



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

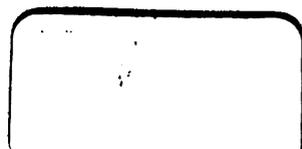
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08242853 7

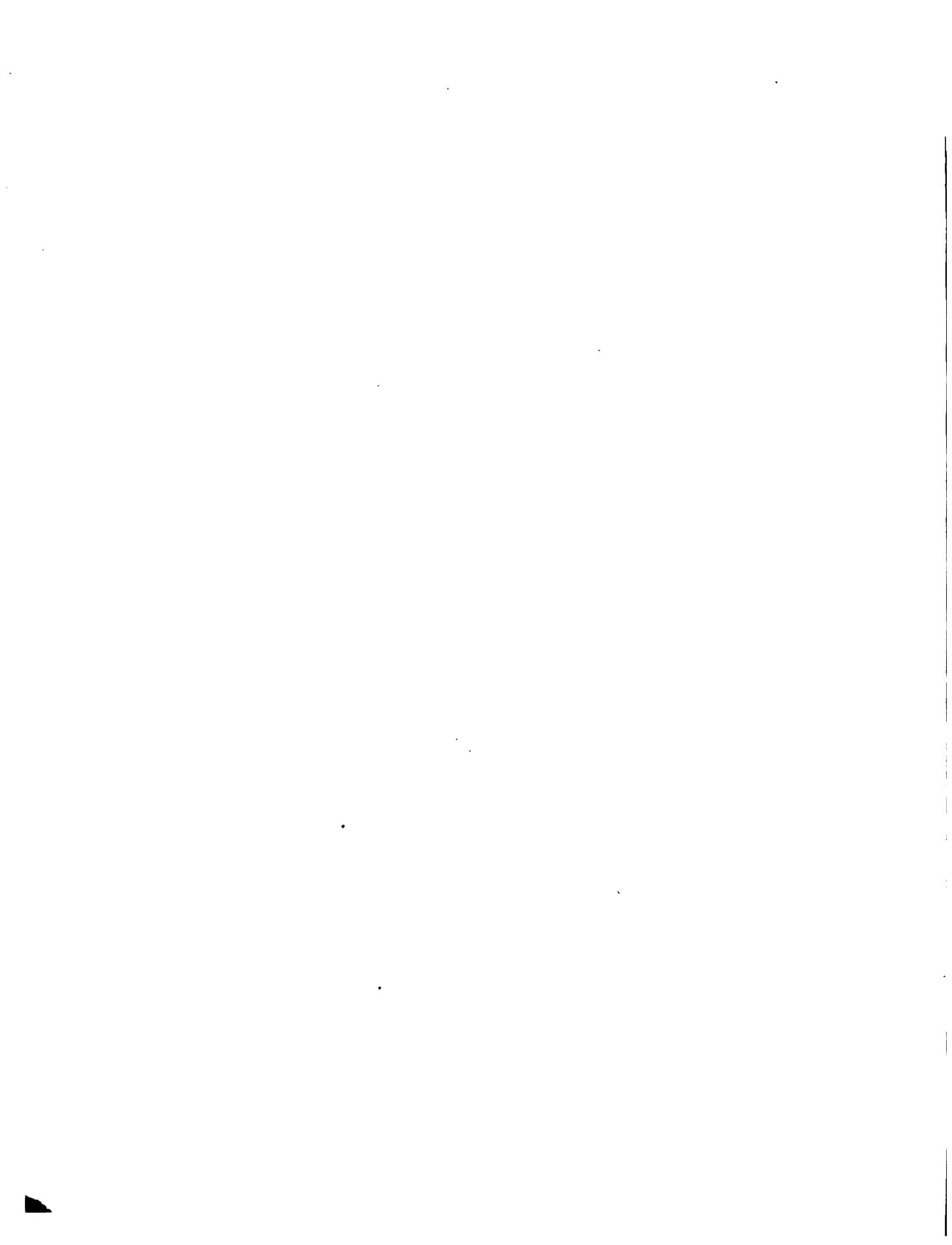


LED

CHIEN LUN







**HISTOIRE**

**DE LA**

**DYNASTIE DES MING**

1511  
Chien Lung

---

Extraits de la REVUE DE L'ORIENT.

---

---

PARIS. — IMP. V. COUPY ET C<sup>o</sup>, RUE GARANCIÈRE, 3.

御撰通鑑綱目三編

Yé tsiouán Thóung kían káng móù; sán pièn.

---

# HISTOIRE

DE LA

# DYNASTIE DES MING

COMPOSÉE

*Ch'ien Lung, empereur de Chine, 1710 - 1722*

Par l'empereur KHIAN - LOUNG

TRADUITE DU CHINOIS

*Louis Charles*

Par M. l'Abbé DELAMARRE

DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

POUVANT SERVIR DE

SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE

DU P. DE MAILLA

---

PREMIÈRE PARTIE

COMPRENANT LES DIX PREMIERS LIVRES.

---

PARIS

V° BENJAMIN DUPRAT

LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE ET DU SÉNAT,

DES SOCIÉTÉS ASIATIQUES DE PARIS, DE LONDRES, DE MADRAS,

DE CALCUTTA, DE CHANG-HAI ET DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE AMÉRICAINE DE NEW-HAVEN (ÉTATS-UNIS),

Rue du Cloître Saint-Benoît (rue Fontaines), 7

près le Musée de Cluny.

1865

628

## AVANT-PROPOS

L'HISTOIRE DE LA DYNASTIE DES MING, dont on donne ici la *première partie*, comprenant la moitié de l'ouvrage, a été traduite par M. l'Abbé Delamarre<sup>1</sup>, des Missions étrangères, mort récemment en Chine. L'original fut composé par le célèbre empereur Khian-loung, sur le plan du *Thoung kian kang mou*, et pour y faire suite, comme les *Suppléments*

<sup>1</sup> M. DELAMARRE (Louis-Charles), de la Société des Missions étrangères, était né à Rouen le 11 juillet 1810.

Il partit pour les missions le 15 mars 1835.

Il travailla vingt-huit ans dans la province de Setchuen, en Chine. Pendant vingt-cinq ans, sa vie fut celle d'un proscrit. Obligé de se cacher pour ne pas tomber entre les mains des mandarins, il ne cessa cependant de voyager pour administrer les sacrements aux chrétiens et pour instruire les nouveaux convertis. Il avait fondé un très-bel orphelinat qui faisait l'admiration des païens.

M. Delamarre était très-versé dans la littérature chinoise. Il a composé un Dictionnaire chinois encore inédit, et dont le manuscrit a été confié momentanément à M. Dabry, consul à Han-kheou.

En 1860, il quitta le Setchuen pour venir servir d'interprète à l'ambassadeur français, M. le baron Gros; et sa grande connaissance de la langue et

antérieurs de l'Histoire de la dynastie des Soung et de celle des Yuen, ou Mongol, qui précéda celle des Ming. L'empereur Khian-loung a joint à son Histoire une préface, datée de la onzième année de son règne (1746 de notre ère), dans laquelle il expose les motifs qui lui ont fait entreprendre ce travail historique, « composé dans ses moments de loisirs ». Nous en donnons le titre ci-contre. Il est divisé en vingt livres, dont les dix premiers sont compris dans la partie aujourd'hui publiée. La seconde partie, également traduite par l'abbé Delamarre, sera publiée prochainement, si l'accueil qui sera fait à celle-ci le permet.

L'intérêt qui peut s'attacher à cette publication est de deux sortes : celui qui concerne l'histoire en elle-même, et celui qui naît, pour les Européens, de savoir comment cette même histoire a été traitée

du caractère chinois fut très-utile dans les conférences qui eurent lieu avant la signature de la paix. Depuis cette époque, M. Delamarre s'était retiré à Tchentou, ville principale du Setchuen. La position qu'il avait eue à Péking, ses rapports avec le prince Kong et avec les premiers mandarins de la capitale, lui avaient donné une grande influence, et il s'en servait pour protéger et défendre les chrétiens contre les vexations des mandarins opposés à l'observation du traité. Il se servit de cette influence pour aider les missionnaires français, à pénétrer et à s'établir dans le Tibet. Le nom de M. Delamarre était connu dans toute la Chine. Redouté des mandarins ennemis des Européens, il était aimé et béni des chrétiens. Sur la prière des missionnaires et de la population catholique, il partit pour Péking au mois de septembre 1863. Il allait réclamer justice contre le pillage des maisons des chrétiens de Tchongkin.

Il mourut en route, à Han-kheou, le 3 octobre.

L. P.

par un souverain. Cette curiosité peut d'autant mieux être satisfaite par la présente publication, que la traduction en est toute littérale et donne une idée très-exacte de l'original, sauf en ce qui concerne le style; elle en est pour ainsi dire un *calque* avec ses avantages et ses défauts. On ne lui fera certainement pas le reproche que l'on pourrait adresser à celle du P. de Mailla : d'être « une amplification de rhétorique à la manière de Tite-Live ». Mais, d'un autre côté, il faut avouer que la traduction de M. l'abbé Delamarre est d'un style assez aride et d'une lecture difficile. Son long séjour en Chine semble lui avoir fait oublier un peu sa langue maternelle.

Chargé de surveiller la publication du manuscrit, nous n'y avons fait d'autres changements que ceux de *distinguer* dans l'impression, par un caractère plus fort, les *sommaires des développements*, comme cela a lieu dans l'édition impériale du texte, en petit format, que nous possédons<sup>1</sup>, et de corriger le style du traducteur dans les endroits les plus disparates, afin de laisser au travail de l'Abbé Delamarre

<sup>1</sup> Elle est intitulée : *Kou hiang tchai sin khé siú tchin Tsé tchi Thoung kián kang moü, sân piên*. Cette même histoire a été reproduite textuellement, sans distinction de caractères, dans le *Káng kián i tchi lou* de Wang Tchi-tchin, natif de Foung-tchéou.

son propre caractère. Nous nous sommes permis quelquefois cependant de rectifier sa traduction, quand, comparée au texte chinois, l'inexactitude ne pouvait pas laisser le moindre doute, et que, peut-être, on nous eût reproché de porter trop loin notre circonspection, en laissant subsister ces erreurs, que l'auteur lui-même, s'il avait pu surveiller l'impression de son travail, aurait, sans doute, corrigées.

Paris, le 15 octobre 1865.

G. P.

---

# HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

---

## XXI<sup>E</sup> DYNASTIE. LES MIN.

LIVRE 1<sup>er</sup>. — *Depuis la 28<sup>e</sup> année de la période tché-tchén du règne de Yüen-chóuen, qui est la 1<sup>re</sup> hóng-ou de Thaitson, fondateur de la dynastie Min, jusqu'à la cinquième de son règne inclusivement. Cette année, à la 7<sup>e</sup> lune intercalaire, l'empereur des Yuén prend la fuite (1368-1372).*

---

DE L'ÉRE  
CHRÉTIENNE.  
1368.  
Hong-wou.

A la première lune le premier ministre du royaume de Ou, nommé Ly Chen-tchang, décerne à son maître Tchouy Yuén-tchang le titre d'*Empereur*, et sa dynastie prend le surnom de Min.

Les ancêtres de ce Yuén-tchang, originaires de P'ui, transmigrèrent à Kú-yóng, et ensuite à Sé-tchéou. Son père Ché-tchén transmigra d'abord à Háo, puis passa à

## 2 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1368.  
*Hong-wou.*

Tchong-ly; sa mère s'appelait Tchên. A la naissance de Yuên-tcháng, la chambre plusieurs fois se remplit de lumière. Il grandit; il avait une belle figure, de l'audace; un esprit éminent, et formait de grandes vues; à dix-sept ans, la mort successive de son père et de sa mère le laissant orphelin et sans ressource, il se fit bonze dans la pagode de Hoàng-kiò-sé. La douzième année du règne de Yuen-chouén, il en sortit pour s'attacher à Kò Tsè-hin (l'un des chefs des révoltés). Celui-ci, frappé de sa figure non ordinaire, le fait son gendre et son soldat; et dès lors, point de combat où il ne fût victorieux. L'année suivante, ayant enrôlé sept cents hommes des campagnes, Kò Tsè-hin le fait son lieutenant. C'est alors que, avec Sù-tà, Tháng-hô et autres (chefs des rebelles), il s'empara de Tin-yuén. A la prise de Tchôu-tchéou, ayant rencontré Ly Chén-tchàng et parlé avec lui, il en est si charmé, qu'il le retient pour son secrétaire. La quinzième année (du même règne), Kò Tsè-hin meurt.

Lieôu Fou-thong (généralissime des révolutionnaires), proclame empereur Hân Lin-èul, à Po; San Kiang-nay appelle Yuên-tcháng pour son généralissime en second; celui-ci n'accepte pas, passe aussitôt le fleuve, assiège et prend Ngieôu-tchou, occupe Tháï-pin, s'empare de Tsy-khin et de ses dépendances, et ensuite se rend maître du pays à gauche du fleuve (bleu) Kiáng. La vingt-quatrième année, il prend le titre de roi de Oû (c'est le nom de l'ancien royaume qui est devenu la province de Kiáng-nân), organise son gouvernement; peu après, il reçoit la soumission de Tch'ên-ly, fait prisonnier Tcháng Sé-tchén (un des prétendants à l'empire), et met en fuite Fáng Koué-tchén.

Il est alors maître de tout le Hôai-nân, de la partie orien-

tale du Tchai-kiang, du Kiang-sy, du pays de Kin-tchéou et du Foû-koang. La vingt-septième année, il donne ordre à ses généraux de marcher vers le nord pour conquérir le cœur de l'empire ; Ly Chán-tchang, à la tête de tous les mandarins, le presse de se déclarer empereur ; c'est pourquoi, à la première lune de l'année suivante, il fait la cérémonie en l'honneur du Ciel et de la Terre à l'autel du faubourg du midi, et monte sur le trône impérial, sous le nom de Hong-ou (grand-guerrier).

Il décerne à ses ancêtres défunts le titre d'*Empereurs*.

Son trisaïeul fut appelé « l'empereur primitif », et son surnom au temple des ancêtres fut le « vertueux ancêtre ». Son bisaïeul reçut le titre de « constant empereur », et pour surnom au temple, « le bon ancêtre ». Son aïeul prit le nom de « libéral empereur », et pour surnom de culte, le « conciliant ancêtre ». Son père fut appelé le « pur empereur », et surnommé pour le temple, « l'humain ancêtre ». Les femmes de ces ancêtres reçurent toutes le titre d'*Impératrices*.

Son épouse Mâ est déclarée impératrice, et son fils Piào déclaré héritier du trône.

L'impératrice était la fille adoptive de Kò Tsè-hin ; bonne, compatissante, d'une rare prudence, elle aimait à lire l'histoire. Comme l'empereur était occupé à la conquête du Kiang-nân, et que, disputant le terrain aux faux rois de Oû et de Hân, il ne se passait pas de jour qu'il n'eût à combattre, l'impératrice faisait elle-même les habits et les souliers des soldats pour aider l'armée, et avait coutume de dire : Pour arri-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4368.  
Hong-ouou.

#### 4 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4368.  
Hong-wou.

ver au trône, le principal, c'est de ne pas verser le sang. L'empereur, content, suivit ce conseil, et, dès qu'il régna, il voulait donner des dignités à la famille de l'impératrice; elle le remercia en disant : Accorder des dignités aux parents maternels sur le seul titre de parenté, ce n'est pas convenable; et elle refusa si constamment qu'il dut s'en abstenir; il se contenta de créer son père défunt roi de Sû, de lui élever un tombeau et un temple. Piào est le fils aîné de l'impératrice.

Ly Chan-tchang est nommé premier ministre, et Sû-ta second ministre.

Chan-tchang, dans sa jeunesse, s'était adonné à l'étude des lois; il savait proposer de prudents expédients. L'empereur avait coutume de l'interroger avec familiarité : quand donc tous ces combats sur tous les points prendront-ils fin? Il répondit : Le fondateur de la dynastie des Hán, sorti des rangs du peuple, d'une pénétration extraordinaire, sachant connaître son monde et le bien employer, mit cinq années à fonder son empire. Aujourd'hui que le gouvernement des Yuén est en confusion, que l'empire s'éboule comme une terre, s'en va en éclats comme une tuile, Haô, votre patrie, prince, n'étant pas bien éloignée de P'ui (celle du fondateur des Hán), l'air royal de ces contrées doit se concentrer en vous, vous devez imiter ses actions, et l'empire ne sera pas difficile à acquérir. L'empereur approuva. Les chefs des diverses bandes révolutionnaires venant faire leur soumission, Ly Chán-tchang examinait leur capacité et en rendait compte au prince, et puis, il publiait pour l'empereur des règlements, de sorte que tous étaient dans la sécurité. L'empereur avait une grande confiance en lui. Partant pour faire la guerre en personne, il lui

ordonnait de rester pour garder la capitale, et il procura sans interruption l'approvisionnement des vivres et munitions de guerre. Il sollicita une nouvelle régie du thé et du sel, et examinant les ordonnances des Yuên, il en corrigea les abus; les revenus furent plus abondants, sans que le peuple en souffrit. Lorsque l'empereur prit le titre de roi de Oû, il l'avait nommé second ministre; mais maintenant, changeant l'ordre des dignités, il le nomma premier ministre.

Thang-hô, général de l'armée du midi, occupe le Fou-kiên; le général des Yuên, Tchien Yeò-tin, se donne la mort.

Yeò-tin était chargé de défendre le Fou-kien. L'empereur ordonne à Hô d'aller de Min-tchéou, par la voie de mer, s'emparer de Fou-tchéou, tandis que Hoû-mèi, par le Kiangsy, marcherait sur Chán-koân; d'ailleurs, il envoie des parlementaires à Yén-pin, pour attirer Yeò-tin à son parti; celui-ci réunit dans un banquet les chefs de son armée, tue les parlementaires, fait dégoutter de leur sang dans du vin, qu'il boit avec ses convives, leur faisant jurer de se défendre jusqu'à la mort. Puis, apprenant la prise de Chán-koân, il s'empresse de diviser son armée en deux corps, dont l'un, sous ses ordres, doit défendre Fou-tchéou, et l'autre, couvrir Yén-pin. L'armée de Hô, portée sur ses navires, aborde à une des portes de Fou-tchéou, elle débarque comme une bande de fourmis et monte sur les murs de la ville, d'où les soldats préposés à la garde prennent la fuite. Le gouverneur général Yün K'è-jên et le grand trésorier Torma, meurent sans vouloir se rendre; un autre haut fonctionnaire, Pétiemor, tue sa femme et

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1368.  
*Hong-wou.*

## 6 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4368.  
*Hong-wou.*

ses filles et, mettant le feu à son palais, périt dans les flammes. De son côté, Hou-mèi s'était emparé de Kien-nin. Thang-hô fait de suite avancer ses soldats contre Yèn-pin. Yèou-tin voulait par des longueurs fatiguer son ennemi ; les autres chefs le prient de les mener au combat ; il refuse ; ils renouvellent leur demande à plusieurs reprises sans cesser ; soupçonnant alors ses officiers subalternes, il en met un à mort ; dès lors, un grand nombre de ses soldats passe à l'ennemi. Il se rencontre que l'arsenal prenant feu, les cris tumultueux de la ville firent retentir la terre. L'armée ennemie pense que c'est un soulèvement, s'empresse de donner un assaut. Yèou-tin appelle ses gens, leur donne ses derniers ordres, se retire dans la salle du gouvernement (hôtel-de-ville), avale du poison pour se donner la mort. Ses soldats ouvrent les portes pour recevoir l'armée de Thang-hô et lui livrer Yèou-tin. Comme on le faisait sortir par la porte orientale, et qu'il n'avait pas cessé de vivre, de grands éclats de tonnerre et une pluie abondante le firent revenir à lui ; on le garrotte et on le conduit à la ville impériale. Présenté à l'empereur pour être jugé, Yèou-tin d'une voix terrible, s'écrie : Le royaume est pris, la dynastie est déchue ! que je meure ! qu'est-il besoin de plus de paroles ? Aussitôt, il est mis à mort avec son fils. Après la prise de Yen-pin, les villes de Hin-hôa, Tsuên-tchéou, etc., en apprenant cette nouvelle, firent leur soumission ; il n'y eut qu'à Tchâng-tchéou que Talouhoatche-Tiélimiche préféra se donner la mort. Dans le temps, on dit que le Mîn (le Fo-kien) eut trois fidèles (patriotes), à savoir : Yèou-tin, Pétimor, Tiélimiche.

L'empereur des Yûen ôte à Khokhotiemo'r ses di-

gnités et son territoire, et envoie Toulou et Ly-Sè-thsy le réduire.

DE L'ÉRE  
CHRÉTIENNE.  
1368.  
Hong-wou.

Après que le commandement militaire eût été ôté à Khokhotiemo'r, et ses soldats attribués à d'autres chefs, il s'était retiré avec le reste des siens à Thsi-tchéou. L'empereur des Yuên, sachant l'infériorité de ses forces, ordonne à Ly Sè-thsy et autres de sortir à l'orient par Thông-koân et, conjointement avec Mè-káo, d'attaquer Khokhotiemo'r, tandis que la garnison de Thông-koân irait contre Thâi-yuên. Khokhotiemo'r, furieux, conduit ses soldats pour défendre Thâi-yuên et met à mort jusqu'au dernier les mandarins établis par la cour. Voilà pourquoi l'empereur des Yuên rend un édit pour lui ôter ses dignités et ordonner que tous les généraux de tous les points aillent le réduire.

A la 5<sup>e</sup> lune sont donnés les préceptes sur les femmes.

L'empereur, s'adressant à un docteur Hân-lin, nommé Tchou-tchéu, lui dit : Pour gouverner l'empire, la première chose est de régulariser sa maison. Or, la régularisation de la famille doit commencer par régler les époux. Quoique l'impératrice et les femmes du second ordre soient les mères de l'empire, cependant, il ne convient pas qu'elles se mêlent du gouvernement et des affaires. Quant aux concubines inférieures, elles ne sont que pour remplir les charges du palais, pour le service et la toilette. Si elles jouissent de trop de faveur, elles s'enorgueillissent et manquent à leur devoir; alors supérieurs et inférieurs ne gardent plus leur rang. Par le passé, quand le gouvernement a dépendu des femmes, il est rare que

## 8 HISTOIRE GÉNÉRALE

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4368.  
*Hong-wou.***

mal n'en soit point arrivé ; la prudence seule peut le découvrir encore qu'il n'existe point. Il fit donc un recueil de préceptes touchant les femmes, et d'exemples des anciennes impératrices et femmes de second ordre dignes d'imitation, afin que ses descendants sçussent ce qu'ils avaient à observer.

A la 4<sup>e</sup> lune, l'offrande d'une natte de bambou faite par la ville de Khy-tcheou, est rejetée.

Ce fut pour empêcher que de tous côtés on ne fit témérairement de pareilles offrandes.

Le général de l'armée du midi, Léao Yuin-tchong, soumet la province de Koàng-tong (Canton).

Yuin-tchóng, de Fou-tchéou, adresse une proclamation à Hò-tchén, le premier fonctionnaire de la province, pour lui montrer les inconvénients de la résistance ; Tchén promet de se soumettre ; Yuin-tchong arrive à Koàng-tchéou (Canton), et la ville se rend. Ayant pris le pirate Chéo-tsong-yû, il fait l'énumération de ses cruautés et lui tranche la tête, au grand contentement des gens du pays ; il s'empresse d'envoyer sa proclamation ailleurs, et plus de trente villes lui livrent le sceau de leur préfet, pour en recevoir un de sa nomination. De plus, il envoie Lôu-tchóng-hén soumettre les villes de Thsin-yuén, Yn-tè, Lién-tchéou ; et tout le Koàng-tong est conquis.

Les généraux de l'armée contre les Mongkoux (la dynastie des Yten) Sù-ta et Chang-yu-ten défont

complètement l'armée des Yüen au nord de la rivière Lo. Alouen, prince de Leâng, se rend avec le Ho-nân.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4368.  
*Hong-wou.*

Sû-tà, après avoir réduit la province de Chán-tong, fait sa jonction avec Chang Yú-tchòén, à Tsy-nin, dirige l'armée navale en descendant le fleuve vers Pién-leâng (Khài-fong-fòu). Le chef de la garnison, Ly Khè-ty, se sauve; Tsò Kúin-py, Tchoù-tchén, etc., se rendent; Sû-tà s'avance aussitôt par Fou-laô-kóan. Le général des Yuên, Thoyntiemor, qui avait 50 mille hommes, les range en bataille au nord de la rivière Lô. Yú-tchoén, seul, à cheval, se précipite sur l'ennemi; plus de trente cavaliers l'attaquent à la fois; Yú-tchoén d'une flèche tue l'avant-garde, pousse de grands cris, et s'avance à bride abattue; les soldats ennemis se débandent de tous côtés; on les poursuit dans leur fuite plus de cinq lieues. Alouen, roi de Leâng, se rend. Toutes les villes de Sono, Chàn-jòn, Tchèn, sont soumises successivement. L'empereur Hông-òu entre à Pién-leâng, change le nom de cette ville en celui de Khài-fong-fòu, rappelle Sû-tà, et, en lui ordonnant d'aller combattre dans le nord, il lui dit : Les peuples du cœur de l'empire, depuis longtemps, souffrent beaucoup de la part des différents partis de braves; je vous envoie donc, général, porter vos armes au nord, pour délivrer le peuple, pour ainsi dire, des fléaux de l'eau et du feu. Les mérites et les vertus des ancêtres des Yuên étaient dans leur personne; leurs descendants ne prennent pas pitié du peuple, aussi le ciel les rejette et les abandonne. Si les princes sont coupables, les peuples sont innocents. Autrefois, lors de changement de dynastie, on se livrait à des exécutions et des tortures cruelles; pour moi je ne puis le souffrir. Qu'aucun gé-

## 10 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1368.  
*Hong-wou.*

néral ne se permette d'incendier, de piller, de tuer sans raison un seul homme; que tous les princes de la famille impériale des Yuên aient la vie sauve; puissé-je correspondre au cœur du ciel et consoler les espérances des peuples. Sû-tà se prosterna et promit d'obéir à ces injonctions. L'empereur revint de suite à sa capitale Yn-thien (Nankin).

Le lieutenant général Fông-chén s'empare de Thong-koang-si.

Après la conquête du Hò-nân, les généraux des Yuên, Ly Sé-thsy et Tcháng Sé-táo, réunissant leurs corps d'armée, étaient postés à Thong-kóan. Le feu ayant pris au camp de Sé-táo, Sé-thsy transporta le sien à Hôu-mèi-thán. L'armée ennemie étant venue attaquer Thong-koán, Sé-thsy fuit à Fong-thsiáng, et Sé-táo à Lou-tchèn.

A la 6<sup>e</sup> lune, le général Yang-kiù se rend maître du Koàng-sy.

Kin ayant attaqué la ville de Yûin-Tchéou, le commandant pour les Yuên, Tén Tsou-chén, ramassant des soldats, la défend activement. Kin se divise en deux camps, construit un retranchement, jette un pont flottant sur le fleuve occidental et donne un assaut vif. Tén Tsou-chén, voyant épuisées toutes ses ressources, prend du poison et meurt. Yûin-tchéou est pris; s'étant emparé ensuite de toutes les villes de Pào-kin, Tsûên-tchéou, Táo-tchéou, Lân-chán et de leurs dépendances, Kin s'avance à l'attaque de Tsin-kiáng, qui ne se rend pas. Il s'adresse alors à ses officiers et leur dit: L'ennemi met sa confiance dans ses fossés pleins d'eau, coupons sa chaussée, et il ne peut manquer d'être vaincu. Il en-

voie donc des soldats contre le poste qui gardait la chaussée, fait écouler toute l'eau, construit une digue en terre, et, par cinq endroits, entreprend le siège de la ville, qui durait depuis deux mois, lorsque Seao Yûin-tchong et Tchôu Léang-tsòu, venant de Koang-tong, prennent Oû-tchéou, soumettent Thsin-kóui, Yò-lin, et le dernier arrive avec sa division; ce fut alors qu'un des principaux fonctionnaires de la ville, nommé Tcháng-yûin promet de la lui livrer. Kin lui donne un chapeau blanc pour reconnaissance. A minuit, il est introduit par la porte Pào-hièn, fait prisonnier le général ennemi Yelkini; il transporte ses troupes à Tchén-tchéou, reçoit la soumission des fonctionnaires des deux fleuves. De son côté, Yûin-tchóng soumet Nàn-nin, Siáng-tchéou, et le Koàng-Sy se trouve pacifié.

A la 7<sup>e</sup> lune intercalaire, l'empereur des Yûen rend à Khokhotiemor' ses dignités, lui ordonne d'aller à la tête de l'armée, et avec les autres généraux reconquérir le pays de Ho-là (Hô-nân). L'armée ennemie pressant Thong-tcheou, cet empereur se sauve à sa capitale supérieure. A la 8<sup>e</sup> lune, Sû-ta entre dans la capitale. Le lieutenant général de l'empire, Tiemor-pouhoa, prince de Hóai, y meurt.

Le généralissime Sû-tà se met en marche, de Khái-fong, avec son armée, envoie ses adjudants par différentes voies battre le pays au nord du fleuve (jaune), réduit successivement Oúi-hóui, Tcháng-tè, Koàng-pin; restant à Lin-thsin, il envoie Fóu-yèou-tè ouvrir la route de terre pour la marche de l'infanterie et de la cavalerie, et Kóu-chè préparer celle

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4368.  
Hong-4000.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4368.  
*Hong-wou.*

du fleuve pour l'armée navale. Alors Chàng Yú-tchoén qui avait pris Tè-tchéou fait sa jonction avec lui. Ils prennent Tchàng-loù, s'emparent de Tchè-kou, construisent un pont flottant, font passer le fleuve à l'armée qui s'avance à la fois par terre et par eau, défont complètement les légions des Yuén à l'occident du fleuve, et s'avancent rapidement contre Thóng-tchéou. Le conseiller d'État Pouyentemor se bat de toutes ses forces, est fait prisonnier, et meurt. L'empereur des Yuén nomme Tiemorpouhoa, prince de Hoài, son lieutenant-général, et Khin-thông pour premier ministre, et leur confie la défense de la capitale. Aussitôt, réunissant dans la salle du trône l'impératrice et ses autres femmes, les princes ses fils, il ouvre l'avis de fuir l'ennemi par sa retraite dans le nord. Le ministre Che-lié, le conseiller d'État He-sse, les officiers du palais Tcháo-pèh, Peyenpouhoa, combattent cet avis. L'empereur ne les écoute pas. Peyenpouhoa, éclatant en pleurs, s'écrie : L'empire est l'empire de votre ancêtre (Khoubilaï), Sire, vous devez le défendre jusqu'à la mort, et vous l'abandonnez ainsi ! Finalement, il ne voulut rien entendre. Au milieu de la nuit, il fait ouvrir une porte de la ville, et prend la route du nord. Su-tà range son armée à une des portes ; les soldats comblent les fossés, escaladent la muraille et pénètrent dans la ville. Le prince de Hoài, le premier ministre Khin-thông, le commandant militaire Tierpichepousafynpouhoa, le second ministre Tcháng-kháng-pèh, et autres grands fonctionnaires, ne voulant pas se rendre, sont tués ; du reste, il ne périt pas un seul homme. Les scellés furent apposés sur les trésoreries et les salles des dépôts, sur les archives, les papiers et les objets précieux. Le colonel Tcháng-chén eut ordre de garder avec mille hommes la porte du palais, dont les servi-

teurs durent veiller à la sûreté des femmes et des filles de l'empereur fugitif; défense fut faite aux militaires et aux soldats de se livrer à aucun excès. Employés et peuple, tous furent en sécurité. A la nouvelle de la victoire, un édit la fit connaître à tout l'empire. La capitale et son territoire prit le nom de Pèh-pîn-fòu; on y établit six postes militaires sous le commandement du maréchal de camp Sén Hin-tsoù; Suè-hien en fut établi le gouverneur civil; Fou Yèou-tè eut l'intendance militaire de tous les anciens postes et passages de la frontière nord.

Yn-thièn est déclarée capitale méridionale (Nan-kin), et Kai-fong capitale septentrionale. Institution de six cours ou tribunaux.

D'abord on avait établi quatre cours ou tribunaux qui administraient les finances et le revenu, le cérémonial, les peines de délits, les édifices et les constructions; alors on constitue les six cours des fonctionnaires, des finances, des rites, de la guerre, de la justice, des travaux publics, avec leurs présidents, maîtres des requêtes et autres fonctionnaires.

#### Édit de grâce.

Ordre de gracier les condamnés à la peine capitale; excepter de cette peine tous les parents de ceux qui ont combattu sous les drapeaux, et les soldats déserteurs, qui viendront se déclarer et payer l'impôt; ceux qui seront éloignés seront ramenés aux frais publics; faire des rapports exacts sur les incendies et la disette; les citoyens qui, pour éviter les troubles de la guerre, se sont expatriés, rentreront dans leurs possessions; ceux qui ont défriché des terres incultes ne

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1368.  
*Hong-woou.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4368.  
*Hong-wou.*

payeront pas d'impôt encore pendant trois ans. La dignité de Yèn-chén-kong (duc de grande sainteté) et la préfecture de la ville de Khio-féou (patrie de Confucius) seront héréditaires (pour ses descendants), comme sous les dynasties précédentes; les magistrats en charge devront bien traiter et porter aux emplois les citoyens sages et capables; ils ne condamneront point hors le temps prescrit les prévenus de grands crimes; rémission des titres, papiers, territoires, meubles, arrérages de tributs, d'impôts non payés; les Mongkoux (Mongols) qui auront de la capacité pourront être élevés aux magistratures; les veufs, hommes ou femmes, les orphelins, les estropiés, seront traités avec commisération; aux vieillards au-dessus de 70 ans, on rendra un fils. Quant aux autres graves dispositions à introduire ou à abolir qui ne sont pas dans l'édit, les magistrats devront faire leur rapport pour recevoir des ordres.

L'empereur vient à la capitale septentrionale. Renvoi des gens du sérail de l'ex-empereur. Mort de Tháo Gan, gouverneur général du Kiang-sy.

Gán était très-versé dans les lettres et l'histoire. Ce fut lorsque l'empereur passa le fleuve (bleu) qu'il vint, pour la première fois, le visiter à son camp. Quand Tchèn Ouâng-táo, Oû-yuên, Niên-ôi et autres lettrés fixaient le cérémonial, Gán fut mis à la tête de leur comité, et la plupart des cérémonies admises sont son ouvrage. Voici qu'il meurt. Après sa mort, il reçut le titre de duc de la ville de Kóu-chôu.

En hiver, à la 10<sup>e</sup> lune, l'empereur revient à Nankin. A la 11<sup>e</sup>, envoi de commissaires à la recherche

des gens de mérite. A la 42<sup>e</sup>, Sù-ta prend Thai-yuèn, Khokhotiemor' se retire au Kan-sou. Le Chan-sy est soumis.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4368.

*Hong-wou.*

Sù-tà, après la prise de la capitale des Yuèn, marche à la conquête du Chán-sy. Chang Yu-tchèdén avait déjà soumis Pào-tin, Kin-chán, Tchén-tin. Fong-chén et Tang-hô réduisent Hôai-khin, traversent Tháí-hín, s'emparent de Thsèt-lóu. Khokho envoie un corps de soldats s'opposer à leur marche; un combat se livre à Hân-tién, où Yàng-kin éprouve une grande défaite. L'ex-empereur, à Khái-pin, avait ordonné à Khokho de reprendre sa capitale sur l'ennemi; il conduit donc son armée, la fait sortir sur Yen-mên, passe par Kú-yông pour aller attaquer Pèt-pin. Sù-tà, apprenant cela, dit à ses officiers: Khokho est allé loin, Tháí-yuèn ne peut manquer d'être vide. Pèt-pin a assez de l'adjutant-général Sén pour la défendre. Aujourd'hui, profitant de l'imprévoyance de l'ennemi, marchons droit à Tháí-yuèn; c'est ce que l'on appelle « compter sur la force de l'un et attaquer la faiblesse de l'autre. » S'il revient sur ses pas pour sauver Tháí-yuèn, soit qu'il avance ou qu'il recule, il est sans point d'appui, il ne peut manquer d'être pris. Tous dirent: Très-bien. Il dirige donc l'armée vers Tháí-yuèn. Kho-kho, arrivé à Paò-yán, apprend cette marche, revient en effet pour sauver la ville. Tú-thòen, prenant conseil avec Su-ta, lui dit: Quoique toute notre cavalerie soit ici, notre infanterie n'est pas encore arrivée. Si de suite, nous engageons le combat, il y aura certainement beaucoup de morts ou de blessés; au lieu qu'en attaquant de nuit, à l'improviste, nous pouvons avoir l'avantage. Su-ta approuva l'avis. Il arriva que Hopima, un des

## 16 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4368.  
*Hong-wou.*

officiers de Khokho, vient alors s'entendre pour passer de leur côté; on le charge de faire diversion à l'intérieur. La nuit, Sû-tà choisit les meilleurs cavaliers pour attaquer le camp ennemi. Khokho était alors occupé à la chandelle à écrire ses dépêches. Dans la précipitation, ne sachant par où sortir, un pied sans chaussure, il monte un cheval sans selle et prend la fuite, accompagné seulement de dix-huit cavaliers. Hopima se rend, et avec lui 40 mille hommes; et aussitôt Thai-yuên est prise. Profitant des circonstances, Sû-tà reçoit Tá-thong, envoie de divers côtés Foùng-chén et autres parcourir Khy-ché, Pin-yàng, Tchong-tchéou, se saisir de leur garnison. Yù-thsé, Pin-yào, Kiài-hiéou ayant été tour à tour réduites, tout le Chán-sy fut soumis.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4369.  
*Hong-wou.*

Le grand empereur Thai-tsòu (grand-ancêtre), la 1<sup>re</sup> lune de la 2<sup>e</sup> année de son règne, élève un temple aux généraux qui ont bien mérité de lui.

L'empereur détermina lui-même l'ordre de leurs places; Sû-tà au premier rang, ensuite Châng Yù-tchèu, Ly Oûen-tchong, Tén-yu, Tháng-hô, Mòu-yn, Hòu Tá-hài, Foùng Kouè-yông, Tcháo Tè-chén, Kèn Tsái-tchèn, Hoâ-káo, Tin Tèt-hin, Yù Thóng-hài, Tcháng Tèt-chén, Oû-leàng, Oû-tchén, Thsào Leàng-tchèn, Kháng Mông-thsai, Oû-foû, Miào-tchèn, Sèn Hin-tsòu en tout vingt et un. Le temple fut élevé au bas du mont Ky-mín. Ceux qui étaient morts y eurent dès lors leur statue et des offrandes. La place des survivants resta vide. De plus, Leáo Yüin-gân, Yù Yhong-hài, Tchàng Tè-chén, Sang Ché-kiè, Kèn Tsái-tchèn, Hòu Tá-hài, Tcháo Tèt-chén furent admis tous sept à partager l'honneur du temple de la famille impériale.

Remise à toutes les villes de Chan-tong, Pét-pin, Chan-sy, Ho-nân et Kiang-nân de l'impôt territorial. Les Oûo (Japonais) font une descente au Chan-tong. A la 2<sup>e</sup> lune, édit pour la composition de l'histoire de la dynastie des Yuen.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1369.  
*Hong-wou.*

A la prise de la capitale, on obtint les archives des treize règnes de la dynastie Yuên; c'est pourquoi édit fut donné d'en composer l'histoire. Le premier ministre Ly Chán-tchàng fut chargé de la révision. L'ancien inspecteur des gestes de l'empereur, Song-liên, un employé de la ville de Tchang-tchéou, Oûang-y, en eurent la censure et le contrôle; seize lettrés qui avaient vécu inconnus dans des lieux retirés, Ouáng Khèt-khóan, Hoû-hán, Tháo-khai, Tsén-loù, Káo-khy, Tcháo-hang, etc., furent chargés du détail de la composition. A la 6<sup>e</sup> lune intercalaire, l'ouvrage fut achevé. Mais comme l'histoire des derniers temps de la dynastie n'était pas encore complète, le docteur Geou Yâng-yéou eut commission d'aller à Pét-pin pour recueillir les faits omis. L'année suivante se fit la continuation de l'ouvrage; ce fut encore Liên et Y qui préparèrent les matériaux. L'empereur fit appeler les anciens fonctionnaires de la dynastie déchue, pour connaître le bon et le mauvais côté de son gouvernement. Fong-y répondit : Les Yuên ont eu l'empire; c'est par la clémence qu'ils l'ont obtenu, c'est aussi par la clémence qu'ils l'ont perdu. Mais, reprit l'empereur, j'avais entendu dire que la clémence gagnait les cœurs, je n'ai jamais entendu dire qu'elle les faisait perdre; car une marche précipitée fait qu'on tombe; la corde d'un arc trop tendue rompt; le peuple surchargé se révolte. Les supérieurs doivent donc user de clé-

## 18 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4369.  
Hong-1000.

menche. Les derniers empereurs des Yuên étaient adonnés aux plaisirs, leur perte vient de leur excessive mollesse; vraiment ce n'est pas là clémence. La conduite des saints rois était clémente avec règle, et ils ne prenaient pas la négligence pour clémence; elle était économe, mais avec modération, et ils ne faisaient pas passer le manque d'égards pour l'économie; tenir le milieu, c'est le moyen d'éviter toute erreur.

Invasion d'Esu, ministre de l'empereur des Yuên (ou Mongols). Le commandant général de Thong-tcheou, Thsáo Leâng-tchên, lui fait rebrousser chemin.

Le gros de l'armée étant occupé à parcourir le Chán-sy, la garnison de Pèt-pin était faible. Thsáo Leâng-tchên, pour garder Thong-tchéou, n'avait pas mille soldats. Esu, avec dix mille cavaliers, campe à Pèt-ho (la rivière blanche). Thsáo Leâng-tchên se dit : Mes soldats sont en petit nombre, il ne faut pas engager de combat, mais user de stratagème pour les faire partir; il érige donc des drapeaux rouges sur des bateaux du fleuve Pin sur une trainée de plus d'une lieue, fait retentir sur tous les points le son des cymbales et des tambours. Esu, effrayé, se sauve. Leâng-tchên envoie ses meilleurs cavaliers le poursuivre au nord plus de dix lieues; depuis ce jour, l'armée des Yuên n'ose plus rien tenter sur Pèt-pin.

L'empereur laboure un champ. — A la 3<sup>e</sup> lune, Sù-tà prend Fong-yûen, et Chang Yu-tchoên prend Fong-tsiang.

Le général des Yuên Ly Sé-thsy défendait Fong-tsiang; Tcháng Sé-táo, Khong-hin, Thô Liet-pèt, etc., étaient pos-

tés à Eou-thài pour protéger Fong-yuên. Sù-tà, avec ses soldats, entre dans Thong-koàn; Sè-táo prend la fuite. Kò Tsè-hin, avec la cavalerie légère, va droit attaquer Fong-yuên; la garnison quitte la muraille et s'enfuit. Le censeur royal Sang-kocheli, l'assistant impérial Ouàng-khò, le docteur Hanlin du troisième ordre Achepouhoa, et Tchóu-tchòén, préfet de Sán-yuên, résistent tous jusqu'à la mort. Le Lou ou Circuit de Fong-yuên change son nom en celui de Si-gán-foù. On distribua par familles trente boisseaux de riz; le peuple fut très-content. Yú-tchòén et ses soldats furent à peine arrivés à Fong-thsiang, que Sé-thsy s'enfuit à Lin-thàor.

---

DE L'ÉRE  
CHRÉTIENNE.  
4369.  
*Hong-wou.*

A la 4<sup>e</sup> lune, ordre au savant Khong Khet-jên d'enseigner les lettres aux princes fils de l'empereur.

Les fils des généraux et ministres, qui avaient bien mérité, durent aussi entrer à cette école.

Foung-chén assiège Lin-thào; Ly Tse-thsy se rend sans coup férir.

Alors le jeune frère de Tcháng Sé-táo, Tcháng Leàng-tchén, défendait Khin-yâng. Sù-tà assemble ses officiers pour délibérer de quel côté ils devaient marcher. Ils s'accordèrent à dire : Tcháng Sé-táo n'égale pas en capacité Ly Sé-thsy, et Khin-yâng est plus facile à prendre que Lin-thào, nous prions de commencer par Khin-yâng. Non pas, dit Sù-tà, la ville de Khin-yâng est de difficile abord; ses soldats sont braves et aguerris, elle est difficile à prendre; tandis que Lin-thào est resserrée à l'ouest par la nation des Khiàng-tông; sa frontière nord est bornée par le fleuve

## 20 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4369.  
*Hong-wou.*

(jaune); en s'en emparant, ses hommes peuvent recruter notre armée, ses productions peuvent fournir à nos approvisionnements. En la pressant avec la grande armée, si Sé-thsy ne fuit à l'ouest, de suite, sans coup férir, il fera sa soumission. Lin-thào une fois occupée, les villes voisines que peuvent-elles? Aussitôt, il passe dans le pays de Long, s'empare de Thsin-tchéou, réduit Fòu-khiáng et Nin-yuên, entre dans Khóng-tcháng, envoie Fong-chén presser Lin-thào. Sé-thsy, en effet, se rend sans combat.

Le 1<sup>er</sup> de la 5<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. Le censeur conseiller d'État Tchang Y meurt.

Autrefois, lorsque Y, répondant à l'invitation de l'empereur, avec Lieû-ky, Kò-tchèn et Song-liên, arrivèrent ensemble à Nankin, l'empereur, pour les consoler, leur dit : Je vous ai été à charge à tous quatre, quand donc les troubles actuels de l'empire cesseront-ils? Y avait réparti : Les voies du ciel sont changeantes, il n'y a que la vertu qui puisse aider. Celui-là seul qui ne désire pas répandre le sang humain peut réunir tout l'empire en sa main. Lorsque, dans la partie orientale du Tchai-kiang, fut constitué un grand-juge criminel, Y eut l'intendance générale des approvisionnements de l'armée. Dans la répression des rebelles, il rendit de grands services. Aussi, lorsque l'empereur monta sur le trône, il le salua (nomma), lui et Lieû-ky, censeurs-conseillers d'État. Depuis, quand les mandarins de la cour, pour plaire à l'empereur, commettaient bien des excès, lui seul ne râvala pas son caractère. Il avait reçu la commission de se rendre au Fo-kien, pour faire un choix de soldats dans les campagnes;

arrivé à Tchou-tchéou et apprenant la mort de sa mère, il demande son congé sans l'obtenir; ce ne fut qu'après que les soldats furent enrôlés qu'il l'obtint. Son chagrin fut si grand qu'il en mourut. L'empereur, contristé, et le regrettant, composa lui-même une pièce à lui offrir dans la cérémonie funèbre.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1369.  
*Hong-wou.*

A la 6<sup>e</sup> lune, Chang Yu-tchoen s'empare de Khai-pin; l'ex-empereur des Yuen se sauve à Hô-lin.

Après la prise de Fong-thsiang, Chang Yu-tchoen reçut l'ordre de revenir défendre Pét-pin, avec Ly Oûen-tchang pour second. A la tête de 90 mille hommes de cavalerie et d'infanterie, il défait Kiáng Ouên-thsin, général des Yuên, à Kin-tchéou, bat Esu à Thsuên-nin, s'avance contre la ville de Tá-hin, distribue mille cavaliers en huit embuscades. La garnison, essayant de fuir la nuit, fut prise tout entière; il devient aussitôt maître de Khai-pin. L'ex-empereur, faisant retraite vers le nord, il le poursuit à plusieurs journées de chemin, fait prisonnier Khin-sén, prince de la famille impériale, et le général Tin-tchoù, leur tranche la tête. Alors il prit 10 mille prisonniers, autant de chariots, 3 mille chevaux, 50 mille bœufs. Le Ky-pèt (province de Pékin) fut entièrement soumis.

A la 7<sup>e</sup> lune, le généralissime en second, duc de Gô, Chang Yu-tchoen, meurt au camp. Ordre impérial à Ly Oûen-tchong de prendre le commandement de son armée.

Yu-tchoén, arrivé à Lieou-hô-tchoán, y meurt. Il était

## 22 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1369.  
Hong-wou.

d'une promptitude étonnante, très-brave, habile à manier le soldat, poussant l'avant-garde dans les plus hasardeux combats sans avoir jamais reçu d'échec. Quoiqu'il ne fût pas versé dans les lettres ni l'histoire, il dirigeait les soldats selon l'ancienne tactique. Il avait accoutumé de dire de lui-même qu'avec cent mille hommes il pouvait, de long en large, parcourir toute la Chine. A l'armée, on ne l'appelait que Chàng-cent-mille. Plus âgé de deux ans que le généralissime en chef Sù-tà, il suivait exactement ses dispositions. La renommée d'alors, parmi les généraux célèbres, nommait Sù et Chàng.

A la 8<sup>e</sup> lune, les soldats des Yuên étant venus attaquer Tathong, Ly Oûen-tchong les combat et les défait.

Ouên-tchong allait se joindre à Sù-tà pour attaquer Khin-yâng, lorsque arrivé à Thâi-yuên, il apprend que Tá-thông était assiégée et en danger. S'adressant à Tcháo-yông, haut fonctionnaire, il lui dit : Si les affaires qui nous sont étrangères peuvent être avantageuses à l'Etat, on peut les prendre sur soi. Sortant donc par le passage Yén-mên, il met en déroute, à Mà-y, les soldats de l'ennemi allant leur chemin sans défiance, prend leur général Lieou-thien, s'avance jusqu'au passage de Pèt-yang. La pluie et la neige tombant, il se construit un camp, puis il ordonne aux siens d'avancer; arrêté par une rivière, une demi-lieue plus loin, il se fortifie. L'ennemi, profitant de la nuit, vient attaquer; il se tient strictement renfermé, sans bouger. Etant venus au jour en grand nombre, il fait marcher contre eux des deux camps, se bat à mort, et lorsque l'ennemi est déjà fatigué, il lance une réserve de bonnes troupes, l'attaque à droite et à gauche, le

met en complète déroute, fait prisonnier son général Tholiépet. Il y eut plus de dix mille, soit prisonniers, soit morts. Il poursuit avec acharnement les fuyards jusqu'à Mangkotsang et s'en revint.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1369.  
Hong-wou.

Constitution des réglemens des serviteurs intérieurs du palais.

Le mandement impérial, adressé au tribunal des fonctionnaires, portait : Les officiers du palais ne sont que pour la suffisance du service, ils ne doivent pas être trop nombreux. Le traitement à leur égard doit faire qu'ils craignent les lois ; il ne faut pas permettre qu'ils acquièrent du mérite, car, alors, ils deviennent orgueilleux et remuants.

Investiture donnée à Ouàng-tchoan comme roi de Corée. — Sù-tà s'empare de Khin-yàng, fait Tchang Leàng-tchen prisonnier, lui tranche la tête ; le Chèn-sy (Chènesy) est soumis.

Sù-tà, parti de Lin-thào, soumet Lan-tchéou, attaque à l'improviste et met en fuite le prince de Yu, de l'ex-famille impériale, s'empare de tous ses bagages et s'en revient. Il envoie Siáo-ouén prendre Pin-leàng. Tcháng Sé-táo, saisi de peur, laisse son frère Leàng-tchèn à la garde de Khin-yàng, et se retire à Nin-hiá, que Khokho avait prise. Leàng-tchèn livre Khin-yàng pour faire sa soumission. Sù-tà envoie Suéz-hièn la recevoir. Ensuite, il se révolte de nouveau, attaque Hièn à l'improviste et le blesse. Sù-tà, à la tête des troupes, l'assiège. Leàng-tchèn demande du secours à Khokho. Celui-ci détache des officiers pour attaquer Yuèn-tchéou, mettre en péril Kin-yàng et délivrer Khin-yàng. Sù-tà en-

## 24 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1369.  
*Hong-wou.*

voie Fong-chén s'emparer de Y-mà-koán et battre ces détachements. Leàng-tchên, pendant un long siège, fit beaucoup de sorties sans avantage. Les vivres manquèrent tellement, qu'on en vint à faire cuire la chair humaine, à la mettre en pilules et la manger. Alors les soldats de la garnison ouvrent les portes et se rendent. Leàng-tchên, père et fils, se précipitèrent dans un puits, d'où retirés, ils eurent la tête tranchée. Vers ce temps, Hé Tsongt-chai, pour les Yuén, attaque Fong-thsiang, à la garde de laquelle étaient préposés le colonel Kin Hin-ouáng avec le magistrat civil Tchéou Hóan-yn. L'ennemi, avec des épines, tresse de grandes corbeilles de la forme d'un demi-bâteau, portées chacune par six hommes à l'attaque des murailles. Ni flèche, ni pierre, n'y pouvaient pénétrer. On jette des matières inflammables pour les brûler. Soudain, le vent s'élève; on place un croc dans ces matières et on le jette dans les intervalles. Le feu s'allume aussitôt. L'ennemi jette les corbeilles et s'éloigne. Il cherche alors par la mine à s'approcher de la ville, mais l'attaque était sans succès. Il arriva que Ouáng-loù, ramassant les soldats qui s'étaient rendus dans Lin-thão, rentre dans la ville pour aider à la défendre. L'ennemi lève son camp et se retire. Tous voulaient qu'on le poursuivît; Ouáng-loù dit : Ils s'en vont sans avoir éprouvé aucune défaite, c'est un piège qu'ils nous tendent. On envoie des éclaireurs, et, en effet, à une colline de demi-lieue de distance, on découvre une embuscade. L'ennemi revient assiéger la ville. Tous voulaient se retirer; mais Hin-ouáng les gourmande, en disant : L'empereur m'a confié la ville. comment puis-je la quitter? et comme les soldats que commandait Loù étaient de récents partisans, il ramasse dans la ville de l'argent et leur dit : Après que l'ennemi se sera

retiré, large distribution sera faite aux nouvelles recrues. Celles-ci, joyeuses, firent tous leurs efforts pour une défense opiniâtre. Au bout de quinze jours, l'ennemi, apprenant la réduction de Khin-yâng, abandonna le siège.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4369.  
*Hong-wou.*

#### Composition du livre des Cérémonies.

L'année suivante, l'ouvrage fut achevé sous le nom de Cérémonial complet de la dynastie Min.

#### A la 9<sup>e</sup> lune, institution de la capitale du milieu.

Lin-hào fut choisie pour capitale du Milieu. On y construisit des enceintes de murailles, et on bâtit des palais à l'instar de la capitale impériale.

A la 10<sup>e</sup> lune, édit ordonnant d'ériger un préfet des études dans toutes les villes de l'empire. La 3<sup>e</sup> année de règne, à la 4<sup>e</sup> lune, Sù-tà et Ly Ouên-tchong sont envoyés chacun de leur côté pour la guerre dans le nord.

Alors l'ex-empereur était encore non loin de la grande muraille, et Khokho était revenu attaquer Lân-chéou; le colonel Yû-koáng, combattant de toutes ses forces, était mort. L'empereur nomme Sù-tà généralissime en chef, Ly Ouên-tchong, avec Fong-chén, Tén-yu, Thang-hô, généraux en second, pour former deux corps d'armée. Sù-tà part de Thong-koán, se dirigeant au couchant, pour soumettre l'occident sur Khokho. Ouên-tchong part de Kù-yông, marchant au levant, pour intercepter le grand désert. Pourchassant l'ex-empereur pendant deux mois, il arrive à Hin-hô, reçoit la reddition de la garnison, fait avancer l'armée jusqu'à

## 26 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4369.  
Hong-wou.

Tchahanlao, fait prisonnier le commandant de la place Tchoutchen, passe ensuite à Lò-thò-chán, met en fuite Chap-tin, son commandant, et de là se rend à Khái-pin, dont le commandant Chang-touhan se rend à lui.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4370.  
Hong-wou.

Le tribunal des fonctionnaires demande qu'on déporte à Tan-yâi les criminels. Rejet de la pétition.

L'empereur répondit : Les dynasties précédentes regardaient Tân-yâi comme hors de la civilisation, et ils y plaçaient les criminels; aujourd'hui l'empire ne fait plus qu'une famille. S'il y a encore des coutumes moins pures, il faut choisir de bons magistrats pour les rectifier. Est-ce qu'il doit y avoir encore des criminels?

A la 2<sup>e</sup> lune, le défunt Ko Tsè-hin reçoit le titre de prince de Tchoû-yáng. A la 5<sup>e</sup> lune, il nomme princes ses neuf fils.

Kià fut prince de Thsin, Káng prince de Tsin, Ty prince de Yén, Siou prince de Oû, Tchén prince de Thsoû, Fou prince de Thsy, Tsè prince de Thán, Ky prince de Tcháo, Thán prince de Lou, un petit-fils né d'une concubine, Cheou-khien prince de Tsin-kiáng. Plus tard, Siou changea son titre en celui de prince de Tchéou.

Sû-tà défait complètement Khokhothiémor' à Chen-erh-kou.

Sû-tà étant parvenu à Gán-tin, Khokho rétrograda et campa à Chen-erh-kou. Sû-tà fait avancer son armée pour le serrer de près, et, n'étant plus séparé que par une vallée, il construit des retranchements. Chaque jour avaient lieu entre

aux plusieurs engagements. Khokho envoie plus de mille de ses meilleurs cavaliers, par un chemin détourné, surprendre la partie sud-est du retranchement. Le conseiller d'État Hoù Tèt-tsy, dans la précipitation, ne sait où donner la tête; le camp est en alerte. Sù-tà en personne repousse l'ennemi. Ce Tèt-tsy était le fils de Tá-hài. Sù-tà lui met les fers et le fait passer à la capitale; il décapite pour exemple le colonel Tcháo et plusieurs de ses officiers subalternes. Le lendemain, il range en bataille ses soldats dans la vallée, livre un combat à mort et met en déroute complète l'armée ennemie. Le prince de Khin-thân, le prince de Tsy, des ducs de l'empire, des commandants, des officiers civils et militaires, au nombre de plus de 1800, et 80 mille soldats tombent en son pouvoir. Khokho, emmenant seulement sa femme, ses enfants et quelques personnes, se sauve à Hò-lin. Ensuite, de Hòni-tcheou il se dirige vers le sud et, après avoir passé 108 rivières, il parvient à Lio-yáng, s'empare de Mièn-tchéou. Pour Sù-tà, pénétrant par un pont suspendu, il attaque Hin-yuên et le prend. De son côté, Tén-yú, s'avancant de Lin-thào, s'empare de Hò-tchéou. Hoù Tèt-tsy, arrivé à la capitale, fut mis en liberté par l'empereur, qui écrivit à Sù-tà : Général, vous imitez Oúi-thsin, ne décapitant point Soù-kiên; avez-vous entièrement oublié le traitement que Jàng-tsù fit à Tchoáng-kia. Que vous l'eussiez mis à mort à l'armée, c'eût été chose finie. Maintenant qu'il est renvoyé au jugement de la cour, me rappelant de tous ses services, surtout à Sin-tchéou, je n'ai pas la force de le faire mourir. D'ailleurs, général, soyez sans inquiétude...

**L'ex-empereur des Yuên meurt à Yn-tchang.**

De l'Élan  
Cinq-mille.  
4870.  
Hong-ou.

## 28 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4370.  
*Hong-wou.*

Edit impérial qui lui donne le titre honorifique de Chouenty (empereur obéissant). Son fils Gaïoucheritala lui succède.

A la 5<sup>e</sup> lune, on commence à établir des examens pour les grades littéraires.

Comme le gouvernement ne fait que d'être constitué, dans toutes les provinces on admettra à la licence trois années de suite. Dorénavant, l'examen pour la licence n'aura lieu que tous les trois ans et à la 8<sup>e</sup> lune. L'examen pour le doctorat (à la capitale) est fixé à la seconde lune de l'année d'après.

Ly Ouén-tchong s'empare de Yn-tchang, prend Maitiripala et le fait conduire à la capitale.

Ouén-tchong, apprenant la mort de l'ex-empereur, se met à la tête de l'armée et, s'avancant à force journées, assiège Yn-tchang et s'en empare. Le prince héritier Gaïoucheritala fuit vers le nord, son fils Maitiripala, l'impératrice et les femmes du sérail, les princes, plusieurs centaines de mandarins sont pris. Ouén-tchong se met à sa poursuite dans le nord jusqu'à Khin-tchéou et s'en revient par Hin-tchéou; fait prisonnier Kiang Ouén-thsin, duc de l'empire, et autres; fait mettre bas les armes à 37 mille hommes. Arrivé au mont Hong-lô, le corps d'armée de Yang Sé-tsoù, fort de plus de 16 mille hommes, se rend aussi à lui.

En cette lune, il y avait sécheresse; à la 6<sup>e</sup>, l'empereur en personne prie au tertre (autel) des montagnes et des rivières; au bout de cinq jours il pleut.

L'empereur se met en jeûne dans l'aile occidentale du palais; l'impératrice prépare de ses mains des mets pour nourrir

les laboureurs; l'héritier présomptif et les princes de la famille impériale font leur offrande de mets au lieu du jeûne; l'empereur, en habits simples, en souliers de paille, se rend à pied au tertre, se tient assis sur du bois sec, à un soleil ardent, et la nuit couche sur la terre, cela pendant trois jours. Par un édit, il met en liberté beaucoup de condamnés des prisons, ordonne aux magistrats de rechercher partout les hommes versés dans la littérature, les artistes parfaits, les habiles administrateurs. Au bout de cinq jours survint une grande pluie.

Maitiripala est nommé marquis de Thséng-ly (qui respecte la politesse).

La nouvelle de la victoire de Ly Ouén-tchong étant arrivée, tous les mandarins allèrent à la cour féliciter l'empereur, qui voulut que ceux d'entre eux qui avaient été en place parmi les Yuên ne vissent pas. Quand Maitiripala parvint à la capitale, les mandarins demandaient qu'il se présentât en prisonnier. Ou-ouàng, dit l'empereur, vainqueur des Yn, a-t-il agi ainsi? On lui répondit : Tháí-tsong (2<sup>e</sup> empereur) des Thang l'a fait. Oui, répondit l'empereur, c'est ainsi qu'il a traité Ouàng Ché-tchong. S'il eût rencontré quelque descendant des Soui, probablement, il l'eût traité autrement. Il voulut donc qu'il se présentât à son audience en son costume accoutumé; il lui donna des habits d'ordonnance. Sa mère et sa femme allèrent toutes saluer l'impératrice, et l'empereur lui donna pour habitation le palais de Long-koàng.

Établissement du mode d'exploitation du sel du centre de l'empire.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4370.  
*Hong-tou.*

### 30 HISTOIRE GÉNÉRALE

DU L'ÉAN  
CHANGEMENTS.  
1370.  
Hong-ou.

Le gouverneur général du Chan-sy demanda qu'il fût permis aux commerçants de verser dans le grenier public de Tá-thong dix boisseaux de riz, dans celui de Tháí-yuên treize boisseaux pour recevoir deux factures du sel de Hoái. Après la vente de tout son sel, le commerçant devait rapporter les factures. L'empereur ayant approuvé la proposition, on admit les marchands à verser les denrées et on leur donna du sel. C'est ce qu'on appela exploiter le sel central. Or, depuis, dans chaque province et les pays de frontière, partout, on établit l'exploitation du sel central comme un moyen de pourvoir aux ressources des frontières. Selon la proximité ou la distance du transport, l'allocation varia depuis cinquante boisseaux jusqu'à dix.

Transmigration des habitants des villes de Sou, de Song, de Kia, de Hôu, de Hâng, non propriétaires, pour coloniser Lin-hào.

En tout, plus de quatre mille ménages; on leur donna des bœufs, la semence, des charriots et les provisions nécessaires, sans exiger d'impôt pendant trois ans. Plus tard, on transporta de nouveau les habitants de Pèt-pin et de Chan-chéou pour les distribuer dans différentes villes et localités; les habitants dispersés du désert Chamo furent rassemblés en colonies à Pèt-pin; 140 mille habitants du Kiang-nân émigrèrent à Fong-yâng; du Chan-sy on en fit émigrer au nord du fleuve jaune; à diverses époques, on transporta des habitants de la partie occidentale du Tchái-kiang, et ceux du Chan-sy aux villes de Tchoû-tchéou, Hô-tchéou; de Pèt-pin, au Chan-tong et Hò-nân. Durant tout le règne de Hong-ou, il se fit beaucoup de transmigrations.

En automne, à la 7<sup>e</sup> lune, le second ministre, Yang Hiên, devenu coupable, est mis à mort.

De l'Éta  
CARRÉMENT.  
4370.  
Hong-son.

Hiên avait de la capacité pour les affaires, un jugement sûr, un esprit vif, mais ses vues étaient profondément cachées. Si quelqu'un entrait dans ses vues, de suite il cherchait à le perdre. Entré en charge, il voulut tout changer l'ancien régime de l'administration; tous les anciens fonctionnaires furent renvoyés, pour n'employer que ceux en qui il avait particulière confiance; le censeur Lieou Pin, ayant accusé et fait déposer le ministre Ouang Koàng-yâng, fait une nouvelle motion pour le faire exiler à Koàng-lân. L'empereur refuse: alors il intente contre lui une nouvelle accusation, mais l'empereur, entrevoyant la calomnie, fait mettre Pin en prison. Celui-ci ayant tout déclaré, Hiên aussitôt est mis à mort.

A la 11<sup>e</sup> lune, grandes promotions et anoblissements des fonctionnaires bien méritants.

Ly Chán-tchang fut nommé duc de Hân, Sù-tà duc de Oûi, Ly Ouên-tchong duc de Tshào, Fong-chén duc de Song, Ten-yú duc de Oûi, et Mong, fils de Cháng Yú-tohen, duc de Tchéu; Tchong-hô et vingt-sept autres furent nommés comtes; Ouang Koàng-yâng fut fait marquis de Tchong-khin (de la fidélité diligente), et le censeur conseiller d'État Lieou-ky fut nommé marquis de Tchèn-y (de la sincérité). Trois jours après, tous vinrent remercier l'empereur qui, les faisant asseoir dans la salle Hôa-kái, et d'un air gai, s'entretenant avec eux de la conquête de l'empire, leur dit: Je fis une levée d'hommes des champs, sans prétendre à autre chose qu'à ma propre conservation, et après avoir passé le fleuve,

## 32 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'EM  
CHRÉTIENNE.  
1370.  
*Hong-woou.*

voyant que tout ce que faisaient les partis de braves n'allait qu'au malheur du peuple, Tchang Sé-tchèn fier de ses richesses, Tchèn Yèou-leàng comptant sur ses forces, moi seul n'ayant sur qui compter, mais avec le désir de ne pas tuer, d'étendre la fidélité et la justice, d'exercer la tempérance et l'économie, comme vous, Messieurs, je n'avais en vue que l'utilité publique. D'abord, dans la lutte avec les deux brigands, Sé-tchèn nous pressait de plus près, il y en avait qui voulaient qu'on l'attaquât d'abord ; pour moi, qui connaissant les vues orgueilleuses de Yèou-leàng, et le peu de capacité de Sé-tchèn, savais que des vues orgueilleuses sont remuantes, tandis que l'incapacité n'est point entreprenante, je marchai donc d'abord contre Yeou-leàng, et lorsque je le serrais au lac Pou-yáng, Sé-tchèn ne put jamais faire un pas hors de Kou-sou (Sou-tchéou-fou) pour lui porter secours. Que si, d'abord, j'eusse attaqué Sé-tchèn, Kou-sou étant bien gardée, et Yeou-leàng n'ayant pas manqué de profiter du vide que laissait mon éloignement pour s'avancer, mon front et mon dos eussent été entre deux ennemis. Et au nord, dans la conquête de la Chine primitive, je commençai par le Chantong, puis par le Hò-nân ; j'arrêtai mes soldats à Thongkoan sans me presser de m'emparer du pays de Thsin (Chèn-sy). Si j'avais agi autrement, Khokhothiemor', Ly Sé-thsy, Tchang Sé-táo, qui, après plus de cent combats, ne se pressèrent pas de mettre bas les armes, serrés de trop près, eussent réuni leurs forces en un seul endroit, et il n'eût pas été de suite facile de les réduire. C'est pourquoi, contre leur attente, faisant faire volte-face à nos drapeaux, je marchai vers le nord. La capitale de Yen (Pékin), une fois prise, lorsque nous portâmes nos armes à l'occident, Tchang et Ly n'eurent plus

d'espérance, restèrent sans force, et furent à nous sans combat. Cependant Khokho résistait encore de toutes ses forces sans plier. Que si, d'abord, avant la réduction de la capitale Yen (Pekin), nous fussions allés nous mesurer avec lui, il est incertain si nous eussions été vainqueurs ou vaincus.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1370.  
*Hong-icou.*

Depuis la 1<sup>re</sup> jusqu'à la 12<sup>e</sup> lune, parurent des taches dans le soleil. Édit pour demander des paroles sincères. La 4<sup>e</sup> année de Hông-ou, Ly Chantchang sort de charge. Ouáng Kòang-yang devient ministre de droite, et Hoù Oûi-yong ministre de gauche.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1374.  
*Hong-icou.*

Chán-tchang, sous un extérieur clément et conciliant, cachait un naturel féroce et dur. Ensuite, ayant été promu à la haute dignité de duc, son orgueil s'enfla et déplut tant à l'empereur que, sous prétexte de maladie, il reçut sa retraite. D'abord l'empereur le réprimanda souvent pour affaires d'administration. Lieû-ky disant que Chán-tchang avait rendu d'anciens services et qu'il était habile à organiser les officiers, l'empereur reprit : Il vous a souvent fait tort, voulez-vous prendre sa place, je vous fais ministre. Ky, se prosternant, répondit : Pour remplacer une colonne, il faut avoir un gros arbre ; si on y met un petit arbre, de suite elle tombera. L'empereur voulait aussi faire ministre Yáng Hién, qui était bien avec Ky. Celui-ci s'y opposa de toutes ses forces en disant : Hién a l'étoffe d'un ministre sans savoir l'être.... Car un ministre doit tenir son cœur clair comme l'eau et il ne doit avoir d'autre balance que la justice. Et Koang Ouang-yang, dit l'empereur, qu'en pensez-vous ? C'est, reprit-il, un homme

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4374.  
Hong-woou.

médiocre bien inférieur à Hien ; et, interrogé sur Hôn Oû-yông : Pour me servir de la comparaison d'un char, dit-il, je craindrais qu'il ne le fit verser. Ainsi, reprit l'empereur, personne ne vous surpasse. Mes infirmités, répartit Ky, sont trop grandes, je n'ai point de patience ; si j'acceptais cette place, je ne répondrais pas à vos royales bontés. Pourquoi craindre que la Chine n'ait pas d'hommes capables ; c'est à votre perspicacité, Sire, à les chercher de tout cœur. Quant aux hommes qui sont sous nos yeux, vraiment, je ne vois pas qu'ils puissent être ministres. Depuis lors Hién, Oûi-yong et Koang-yâng finirent tous mal comme Ky l'avait dit.

Thang-hô est nommé général de l'armée de l'ouest, et Fou Yeou-tèt, déjà généralissime contre les barbares (Yuên), prend le commandement en chef de l'armée pour une invasion dans le royaume de Hiá (Sé-tchéou). Le roi de Hiá, Min-chén, d'après le conseil de Oû Yeou-jen, ne vint pas rendre son hommage à l'empereur. Celui-ci, lui demandant passage pour marcher contre le Yûn-nân, non-seulement il refusa, mais encore il dévasta souvent Hin-yuên. Ordre fut donc donné aux généraux de le réduire. Tcheou Tèt-hin, Léao Yuin-tchong, et autres généraux en second du généralissime Hô, avec l'armée navale, se dirigèrent par Ku-thang vers Tchong-khin ; tandis que Kôu-ché, général en second du généralissime Yeou-tèt, avec l'infanterie et la cavalerie, se dirigeait par Thsin-long, vers Tchèn-tou. Tén-yú était chargé des approvisionnements de l'armée.

A la 2<sup>e</sup> lune, Lieou-y, commandant général pour les Yuên, livre le Léao-tong et fait sa soumission.

Edition qui, constituant le poste militaire du Léao-tong, en

nomme Lieou-y le colonel gouverneur avec participation de l'administration civile. Peu après, d'autres commandants pour les Yuên, Hong Paò-pào, Mâ Yiên-houi et autres, massacrent Y. Le conseiller Tchàng Leàng-tsó tue Niên-houi ; Paò-pào se sauve à Ynaratcho.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1374.  
Hong-1000.

A la 6<sup>e</sup> lune, Thang-hò prend Tchong-khin. Reddition de Min-chen, prince de Hia.

L'empereur, en envoyant Hò et Yen-tèt, leur donna ces instructions : Les Setchoannais apprenant que mon armée va combattre dans l'ouest, ne manqueront pas de placer leurs meilleures troupes à la garde de Khù-thâng, à l'est, et au défilé de Kin-niêu, au nord. Si, contre leurs prévisions, nous allons droit attaquer Kiai-ouên, la porte une fois rompue, les entrailles et le cœur ne manqueront pas de se disperser. L'art principal de la guerre est dans la célérité, pourquoi douter de la valeur. Yeoù-tè court en toute hâte ; arrivé au Chèn-sy, il réunit ses troupes et répand le bruit que le but de la marche est Kin-niêu, mais il dirige secrètement ses troupes vers Tchen-thsang, et gravissant les rochers et les monts, par une marche de jour et de nuit, il arrive à Keai-tchèou ; bat son défenseur, Tin Ché-tchen, et s'empare de la ville. Les Setchoannais ayant rompu le pont de la rivière de Pèt-long, Yeoù-tèt en construit un pour la passer, force la douane de Oû-ly, s'empare aussitôt de Ouên-tcheou, et marche sur Miên-tcheou. La crue des eaux de la rivière Hán empêchant de la passer, il coupe des arbres, construit de grandes barques de guerre, et voulant que le bruit de l'armée parvint à Khù-thâng, il fait polir beaucoup de planchettes, et graver dessus le mois et le jour de la prise des villes de Kiai, de Ouên et de

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1374.  
*Hong-1000.*

Mièn, et les jette dans la rivière pour qu'elles fussent emportées par le courant. Les garnisons du Se-tchoan, en les voyant, perdirent courage. Le ministre du roi de Hiá envoie bien vite une division de soldats secourir Hân-tcheou ; mais avant son arrivée, Yeoù-tè avait battu sa garnison et son chef Hiáng Tá-hen, sous les murs de la ville. L'armée libératrice perd courage ; Yeoù-tèt va au-devant d'elle, lui livre combat, la défait complètement et s'empare aussitôt de Hân-tcheou. Leáo Yùi-tchong, parvenu à Khù-thâng, se trouve arrêté dans sa marche par un pont suspendu en chaînes de fer. Il envoie secrètement plusieurs centaines de soldats munis de rations sèches, de bidons d'eau, portant de petites nacelles, franchir la montagne, et passé la douane, déboucher avec le courant d'en haut. Comme les montagnes du Se-tchoan ont beaucoup d'herbes et d'arbres, il ordonne aux soldats de prendre des habits faits de filaments d'arbres verts, de s'enfiler un à un le long des rochers des côtes, et quand il crut qu'ils étaient arrivés, à la tête de ses meilleures troupes, il débouche par Mèt-yèt-toú, à la cinquième veille de la nuit ; partageant les siens en deux corps, il attaque les forts du rivage et des terres. La division navale ayant eu soin de garnir de fer l'avant des barques, y place des feux et s'avance. Ce ne fut qu'au point du jour que les Setchoannais, s'en apercevant, prennent les armes et viennent les arrêter. Yüin-tchong, ayant forcé leurs six forts, et les soldats avec les nacelles débouchant par le fleuve, ils donnent en même temps, et, attaquant des deux côtés à la fois, ils les battent complètement. Ils entrent aussitôt dans Khoúi-eoù. Ce ne fut que le lendemain que Thâng-hô arrivant, ils s'avancèrent par deux routes différentes. Yüin-tchong, avec l'armée navale, va droit attaquer Tchong-khin.

Min-chén est saisi de peur ; le visage couvert, embâillonné de son écran, faisant porter sa bière, accompagné de ses mandarins, il va se rendre à Hô, à son camp. Celui-ci, content de son état humilié, le console et le relève. Alors Yeou-tèt, qui s'était avancé et assiégeait la ville, quoique blessé d'une flèche lancée au hasard, ne quitte pas le champ de bataille ; ses soldats, dans un combat opiniâtre, fondent sur les rangs d'éléphants qui, tournant le dos, écrasent dans leur fuite grand nombre de soldats. Aussitôt Tchèntou est pris ; il envoie ses soldats parcourir toutes les villes, et tout le pays de Choû (Se-tchoan) fut soumis.

A la 7<sup>e</sup> lune, Fang Khet-khin est nommé préfet de la ville de T'si-nin.

Khet-khin dans son administration s'attachait surtout à prendre ses administrés par la vertu, et n'aimait pas à se faire un nom. Pour se faire un nom, disait-il, il faut se faire craindre ; pour se faire craindre, il faut faire souffrir le peuple ; je n'en ai pas le courage. Alors, d'après l'édit impérial, ceux qui avaient défriché des terres incultes ne devaient payer l'impôt qu'après trois ans. Les collecteurs, sans attendre ce terme, l'exigeaient ; de sorte que le peuple abandonnait ces terres. Khet-khin ne demanda l'impôt qu'au terme fixé ; il divisa les terres en neuf classes et détermina l'impôt selon cette classification, sans que les collecteurs pussent malverser. Il établit des écoles dans plusieurs centaines d'endroits, répara les temples de Khong-tse (Confucius), invita des lettrés distingués pour enseigner, et les écoliers furent au nombre de deux mille. Au fort de l'été, le commandant militaire de la ville faisait construire les murailles par le peuple. Khet-khin dit : Le

---

DE L'ÉAN  
CHATELAIN.  
1370.  
Hong-1000.

DE L'ÈRE  
 CHINESE.  
 1374.  
 Hong-~~tsou~~.

peuple est pour la culture des champs, et en le faisant piocher et porter des terres, on l'accable de fatigues. Sur sa prière, le mandarin supérieur fit cesser les corvées. Il se trouva qu'il y avait sécheresse, la pluie tomba aussitôt en abondance. Les habitants de Tsy-nin chantaient : « Qui a fait cesser nos corvées, c'est l'effort de notre préfet ; qui a fait revivre nos grains, c'est la pluie de notre préfet ; notre préfet, notre père à tous, ne vous en allez pas ! »

Min-Chen reçoit le titre de comte de Kouï-gni (revenu au devoir).

Chen ne fut pas plus tôt arrivé à la capitale que le corps des mandarins demandait qu'il fût reçu par l'empereur dans la salle du trône en état de prisonnier, comme autrefois Mong-tchàng faisant sa soumission sous les Song. Chen, dit l'empereur, est tout jeune ; ce sont ses ministres qui ont tout fait. C'est bien différent de Tohàng. Il le dispensa de la cérémonie de la prostration à laquelle sont assujétis ceux qui ont mérité un châtiement, lui conféra le titre de Kouï-gni-heou et lui donna un palais.

Le 4<sup>er</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Établissement des chefs de l'impôt.

L'édit impérial ordonnait de choisir les grands propriétaires pour présider aux tributs et impôts de leur contrée, un chef et un adjoint pour cent mille boisseaux. L'époque du paiement arrivé, on devait les faire venir, et après s'être entendus avec eux, les choisir. Depuis, quand le transport pour l'État et l'armée eut été mis en vigueur, on n'abolit point les chefs de l'impôt. La perception des impôts devint partout une

source de misères pour le peuple. Les faibles furent opprimés par les riches et les puissants; ceux qui en retard de paiement étaient redevables au trésor, furent contraints de vendre leurs propriétés pour se libérer. Il s'ensuivit le renversement des fortunes et la perte des personnes.

A la 12<sup>e</sup> lune, Fui Tchén, préfet de Han-tchong, est appelé en jugement, puis relâché.

Tchén se montra prudent et bon. Étant préfet de Ky-choui, sa clémence et ses bienfaits lui concilièrent le peuple. Choisi pour préfet de Han-tchong, l'année étant mauvaise et les voleurs nombreux, il ouvrit les greniers publics et en distribua plus d'un million de boisseaux qu'il prêta au peuple. Les voleurs apprenant cela, reviennent tous au devoir. Les peuples des endroits voisins rivalisent aussi à qui viendra. Tchén ordonne que les anciens habitants, comme chefs de quartier, les inscrivent parmi eux, et on trouva qu'il y avait plusieurs milliers de familles. Maintenant sous le coup d'une accusation, il est appelé en jugement. L'empereur dit : « C'est un bon mandarin. » Il le relâcha, et, pour l'encouragement de ceux qui gouvernent le peuple, il lui donna la place de gouverneur d'un hôtel des monnaies.

La 5<sup>e</sup> année de règne, à la 1<sup>re</sup> lune, les chefs militaires de la garde des princes impériaux sont constitués.

Chaque palais royal eut trois sièges de défense; chaque siège eut cinq postes, de gauche, de droite, de devant, de derrière, du milieu; chaque poste avait deux tsien-fou (lieutenants) et dix pe-fou (sous-lieutenants).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1372.  
Hong-wou.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1372.  
Hong-wou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1372.  
*Hong-wou.*

Envoi de Ouàng-y, de l'Académie des Hau-lin, en ambassade au Yun-nan; pris et forcé de s'abaisser, il préfère la mort.

Patsalouarmi, prince de Leàng, commandait le Yun-nan pour les Yuên. Après qu'abandonnant sa capitale, l'empereur eut pris la route du nord, chaque année il lui envoyait une députation qui, de la grande muraille, se rendait où se trouvait l'ex-empereur, et lui gardait toujours la fidélité de sujet. Après la réduction de Heá (Sé-tchoan), l'empire presque entier étant soumis, vu l'éloignement du Yun-nan et la difficulté pour les soldats d'y pénétrer; et comme Sou-oui, député envoyé par le prince au grand désert Cha-mo venait de tomber entre les mains des garnisons de Pet-pín, l'empereur ordonna à Ouàng-y de se rendre avec Sou-oui au Yun-nan, porteur d'un édit impérial pour engager le prince à son parti. Celui-ci traita bien Y. Il se rencontra qu'alors l'ex-empereur avait envoyé Thotho pour recueillir des subsides au Yun-nan. Il sut que Y était dans la maison du prince, et lui soupçonnant des projets de défection, il lui adressa des paroles menaçantes. Le prince ne put s'empêcher de faire paraître Y en sa présence. Thotho voulant qu'il s'abaissât, Y se récrie en disant : « Après que le ciel a mis fin au règne de votre dynastie Yuên, les derniers feux d'une torche éteinte oseraient disputer de clarté avec le soleil et la lune! Chargé d'une mission, venu de loin, sera-ce vous qui me ferez plier? » Aussitôt il se coupe la gorge. Le prince de Leàng le fit ensevelir avec les habits et les marques distinctives de sa dignité.

Translation de Tchien-ly et Min-chen en Corée.

Instruit que Tchen-ly et Min-chen éclataient en plaintes, l'empereur dit : « Ce sont des paroles de jeunes enfants, faute légère qui ne mérite pas qu'on s'en occupe; mais de peur que, abusés par des imprudents, ils ne finissent mal, il faut les placer loin d'ici : alors il n'y aura pas lieu à malheur. » On les fit donc passer en Corée.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4372.  
*Hong-wou.*

Envoi de Sû-tà et de Fong-chén, par des routes différentes, combattre Khokhothiemor'. Le corps d'armée de Sû-tà est défait; Fong-chén, peu après, bat l'ennemi et s'en revient.

Comme Khokho infestait souvent la frontière, l'empereur ordonne à Sû-tà, comme généralissime en chef contre les étrangers, de déboucher par Yen-mên et de se diriger à Hô-lin. Ly Ouên-tchong, comme général en second, devait déboucher par Ku-yông et tendre à Yn-tchang; Chén, comme général de l'armée de l'ouest, devait, sortant par Kin-lân, se rendre maître du Kan-siou. A la 3<sup>e</sup> lune, Sû-tà avait d'abord envoyé le lieutenant général Lân-yu, qui battit Khoko à la rivière Thoula. A la 5<sup>e</sup>, Khokho ayant réuni ses soldats à ceux de Ho-tsong, Tchai arrête Sû-tà à Lín-pet, le défait et lui tue plusieurs dizaines de mille de soldats. Chén, arrivé à Lan-tcheou, envoie en avant-garde le général en second Fou Yedù-tet, qui défait de nouveau l'ennemi, prend Kan-siou, s'empare de force de Ytsylailou, ensuite de Pie-touchan; Tortchepan, prince de Khy, des Yuên, prend la fuite; Tchangkialou, son général, et vingt-six autres sont pris. Yedù-tet pourchasse l'ennemi jusqu'à Koua-cha-tcheou, lui tue et prend beaucoup de monde. Arrivé à la rivière Alou-

## 42 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1372.  
Hong-wou.

hoen, son cheval est blessé d'une flèche. Le colonel Ly-yûin lui donne son cheval, en prend un à l'ennemi et le monte. Ouên-tchong combat avec acharnement, défait l'ennemi, le poursuit jusqu'au lac Tchen, et chassant devant lui des bœufs pour la nourriture des soldats, il s'en revient.

Tén-yu est nommé général de l'armée du midi pour réduire les sauvages du Hou-nan et du Koàng-sy.

Les différentes tribus barbares (*mân*) de Chên-tcheou ayant excité des troubles, l'empereur ordonne à Yu d'aller les réduire avec Tcheou Tet-hin et Oû-leâng pour seconds. Yu sort par Fông-tcheou, soumet les sauvages de tous les antres de San-mào; Tet-hin débouchant de Lan-nân, soumet ceux des villes de Lan, Fong, Gan, Tien; Leâng, venant par Tsintcheou, soumet ceux de Hôui-thong ou Khai, Thàn-khy, Khoù-tcheou, et ainsi tout fut pacifié.

A la 2<sup>e</sup> lune, Tchen-chou de Gan-nân (Annam) massacre son roi, nommé Kien, et se fait roi. Il envoie une ambassade avec des présents, qui sont refusés.

Tchen-chou, quoique régnaient, craignait d'être mis au ban; il envoie donc une ambassade offrir des présents pour sonder l'intention de l'empereur. L'introducteur des étrangers Thsao-ky, reçoit les dépêches; un autre fonctionnaire, Tsen-loù, ouvre l'enveloppe, avertit le président, qui, s'informant auprès des ambassadeurs, leur dit : « L'ancien roi se nommait Kien, comment le nom a-t-il changé si vite ? » Les envoyés, n'osant dissimuler, déclarèrent toute la vérité. L'empereur

dit : « Ces barbares des îles sont trompeurs à ce point; qu'on rejette leurs présents. » Chou, l'année suivante, envoya une autre ambassade pour demander pardon. Alors ordre fut donné de traiter les affaires sous le sceau de l'ancien roi.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4372.  
*Hong-woou.*

**Établissement des préfectures pour le thé et les chevaux.**

La cour des finances proposa que le thé du Chèn-sy et du Sé-tchoan payât un dixième pour troquer les chevaux étrangers; l'empereur approuva. Ainsi, dans tous les pays où on cultive le thé, on établit des préfets de l'impôt du thé, et on détermina les règlements pour le recueillir; des préfectures pour le thé et la remonte furent établis dans les villes de Thsin, de Thào, de Ho, de Yà, depuis Thiaô-mên, Ly, Yà, jusqu'à Tokanousthsang, plus de 500 lieues de pays où le thé se cultive, et il n'y eut pas une peuplade des pays occidentaux qui ne l'achetât en donnant des chevaux.

A la 3<sup>e</sup> lune, dispense des corvées accordée au peuple de la capitale.

Le préfet de la ville Yn-thien (Nankin) représenta que, pour le transport des objets publics, le service tombait tout sur les habitants de la capitale. L'empereur répondit : « Depuis le commencement de notre dynastie jusqu'à ce jour, le peuple de la capitale a été plus grevé que celui des autres villes; maintenant que la guerre est à peu près finie, il est juste de le soulager. » Ordre donc de le dispenser des services publics. Peu après gratification fut faite au peuple d'une pièce de soierie par ménage.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1372.  
Hong-wou.

Le roi de Corée envoie ses enfants à l'école impériale. — A la 6<sup>e</sup> lune, paraissent gravées sur une table en fer des défenses de causer aucun mal aux (anciens) ministres à services éminents. — A la 11<sup>e</sup> lune, Naratchou fait une invasion au Leào-tong. — A la 12<sup>e</sup> lune, édit qui ordonne à tous les mandarins de faire part, dans leurs dépêches, des affaires qu'ils traitent, au prince impérial.

LIVRE SECOND. Depuis la 6<sup>e</sup> année du règne de Thài-tsoù jusqu'à la 19<sup>e</sup> inclusivement, en tout 14 ans (1373-1386).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1373.  
Hong-wou.

A la 1<sup>re</sup> lune de la 6<sup>e</sup> année, ordre aux préfets (aux chefs des *foù*, des *tchéou* et des *hien*) de toutes les villes de l'empire de venir à l'audience de l'empereur.

L'empereur leur dit : « La bonté et la bienveillance envers les subordonnés sont les vertus qui relèvent l'homme; la dureté et la cruauté sont la ruine des vertus. S'il n'y a qu'un faux semblant de bonté, il ne peut y avoir de vraie humanité, de véritable amour; s'il n'y a qu'un simulacre de bienveillance, il ne peut y avoir de vraie joie. Vous, faites-y attention. »

Choix des bonzes Tao-sé pour le service de l'autel du ciel (*kiao*) et autres temples (*thàn*).

On les fit présider à l'encens et aux offrandes au ciel et à la terre, à l'esprit des moissons, aux fleuves et aux montagnes.

Ouang Koàng-yàng quitte le ministère pour prendre le gouvernement de la province de Koàng-tong.

Le premier ministre Hoù Oûi-yông accaparait seul toute la direction des affaires au ministère, et Koàng-yang n'avait rien à proposer ; c'est pourquoi il fut renvoyé.

A la 2<sup>e</sup> lune, suspension de l'examen de licence.

D'abord, comme beaucoup de places manquaient de fonctionnaires, l'empereur dispensa les licenciés de l'examen du doctorat ; ils n'eurent qu'à se rendre à la capitale pour être pris au choix. Il choisit aussi des jeunes gens de talents éminents, entre autres Tchang-ouï et Ouàng-houi pour Pien-sieou (rédacteurs) de l'académie des Han-lin. Admis dans l'intérieur du palais pour s'exercer aux lettres dans la salle Ouén-hôa, il leur désigna pour précepteurs le grand mandarin Song-liên et autres. L'empereur, dans ses loisirs, voyait lui-même et classait leurs compositions ; il les régala d'un festin au prytanée (koang-lou) impérial. Chaque fois c'était ou le prince impérial ou l'un des fils de l'empereur qui, à tour de rôle, présidait au festin. Souvent, dans l'année, il leur faisait des présents considérables. A cette époque, comme ces jeunes gens qu'on avait pris en grand nombre avaient de la littérature sans voir où être placés, on suspendit les examens de licence. Ordre d'ailleurs fut donné aux fonctionnaires publics de rechercher les hommes de talent, ayant égard d'abord à la vertu, la littérature ne venant qu'en second rang. Ils furent ainsi classés : 1<sup>o</sup> les esprits perspicaces et droits ; 2<sup>o</sup> les sages et bien réglés ; 3<sup>o</sup> les bons fils, bons frères, bons agriculteurs ; 4<sup>o</sup> les docteurs ; 5<sup>o</sup> les licenciés ; 6<sup>o</sup> les ba-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1372.  
*Hong-wou.*

cheliers ; 7° les beaux hommes ; 8° les vieillards. On devait les conduire honorablement à la capitale pour être indifféremment choisis aux emplois, et dans chaque province les Kong-sen (anciens bacheliers) purent aussi avoir de l'avancement par le collège impérial. Dès lors les examens provinciaux de licence furent suspendus pendant dix années.

Commission donnée pour la première fois aux censeurs impériaux et aux grands-juges provinciaux d'exercer la surveillance sur les fonctionnaires publics. A la 3° lune, éclipse de soleil. — Ordre à Sù-tà de disposer son armée pour la défense du Chan-sy et de Pet-pîn (Pékin). — Oûi-koan est de nouveau préfet de Sou-tcheou-foù.

Koan dans sa préfecture de Sou-tcheou avait administré avec bonheur, ses succès et ses services étaient de tout l'empire ceux qui jetaient le plus grand éclat. Il avait été nommé gouverneur en second de la province du Se-tchoan, mais comme ses anciens administrés le redemandaient, il reçut l'ordre de rentrer dans sa préfecture.

A la 6° lune, le général des Yuèn, Khokhothiemo'r, envahit le passage Yen-mèn. — A la 7°, Houï Oûi-yông est nommé deuxième ministre. — A la 9°, statut qui ordonne à tout fonctionnaire d'envoyer un rapport chaque année et à chaque quartier de l'année.

D'abord les préfets de toutes les villes, chaque mois, devaient, par une dépêche, rendre compte du nombre des habitants, de l'impôt, des écoles, des prisons, des procès ; le sous-

préfet envoyait au préfet de deuxième classe, celui-ci au préfet de première classe, ce dernier au gouverneur de la province, qui adressait le tout au ministère. Mais le rapport des employés devenait fastidieux de minuties, et souvent les affaires générales et spéciales étaient confondues; et quant aux tribunaux dans le jugement des causes, les sous-préfets ne pouvaient juger que les affaires dont l'application de la peine ne dépassait pas 50 coups de verge, les préfets de deuxième classe celle de 80 coups de bâton, les préfets de première classe celle de 100 coups, la déportation et les peines au-dessus étaient réservées au juge provincial; mais les sous-préfets et préfets de deuxième classe se laissant corrompre, les préfets de première classe et les grands juges abusant de leur autorité, tous, selon qu'ils recevaient plus ou moins d'argent, atténuaient, dans leur rapport, les circonstances; diminuaient la pénalité; cachaient beaucoup de faits aggravants; ainsi l'empereur ordonna au ministère et à la cour des censeurs impériaux, de s'entendre ensemble pour changer le rapport mensuel en trimestriel, et des trimestriels composer l'annuel. Tout préfet et sous-préfet dut juger les causes des accusés, d'après les lois, sans attendre le retour du rapport; et s'ils malverosaient dans leurs fonctions, les censeurs et les grands juges devaient les mettre en jugement. Tout l'empire se trouva bien de ces dispositions.

A la 11<sup>e</sup> lune, de Lou-tcheou (ou Chan-sy) on offre du jên-sen, qui n'est pas accepté.

La racine médicinale Jên-sen, dit l'empereur, est très-difficile à trouver, ne fatiguons pas extraordinairement nos sujets. Déjà de Kin-hôa on avait offert du riz odoriférant, du

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1368.  
*Hong-wou.*

## 48 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1373.  
*Hong-wou.*

Thai-yûen, du vin de vigne; j'ai tout refusé; la famille impériale doit avoir pour but unique l'utilité des peuples, comment donc pour la bouche et le ventre vexer des hommes?

A la 44<sup>e</sup> lune intercalaire paraît le Code des lois de la dynastie Min.

D'abord, de temps en temps, de nouvelles lois étaient publiées; et de peur que le peuple ne les connût pas bien, ordre avait été donné à Tcheou-tchen, président de la cour de cassation et autres, d'en faire une explication exacte, et on avait chargé des fonctionnaires lettrés et des membres des tribunaux d'expliquer les vingt et quelques lois de la dynastie Thang; maintenant nouvel ordre fut donné à Lieû Oûi-khien, président de la cour de justice, de rassembler le Code des lois de la dynastie Min. Or, elles étaient conformes aux anciennes lois, corrigées ou augmentées, de la dynastie Thang; en tout, six cent six statuts.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1374.  
*Hong-wou.*

La 7<sup>e</sup> année, à la 4<sup>re</sup> lune, envoi des soldats au défrichement des terres du nord-ouest.

Alors, quoique au Ho-nân, au Chan-tong, à Pet-pin, au Chen-sy, dans toutes les villes du Tche-ly et de Hoûi-gan, le défrichement eût lieu, il n'avait pas beaucoup avancé; c'est pourquoi Ouâng-kien, lieutenant général, et autres, eurent ordre de se distribuer par les provinces pour présider au défrichement; l'année suivante Ly Chan-tchang, Tchou Léang-tsoû, Yû Thong-yûen, reçurent aussi l'ordre d'activer par leur protection et leurs exhortations le défrichement, d'encourager l'agriculture. Les terrains incultes du nord-ouest de jour en jour furent ouverts par les soldats, dont 3/10 furent destinés

au défrichement et les 7/10 à la garnison des villes. Le colon recevait cinquante arpents de terres, un bœuf, la semence ; on lui apprenait à planter ; il devait donner du loyer, payer l'impôt d'un boisseau ; et ainsi le peuple ne fut pas surchargé et les subsides de l'armée devinrent plus abondants.

Envoi du vice-amiral Oû-tchen croiser en mer contre les Japonais.

Les Japonais ayant fait de fréquentes descentes et pillages, l'empereur envoya des députés porter ses ordres à leur roi Leang-hôai. Celui-ci députa un bonze avec une lettre d'obédience pour faire hommage à la cour, et puis peu après recommença ses brigandages et pillages comme auparavant. Tchen fut donc nommé amiral, avec Yû-hien pour second, commandant les quatre postes de Kiang-yn. La flotte se mit en mer ; arrivée à la hauteur de Lieoû-khieû, elle s'empara des vaisseaux de guerre japonais, et revint présenter les prisonnier à la capitale.

Au 1<sup>er</sup> de la 2<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Construction du temple de Khòng-tsè (Confucius) à Khio-feòu (sa patrie).

On établit les écoles des trois philosophes Khong, Yén, Tsén, pour l'éducation de leurs descendants.

A la 3<sup>e</sup> lune, mort de Fang Koué-tchen.

Koué-tchen, depuis la 27<sup>e</sup> année de Thsong-tchen qu'il avait fait sa soumission, envoya un de ses gens, Tchan-tin, avec une lettre d'excuse et demandant miséricorde si instamment que l'empereur, touché, lui accorda sa grâce. Forcé de venir à la cour, il reçut la dignité de premier conseiller du

DE L'ÈRE  
QUANTIÈME.  
1374.  
Hong-wou.

gouverneur du Kiang-sy, jouissant du titre et des émoluments sans en avoir la place. Maintenant il meurt.

A la 4<sup>e</sup> lune, le général Lân-yu s'empare de Hin-hô.

En ce temps-là, Thointhiemor gardait Hin-hô pour les Yuên; Yú défait ses soldats à la fontaine du Vin-Clair, fait prisonniers un comte de l'ex-empire, Thielimitche, et cinquante-neuf officiers; Thointhiemor abandonne la ville et se sauve.

A la 6<sup>e</sup> lune, épuration des préfets des villes du nord.

Comme les villes et localités de la partie du nord avaient des habitants clair-semés et donnaient peu à faire, l'empereur ordonna à la cour des fonctionnaires de diminuer avec discernement trois cent-huit fonctionnaires des villes du Ho-nân, de Pe-pin, du Chan-tong.

Le Chên-sy est ravagé par les pluies et la grêle; le Chan-sy, Pe-pin, Ho-nân, Chan-tong dévastés par les insectes. Édit qui remet l'impôt de ces provinces. — A la 7<sup>e</sup> lune, Ly Ouên-tchong s'empare de Kao-tcheou.

Il décapite Totocheli, prince de Tsong; fait prisonnier Pékialou, chevalier des ordres; poursuit les fuyards jusqu'à la montagne Tchan-máo (du Chapeau de feutre), atteint et décapite le prince de Loù, prend ses femmes ainsi que Tâ Hài-tsuin, son trésorier, et autres.

A la 9<sup>e</sup> lune, le comte de Thsong-ly, Maitripala, a la permission de s'en retourner. A la 11<sup>e</sup> lune, statut qui établit des réglemens pour le deuil.

Une des femmes de l'empereur, nommée Sên, venant à mourir, les maîtres des cérémonies fixèrent le mode du deuil.

Le président de la cour des cérémonies, Nieou-leang, présenta un placet sur les cérémonies, disant : « Du vivant du père, le deuil pour la mère (du premier rang) doit être d'un an; pour toutes les autres mères, il n'y a point de deuil. » L'empereur dit : « Les bienfaits du père et de la mère sont de même degré : faire une si grande différence entre eux, c'est grandement blesser les convenances. » Il ordonna aux savants de la cour d'examiner et de décider. Song-liên, avec quarante et un autres, recherchèrent ce que les anciens avaient dit du deuil des parents. Or, vingt-huit se déclarèrent pour le deuil de trois ans, quatorze seulement pour celui d'un an. L'empereur dit : « Le deuil de trois ans est le deuil généralement usité. Ce en quoi le cœur des hommes s'accorde, est ce que la raison approuve. » Il statua donc, en règle, que le fils pour ses père et mère, les fils des concubines pour leur mère porteraient le deuil trois ans; que tous les enfants de la femme légitime, à la mort des concubines de leur père, garderaient tous les habits et le bâton de deuil un an. Les règles des cinq deuils admirent des différences de plus ou de moins. L'ouvrage achevé, l'empereur l'intitula : « *Hiao tse lou*, » *Registre de la piété filiale*, et le rendit public dans l'empire.

En Corée, Ly Jên-jên fait mourir son roi Tchoan.

Tchoan n'ayant pas de fils, avait adopté Yû, celui de son favori Sin-tchoen. Alors Jên-jên le mit sur le trône.

8<sup>e</sup> année de règne, à la 4<sup>re</sup> lune, édit ordonnant d'établir des écoles dans tout l'empire.

Comme les villes avaient des écoles et que les habitants de la campagne ne jouissaient pas du bienfait de l'éducation,

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1374.  
*Hong-woou.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1375.  
*Hong-woou.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1375.  
*Hong-wou.*

l'empereur ordonna aux fonctionnaires publics d'établir aussi des écoles rurales, et d'inviter des maîtres lettrés pour enseigner les enfants du peuple.

Le fleuve (Jaune) se déborde à Khai-fong.

La digue de Tá-hoàng-sé fut rompue sur une longueur de plus de 300 mètres; on employa plus de trente mille travailleurs à la réparer.

A la 2<sup>e</sup> lune, l'empereur laboure un champ. A la 3<sup>e</sup>, loi sur le papier-monnaie.

Alors en beaucoup de localités étaient établis des hôtels où l'on fondait les sapèques. Les tribunaux condamnaient le peuple à donner pour amende les vieux ustensiles et objets en cuivre, et c'était passé en coutume; les négociants, dans leurs échanges, depuis longtemps accoutumés à se servir de papier, trouvaient beaucoup d'incommodité à se servir de sapèques. Ordre fut donc donné aux ministères d'instituer le papier-monnaie de la dynastie Min. Il y en eut de six espèces, d'une ligature (1,000 sapèques) de 500, de 400, de 300, de 200, de 100 sapèques. Le billet d'une ligature valait 1,000 sapèques, et en argent un taël. Défense au peuple de se servir d'argent, d'or ou de marchandises pour les échanges du commerce. Les contrevenants devaient être poursuivis. Pour l'impôt et les douanes, on recevait en sapèques et papier-monnaie: les 3/10 en sapèques, les 7/10 en papier; au-dessous de cent, on ne se servait que de sapèques.

Leao Yüin-tchong, comte de Tet-khin, reçoit l'ordre de mourir.

Autrefois, lorsque Hân Lin-cûl était à Tchoû-tcheou, l'empereur envoya Yûin-tchong pour l'amener à Yn-thien (Nankin). Parvenu à Koua-pôu, la barque chavira et il se noya. L'empereur en fit un crime à Yûin-tchong. Or, dans la distribution des titres à ses grands officiers, l'empereur dit : « Yûin-tchong, au combat du lac Pô-yâng, ayant exposé sa vie contre l'ennemi, mérite d'être regardé comme un brave non ordinaire; mais il fait sonder mon intention par ses amis entre les lettrés et solliciter sa promotion à un titre, c'est pourquoi il n'a été fait que comte, et non duc. Depuis, ayant eu des liaisons avec Yang-hièn, lors du supplice de celui-ci, Yûin-tchong, à cause de ses grands services, ne fut pas inquiété. A l'époque actuelle, par son orgueil exorbitant, ayant oublié les convenances d'un sujet, il a reçu l'ordre de se donner la mort.

A la 4<sup>e</sup> lune, cessation de la construction de la capitale du milieu (Lin-hâo).

D'abord l'empereur voulait, comme sous les Tchéou et les Hân, avoir deux capitales; maintenant, à cause des dépenses et des fatigues, il fait cesser les travaux.

Mort de Lieôu-ky, marquis de Tchén-'y (la Pure intention).

Ky, secondant l'empereur dans la conquête de l'empire, était d'une rare sagacité dans ses plans et l'expédition des affaires; dans ses loisirs, il réglait les devoirs d'un roi. L'empereur le comparait à Tchang Tsè-fang, avait coutume de l'appeler « maître » sans dire son nom, tant il avait de considération pour lui; cependant Ky était d'un naturel raide et

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1375.  
*Hong-icou.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1375.  
*Hong-wou.*

impétueux; Hôu Oûi-yông lui portait une haine profonde. D'abord, à Geou-kuo, il y avait un endroit retiré nommé Thán-yâng, qui était un repaire de contrebandiers de sel. Sur la proposition de Ky, un syin-kien-tse (commissaire surveillant) y ayant été établi, les contrevenants n'y trouvant pas leur compte, s'unirent à des exilés qui avaient rompu leur ban pour exciter des troubles. Les mandarins inférieurs cachant cela sans en avertir, Ky fit porter cette affaire par son fils Liên à la connaissance de l'empereur, sans en prévenir le ministère, à la tête duquel était alors Oûi-yông; celui-ci, irrité, poussa les fonctionnaires du lieu, dans leur dépêche à l'empereur, à déclarer que la terre de Thán-yâng ayant la vertu de porter au trône, et Ky, qui la désirait pour sépulture, ayant expulsé les habitants, les avait réduits à se révolter. Ky fut condamné à perdre les émoluments de sa place. Autrefois, lorsque l'empereur voulait faire ministre Gûi-yông, Ky l'en dissuadait, et quand il le vit au ministère, il en fut si triste et si affecté qu'il en tomba malade. Oûi-yông le fit visiter par un médecin affidé, qui lui donna un remède; dès lors il lui sembla avoir quelque congestion dans le ventre, et la maladie, de suite, empira. L'empereur le fit reconduire sûrement à sa demeure; au bout d'un peu plus d'un mois, il mourut.

A la 3<sup>e</sup> lune, envoi de l'officier du palais, Tcháo-tchen, en mission à Ho-tcheou.

Depuis que le papier-monnaie était en usage, les chevaux des Si-fan arrivaient aux marchés en moins grand nombre; l'empereur envoya Tchien avec de belles soieries et du thé du Sé-tchoan à Ho-tcheou : alors les chevaux de jour en jour

abondèrent sur les marchés. C'est de cette époque que date l'envoi des serviteurs du palais en mission diplomatique.

Au 4<sup>or</sup> de la 7<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Édit portant que les fonctionnaires publics pourraient aller faire les funérailles de leurs parents sans avoir besoin de permission. — Tremblement de terre à la capitale. — A la 8<sup>e</sup> lune, mort de Khokhotiémo'r.

Depuis la déroute de Sû-ta, la grande armée ne sortit plus au delà de la grande muraille. Khokho, suivant son prince, émigra à Kin-chan et mourut à son palais de Halanahai. Sa femme, nommée Mào, se pendit et mourut. L'empereur, dans une grande réunion de généraux, demandant « quel était, » sous le ciel, un brave extraordinaire, tous répondirent : « Chang Yû-tchoen. — Yû-tchoen, reprit l'empereur, fut en effet un héros, il a été à moi et mon sujet; je n'ai pu avoir pour sujet le prince Pàopào, c'est là un brave extraordinaire. » Or, Pàopào était le sobriquet de Khokho.

A la 9<sup>e</sup> lune, envoi de Oû-yûin, gouverneur en second du Hoû-kouang, en ambassade au Yûn-nân, où il est tué.

Comme le Yûn-nân n'avait pas encore reconnu l'empereur, il lui envoya une nouvelle ambassade pour lui porter sa proclamation. Il arriva que Thietheouan et autres, envoyés par le prince de de Leang (vice-roi du Yun-nan) au grand désert du nord (Cha-mo), avaient été pris par les soldats chinois. L'empereur les relâcha, faisant partir Yûin avec eux. Ces députés, qui avaient été pris dans leur mission, craignant d'être

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4376.  
*Hong-woou.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1375.  
*Hong-wou.*

punis, voulaient que Yûin, changeant les lettres qui l'accréditaient auprès du prince de Leâng, feignît d'être un envoyé de l'ex-empereur. Yûin ne voulant point absolument y consentir, ils le tuèrent.

A la 40<sup>e</sup> lune, les commandants militaires de province, nommés Tou-ouï, prennent le nom de Tou-se.

D'abord l'empereur avait constitué ces commandants pour gouverner chacun une division. A cette époque, ordonnance de les nommer tou-se. Il y en eut en tout treize : à Pe-pîn, au Chèn-sy, au Chan-sy, au Tchai-kiang, au Kiang-sy, au Chan-tong, au Sé-tchoan, au Fo-kién, au Hou-koàng, au Leáo-tong, au Koàng-sy, au Ho-nân. Il y eut trois commandants spéciaux dans les villes de Sy-gan, Tá-thông, Kién-nîn. A la 12<sup>e</sup> année de ce règne, on ajouta les deux commanderies provinciales du Kouï-tcheou et du Yûn-nan.

A la 12<sup>e</sup> lune, Naratchou envahit le Leáo-tong, les généraux Mà-yûin et Ye-ouang le défont.

L'empereur, dans la prévoyance que Naratchou viendrait envahir, avait recommandé à Yûin et aux autres chefs de se tenir sur leurs gardes. En effet, peu après il vint ; mais voyant tout bien défendu, il n'osa attaquer. Passant par Kái-tcheou, il arrive à Kin-tcheou. Les colonels Oûi-fou et Ouàng-chén mettent des arbalétriers en embuscade sous les murs de la ville, et font prisonniers ses meilleurs soldats. L'ennemi, embarrassé par la rivière Yuên-tché, prend la fuite. Mais auparavant Ouáng avait conduit des soldats occuper la rivière. Comme les glaces amoncelées ressemblaient à un mur, il les

fit arroser d'eau, et le moment d'après les glaçons formèrent comme une place forte. Sur le côté il creusa des fosses et des trappes. L'ennemi arrivant, les soldats embusqués accourent de tous côtés; Naratchou s'empresse de gagner l'île Liên-yûin; mais rencontrant la muraille de glace, il marche par le flanc, et ses soldats tombant dans les trappes, se débandent. Alors Yûin, sortant de la ville et réunissant les corps de troupes, poursuit les fuyards jusqu'à la rivière Py-ly. Les morts et les prisonniers furent sans nombre. Naratchou ne put que sauver sa vie.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1375.  
*Ho-g-wou.*

La 9<sup>e</sup> année, à la 4<sup>re</sup> lune, Thang-hô est envoyé à la tête d'une armée pour défendre Yèn-gan.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1376.  
*Hong-wou.*

Peyenthiemor, général des Yuên, infestait les frontières. L'empereur nomma Hô, général de l'armée occidentale, pour couvrir Yen-gan. A la 7<sup>e</sup> lune, Peyenthiemor venant attaquer, Hô envoie contre lui Fou Yeou-tet, qui le bat, le fait prisonnier, et fait mettre bas les armes à ses soldats.

A la 3<sup>e</sup> lune, remise de l'impôt territorial des lieux voisins de la capitale, du Chan-sy, Chèn-sy, Ho-nân, Fo-kién, Hiang-sy, Tchai-kiang, Pet-pin, Hôu-koàng. — A la 6<sup>e</sup> lune, les tchang-chou provinciaux sont changés en pou-tchén-se (intendants généraux).

Tous les gouverneurs des provinces, Tchai-kiang, Kiang-sy, Fo-kién, Pe-pin, Kouang-sy, Se-tchoan, Chan-tong, Kouang-tong, Ho-nan, Chèn-sy, Hou-kouang, Chan-sy, furent changés en pou-tchén. On abolit les fonctions de pin-tchang, de tsò et yeou-tchân. On changea les tsan-tchén (sous-gouverneurs) en pou-tchen. On établit deux tsan-chén de droite et

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1376.  
*Hong-wou.*

de gauche ; depuis on ajouta deux thsân-ngi (conseillers) de gauche et de droite.

Le 1<sup>er</sup> de la 7<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 14<sup>e</sup> lune, le sous-recteur des écoles de Pîn-yào, Ye Pe-kú, est jeté en prison, où il meurt.

Alors, à cause de quelque calamité extraordinaire, l'empereur ayant demandé qu'on lui dît librement la vérité, Ye Pe-kú présenta un libelle où il s'exprimait à peu près ainsi : « Votre sujet, examinant ce qui se passe aujourd'hui, voit trois excès, savoir : la dotation d'apanages trop magnifiques, l'emploi de peines trop multipliées, les réformes administratives trop précipitées. La règle des rois précédents était que la capitale impériale n'était que l'une des trois principautés ; aujourd'hui les principautés de Thsîn, de Tsin, de Yen, de Thsy, de Leâng, de Thsoù, de Oû, de Chôu embrassent chacune plusieurs dizaines de villes ; dans d'autres temps, quand la queue trop grande, ne suivant plus les mouvements de la tête, on voudra diminuer leur territoire et leur retirer leur autorité, on ne manquera pas d'exciter des mécomptes ; je désirerais qu'avant que les princes aient pris possession de leurs principautés, on bornât leur capitale et leurs villes, on diminuât leurs garnisons militaires, on déterminât la règle des territoires, pour fournir à la dotation des petits-fils des princes. Ce serait diminuer le bienfait d'un moment pour ménager l'avantage d'un long avenir. Votre sujet remarque aussi que de tout temps les princes, fondateurs d'empires, se sont concilié l'affection des peuples par l'exercice de la bonté et l'ont perdue par l'emploi des supplices. Aujourd'hui, dans les supplices en usage, la plupart sont la détermination des

sentiments de votre sainteté! Les préposés aux prisons ayant en vue d'accomplir votre bon plaisir, redoublent de dureté pour avoir plus de mérite, comme si la modération dût vous offenser. Il est vrai que, dans la révision du code ancien, on a diminué ou aboli diverses peines; cependant ce n'est qu'un vain mot de grâce et de pardon, je ne vois pas, en réalité, de pardon et de grâce. On peut dire : la réalité est vraiment dans l'empereur, elle n'est pas dans ses agents. Les lettrés d'autrefois mettaient leur gloire à monter en dignités, ceux d'aujourd'hui mettent leur bonheur à ce que leurs malversations n'éclatent pas; ils se trouvent heureux d'encourir l'infamie sans punition; ils regardent les travaux du défrichement des terres comme la peine qu'ils ne peuvent éviter; la corde, les verges et la bastonnade ne sont à leurs yeux qu'une ignominie ordinaire. Et dès le principe, dans la réception des lettrés de tout l'empire, on les a recueillis pêle-mêle, ayant soin seulement qu'ils ne fussent pas trop tarés; les magistrats les ont présentés avec le même empressement qu'on présente un grand criminel qu'on a pris; plus tard, au renouvellement des magistrats, les qualités corporelles ont réglé le choix. Ce qu'ils ont appris n'est pas ce qui leur sert; ce qui leur sert n'est pas ce qu'ils ont appris. En fonctions venant à malverser, s'ils parviennent à éviter la mort et le supplice, ils ont la perspective certaine des travaux du défrichement. C'est devenu chose si ordinaire qu'on s'en met le moins du monde en peine. Est-ce là ce que Votre Majesté désire? Non; elle veut qu'on craigne et qu'on n'ose prévariquer. Je vois, depuis plusieurs années, que les condamnations à mort n'ont pas manqué, et cependant les délits se succèdent sans interruption. Désormais il faut garder plus

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4376.  
*Hong wou.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1376.  
*Hong-wou.*

de noblesse, pardonner les petites fautes. Dans l'antiquité, sous le règne des Tcheou, depuis les rois Oûen et Ou, ce ne fut que sous les rois Tchen et Khang que la religion fleurit partout; sous celui des Hân, depuis Kao-tsou, ce ne fut que sous les empereurs Ouên et Kin qu'on commença à voir le peuple dans la prospérité : la perfection du gouvernement ne peut donc s'obtenir précipitamment. Aujourd'hui, l'empereur se traînant entièrement dans l'ornière du vulgaire, on ne sait plus craindre. Les ordonnances paraissent et sont de suite changées, les grâces accordées sont aussitôt retirées, de sorte que tout l'empire ne sait à quoi s'en tenir, loin de savoir gré à l'empereur de son intention d'un bon gouvernement. Selon mes faibles vues, pour une bonne administration on doit, avant tout, rectifier les mœurs; pour rectifier les mœurs, il faut, avant tout, que celui qui doit veiller à l'observation des lois sache ce sur quoi il doit insister, que celui qui les applique sache ce qui est essentiel. Aujourd'hui, la vigilance à faire observer les lois se borne à en composer le texte et à en afficher l'imprimé; les tribunaux, gardiens des mœurs, se bornent à recevoir les accusations et à juger les prévenus, sans faire que le peuple revienne au bien et s'éloigne du crime, ce qui est l'essentiel d'un gouvernement. Les anciens, instruisant leurs lettrés dans la science, les faisaient exceller et monter par les grades académiques, puis, d'après leur ordre, déterminaient leurs fonctions; à ces fonctions remplies s'ajoutaient ensuite les dignités : ainsi revenaient les temps des Tcheou, où abondaient les hommes de mérite. Aujourd'hui, les étudiants de tout l'empire admis à l'école (centrale) impériale, au bout de quelques mois, sont précipitamment choisis et mis en charge : je crains que de telles gens, n'ayant pu

connaître les temps ni les affaires, n'administrent mal la chose publique et ne foulent le peuple. Depuis l'avènement de la dynastie actuelle, les promus à la licence et au baccalauréat ont été on ne peut pas dire en petit nombre, et les hautes places qu'ils ont remplies sont on ne peut pas dire peu importantes : comptez aujourd'hui ceux qui les conservent encore, combien sont-ils? Tout cela vient du défaut de vouloir réformer avec trop de précipitation. » A la réception du libelle, l'empereur, entrant en fureur, dit : « Ce petit lettré (*siao-tseu*) veut diviser les membres de ma famille. » Il le fit jeter en prison, où il mourut de misère.

A la 12<sup>e</sup> lune, renvoi de T'sai Tsè-yn, ancien serviteur des Yüen, qui s'en retourne à Hò-lin.

Tse-yn, sous le règne du dernier des Yuén, ayant obtenu le doctorat, avait été fait commissaire des guerres, puis il fut transféré à la charge de grand-conseiller provincial; à la déchéance des Yuén, à la suite de Khokho, il s'en alla défendre l'Occident. L'armée de Khokho ayant été battue, lui, seul cavalier, rentra dans le Kouan-tchong (Chên-sy), et se retira à Lân-chan. L'empereur envoya des gens, avec son signalement, à sa recherche. Trouvé, on le conduisait à la capitale, quand, arrivé sur les bords du fleuve Jaune, il disparut. Longtemps après, de nouveau repris, garrotté, passant par Lo-yâng (au Ho-nân) et présenté à Tang-hô, il lui fit une profonde inclination sans se prosterner. Comme on voulait le faire mettre à genoux, il s'y refusa. On lui brûla la barbe, et il resta impassible. Son épouse étant venue à Lo-yâng, il refusa de la voir. Conduit à la cour, on lui offrit une magistrature qu'il n'accepta pas. Ensuite, il fit présenter un placet conçu en ces

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1376.  
*Hong-wou.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4376.  
*Hong-ouou.*

termes : « Votre auguste Majesté, faisant grâce à ma médiocrité, loin de me donner la mort que j'ai lieu d'attendre, a guéri ma maladie, m'a donné un uniforme et des habits neufs, m'a honoré d'un banquet, veut me donner une dignité éclatante. La grandeur d'âme de Votre Majesté est aussi vaste que le ciel et la terre ; je ne puis assez reconnaître ses bontés. Ce n'est pas que je me refuse à rendre d'humbles services, mais engagé par des obligations sacrées, je ne puis changer si vite mes anciennes affections ; quoique simple bourgeois d'une capacité vraiment médiocre, grâce au sage discernement de mon maître, j'ai eu l'honneur de monter à cheval et de recevoir des émoluments pendant quinze ans ; je rougis de n'avoir rendu aucun service pour payer ma dette à la patrie. Fonctionnaire, j'ai été témoin de la chute de la famille impériale ; si j'y ajoutais l'infidélité, de quel front soutiendrais-je les regards des fonctionnaires de tout l'empire ? Depuis mon arrestation, jour et nuit je n'ai cessé de regretter de n'être pas mort autrefois. Certes, je ne prétends point, au prix de ma mort, m'acquérir un nom, et je ne veux pas me dérober à la mort pour avoir une place. Si, considérant ma simplicité, respectant mes affections, et mon parti aussi inébranlable que la mer du Midi, vous mettez fin à un reste de vie, le jour de ma mort sera pour moi comme une ère de vie. » A la lecture de ce placet, l'empereur sentit redoubler son estime pour lui, le traita avec plus d'honneur. Une nuit, il se mit à pleurer hautement sans se retenir. Interrogé pour quel motif, il répondit : « Je pense à mon ancien maître. » L'empereur voyant qu'il n'y avait point d'espoir de le faire changer, donna ordre aux magistrats de le conduire hors la grande muraille, pour qu'il allât rejoindre son ancien maître à Hô-lin.

La 10<sup>e</sup> année de règne, à la 1<sup>re</sup> lune, on augmente les garnisons des palais des trois princes de Thsin, de Tsin et de Yen. — A la 4<sup>e</sup> lune, Tén Yu, mis à la tête de l'armée, atteint Tourfan (le pays de) et le ravage.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4377  
Hong-wou.

Tourfan ayant plusieurs fois pillé les ambassades et les présents qu'elles apportaient, l'empereur nomme Yu général de l'armée de l'ouest et l'envoie, avec le maréchal de camp Mou-yu, châtier ce peuple déprédateur.

L'armée, divisée en trois corps, le poursuit à outrance jusqu'aux monts Khoen-lên; les prisonniers et les morts excédèrent dix mille. On laissa des soldats pour garder les points dangereux et le reste revint.

A la 5<sup>e</sup> lune, édit qui attribue à Ly Chán-tchàng, duc de Hân, et à Ly Ouên-tchong, duc de Thsáo, la délibération des affaires importantes de l'armée et du royaume. — A la 6<sup>e</sup> lune, ordonnance aux magistrats et à ceux du peuple qui voudraient dire quelque chose, de le faire parvenir à l'empereur. — A la 7<sup>e</sup> lune, commencement de l'envoi des censeurs impériaux qui doivent parcourir les villes de l'empire et faire des perquisitions.

C'était pour s'informer des besoins et des misères du peuple, en même temps, pour examiner les mœurs, et étendre l'influence de l'éducation.

A la 9<sup>e</sup> lune, Houï Oûi-yông devient premier mi-

## 64 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4377.  
*Hong-wou.*

nistre, Ouang Koàng-yàng second ministre, et Tchen Nin est fait chef censeur de la gauche, avec le titre d'Excellence.

Depuis le supplice de Yang-hièn, l'empereur qui n'avait pu se fier à Oûi-yông, lui accordait cependant, chaque jour, plus de faveur. Étant seul ministre plusieurs années, la vie et la mort, les destitutions et les promotions étaient à son gré ; et, sans en informer l'empereur, il disposait de tout arbitrairement à la cour et dans les provinces. Les magistrats, qui avaient des adresses à présenter, avaient tous soin de l'en prévenir d'abord. De tous côtés, ceux qui étaient empressés de monter en grade, et les officiers à services éminents, ou les militaires qui avaient perdu leurs places, s'empressaient à l'envi de lui faire la cour ; les mets, l'argent, les soieries, les chevaux de prix, les curiosités qu'il reçut en présent étaient innombrables. Koàng-yàng n'occupait qu'une place inutile. Nin avait des talents, mais un naturel sévère et dur. Étant préfet de Sou-tcheou, et exigeant les impôts avec une impitoyable urgence, il avait l'habitude de rougir des fers pour brûler les gens. On le surnomma Tchen aux fers rouges. Sur la recommandation de Oûi-yông, il avait été fait censeur assistant ; et maintenant on l'appelle Tá-fou (Excellence).

A la 11<sup>e</sup> lune, mort de Tén-yù, duc de Oûi.

Après sa mort, il reçut le titre de prince de Nin-ho, et le surnom de Guerrier heureux. Yù servait sa mère avec piété, traitait son jeune frère avec bienveillance, les lettrés avec considération ; grave et réservé, il avait les qualités d'un sage magistrat.

Le 4<sup>re</sup> de la 12<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Grades accordés aux fils et petits-fils des officiers ayant rendu de grands services.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4377.  
*Hong-cou.*

La cour des lieutenants généraux enrôla Tin-tchong et cinq cent dix autres, avec les différents grades de capitaines, de lieutenants et sous-lieutenants.

La 11<sup>e</sup> année de règne, à la 4<sup>e</sup> lune, l'empereur crée princes cinq de ses fils.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4378.  
*Hong-wou.*

Tchouen fut créé prince de Chôu; Pet prince de Siang; Tchoú, prince de Yú; Yn, prince de Han; Tché, prince de Oûi; plus tard Tchou changea son titre pour celui de Táí; Yn changea le sien pour celui de Siou, et Tché pour celui de Leão.

Injonction aux intendants généraux et aux préfets de première classe de se rendre à la cour.

Ordre fut donné à la cour des fonctionnaires de classer cette assemblée. Ceux dont l'administration était le plus louable, et qui étaient sans reproche, formèrent la première classe; il leur fut permis de s'asseoir au banquet; ceux qui n'étaient pas sans reproche, quoique avec une bonne administration, furent admis au second banquet, mais sans s'asseoir; ceux à qui on avait des reproches à faire et dont l'administration n'était pas louable, formaient la dernière catégorie; pour eux point de banquet; ils se tenaient debout, en ordre, à la porte, et ne devaient se retirer que le banquet achevé. C'est de cette époque que date la visite à la cour et l'examen.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1378.  
*Hong-wou.*

A la 3<sup>e</sup> lune, ordre prescrivant à ceux qui ont à informer l'empereur de ne pas en prévenir le ministère. — A la 4<sup>e</sup> lune, mort de Gaïouchelitala.

Yuthokousthiemor lui succéda. L'empereur envoya un exprès pour faire ses condoléances, et il composa lui-même une pièce en l'honneur du défunt.

A la 7<sup>e</sup> lune, les villes de Song, de Yang, de Thâi (au Kiang-nân), ayant souffert des débordements de la mer, l'empereur envoie porter des secours aux victimes.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1379.  
*Hong-wou.*

La 12<sup>e</sup> année de règne, à la 4<sup>e</sup> lune, on réunit, pour la première fois, dans un même sacrifice, le Ciel et la Terre au tertre du Midi.

Un sacrifice à part pour le Ciel et la Terre ne satisfaisait pas l'empereur ; c'est pourquoi il construisit la salle du grand sacrifice, au tertre carré, pour sacrifier à la fois au Ciel et à la Terre.

Le général de l'armée occidentale, Mou Yn, envoyé contre les indigènes de Thâo-tchéou, les défait complètement.

San Fou-che et autres chefs des dix-huit familles indigènes de Tâo-tchéou (au Kan-sou) s'étant révoltés, occupaient le pays de Na-lin et de Thsi-tchián ; l'empereur ordonna à Yn de les châtier, et chargea Ly Oûen-tchông, d'administrer les affaires de la guerre. Yn étant parvenu à la vieille ville de Thâo-tchéou, les brigands prirent la fuite ; il les poursuivit,

les atteignit et les mit en déroute ; il fit prisonnier San Fouche, fortifia de murailles le mont Tong-long, y établit le poste militaire de Tháo-tchéou. Oûen-tchông prétendait que l'approvisionnement de ce poste serait difficile et que le peuple en souffrirait. L'empereur dit : « Tháo-tcheou à l'ouest arrête les incursions des Sy-fan, à l'est protège la contrée de Hoâng-long. C'est depuis les Hân et les Thâng un pays de frontière nécessaire à garder. Maintenant que les incursions des étrangers ont été supprimées, si on abandonne ce poste sans le garder, dans quelques années, ce serait de nouvelles affaires. Pour une petite défense négliger de grands dangers, serait-ce une résolution prudente ? » En définitive, une garnison fut établie pour garder le poste.

Tin Yû, général pour réduire les étrangers de la frontière de l'ouest, attaque les indigènes de Song-tchéou et les soumet.

Après la réduction de Song-tchéou (au Sé-tchouan), Yu envoya le colonel Kao-hièn l'entourer de murailles, et réunissant Pan-tcheou à Song-tcheou, il établit le poste militaire de Song-pan. L'année suivante, l'empereur, sous prétexte que Song-tcheou était reculé dans les montagnes et difficile à approvisionner, ordonne de l'abandonner. Peu de temps après, le colonel Kèn-tchong, qui était chargé de la surveillance de ce pays, rapportant que Song-tcheou était des plus exposés aux ravages des peuplades limitrophes du Sé-tchoan, un poste militaire était nécessaire, alors ordre fut donné de le rétablir.

À la 4<sup>e</sup> lune, les ex-magistrats qui étaient sortis de

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1379.  
*Hong-tou.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4379.  
*Hong-wou.*

charge reçoivent des lettres patentes et des exemptions. — A la 7<sup>e</sup> lune, Ly Ouèn-tchông reçoit l'administration de la lieutenance générale des armées. — A la 12<sup>e</sup> lune, il est ordonné comme une faveur à Ouang Koàng-yang de se donner la mort.

Koàng-yâng étant au ministère avec Hôu Oûi-yông, connaissait tous les excès de ce dernier, sans les dénoncer. Le censeur assistant Thôu-tsie, déclarant que Lieôu-ky était mort empoisonné, et que Kouàng-yâng était au fait de cette affaire, et celui-ci interpellé par l'empereur ayant répondu qu'il n'en était rien, l'empereur, en colère, reprocha à Koàng-yâng de le tromper, et l'exila à Hài-nân; le navire étant parvenu à Thâi-pin, il lui accorda la faveur (*tse*) de se donner la mort.

Recherche de l'ancien conseiller de la cour des fonctionnaires et marquis sous les Yuên, Yèn Tsè-tchông, qui avale du poison et meurt.

Dans le principe, Tsè-tchông était recteur de l'Académie de Kién-tcháng au Kiang-sy. Quand les révoltés levèrent l'étendard de la sédition, il avait l'administration d'une partie de la province, et il fut chargé de garder Kán-tcheou. Quand les soldats de Tchên Yèou-leang eurent forcé cette ville, il s'enfuit au Fo-kien par une route détournée; Tchên Yeoutin, qui le connaissait de longue main, le fit nommer Yuenouai-lang de la province. Tsè-tchong, par un stratagème habile, s'étant réemparé de Kién-tcháng, se rendit par mer à la cour des Yuên et annonça sa victoire. Après diverses mutations, il parvint à la charge de conseiller de la cour

des fonctionnaires. Chargé de conduire le corps d'armée de Ho-tchen, qui était au Koang-tong, au secours du Fo-kien, il arriva lorsque Tchen s'était rendu à Leáo Yuin-tchông. Il se laissa tomber de cheval pour trouver la mort, mais il ne se rompit qu'une jambe ; Yuin-tchong le laissant aller, il changea de nom et mena une vie errante par le pays. L'empereur l'ayant fait chercher sans succès, fit subir de mauvais traitements à sa femme et à ses enfants ; Tsé-tchong persista à ne pas se montrer. Il portait sans cesse sur lui du poison, jurant de ne prendre jamais aucun emploi. A l'époque actuelle, le trésorier général du Kiang-si, Chèn Ly-pèn, le dénonça à la cour ; on lui fit des présents pour l'inviter à prendre une charge. Tsé-tchong s'écria bravement : « Je meurs trop tard. » Il composa une complainte en sept couplets pour chanter ses ancêtres, ses maîtres et ses amis, avala du poison et mourut.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1379.  
*Hong-wou.*

La 13<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, Hou Oûi-yông médite une révolution, lui et ses partisans ; Tchen-nin, Thou-tsie et autres, sont suppliciés.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1380.  
*Hong-wou.*

Oûi-yong portait son insatiable cupidité et l'abus du pouvoir à des excès sans mesure ; dans le puits de son ancienne maison de Tin-yuen, on vit croître soudainement une pierre comme une pousse de bambou et sortir de l'eau à la hauteur de plusieurs pieds. Les flatteurs s'empressèrent de crier au prodige de bon augure ; on disait aussi que sur le tombeau de ses ancêtres, une lumière paraissait la nuit. Oûi-yong redoubla de joie et s'oublia jusqu'à nourrir des projets de révolte. Loû Tchông-hen, comte de Ki-gan, qui revenait du

## 70 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1380.  
*Hong-wou.*

Chèn-sy, et Fui-tsu, comte de Pin-leàng, qui avait reçu la commission de procurer la soumission des Mongkous, n'ayant pas réussi, furent gravement réprimandés par l'empereur, et eurent peur pour eux. Oûi-yông leur promettant secrètement l'appui de sa puissance, les attire à son parti et les charge de recueillir au dehors des soldats et des chevaux ; avec Tchen-nin il compulse au ministère les registres des forces militaires de l'empire, charge le lieutenant général Mào-siang de prendre les militaires des garnisons Lieôu-yu-hiên, des gens sans ressource: Ouy Ouên-tsi'n et autres pour agents secrets. Le grand écuyer (Thái-poû Tsé-tchên) Ly Tsun-ngy, frère puiné de Chán-tchang, premier précepteur des princes, était le père de Ly-yeôu, qui était gendre de Oûi-yông. Celui-ci fait prévenir secrètement son frère qui, saisi d'étonnement et tout troublé, s'écrie : « Que dites-vous là ? il ne tient pas à vous de perdre les neuf générations de votre famille. »

Plus de dix jours après, Oûi-yông de nouveau fait parler Tsun-ngy à Chán-tchang, qui ne peut prendre de parti. Alors Oûi-yông envoie le colonel Lin-hien en mer pour appeler les Japonais et leur fixer une époque ; en même temps, il députe un ancien serviteur de l'ex-famille impériale avec une lettre où il lui promettait hommage suzerain et lui demandait d'envoyer une armée pour faire au dehors un écho à sa révolution intérieure. Avant que tout éclatât, il arriva que le cheval du fils de Oûi-yông ayant pris le mors aux dents, dans la rue, celui-ci tomba de son char et mourut. Oûi-yông tua le cocher ; l'empereur se mit en colère. Oûi-yông ayant demandé pour sa maison des largesses d'argent et de soieries que l'empereur refusa, conçut des craintes ; alors avec le chef des censeurs, Tchen-nin, le censeur assistant du milieu Thôu-

tsie, il projeta de se mettre à l'œuvre. Mais Tsie voyant que l'affaire ne réussissait pas, s'empressa de faire la révélation de la révolte. L'empereur entra en grande colère, ordonna aux grands fonctionnaires de juger cette affaire ; il envoya au supplice Oûi-yông, Tchen-nin et Thôu-tsie, qui avaient, en effet, trempé dans le complot. Chán-tchang et Tchóng-hen ne furent pas inquiétés.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1380.  
Hong-wou.

**Abolition du ministère ; la lieutenance générale militaire est divisée entre cinq commandants de division.**

L'empereur pour prévenir l'abus de pouvoir pareil à celui de Oûi-yông, supprime les ministres ; le gouvernement revint aux six Cours ; la lieutenance générale des armées fut partagée en cinq lieutenances : du milieu, de gauche, de droite, de devant, de derrière. Les affaires de la guerre furent attribuées à la cour de guerre. Ensuite une proclamation fut envoyée aux magistrats, faisant connaître que le gouvernement supprimait les ministres et instituait des hôtels, des cours, des comités pour se partager l'administration ; que le gouvernement était entre les mains de l'empereur ; que pour plus sage mesure, dorénavant les successeurs à l'empire ne devaient pas songer à rétablir des ministres, et que le magistrat qui oserait le proposer serait passible des plus graves peines.

**Commencement de la permutation des hommes du midi au nord, et *vice versa*, dans l'occupation des places.**

Les hommes de Pet-pin, du Chan-sy, de Chèn-sy, du Ho-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1380.  
*Hong-wou.*

nân, du Sé-tchoan, seraient placés au Tchai-kiang, au Kiang-sy, au Hôu-koàng, au Tche-ly; ceux du Tchai-kiang, du Kiang-sy, du Hôu-koàng et du Tche-ly au Pet-pin, au Chàn-tong, au Chan-sy, au Chèn-sy, au Hô-nân, au Sé-tchoan, au Koàng-tong, au Koàng-sy, au Fo-kién; les hommes du Koàng-sy, du Koàng-tong, du Fo-kién seraient employés aussi au Chàn-tong, au Chan-sy, au Chèn-sy, au Hô-nân, au Sé-tchoan. Le grand examen impérial, les administrations et ceux qui méritaient d'être abaissés en grade, sans distinction d'hommes du midi ou du nord, devaient tous être employés aux provinces de Koàng-tong, Koàng-sy, Fo-kién, dans Long-nân et Gan-yuèn, au Kiang-sy, et le pays de Tchen-tcheou, au Hou-koàng.

Mou-yu attaque à l'improviste Thohotche, général des Yuèn, à Ytsilailou, et le prend. — A la 3<sup>e</sup> lune, Ty, prince de Yen, se rend à sa principauté. — A la 4<sup>e</sup> lune, ordre à tous les hommes en place de présenter les gens recommandables de chacun sa juridiction. — A la 5<sup>e</sup> lune, le tonnerre frappe la salle (du palais impérial) nommée Kin-chen-tién. — Édit impérial qui dispense de payer l'impôt territorial de l'année actuelle dans tout l'empire. — A la 6<sup>e</sup> lune, le tonnerre frappe le portique Fóng-thien.

L'empereur se retira dans une aile du palais, examina ses fautes et fit cesser les constructions du palais des princes.

A la 8<sup>e</sup> lune, édit impérial qui ordonne une gratification quotidienne aux maîtres et aux élèves des

écoles dans tout l'empire. — A la 9<sup>e</sup> lune, établissement des quatre mandarins assistants.

L'empereur considérant que le gouvernement administrant secrètement sans publier d'édits, ne devait pas être sans agents, institua les quatre mandarins auxiliaires, en les dénommant d'après les quatre saisons. Ordre impérial est donné dans tout l'empire de présenter les hommes de grande capacité. Fàn-min, président de la cour des finances, ayant recommandé les lettrés d'un âge avancé, Ouàng-pèn et autres, l'empereur les fit venir, et en donna connaissance au temple de ses ancêtres impériaux. Tóu-geou, Kong-hiáo furent mandarins du printemps; Tóu-hiáo, Tcháo Mìn-ouáng, Oû-yuên, mandarins d'été; comme il manquait les mandarins d'automne et d'hiver, Ouàng-pèn et autres y furent substitués; en même temps ils eurent le titre de précepteurs du prince impérial; ils eurent rang après les comtes, les marquis, les lieutenants généraux. Ils reçurent l'office de s'occuper en commun des affaires gouvernementales en se partageant également les quartiers de l'année. Mais Tóu-hiáo et autres ayant été successivement destitués, et Ouàng-pèn pour quelque crime ayant été supplicié, ces charges furent dès lors abolies.

A la 10<sup>e</sup> lune, Sóng Liên, officier d'ordonnance, docteur du Hân-lin, est envoyé à Máng-tcheou (au Sé-tchouan), et meurt en route.

Liên était précepteur du prince impérial depuis plus de dix ans; chacune de ses paroles et de ses actions était dirigée par la convenance; les répréhensions et les approbations avaient pour but la plus haute raison, dans ce qui avait rap-

## 74 HISTOIRE GÉNÉRALE

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1380.  
Hong-wou.**

port au gouvernement ; et regardant l'élévation ou la décadence des dynasties précédentes, il ne manquait jamais les mains jointes de dire : « Il faut faire comme ceci, il ne faut pas faire comme cela. » Le prince impérial, chaque fois, d'un air recueilli, recevait très-bien ses instructions. A l'époque actuelle, son petit-fils Tchén, impliqué dans la conjuration de Hôu Ouyông, subit le supplice, ses biens furent confisqués. Liên, garrotté, fut conduit à la capitale. L'empereur courroucé voulait le faire mourir. L'impératrice, considérant que Liên avait donné des leçons au prince impérial et à tous ses frères, demanda pour lui grâce de la mort. L'empereur, revenant à sa première intention, l'exila à Mông-tcheou (au Su-tchuen), Parvenu à Khoûi-tcheou, il mourut de maladie.

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1384.  
Hong-wou.**

La 14<sup>e</sup> année, à la 4<sup>me</sup> lune, l'armée des Yuên ayant fait une irruption sur la frontière, ordre à Sû-ta de l'arrêter.

Nairpouhoa ayant envahi la frontière, Ta, comme généralissime avec Thang-hô, fut chargé de la réprimer ; il s'empara des quatre campements de Thsuên-nin et revint comme ci-devant tenir garnison à Pét-pin. Dès lors, chaque année, il y prenait ses quartiers d'hiver, et au printemps il était ordinairement rappelé.

Détermination des listes des contributions et corvées.

L'édit impérial ordonnait de composer dans tout l'empire les listes des contributions et corvées. Cent dix ménages faisaient un village, dont les dix contribuables les plus

imposés étaient les chefs, et les autres cent se divisaient en dix sections. Quant aux services publics de ces dix chefs, l'un, chaque année, dirigeait les affaires du village et de sa section, changeant à tour de rôle selon l'ordre des contributions plus ou moins fortes. Les vieillards, les veuves et les orphelins ne faisaient pas partie de ces services ; ils étaient surnuméraires aux dix sections. Tous les dix ans, les autorités devaient corriger les listes et changer le personnel des chefs d'après l'augmentation ou la diminution de la quote contribuable. La vingtième année de son règne l'empereur donna, de nouveau, ordre à des élèves du collège impérial de parcourir les villes et, d'après la contribution, de fixer précisément la quote annuelle, d'établir quatre chefs de l'impôt pour faire arpenter les terres, les ranger par numéro et composer les séries dites d'écaillés de poisson. Les premières listes eurent pour base le personnel des ménages, et les listes d'écaillés de poisson eurent pour base les champs et les terres. Celles-ci furent comme la chaîne, et les procès concernant les terres furent instruits et jugés ; celles-là furent comme le tissu, et le système des contributions et des services publics fut fixé.

A la 3<sup>e</sup> lune, édit de grâce. — A la 9<sup>e</sup> lune, envoi de Fou Yèou-tet soumettre le Yùn-nân.

Fou Yèou-tet fut généralissime du midi, ayant pour adjutants Lan Yu et Mèu Yn et 300,000 fantassins et cavaliers.

A la 10<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Les rapports des tribunaux sur les procès criminels seront soumis à la délibération commune de plusieurs docteurs hân-lin et des secrétaires du comité des procureurs généraux,

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1384.  
Hong-wou.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1382.  
*Hong-wou.*

qui en donneront connaissance à l'empereur. — A la 42<sup>e</sup> lune, les docteurs hán-lin sont chargés d'examiner les dépêches et rapports des provinces. — Foù Yèou-tet force Khio-tsin; Patsalaouarmi, prince de Leàng, pour les Yüen, meurt; le Yun-nán est soumis.

L'armée impériale se dirigea par Chén-yüen sur le Kouï-tcheou, prit les villes de Pôu-tin et Pôu-gan. Le prince de Leàng ayant envoyé Talyma, un des généraux, avec plus de cent mille soldats camper à Khio-tsin pour la garder, Moù Yn dit à Yeou-tet : « Il ne présume pas que notre armée veuille pénétrer en avant ; si par un chemin détourné nous nous avançons rapidement contre son attente, nous sommes sûrs de le défaire. » Yeou-tet, approuvant, fait aussitôt avancer l'armée. Quelques lieues avant d'arriver à Khio-tsin, il s'élève tout à coup un brouillard épais qui obscurcit la vue de tous côtés ; la marche a lieu au milieu du brouillard et n'est arrêtée que par les eaux ; or, on était parvenu à la rivière Pet-ché (des pierres blanches.) Le brouillard dissipé, Talyma fut grandement surpris. Yeou-tet voulait passer la rivière. « Nos soldats, dit Yn, sont fatigués ; il est à craindre qu'ils ne soient empêchés au passage. » Alors il ordonne à toutes les légions de se bien ranger comme disposées à passer, et des soldats d'élite suivant le cours de la rivière la passent, et sur les derrières de l'ennemi, déployant des étendards dans la vallée, sonnent d'un cornet de cuivre ; l'armée des Yüen, étonnée, se trouble. Yn s'empresse de faire passer la rivière aux légions, lâche les cavaliers bardés de fer, les écrase, prend vif Talyma et fait plus de dix mille prisonniers. Yeou-tet avec le gros de l'armée attaque Ou-kin, détache par diverses routes Lán-yu et Moù Yn sur la capitale

du Yûn-nân. Le prince de Leâng, à la nouvelle de la déroute, ne sait plus prendre de disposition, fuit à Pôu-nîn-tcheou. Arrivé au fort de Hôu-na, il force sa femme et ses enfants à se noyer dans le lac Tien; pour lui il se tue avec ses conseillers Tati et Lur. L'armée ne fut pas plus tôt arrivée devant la ville de Yûn-nân que le conseiller Koân Yn-pào se rendit; avec elle, toutes les villes qui en dépendaient se soumirent. Yeoù-tet, après avoir forcé les barbares de Ou-kin, l'entoura de murailles; il prit aussi la douane Thsy-sîn pour ouvrir la communication jusqu'à Py-tsye. Alors toutes les peuplades des barbares de Tông-tchôan, de Oû-mông, (Tchâo-thông) de Mâng-pôu, de Chouï-yeoù, suivant toutes le vent de la renommée, se soumirent. Au printemps de l'année suivante, Lân-yú et Moû-yn s'avancèrent contre Ta-ly, la forcèrent, prirent Touan-che, son chef barbaresque, se mirent à battre le pays chacun de son côté; Ho-khin, Lin-tin, Kin-tchè ayant été prises, le Yûn-nân fut entièrement soumis.

La 43<sup>e</sup> année de règne, à la 4<sup>e</sup> lune, assassinat de Ly Sé-loù, président de la cour de cassation.

L'empereur, qui aimait la secte des bonzes, avait publié un édit pour faire un appel aux bonzes de la stricte observance, et plusieurs fois il avait célébré des fêtes à la montagne Tsiàng. Ceux d'entre eux qui, dans la conversation, lui avaient plu, furent de suite admis dans l'intérieur du palais, eurent la permission de s'asseoir et purent s'entretenir et converser avec l'empereur. Les bonzes, devenus ses oreilles et ses yeux (familiers), enflés de leur faveur, lui ayant demandé qu'il établît une hiérarchie de magistrature pour les bonzes, à cette épo-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4384.  
*Hong-wou.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4382.  
*Hong-wou.*

DE L'ÉAN  
CHANGEMENTS.  
1382.  
Hong-sou.

que il institua divers titres d'améliorateurs du monde, d'illustrateurs de la religion, avec des grades élevés. Il en fit autant pour la secte des Tao-sé. Sé-loù dans un placet disait : « Sire, vous ne faites que de fonder un trône; sans doute vous prétendez montrer la direction à suivre, et donner à vos descendants un modèle pour tous les siècles : comment donc, uni à la sainte science (de Confucius), honorez-vous des hérésies ? » Ayant présenté plusieurs placets sans se voir écouté, Sé-loù, qui était d'un caractère ferme et persévérant, se regardant le réfuteur d'office de Fou, et voyant que ses paroles ne servaient à rien, demanda aussitôt sa retraite, déposant son écran devant l'empereur. Celui-ci, en colère, ordonne à un militaire de le traîner par les cheveux et de le frapper. Il mourut sur le coup au bas des marches du trône.

Remise de l'impôt territorial pour le pays de la capitale, le Tchai-kiang, le Kiang-sy, le Ho-nân, le Chântong. — Établissement du poste militaire de Kin-y (des habits brochés).

D'abord on avait établi le poste Kong pour loger les archers de la garde impériale; trois ans après il fut changé en l'hôtel du commandant de la garde du corps, et on y établit Y Louàn-se pour le desservir. A l'époque actuelle ce dernier fut aboli, et à sa place institué le poste Kin-y.

A la 3<sup>e</sup> lune, l'empereur visite l'école impériale; il sacrifie à l'ancien maître (Confucius).

D'abord l'empereur avait constitué l'école de Yn-thien (Nankin) pour école impériale; à cette époque il établit une

école spéciale qu'il divisa en six salles pour classer les élèves; il leur fit, avec largesse, des gratifications en mets crus; au commencement de l'année, il leur donnait des toiles, des soieries et des brochés; et à différentes époques de l'année, il distribuait de l'argent.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4382.  
Hong-wou.

Exil de Ouáng Yüin-táo, employé de la ville de Kouáng-pin, à Lin-nâm (Hài-nân).

Yüin-tao demandant l'ouverture des fonderies en fer de Thsé-tcheou, l'empereur dit : « J'ai entendu dire que pour former le monde, il ne fallait pas négliger les sages; je n'ai point entendu dire qu'il ne fallût pas négliger le lucre. Maintenant que les instruments de guerre ne manquent pas, rouvrir ces fonderies, ce serait au grand détriment des peuples. » Après l'avoir fait battre, il l'exila au delà de la mer.

A la 8<sup>e</sup> lune, on remet en vigueur les examens de licence.

Un examen tous les trois ans passa en règle fixe. Quoiqu'alors l'examen fût rétabli, les Kién-sên, élèves impériaux, (qui achètent leur grade de bachelier) et les beaux hommes furent encore employés indifféremment sur recommandation avec les gradués; ainsi on prit les Kién-sên (élèves impériaux), Lieü-tchén et soixante-trois autres pour Pou-tchén (trésoriers généraux), G'an-tcha (grands juges), Tsan-tchén (conseillers provinciaux), Fou-chè (commissaires) et autres hautes places comme Yü-ché (censeurs impériaux), Kie-sé-tchong (secrétaires des hauts comités), et la voie des recommandations fut encore élargie. Le sage Ko Yéou-tao, les

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1382.

*Hong-ou.*

bacheliers Fán-min, Tsen-thái, Chóui-fóu ; le bel homme Tchén-y, le lettré Tchao-khái furent, tout d'un coup, appelés de chez eux aux places de présidents des cours suprêmes. Quant aux autres qui, de la bourgeoisie, furent élevés à de hautes fonctions, ils sont innombrables.

### Mort de l'impératrice Mà (de la famille Mà).

L'impératrice, quoique attentive au gouvernement intérieur du palais, aimait dans ses loisirs à se faire raconter les anciens exemples ; et comme la dynastie Sóng abondait en impératrices prudentes, elle ordonna à l'historien des femmes d'écrire leur manière de gouverner leur maison, et elle la lisait attentivement le jour et la nuit. Quelqu'un ayant dit que les Sóng avaient péché par trop de bonté, l'impératrice repartit : « Une excessive bonté ne surpasse-t-elle pas la dureté ? » L'empereur, dans la salle antérieure, au milieu des délibérations, se laissait quelquefois emporter par la colère ; l'impératrice attendait qu'il rentrât au palais, et aussitôt, selon les affaires, le réprimandait doucement, et le rendait moins précipité à employer les supplices et la mort. L'empereur avait daigné se rendre à l'école impériale ; à son retour, l'impératrice lui demande combien il y avait d'élèves : « Plusieurs milliers, répondit l'empereur. — Les capacités sont nombreuses, repartit l'impératrice ; tous ces élèves ont leur nourriture assurée par votre munificence ; mais leurs femmes et leurs enfants, qu'ont-ils à espérer et à recevoir ? » L'empereur établit de suite le grenier en planches rouges, où il recueillit des céréales qu'il distribuait à leurs familles. Après que les généraux eurent pris les capitales des Yuén, et que leurs trésors et leurs bijoux parvinrent, l'impé-

ratrice dit : « Les Yuên possédaient tout cela et ne purent le garder ; pensaient-ils que les empereurs et les rois ont devers eux d'autres trésors ? — L'impératrice, reprit l'empereur, veut dire que la possession des sages ministres sont leurs trésors. » L'impératrice, remerciant par une révérence, dit : « Vraiment c'est comme dit Votre Majesté ; » et l'empereur s'empressant de lui demander ce qu'elle désirait, elle répondit : « Je désire que Votre Majesté recherche les sages, écoute leurs représentations, et soit attentive à finir comme elle a commencé ; que nos descendants soient tous vertueux, que les fonctionnaires publics et les peuples soient en paix et rien de plus : voilà tout. » A sa mort elle était âgée de cinquante et un ans.

---

DE L'ÉRE  
CHRÉTIENNE.  
1382.  
Hong-wou.

A la 9<sup>e</sup> lune, obsèques de l'impératrice Hiáo-thsé (pieuse et élément). — Choix de bonzes affectés à la suite des fils de l'empereur.

A la mort de l'impératrice, tous les princes se rendirent à ses obsèques. Avant qu'ils repartissent, l'empereur ordonna qu'il fût donné à chacun d'eux un bonze pour réciter des prières et avoir soin du culte de Fo. Le bonze Taó-yen se trouva porté sur la liste de la maison du prince de Yen, qui, dès qu'il le vit, se lia avec lui étroitement. Souvent, il suggéra au prince d'excellents plans, aussi celui-ci avait grande confiance en lui et l'employait.

A la 44<sup>e</sup> lune, installation des grands docteurs des diverses salles.

Le président de la cour des rites, Cháo-tché, fut nommé grand docteur de la salle Hôa-kái ; le docteur de l'académie

## 82 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1382.  
Hong-wou.**

du Hân-lin, Sóng-lo, fut grand docteur du Jào hoên-yuen (abîme d'élégance.) Le Hân-lin de troisième classe, Oû Pet-song, fut fait grand docteur de la salle Oû-yn (du héros guerrier.) L'archiviste Oû-tchên devint grand docteur du Tong-ko (du salon de l'Est.) On établit aussi les grands docteurs de la salle Oûen-hôa, et les vieux lettrés Pào-sûin, Yn-thsûen et autres furent appelés à cette dignité, pour aider à l'éducation du prince impérial. Leur grade à tous fut du cinquième degré. En ce temps-là les docteurs du collège des Hân-lin non-seulement avaient la révision de toutes les dépêches diplomatiques des provinces, mais encore avaient la charge d'en faire la discussion. Les grands docteurs ne faisaient qu'assister à droite et à gauche, prêts à répondre s'ils étaient interrogés et voilà tout.

---

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1383.  
Hong-wou.**

La 16<sup>e</sup> année de règne, à la 2<sup>e</sup> lune, on commence à faire venir à la capitale les kóng-sen annuels des écoles de tout l'empire. — A la 3<sup>e</sup> lune, Foû Yèou-tet rentre à la capitale; ordre à Mòu-yn de rester à la garde du Yun-nan. — Les habitants des deux villes Fóng-yáng et Lin-hôai sont de nouveau dispensés à perpétuité de tout impôt. — Le 4<sup>e</sup> de la 8<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil.

---

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1384.  
Hong-wou.**

17<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, mort de Ly Ouên-tchong, duc de Thsáo.

Oûen-tchong était doué d'une grande dose de capacité; il honorait comme ses maîtres Fán Tsou-kán et Hôu-h'an de la ville de Kin-hôa, il possédait bien le sens des livres canoniques; après la guerre, dans sa maison, il paraissait réservé

comme un littérateur. L'empereur avait pour lui une grande affection et estime. Après sa mort, il le déclara prince de Khy-yang et lui donna le surnom de guerrier paisible.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1324.  
Hong-wou.

A la 7<sup>e</sup> lune, défense aux serviteurs de l'intérieur du palais de s'ingérer dans les affaires de l'extérieur. — Prohibition à toutes les autorités de leur donner aucune connaissance des lettres. — Un homme de la ville de Hu-y offre un livre venu du ciel; il est mis à mort. — A la 10<sup>e</sup> lune, le Ho-nân et le Pet-pin ayant souffert de l'inondation, une commission est envoyée pour lui porter des secours. — Lune intercalaire. Édit impérial qui ordonne que les causes au criminel de tout l'empire seront examinées par la chambre suprême des grands juges (Tou-tché-yüen) et par la cour de justice, dont la sentence sera soumise à la cour de cassation, Tá-ly-sé, qui prononcera l'arrêt.

18<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, le tonnerre, les éclairs concourent avec les pluies et la neige; édit aux fonctionnaires et au peuple de dire franchement le bien et les fautes du gouvernement. — Le gouverneur en second du prince impérial, due de Oüi, Sû-ta, meurt.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1325.  
Hong-wou.

Sû-ta parlait peu, était doué d'une grande pénétration. Toujours il fut en bonne intelligence avec les autres généraux, partageant le bien-être et les privations du soldat; aussi il n'en était aucun qui, touché de ses bontés, ne fît son devoir jusqu'à mourir. Il n'en persista pas moins à rester dans sa modestie. Il avait conquis une capitale, trois provinces, plu-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1385.  
*Hong-ouou.*

sieurs centaines de villes, et au jour de sa rentrée à la cour, sans faste, avec une seule voiture, il se rendait chez lui, y recevait honorablement les lettrés, dissertait avec eux. Toute sa vie, en la présence de l'empereur, il était respectueux et réservé comme s'il n'eût pu parler. L'empereur avait accoutumé d'en faire ainsi l'éloge : « Mes ordres reçus il s'en va, sa tâche accomplie il revient, sans orgueil et sans jactance. Il n'aime pas les femmes, il n'amasse pas de richesse. Un homme d'une exacte droiture, sans tache aucune, aussi pur et clair que le soleil et la lune, il n'y a que le premier général (Sù-ta) seul. » Après sa mort, il le fit prince de Tchong-chan et le surnomma le guerrier pacifique.

A la 5<sup>e</sup> lune, on commence à choisir des docteurs tsin-sé pour entrer au collège des hán-lin sous le nom de chòu-ky-sé (docteurs très-fortunés).

Dans l'examen, à la capitale, des docteurs Tsin-sé, l'empereur choisit ceux de la première catégorie, Tin-hien et autres, pour sieou-tchóuan (compositeurs) de l'académie des Hán-lin; ceux de la seconde, Fong-kin et autres, pour pien-sieou (éditeurs); ceux de la troisième Oú-oúen etc., pour kièn-thào (collecteurs.) Il ordonna que les docteurs Tsin-sé entreraient dans l'administration, dans les préfectures; que ceux du collège des Hán-lin resteraient aux ordres de l'empereur et dans le secrétariat impérial; que ceux qui auraient subi six examens s'appelleraient Chòu-ky-sé et entreraient dans le Tou-tcha-yuen (l'intendance générale) et les six cours suprêmes. Les préfets continueraient à s'appeler Tsin-sé. Plus tard, la deuxième année du troisième empereur Tchén-tsou, il fut établi en règle que les Chòu-ky-sé devraient être invariablement des Hán-lin.

A la 7<sup>e</sup> lune, envoi d'une ambassade pour donner l'investiture à Ouàng-ou comme roi de Corée.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4385.  
Hong-wou.

Où avait envoyé de fréquentes suppliques sollicitant de succéder au trône et demandant à la fois pour le roi défunt la qualification d'honneur; c'est pourquoi une ambassade fut envoyée pour lui donner l'investiture et accorder au feu roi le surnom de *respectueux et compatissant*.

A la 10<sup>e</sup> lune, publication d'une grande proclamation à tout l'empire.

L'empereur était affligé que le peuple se fût accoutumé sous les Yûen à chercher l'utilité privée au détriment de l'utilité commune; il rassembla donc les points que les magistrats et le peuple transgressaient en une grande proclamation. Elle avait dix articles qu'il fit publier dans les écoles pour l'exercice des élèves; dans les campagnes furent établis des salles et des maîtres pour les enseigner; les criminels qui avaient cette proclamation étaient exemptés d'une partie de leurs peines. Plus tard, il ordonna encore à la cour de justice de faire un abrégé des articles de cette proclamation et de l'ajouter comme appendice au code des lois. Mais les difficiles prescriptions qu'elle renfermait ne furent jamais mises que légèrement en pratique.

A la 11<sup>e</sup> lune, remise pour le Ho-nàn, Chan-tong, Pet-pin, Choû-koàng, de l'impôt territorial. — A la 12<sup>e</sup> lune, soumission de la révolte de Selenfa, chef de Mièn-huen-ouï (le Pegou).

Selenfa ayant exercé des brigandages à Kin-tong (au

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1386.  
*Hong-wou.*

Yun-nan), le lieutenant général Fóng-tchên alla les réprimer. Mais le ciel s'étant couvert d'un brouillard, les légions impériales n'eurent pas l'avantage ; le lieutenant général Ouâng-chen périt dans le combat.

**19<sup>e</sup> année, à la 6<sup>e</sup> lune, édit aux autorités de faire la recherche des vieillards.**

Les pauvres de quatre-vingts ans et au-dessus durent recevoir par mois cinq boisseaux de riz, trois boisseaux de vin, cinq livres de viandes. Ceux de quatre-vingt-dix ans et au-dessus recevaient en sus par an une pièce de soie et dix livres de coton. Ceux qui avaient du territoire ne recevaient pas de riz. Les riches des villes de Yn-thien (Nankin) et Fúng-yâng, âgée de quatre-vingts ans et au-dessus reçurent, pour dignités, le titre de Che-sé (sage de hameau.) Ceux âgés de quatre-vingt-dix ans et au-dessus le titre de Híang-sé (sage de canton.) Les riches du reste de l'empire âgés de quatre-vingts ans et au-dessus eurent le titre de Ly-sé (sage de village.) Ceux âgés de quatre-vingt-dix ans et au-dessus celui de Che-sé ; tous furent à l'égal des préfets des villes du dernier ordre ; on exempta leur famille de certaines servitudes.

**LIVRE TROISIÈME. — Depuis la 20<sup>e</sup> année du règne de Tháitsoù jusqu'à la 31<sup>e</sup> inclusivement, en tout 12 ans (1387-1398).**

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1387.  
*Hong-wou.*

**20<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, Fong-chên, nommé généralissime contre les barbares (les Yûen), se met à la tête de l'armée pour réprimer Naratchou. — (1387-1398 : en tout douze années.)**

Le chef de la garde du corps des Yûen, Naratchou, à la tête de plusieurs myriades de soldats campés à Kin-chan (la Côte-d'or), commettait des brigandages au Leão-tong. L'empereur nomma Chen général en chef, avec Fôu Yèou-te et Lan-yú pour le seconder; il lui donna une armée de deux cent mille hommes pour châtier l'ennemi; il renvoya dans sa patrie un général des Yuên, qui avait été fait prisonnier, nommé Lailaou. L'armée arrivée à Thong-tcheou, on apprit que l'ennemi avait des soldats campés à Khin-tchéou; Lan-yú, profitant des neiges abondantes, prend avec soi de la cavalerie légère, les surprend et les défait. Il décapite Kólai, leur général, et fait prisonnier son fils Poulanghi. Chén, sortant par le passage Song-thine, fortifia de murailles les quatre localités de Tá-nin, Khouan-ho, Houï-tcheou Fôu-kou; la garnison fut à Tá-nin.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4387.  
*Hong-ouou.*

Les instruments de supplice du poste Kin-y (des Habits brodés) sont jetés au feu.

Les prévenus de crime amenés à la capitale étaient détenus dans le poste de Kin-y, mais les préposés usaient envers eux de cruautés illégales. L'empereur l'ayant su se mit en colère, ordonna de saisir les instruments de supplice et de les brûler tous, d'extraire les détenus et de les conduire à la cour de justice. Il parut un édit pour que toutes les prisons ressortissent sans exception aux trois tribunaux légaux.

A la 6<sup>e</sup> lune, Fong-chén arrive à Kin-chan; Naratchou se rend.

Lailaou de retour auprès de Naratchou lui ayant raconté les bontés de l'empereur, son cœur fut impressionné. Il en-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4387.  
Hong-rou.

voya une députation offrir des présents à Chén et en même temps examiner l'état de l'armée. Chén ayant conduit ses soldats à Kin-chan, reçut la soumission d'un des officiers ennemis, Koan-thông, duc de Thsuên. Naratchou prenant le parti de ne pas résister, demanda par Lailaou à faire sa soumission. Chén envoya Lan-yú pour la recevoir, et Naratchou étant venu avec quelques centaine de cavaliers, Yú très-content l'invita à prendre du vin. Naratchou ayant versé du vin à son tour à Yú, celui-ci ôta son habit pour en revêtir Naratchou, qui ne voulut pas le mettre; Yú refusa aussi de boire; après une longue contestation de politesses, Naratchou prit le vin, le répandit à terre et tourné vers ses gens, se mit à leur parler en sa langue. Chàng Mông, duc de Tchén, qui était là à table, avait parmi ses soldats des gens qui entendaient la langue Mongkou et qui l'avertirent secrètement que Naratchou voulait s'échapper. Mong va droit à lui et le saisit; Naratchou étonné se lève et veut s'approcher de son cheval. Mông tire son épée, l'en frappe et le blesse au bras. Le lieutenant-général Ken-tchông l'entraîne pour aller trouver Chén. Les officiers et les cent mille et plus de soldats de Naratchou qui était au nord de la rivière Song-hoa, apprenant qu'il avait été blessé, dans leur épouvante se dispersent. Chén ayant envoyé Kouan-thông les exhorter à se soumettre, il reçut plus de deux cent mille de ses subordonnés. Pendant son retour, parvenu à la rivière Y-chou, il recueillit encore trente mille et plus de ses soldats blessés. Un nombre beaucoup plus considérable se dérobaient par la fuite. Le lieutenant général Pou-yn dirigeait l'arrière-garde de la retraite, lorsqu'à l'improviste, pris par ces restes, il tire son épée, s'en perce le ventre et meurt.

Naratchou arrivé à la capitale reçut par un édit impérial le titre de comte de Hài-sy (de l'Occident de la mer).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4387.  
Hong-wou.

En automne, à la 8<sup>e</sup> lune, rappel de Fong-chén; édit qui donne au général en second Lan-yu le commandement de ses troupes.

Chén avait accusé Chàng-móng de vouloir se révolter et l'envoyait garrotté à la capitale. Or, il se trouva qu'on disait que Chén avait acquis secrètement beaucoup de beaux chevaux, et qu'il avait envoyé ses portiers offrir du vin à la femme de Naratchou pour en obtenir des pierreries et des bijoux rares; que le lendemain de la mort d'un prince de ces pays, il avait épousé de force sa fille, au mécontentement des peuples nouvellement soumis; et Móng révéla aussi les fautes de Chén. L'empereur en colère lui retira son commandement en chef, lui ordonnant d'aller à sa maison de Fóng-yâng jusqu'à nouvel ordre, et il plaça Móng à Long-cheou.

A la 9<sup>e</sup> lune, édit impérial qui défend de déterminer les droits d'octroi.

La cour des finances rapporta que l'octroi de l'empire, comparé aux temps passés, était en déficit et qu'on devait prendre le taux de la dix-huitième année de règne pour règle fixe; l'empereur dit: « Le plus ou le moins de revenu de l'octroi varie selon les années, si on détermine une règle fixe, ne serait-ce pas au détriment des peuples. » Il n'y consentit pas.

Lan-yu est nommé généralissime pour porter la guerre dans le Nord. — A la 11<sup>e</sup> lune, Thang-hò reçoit

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1387.

*Hong-wou.*

l'ordre de fortifier les bords de la mer pour se prémunir contre le Oûs (Japonais).

Les Je-pèn (Japonais) avaient fait maintes descentes et commis des rapines. L'empereur s'en préoccupait et dit à Hô : « Général, malgré votre grand âge, il faut bien que vous me rendiez encore un service ; » Hô demanda de s'associer Fang Min-kien (c'était le fils par concubine de Fan Kouetchen), exercé dans les affaires maritimes. L'empereur lui ayant demandé un plan de défense contre les Japonais, il répondit : « Les Japonais viennent par mer, c'est donc par mer qu'il faut s'opposer à eux. Je demande qu'on mesure la distance des localités pour y placer des forts, que par terre on réunisse des fantassins, que par eau on prépare des navires de guerre avec des retranchements et des boulevards parsemés dans l'intervalle; alors les Japonais ne pourront pénétrer, ou s'ils entrent ils ne pourront passer les falaises; qu'on enrôle comme soldat un sur quatre des habitants du bord de la mer, sans prendre la peine de faire venir des soldats d'ailleurs. » L'empereur le crut. Hô ayant mesuré le terrain, à l'est et à l'ouest du Tchai-kiang on établit des postes militaires, et on fortifia, le long de la mer, cinquante-neuf localités. On choisit plus de cinquante-huit mille jeunes gens pour les garder.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1388.

*Hong-wou.*

21<sup>e</sup> année. A la 1<sup>re</sup> lune, édit impérial ordonnant de punir le délit des fonctionnaires qui cacheraient les désastres publics.

La ville de Thsin-tcheou éprouva une famine, dont les

fonctionnaires ne donnèrent pas connaissance ; l'édit les appela en jugement et fut publié pour faire loi.

**A la 3<sup>e</sup> lune, Mòu-yn, qui réprimait la révolte de Selenfa, le défait et le met en fuite.**

Selenfa ravageait Tin-pien avec trois cent mille hommes. Yu choisit trente mille cavaliers et courut à son secours. Il plaça des canons et de fortes balistes sur trois rangs. Les barbares poussent cent éléphants, et défendus par des cuirasses, lancent des traits en foule. Yu divise ses soldats en trois corps. Le lieutenant général Fong-tchen commande celui d'avant, le lieutenant général Nin-tchén celui de gauche, et Thang-tchao celui de droite. Yu convient avec les soldats et les chefs que ceux qui auront bien combattu seront récompensés, que ceux qui reculeront seront décapités. Profitant du vent, ils poussent de grands cris, les canons et les balistes jouent en même temps. Tous les éléphants tournent le dos, les ennemis néanmoins se battent à mort, le corps de gauche plie un peu ; Yû sur une hauteur, voyant cela, tire son épée, ordonne à ceux qui sont à ses côtés d'aller couper la tête du commandant. Celui-ci, voyant l'homme portant l'épée accourir, a peur, crie de toutes ses forces, s'élance en avant. L'armée le suivant tue dans le combat quarante mille et plus d'ennemis, prend vifs trente-sept éléphants, leurs cornacs percés chacun de plus de cent flèches étaient morts couchés sur le dos des éléphants. Selenfa s'enfuit. L'année suivante, il envoya une ambassade à la cour faire hommage. Lou-tchóan et Miàn (le Pegou) furent aussitôt soumis.

**A la 4<sup>e</sup> lune, Lan-yu attaque à l'improviste et défait**

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1388.  
Hong-wou.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1388.

*Hung-wou.*

le chef des Yuen Thokousthiémor à Pouyul-hai, prend son fils Tipaonon.

Yú à la tête de l'armée partit de Tá-nin; arrivé à Khintcheou, il apprend que Thokousthiémor était à Pouyul-hai; il s'avance rapidement par un chemin court et, parvenu au puits aux cent trous, n'apercevant pas l'ennemi, il songeait à s'en revenir, lorsque le marquis de Tin-yuèn, Ouàng-pi, lui dit : « Conduisant cent mille hommes, nous nous sommes avancés jusqu'ici sans atteindre notre but, comment rendre compte de notre mandat? — En effet, » dit Yú; il ordonne aux soldats de ne faire la cuisine que dans des trous en terre, de ne pas laisser paraître de feux ni fumée; profitant de la nuit, il arrive à la hâte à Pouyulhai. Au point du jour, on dit que l'ennemi campe à huit lieues et plus de là. Alors un vent violent soulève le sable, le jour est obscurci, l'armée marche sans que personne s'en aperçoive, l'ennemi n'avait pris aucune précaution. Pi, qui commandait l'avant-garde, les défait complètement, tue le chef des gardes du corps Mantse et autres, oblige ses soldats de se rendre. Thokousthiémor, avec son fils héritier Thienpaonou et quelques dizaines de cavaliers, prend la fuite. On prit son second fils Tipaonou, ses femmes et plus de cent personnes de leur suite, trois mille fonctionnaires publics, soixante-dix mille hommes et femmes, cent cinquante mille chevaux, chameaux, bœufs, moutons. L'annonce de la victoire étant parvenue à la capitale, l'empereur ravi de joie envoya des agents lui porter des cadeaux, et dans la lettre de félicitations il comparait Yú à Oui-thsin et Ky-tsín à Tet (anciens généraux vainqueurs dans les pays lointains).

À la 7<sup>e</sup> lune, éclipse du soleil. — A la 6<sup>e</sup>, Thang-hô, duc de Sin, prend sa retraite à Fong-yâng.

L'empereur, qui se faisait vieux, n'aimait pas que les généraux eussent longtemps le commandement des troupes sans avoir à les employer. Hô, d'un air gai, demande donc sa retraite; l'empereur fut très-content, lui donna de l'argent monnayé, lui bâtit une résidence à Fong-yâng; il en bâtit en même temps pour tous les ducs et les comtes. A cette époque, ces résidences étant achevées, et Hô après avoir fortifié les localités maritimes étant de retour, il conduisit sa femme et ses enfants à la cour pour prendre congé de l'empereur, qui le combla de louanges et de cadeaux fort riches.

A la 7<sup>e</sup> lune, Hiâi-t'sin est fait Kiên-tihâ-yü-chè (censeur inspecteur-général).

Tsin étant Tchong-chou, Chou Ky-sé était en grande faveur, un jour l'empereur lui dit : « Vous et moi sommes tellement liés, que le prince et le sujet s'aiment comme père et fils. Vous devez donc savoir que vous ne devez rien me cacher. » Tsin présenta aussitôt un factum sur les affaires où il s'exprimait à peu près ainsi : « J'ai entendu dire que la fréquente correction des lois rend les peuples douteux, que l'excessive multiplicité des peines fait qu'ils s'en moquent. Depuis la fondation de la dynastie jusqu'à ce jour, voilà bientôt trente ans, il n'y a pas de temps où la loi ne change, il n'y a pas de jour où quelqu'un ne soit mis en jugement. J'entends dire que Votre Majesté pour couper la racine et extirper les rejetons met à mort les traîtres et les rebelles. Je n'entends pas dire qu'elle estime un seul mérite distingué de

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4388.  
Hong-wou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1388.  
Hong-wou.

puis le commencement jusqu'à la fin, sans substitution, ou bien le matin c'est la faveur et le soir le supplice, ou bien on est tout à coup inculpé et tout à coup gracié. Votre Majesté a souvent à s'en repentir ensuite. Cela vient de ce que la volonté de conserver vos officiers n'est pas assez sincère et réelle. Pour sacrifier au ciel il faut d'abord balayer la terre, pour honorer les ancêtres il est nécessaire d'accomplir les règles des sept temples (des sept ancêtres). Fong-thien (nom d'une porte du palais) ne doit pas être un lieu de banquets et de réjouissances; Oûen-yen (nom d'une des salles) semble n'avoir pas encore toute la splendeur d'un collège et d'une académie; au Thâi-châng (la grande aumônerie) on ne doit pas se livrer à des plaisirs vulgaires; l'usage des prostituées est indigne de l'homme; interdisez-vous absolument les comédiens et comédiennes; changez les eunuques qui, la hallebarde à la main, font le service dans les vestibules et les escaliers; désormais gardez-vous de jamais reprendre les batailles; ne convoitez pas les pays des quatre frontières du royaume; diminuez les fonctionnaires inutiles des petites villes et des provinces; craignez d'employer des supplices terribles et en dehors des lois; défendez à jamais les ouvrages et constructions des capitales; que les femmes et les filles ne travaillent que le modeste accoutrement de lit; ne faites pas conduire ni enchaîner les hauts fonctionnaires; s'ils sont criminels ils méritent la mort, il ne convient pas de les injurier. Ces dernières années où les lois ne sont pas respectées, le plus ou moins de renommée de sévérité passe pour habileté, le plus ou moins de frauduleuse clientèle décide du mérite et des services. Les censeurs dans leurs rapports et accusations, se conformant tous à la volonté secrète (de l'empereur), chaque fois qu'ils entendent dire que

l'empereur a fait grâce et pardonné, les fautes ne manquent pas de devenir de bonnes actions ; il prétendent qu'ainsi les grâces d'en haut sont plus relevées ; tout cela n'est qu'un méprisabie artifice de gens vils pour flatter et se donner du mérite. Pourquoi donc Votre Majesté ne prend-elle sur soi de les démasquer, et, dans l'avancement des magistrats, n'examine-t-elle pas s'ils sont vertueux ou non ? en les mettant en places, n'en pèse-t-elle pas le plus ou moins d'importance, au lieu de prendre en considération ces hommes hypocrites, gens vils et méprisables qui le matin quittent la forge des couteaux, et le soir revêtent le bonnet et la robe de magistrat, qui de la gauche rejettent le panier (d'étudiant), de la droite saisissent le sceau public ? Quoi qu'il soit vrai de dire que l'élévation des sages n'ait pas de règle, pourquoi ne pas rechercher sincèrement les vertueux ? Dans les temps anciens, les bons et les méchants restaient dans la mémoire de leurs compatriotes et de leurs voisins. Aujourd'hui, quoique le moyen de les connaître soit infailible, le mode de leur donner des enseignements n'est pas encore parfait. Je voudrais que la manière des anciens à régler leur famille pour vivre en paix avec leurs voisins, comme anciennement les rapports des familles Lù de Lan-thien avec ses compatriotes, et aujourd'hui les exemples domestiques de la famille Tehén de Ni-mèn, fût publiée dans tout l'empire ; que la noblesse et les grands se hâssent en avant pour donner l'exemple ; bientôt on verrait tout renouvelé et changé, au point que chaque maison pourrait donner des magistrats sans difficulté. J'ai appris que la terre a son abondance et sa stérilité, que toutes choses ont leur prospérité et leur caducité, et cependant la levée des douanes et des octrois est fixée invariablement. L'impôt payé dans le pays de production, étant

De l'Etat  
Canton.  
1835.  
Hong-wei.

DE L'EMPE  
CHRÉTIENNE.  
1388.  
Hong-wou.

payé une seconde fois dans les lieux de passage, pourquoi ravir les richesses du peuple avec une telle insistance? En outre, une foule de familles pauvres, errantes et revenant de leur émigration, ne recueillant plus les produits et le revenu d'autrefois, doivent toujours payer l'impôt d'autrefois. Ailleurs la fertilité n'est imposée que faiblement, tandis qu'au contraire la stérilité l'est lourdement, par la fraude des employés inférieurs. Pour soulager les grevés et empêcher la fraude il n'y a rien de mieux que de mettre en vigueur le système de l'égalité proportionnelle et d'établir des greniers ordinaires et publics pour amasser des grains, et parvenir peu à peu à avoir des vivres pour neuf années sans difficulté. La responsabilité pour le crime d'autrui date des lois de la dynastie Tsin, les mauvais traitements de l'arrestation viennent de livres apocryphes. Aujourd'hui la femme et les enfants des gens de bien n'obtiennent pas toujours de la gloire, tandis que les délinquants ne manquent pas de voir les employés inférieurs leur faire expier leurs crimes. D'ailleurs, le Code a surtout pour but les relations sociales, et contient entre autres la disposition du mariage des femmes; si on les rend responsables des fautes de leur mari, où prendre alors la foi conjugale pour l'époux? Des collègues se respectent mutuellement et se préviennent de politesse; aujourd'hui les autorités du dedans (à la cour) et du dehors (des provinces) molestent les fonctionnaires subalternes plus durement que des esclaves: c'est faire que les faibles ne soient plus retenus par aucune pudeur, c'est bien loin d'encourager les bonnes mœurs. Moi, votre sujet, je ne sais qu'exprimer ma pensée tout entière et m'empresse de vous la présenter; mes faibles idées sont présentées sans ordre, j'espère que Votre Majesté daignera

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 97

les prendre en considération. » A la vue du libelle, l'empereur loua sa capacité et l'éleva aussitôt à la dignité de censeur.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1388.  
*Hong-wou.*

A la 9<sup>e</sup> lune, ordre à tous les camps de l'empire de s'occuper à l'agriculture.

On obtint par an plus de cinq millions de boisseaux de céréales.

A la 10<sup>e</sup> lune, Thokousthiemor, roi de l'ex-dynastie Yuén, est assassiné par les siens.

Thokousthiemor en fuite voulant se rapprocher de son ministre Gniaotchou à Hô-lin (sa capitale), avait marché jusqu'à la rivière Thoula, lorsqu'un des siens, Esutiel, l'attaque à l'improviste; ses soldats se débandent aussitôt. Seul avec seize cavaliers et Gniaotchou, qui vinrent au-devant de lui, il voulait avec eux se rendre auprès de Khokhothiemor, mais une neige abondante n'ayant pas permis de partir, les soldats d'Esutiel arrivant soudainement au défilé le tuèrent, et avec lui Thienpaonou. Depuis Thokousthiemor il y eut cinq règnes jusqu'à Khouenthiemor. Ces rois dont on ne connut plus les noms furent tous assassinés. Il y eut un Kouilitche qui usurpa le trône sous le nom de Khohan; le titre de la dynastie Yuén fut changé en celui de Tata (Tartares).

A la 12<sup>e</sup> lune, en An-nân (Cochinchine), Likily dépose son roi Sûi et peu après le met à mort.

Tchén-chou-min après un règne de trois ans laissa le trône à son frère puîné Tchoui, à la mort duquel son jeune frère

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1888.  
*Hong-wou.*

Oui lui succéda. Son ministre Likily s'emparant du pouvoir le déposa, le tua, mit sur le trône Hoen, fils de Chou-min, et gouverna le royaume.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1389.  
*Hong-wou.*

La 22<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, défense aux officiers de l'armée de s'occuper des affaires civiles. — Hiá Te-tchong, lieutenant dans le Hou-koàng, se révolte. Le comte de Tsin-nin, Ye-chen, chargé de le réprimer, s'empare de lui et le livre au supplice.

Te-tchong avait engagé les barbares des cavernes de Kieou-khy à faire des incursions ; Chen avec Hou-hai et autres chefs vont à sa poursuite, cachent des soldats, prennent l'ennemi par derrière, l'attaquent, s'emparent de To-tchong et lui tranchent la tête. On établit les deux postes militaires de Kieou-khy et de Yuin-tin.

A la 5<sup>e</sup> lune, établissement des trois postes militaires Tháí-nin, To-yên, et Fou-yú.

Les dépendances de ces postes étaient le pays formé de Leang-ha au sud du fleuve Het-long (du Dragon noir ou le Sagalien) de la partie nord des cantons Tá-nin et du Leáo-tong, contrées appartenant toutes aux Yuen, et qui reconnurent la suzeraineté de la dynastie Min. L'empereur en fit trois postes militaires, attribuant à chacun des chefs indigènes de gouverner les peuples de sa juridiction respective, formant une ligne défensive. Le pays depuis Kin-y, en passant par Kouàng-nin jusqu'à la rivière Leáo, dépendit de Tháí-nin. Le pays depuis Thstén-nin jusqu'au passage de Hy-fong (passage de la grande muraille) vers Huen-fou, s'appela To-yên.

Celui depuis Hoûang-gni-oua par Pan-yâng, Theitlin jusqu'à Khai-yûen, fut appelé Fou-yû. Or, Tò-yên était de tous le pays le plus difficile et le plus sûr.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1389.  
*Hong-wou.*

Le 1<sup>er</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse du soleil.

23<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, ordre à Kang, prince de Tsin, et à Ty, prince de Yen, de prendre le commandement de l'armée et de faire des conquêtes au nord.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1390.  
*Hong-wou.*

Ordre fut donné à Fôu Yeû-tét de suivre le prince de Yen avec les troupes de Pét-pin, et à Ouâng-pi de suivre le prince de Tsin avec les soldats du Chan-sy pour combattre Gniaotchou et Lairpouhoa.

Le fleuve (Jaune) rompt ses digues à la ville de Kouï-tet.

La digue fut rompue au sud-est de Kouï-tet, à Fông-tché-khèou; l'inondation couvrit Hiá-y, Yûn-tchên et autres villes. On requit les militaires de dix garnisons qui, conjointement avec le peuple de Kouï-tét, réparèrent la brèche. A l'automne suivant, elle se rompit de nouveau à Khai-fong.

A la 3<sup>e</sup> lune, Ty, prince de Yen, parvient à Tho-tou. Lairpouhoa, commandant des gardes du corps des Yûen, se rend à lui.

Ty sortit par le passage Kou-pét; il sut, par ses éclaireurs, que Lairpouhoa campait à Tho-tou. Bravant les neiges, il s'avance rapidement, débusque l'ennemi d'une position forte.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4390.  
*Hong-wou.*

D'abord, il envoie le colonel Kouan-thông se rendre auprès de Lairpouhoa, avec qui il était lié d'ancienne amitié. A son arrivée, ils se serrèrent mutuellement, pleurant assez longtemps. L'armée impériale pressant vivement son camp, Lairpouhoa, troublé, voulait fuir; Kouan-thong, le rassurant, le mène voir Ty, qui lui offre le vin et des mets, le console et l'exhorte, puis le laisse s'en retourner. Content au delà de ses espérances, de concert avec Gniaotchou et autres il vient se rendre. Deux ans plus tard, les soldats des Yuên, qui s'étaient rendus, reçurent ordre de se rendre à Pêt-pin, pour être à la disposition du prince de Yen. Dès lors, les forces militaires de Ty devinrent plus importantes.

A la 4<sup>e</sup> lune, Tsè, prince de Thàn, se brûle et meurt.

Tsè avait beaucoup d'esprit et de sagacité, aimant la littérature. Souvent, il réunissait les officiers de son palais dans des banquets; ils faisaient des vers, dont il classait lui-même l'ordre et le mérite, et leur donnait des récompenses. La princesse son épouse était la fille du lieutenant général Yû-hièn, qui, avec son fils Hou, impliqué dans la révolte de Hou Oui-yong, avait été mis à mort. Tsè n'était pas sans crainte pour soi-même; l'empereur ayant envoyé un message pour le rappeler, il eut grande peur et se brûla avec son épouse.

A la 4<sup>e</sup> lune intercalaire, défense de se rendre à l'anniversaire annuel de la mort de ses parents.

D'abord, les fonctionnaires publics, à la nouvelle de la mort de leurs aïeul, père ou mère, oncles et frères, se rendaient à

leurs funérailles. La cour des fonctionnaires représenta que, dans une contrée, s'il se rencontre à la fois cinq ou six anniversaires de décès, ou si la longueur du chemin est de plusieurs centaines de lieues, alors les magistrats longtemps éloignés de leur poste, sont de plus en plus nombreux, et que rien ne fait plus de tort à la chose publique ; il suppliait donc que, dorénavant, aux anniversaires, il ne fût plus permis de quitter son poste ; l'empereur approuva.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4390.  
*Hong-wou.*

A la 5<sup>e</sup> lune, Yang Tsing est fait président de la cour de justice.

Tsing jugeait un officier. Un de ses appariteurs, en le fouillant, trouva sur lui un gros diamant ; ses subalternes, dans leur étonnement, l'admiraient. « Il est faux, dit tranquillement Tsing ; est-ce qu'il y a des diamants de cette grosseur ? » Et il le brisa aussitôt. L'empereur, apprenant ce fait, s'écria : « Ah ! cette action de Tsing a quatre mérites : le premier, de ne pas l'offrir à l'empereur pour rechercher la faveur ; le second, d'être insensible à ce qu'on lui offre, plutôt que de détourner une grave condamnation ; le troisième, de ne pas applaudir à ses appariteurs et empêcher la flatterie de gens vils ; enfin, le rejet d'un diamant, arrivant subitement sous les yeux et traité de faux, est une sagesse plus qu'ordinaire, une capacité de grande espérance. »

Ly Chán-tchàng, duc de Hân, a ordre de se donner la mort.

D'abord, Tshên-gni, frère de Chán-tchàng, ayant été placé à l'île de Tshông-mîn (ou Kiang-nân), Chán-tchàng ne vint pas remercier l'empereur de cette nomination. A l'époque

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1390.  
*Hong-wou.*

actuelle, vieillard âgé de soixante-dix-sept ans, toujours ambitieux, il voulait se bâtir un hôtel. D'après le conseil de Thang-hô, duc de Sin, il y emploie trois cents soldats des garnisons, et Hô en instruisit l'empereur. A la 4<sup>e</sup> lune, des citoyens de la capitale, s'étant rendus coupables d'un crime qui méritait l'exportation aux frontières, Chan-tchàng, à plusieurs reprises, demanda la grâce d'un de ses parents, Tin-pin, et d'autres, ce qui irrita l'empereur. En outre, ce Pin, interrogé sur ses anciennes relations avec la famille de Hô Oui-yông, ayant déclaré comment Thsên-gni et autres avaient trempé autrefois dans la révolte de Oûi-yông, ordre fut donné d'amener Thsên-gni, et, dans l'interrogatoire, ses réponses compromirent Chán-tchàng. Alors les censeurs présentèrent un libelle contre Chán-tchàng, qui se trouva prévenu du crime de lèse-majesté. Il se rencontra qu'un astre offrit quelques signes extraordinaires. Les magistrats *de la parole*, expliquant son influence, prétendirent qu'il fallait changer un haut fonctionnaire. De suite, Chán-tchàng eut l'ordre de mourir; on fit mourir aussi plus de soixante-dix personnes de sa famille. Son fils Khy, marié à la princesse Ling-gan, fille de l'empereur, eut la vie sauve et fut exilé à Kiang-pòu (ou Kiang-nân). Loû Tchóng-hen, marquis de Ki-gan, Thàng Chen-tsong, marquis de Yên-gan, Fúi-tsu, marquis de Pin-leang, Tcháo-yong, comte de Nân-hiong, Loû-tsu, comte de Ho-nân, Hoâng-pin, comte de Y-tchoen, Hôu-mèi, comte de Yu-tchang, Tchén Yu-tchoen, comte de Yûin-yâng, tous à la même époque, inculpés dans la conspiration de Hou Oul-yong, furent mis à mort. L'empereur publia le détail de leurs crimes et de leur trahison pour les faire connaître à tout l'empire. Or, Ouâng Kouë-yông, secrétaire d'une haute cour,

présenta un écrit, où il disait : « Chán-tcháng, de commun accord avec Votre Majesté, a bravé mille morts pour prendre l'empire sur les Yuên ; c'est, quant aux services rendus, celui qui tient le premier rang. Pendant sa vie, élevé à la dignité de duc, après sa mort, celle de prince lui était réservée. Son fils est le gendre de l'empereur, c'est la plus haute parenté et le faite des honneurs qu'un sujet puisse obtenir. Si on supposait qu'il eût voulu se révolter pour sa propre élévation, c'est ce qu'on ne peut savoir, mais on prétend qu'il a voulu seconder Hou Oûi-yong. En supposant que Chán-tchang ait secondé Hou Oûi-yong et que l'affaire eût réussi, il ne serait toujours qu'au premier rang pour les services rendus, pourrait-il espérer plus qu'il n'a aujourd'hui ? Et puis, Chán-tchang ne savait-il pas que l'empire ne s'obtient pas légèrement ? Si, du temps des Yuên, il eût eu cette prétention, qu'aurait-il fallu pour que sa personne eût été réduite en morceaux, ses ancêtres bouleversés et privés de postérité qui leur offre des sacrifices ? Comment a-t-il attendu la caducité de la vieillesse pour une telle entreprise ? Quiconque ose de telles choses ne peut manquer d'avoir une profonde inimitié, une nécessité pressante de changement, une impossibilité d'agir autrement ; ou bien, il prévient son ennemi pour tâcher de se sauver soi-même. Or, Khy, le fils de Chán-tcháng, étant uni à Votre Majesté par les liens les plus étroits du sang, pour quelle raison agirait-il ainsi ? Si on dit que les astres du ciel pronostiquent des bouleversements, qu'un haut fonctionnaire doit prendre sur lui la calamité, le mettre à mort pour correspondre aux apparences célestes est encore plus déraisonnable. Pour moi, je crains que tout l'empire, apprenant cela, voyant que des services aussi éminents que

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1390.  
*Hong-wou.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1390.  
*Hong-wou.*

ceux de Chán-tchàng sont ainsi reconnus, n'ait plus de confiance à votre dynastie. Je sais que Chán-tchàng étant mort, ces paroles sont sans effet ; je désire que Votre Majesté s'en fasse un avertissement pour l'avenir. »

A la 8<sup>e</sup> lune, édit qui défend de prendre les sergents des prétoires pour les places et les grades littéraires. — Le 1<sup>er</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 12<sup>e</sup> lune, abolition dans tout l'empire des tissus de soieries annuelles.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1394.  
*Hong-wou.*

24<sup>e</sup> année, le 1<sup>er</sup> de la 5<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 4<sup>e</sup> lune, nomination de dix fils de l'empereur comme princes.

Tchan fut créé prince de Khín ; Khuên, prince de Nin ; Kèn, prince de Mông ; Houí, prince de Kou ; Song, prince de Hân ; Mo, prince de Fan ; Yn, prince de Gan ; Kin, prince de Thang ; Tóng, prince de Yn ; Y, prince de Y.

A la 8<sup>e</sup> lune, ordre au prince héréditaire de visiter le Chàn-sy. — A la 10<sup>e</sup>, Fong Kien est fait Thsientou-yu-chè (censeur général).

Kien était tièn-chè (employé inférieur) de la ville de Nán-Fong (ou Kiang-sy). Il présenta un libelle où il recommandait neuf choses : la première, que l'empereur eût soin de sa santé, purifiât son cœur et fût attentif à faire le bonheur des peuples et de la patrie ; la seconde, qu'il choisît des hommes sincères pour former les princes ses fils, qui, sans crainte, parlassent franchement, ne désirant que leur être utiles ; la troisième, le soin de l'agriculture, l'exercice des armes, le

campement des soldats sur les frontières pour prévenir tout événement; la quatrième, de faire d'excellents choix pour les préfectures, de faire diverses classes des employés, afin que chacun s'efforce de se bien conduire; la cinquième, de mettre en relief l'apothéose, afin que le vulgaire ait ses encouragements; la sixième, de diminuer les serviteurs du palais, pour éviter l'usurpation de l'autorité à l'intérieur; la septième, la mutation des soldats des frontières, pour prévenir les révoltes à l'extérieur; la huitième, examiner l'honnêteté et la capacité, pour réprimer la cupidité; la neuvième, augmenter la sévérité des douanes, pour interdire les fraudes. Ce libelle présenté plut à l'empereur, qui vanta la connaissance que son auteur avait des besoins du temps, son intelligence de la mutabilité des affaires, et s'adressant à ceux qui étaient à ses côtés, il leur dit : « Kien, en ce qu'il dit de la mutation des troupes des frontières, n'a pas raison. Si ce changement est fréquent, alors la force et la bravoure du soldat s'énerve, les tendances de l'ennemi, l'état extérieur du pays ne peuvent être connus à l'avance. Si nous avons des Tcháo Tchông-kouë et des Pan-tchao, à quoi bon faire souvent ces changements? » Or, il créa Kien censeur général.

A la 11<sup>e</sup> lune, le prince impérial rentre à la capitale.

25<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, le fleuve (Jaune) rompt ses digues à Yang-ou.

Il envahit le territoire de onze villes voisines de second et de troisième ordre.

A la 4<sup>e</sup> lune, le prince impérial Piao meurt.

De l'Etat  
Comptables.  
1899.  
Hong-koou.

Il fut surnommé le Bon, l'Élegant. L'empereur, tenant séance à Tong-ko-mên (partie du palais), appela en conseil les grands officiers de la couronne, qui éclatèrent en pleurs. Le docteur Lieôu Sâ-n-ôu s'avança et dit : « Le petit-fils de l'empereur est de la légitime impératrice, le vrai héritier de l'empire. » L'intention de l'empereur fut aussitôt déterminée.

Yuëlou Thiemor, colonel du poste de Kiên-tchang (Nia-yuèn-fou au Se-tchoan), s'étant révolté, Lan-yu est chargé de le réprimer et de le mettre à mort.

Yuëlou Thiemor, de concert avec les indigènes de Tê-tchang, et Hoi-tchòan, attaque Kiên-tchang et puis Sou-tcheou. Yú envoie Khù-lên, colonel du Sé-tchòan, contre lui ; arrivé à un lieu fortifié, appelé Choang-lang (des Deux-Loups), il s'empare de son commandant ; la bande des révoltés se disperse. Yuëlou prend la fuite ; Lên, à la tête des troupes, le poursuit, s'avance jusqu'à la rivière Tá-tchông, le défait de nouveau ; Yuëlou se sauve à Pê-hin-tcheou ; Yú envoie le sous-lieutenant Mâo-hài, qui, par ruse, garrotte le père et le fils et les conduit à la capitale, où ils furent suppliciés. Tout le reste des révoltés fit sa soumission.

A la 6<sup>e</sup> lune, Mòn Ya, comte de Ji-pin, meurt.

Yn, d'une grande constance, parlait et riait peu, aimait les sages, honorait les lettrés, traitait les militaires avec bonté ; jamais il n'en mit aucun à mort par passion. Dans le gouvernement du Thien (du Yun-nan), tous ses actes furent dirigés par la modération et conformes à la loi. Il encouragea l'agriculture, le défrichement des terres et la culture de plus d'un million d'arpents de rizières. Le lac Thien était peu

profond ; il le fit creuser et élargir pour l'utilité du commerce des puits salins ; les marchands et les voyageurs venaient à moins de frais et avec plus de sécurité, le peuple y trouvait aussi son avantage. L'empereur avait coutume de dire : « Ce qui fait que je puis dormir tranquille, sans souci, ni inquiétude sur le Midi, c'est l'ouvrage de Yn. » Après sa mort, il fut élevé à la dignité de prince de Khien-nin et surnommé Clair et Paisible. Ses trois fils, Tchèn, Chén et Gâng, eurent successivement le gouvernement militaire du Yun-nan.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1392.  
Hong-wou.

A la 7<sup>e</sup> lune, en Kao-ly (Corée), Ly Tchèn-khoui chasse son prince Yáo et se met sur le trône.

D'abord, le roi Yû, voulant faire une incursion au Leáo-tong, avait envoyé Tchèn-khoui diriger l'armée ; il campait à Gái-tcheou, lorsque, les vivres venant à manquer, il dut rebrousser chemin. Yû, dans sa colère, tua le fils de Tchèn-kóui ; celui-ci ramène l'armée pour le combattre, le jette en prison et met sur le trône Tchàng, fils de Yû ; peu de temps après, il dépose de nouveau Tchàng et inaugure Yáo. A l'époque actuelle, il chasse Yáo et se fait roi ; Yáo s'en alla habiter à Yuên-tcheou. Cette famille royale avait régné depuis les cinq dynasties chinoises (Leang, Héou-thâng, Héou-tsin, Héou-hán et Héou-tcheou) l'espace de plusieurs siècles ; alors elle déchet. Cet hiver, Tchèn-khoui pria l'empereur de changer le nom du royaume, mais celui-ci ordonna de conserver l'ancien nom de Tchào-suen (Corée).

A la 9<sup>e</sup> lune, Yûin-ouán, petit-fils de l'empereur, est déclaré prince impérial (héritier). — Fong Hiao-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4392.  
Hong-wou.

jou est nommé recteur de l'Académie de Hân-tchong (ou Chàn-sy).

Hiáo-jou, dès sa jeunesse, aimait l'étude, faisait toute son occupation de connaître la science des anciens rois pour gouverner en paix le monde. La quinzième année de ce règne, sur la recommandation de Oû-tchèn, appelé devant l'empereur, son extérieur modeste et composé lui plut. Il dit au prince impérial : « Ce modeste lettré doit mûrir ses talents. » Il le renvoya chez lui. Maintenant, sur une nouvelle recommandation, rappelé à la cour, l'empereur dit : « Ce n'est pas encore le temps d'employer Hiáo-jou. » Il le fit recteur des études à Hân-tchong (enclavé alors dans le Sé-tchòan). Tchèn, prince de Chou (Sé-tchòan), instruit de sa sagesse, lui proposa d'être le précepteur de son fils, et il nomma l'endroit où il faisait la lecture des livres : la Droite étude.

A la 12<sup>e</sup> lune, rappel de Yú Yén-tchèn, préfet de Gan-lou (au Hôu-pe), sa mise en accusation et son renvoi incontinent.

Yén-tchèn, dans la perception des impôts, était en retard ; il fut appelé en jugement. Des habitants de sa ville, Yang Yao, et autres, prosternés aux portes du palais impérial, demandaient sa réintégration. L'empereur l'honora d'un repas et le renvoya à sa préfecture. Yao et autres furent aussi admis au repas. Alors, l'empereur établit une loi importante pour régler la foule des petits magistrats ; que ceux qui, observant la loi, seraient légèrement inculpés et soudain appelés en jugement et amèneraient les peuples de leur juridiction à venir se prosterner à la porte du palais pour demander

qu'on leur laissât leur magistrat, seraient renvoyés à leur poste, et, en outre, récompensés et même élevés en dignité, selon leur mérite.

26<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, Lan Yu, duc de Leàng s'étant rendu coupable est livré au supplice.

Yú avait de la bravoure ; souvent il commanda en chef les armées et eut de grands succès. Les bontés de l'empereur le rendirent superbe et licencieux. Il entretenait beaucoup d'esclaves robustes et de fils fictifs, qui, fiers de sa puissance, dans leur pêche et leurs chasses avaient souvent empiété sur le territoire des habitants de Tong-tchàng. Un censeur impérial ayant voulu en faire justice, Yú le fit frapper et le chassa. Revenant la nuit de la guerre dans le Nord, il frappe à la porte du passage Hy-fong ; comme le chef du poste n'ouvrait pas assez vite, Yú permit à ses soldats de briser la porte et d'entrer. L'empereur, apprenant cet acte, ne fut pas content. De plus, on dit qu'il avait eu des relations secrètes avec les femmes de l'ex-empereur des Yuên ; l'empereur le réprimanda sévèrement sans qu'il se corrigeât. Au retour de son expédition dans l'ouest, ayant été nommé second précepteur du prince impérial, tandis que Fông-chén et Fôu Yeòu-té avaient été faits premiers précepteurs, Yú, retroussant ses manches jusqu'au coude, s'était écrié : « Est-ce que moi je ne serais pas bien premier précepteur ? » Ensuite, voyant la plupart de ses propositions rejetées, il devint plus mécontent. Tsiàng-hièn, colonel de la garde impériale, l'ayant accusé de rébellion, il fut jugé en cour. Le verdict portait : Yú avec Tchàng-y, comte de Ho-khin ; Tchèn-hoân, comte de Pou-tín ; Thsào-tchén, comte de Kin-tchoan ; Tchou-cheòu, comte de

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1392.

*Hong-wou.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1393.

*Hong-wou.*

## 110 HISTOIRE GÉNÉRALE

**DE L'AN  
CARRIÈRE.  
1399.  
Hong-tou.**

Tchou-lou; Ho-yûin, marquis de Tong-ouan; Tchen-houi, président de la cour des fonctionnaires; Fôu-yèou-ouèn, maître des requêtes de la cour des finances, etc., méditent une révolution, n'attendant que l'empereur aille labourer le champ pour se mettre à l'œuvre; ils furent mis à mort avec toute leur famille; outre les comtes, quinze mille personnes périrent impliquées dans cette conspiration. Alors, les généraux illustres, et parvenus par leur mérite, s'éteignirent successivement.

A la 3<sup>e</sup> lune, ordre à Kang, prince de Tsin, et à Ty, prince de Yen, de prendre la direction des affaires militaires du Chan-sy ou de Pet-pin.

L'édit impérial ordonnait aux deux princes dans les affaires importantes de l'armée de prendre les instructions de la cour: Fong-chén, duc de Sòng; et Fôu Yeou-tet, duc de Yn, partagèrent aussi la direction de ces affaires.

A la 4<sup>e</sup> lune, édit ordonnant aux magistrats de secourir les victimes de la famine sans en attendre l'ordre. — Sécheresse, édit à tous les fonctionnaires publics de dire ce qu'ils pensent sur les affaires publiques, de régler les procès et les prisons. — Le 4<sup>e</sup> de la 7<sup>e</sup> lune, éclipse du soleil. — A la 9<sup>e</sup> lune, Tchen-tsy est nommé Tso-chou-tsè (premier assesseur du comité de direction) et Ouang-khin Yéou-chou-tsè (second assesseur).

D'abord, des charges du palais de l'Est (c'est celui du prince héritier) étant vacantes, les mandarins de la cour eurent ordre de présenter des sujets recommandables par

leur piété et leurs vertus. Le président de cour Yiên Tchén-tchè proposa la famille Tchén de Pôu-kiang (au Se-tchoan) : « Je connais les Tchén, dit l'empereur, mais j'ai entendu dire aussi que la famille Ouâng du même pays, s'efforce d'imiter la vie domestique de la famille Tchén ; il faut l'employer pour l'encouragement de tout l'empire. » De suite Tsy et Khin furent élevés en charges.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1392.  
Hong-wou.

La cour des finances déclare le nombre des ménages et des personnes de l'empire pour cette année s'élever à 16,052,860 ménages et 60,345,812 âmes.

27<sup>e</sup> année, à la 8<sup>e</sup> lune, envoi de missions dans tout l'empire pour diriger les eaux.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1394.  
Hong-wou.

L'empereur, dans ses instructions à la cour des travaux publics, recommandant que les étangs, réservoirs, lacs et écluses qui, pouvant retenir et lâcher les eaux, étaient propres à prévenir les sécheresses et les inondations et maintenir les rizières et les champs en bon état, fussent construits et bien tenus ; on envoya des élèves du collège impérial en mission dans tout l'empire pour présider à la direction des eaux. On ouvrit des réservoirs et des écluses en 40,987 endroits différents.

À la 11<sup>e</sup> lune, Fou Yeou-te, duc de Yu, a ordre de se donner la mort.

Yeou-te avait mille fois bravé la mort dans les combats ; des derniers rangs il s'était élevé au grade de général. Dans chaque combat, toujours en tête des soldats comme autrefois, il avait vingt-cinq ans de service et de succès. Ayant de-

## 112 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1394.  
*Hong-wou.*

mandé mille arpents des rizières de Hoâi-yuèn, l'empereur mécontent dit : « Je vous ai donné des émoluments non minces. Vous voulez encore le bien du peuple, que prétendez-vous ? Ne savez-vous pas que la justice doit régler toutes nos actions ? » Finalement, à cette époque, il lui ordonna de mourir. Peu de temps après Ouâng-pi, marquis de Tin-yuèn, reçut aussi l'ordre de se donner la mort.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1395.  
*Hong-wou.*

28<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, Mòu-tchoen, comte de Si-pin, châtia les barbares de Yué-tcheou (au Yun-nan), et les soumet.

O-tse, barbare (indigène) de Yue-tcheou, confiant en la montagne de son pays, s'était révolté maintes fois. Tchèn, avec le lieutenant-général Hò-fòu, à la tête des troupes, va camper au nord des murs de Yue-tcheou, met d'excellents soldats en embuscade sur la gauche de la route, et avec des troupes faibles il attire l'ennemi qui sort en foule ; les soldats en embuscade se montrent et le mettent en complète déroute. O-tse s'enfonce dans une vallée ; Tchèn, sachant par ses éclaireurs le lieu de sa retraite, amoncelle des arbres pour couper sa voie de ravitaillement, et lorsqu'il y pensait le moins, attaque son repaire, s'empare d'O-tse, lui tranche la tête, fait prisonniers ses adhérents, et Yue-tcheou est soumis.

A la 2<sup>e</sup> lune, Fong-chen, duc de Song, a ordre de se donner la mort.

L'empereur, dans sa vieillesse, était très-ombrageux. Chén avait rendu de nombreux services, mais pour de légères causes lui avait souvent déplu ; il lui ordonna donc de mourir, sans qu'aucun de ses fils pût lui succéder dans son titre.

A la 3<sup>e</sup> lune, Thang Hô, duc de Sin, meurt.

Sur la fin de sa vie, Hô était de plus en plus circonspect. Admis à être témoin des délibérations du conseil impérial, il n'en laissait rien transpirer au dehors. Il avait plus de cent servantes et concubines; après une maladie, il les congédia et les récompensa toutes. Les largesses dont il avait été gratifié, il les distribua en grande partie à ses concitoyens. A cette époque, les ducs, comtes et généraux renommés inculpés dans des complots, avaient successivement reçu leur juste châtiment. Peu avaient eu le bonheur d'échapper, et Hô seul, jouissant d'une heureuse vieillesse, avait conservé ses dignités toute sa vie. Il était âgé de soixante-dix ans; à sa mort il reçut le titre de prince de Tong-ngeou et fut honoré du surnom de Sublime Guerrier.

A la 9<sup>e</sup> lune, promulgation des instructions de la famille impériale des Min.

L'édit portait, que dans les âges suivants celui qui parlerait de changer ces règlements serait regardé comme un traître.

29<sup>e</sup> année; à la 2<sup>e</sup> lune, Ty, prince de Yen, commandant l'armée, visite la frontière. — A la 3<sup>e</sup> lune, il défait les troupes des Yuên au mont Tchaitchai, et se mettant à leur poursuite les défait encore à la ville de Ouleangha, et s'en revient. — A la 8<sup>e</sup> lune, assassinat de Ouâng Poù, censeur-inspecteur (Kiên-tchá-yu-chè).

Poù, d'un caractère raide et inflexible, avait fréquemment

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4396.  
*Hong-wou.*

des discussions avec l'empereur. Celui-ci, en colère, ordonne de le faire mourir ; puis, de la place de l'exécution, il le rappelle et lui dit : « Vous corrigez-vous ? » Il repartit : « Votre Majesté ne dédaignant pas mon indignité m'a élevé à la dignité de censeur, cependant elle me poursuit de mauvais traitements à ce point ; si je n'ai point commis de crime, pourquoi ordonner ma mort, et si j'ai commis quelque crime, comment me laisser vivre ? aujourd'hui je désire une prompte mort. » L'empereur en fureur ordonne vite de procéder au supplice. En passant devant l'hôtel des Censeurs, Poû s'écria : « Docteur Lieou San-ou, enregistrez : Telle année, tel mois, tel jour, l'empereur fait mourir Poû, censeur sans reproche. » Finalement il subit le supplice.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4397.  
*Hong-wou.*

50<sup>e</sup> année, le 1<sup>er</sup> de la 5<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 8<sup>e</sup>, Kao Fou-hin, employé de la ville Mien (au Chan-sy), excite une sédition ; Ken Ping-ouen, général de l'armée de l'Ouest, marche contre lui et le supplicie. — A la 9<sup>e</sup>, Tao Kan-mong, barbare de Pin-Mien (Pégou), ayant chassé Solenfa son seigneur, Moutchoen a ordre de marcher contre lui.

Tao Kan-mong attaquant Tchên-tchong, Solenfa se retire au Yun-nan. L'empereur ayant ordonné à Tchên et à Ho-fou de marcher contre lui, d'abord ils envoyèrent des soldats conduire Solenfa à Kin-tche, où il somma Kan-mong de venir le recevoir ; celui-ci n'ayant point obtempéré, Tchên envoya Hô-fou avec cinq mille soldats franchir le mont Kao-lean-kong et attaquer le Pégou méridional ; il en battit complètement les défenseurs, trancha la tête à leur chef Tao Kan-mong, et ra-

mena l'armée à l'attaque du fort Kin-hàn. L'ennemi fort de sa position avantageuse se tient sur la défensive. Les vivres venant à manquer, Tchèn ayant donné avis de sa détresse, Tchèn, à la tête de cinq cents cavaliers, court le délivrer. Profitant de la nuit, il passe le fleuve Lòu, force successivement deux forteresses. Kan-mong demanda à se rendre, mais l'empereur s'y refusa.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1397.  
*Hong-wou.*

34<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune intercalaire, l'empereur meurt, son petit-fils Yûin-Oûen lui succède. Ses obsèques ont lieu au tombeau de la piété. — A la 6<sup>e</sup> lune, ordonnance de faire une épuration des préfets des villes. — Tcho-kin, maître des requêtes de la cour des finances, demande qu'on transfère à la principauté de Nan-tchang (au Kiang-sy) Ty, prince de Yen. Il n'est pas écouté.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1398.  
*Hong-wou.*

Kin, dans une supplique secrète, disait : « Que le prince de Yen avait une prévoyance et une prudence extraordinaires, qu'il avait beaucoup de ressemblance avec l'empereur défunt ; que Pet-pin était un pays de position très-avantageuse, dont les soldats et les chevaux étaient excellents et forts, ce qui avait procuré l'élévation des monarchies (tatares) de Kin et de Yûen ; qu'il fallait transférer le prince à la principauté de Nân-tchang (au Kiang-si) ; que si jamais il venait à se révolter, il serait facile de le réprimer. » La supplique fut remise le lendemain. Mandé et interrogé, Kin se prosternant dit : « Ce que je propose est l'expédient nécessaire au salut de l'empire, je désire que Votre Majesté y pense. » Finalement la chose dormit.

Fang Hiáo-jou est nommé docteur de l'Académie

DR L'ERE  
CHRÉTIENNE.  
1398.  
Hong-wou.

impériale (Hán-lin), et lecteur impérial (Ché-kiang).

L'empereur aimait l'étude; toutes les fois qu'il rencontrait une difficulté, il appelait Hiáo-jou pour la lui expliquer. Dans les audiences, les fonctionnaires publics discutaient en sa présence sur la prise en considération ou le rejet des suppliques présentées, et parfois il ordonnait à Hiáo-jou de s'approcher du trône et de les apostiller.

Thsy-thái est nommé président de la cour de la guerre, et Hoàng Tsè-tchen chef de la grande aumônerie (Thái-chàng-tchin), avec la direction commune des affaires de l'Etat.

Le premier étant maître des requêtes (Ché-lang), de la cour de la guerre, l'empereur venant à l'interroger sur les noms et prénoms des généraux des frontières, il les énumérait sans en oublier aucun; interrogé aussi sur les cartes et les papiers, il tire de sa manche un agenda et le présente à l'empereur qui en admira beaucoup la concision et l'abondance des renseignements. Le second était d'abord compagnon d'études (Pán-tou) du prince impérial; celui-ci, ordinairement résidant à la porte Tong-ko (du coin de l'Est), lui ayant dit: « Les princes mes oncles, disposant de nombreux soldats, commettent bien des excès, que faire? » Il répondit: « Les soldats de la garde des princes ne suffisent juste qu'à leur sûreté; s'il arrivait quelque révolution, l'armée impériale se montrant, qui pourrait lui résister? » Sous la dynastie des Hán les sept principautés vassales ne laissaient pas d'être puissantes; à la fin elles s'éteignirent. La légalité et l'illégalité ont une condition diffé-

rente. Le jeune prince, en montant sur le trône, chargea Tháí et Tsè-tchèu de gérer en commun le gouvernement de l'État. A cette époque, les brigues, les mouvements, les paroles échappées des princes de Yen, de Tcheou, de Thsy, de Siang, de Táí, de Mông parvinrent à la connaissance de la cour; l'empereur, s'adressant à Tsè-tchèu, dit : « Vous rappelez-vous ce que vous dites autrefois à la porte Tong-kô? — Je me garde de l'oublier, répondit-il. »

---

DE L'ERE  
CHRÉTIENNE.  
4398.  
*Hong-wou.*

A la 7<sup>e</sup> lune, Siou, prince de Tcheou, convaincu de crime, est réduit à la condition plébéienne.

Thsy-thai, prenant conseil avec Hoang Tse-tchèu, voulait d'abord commencer par le prince de Yen. Tsè-tchèu dit : « Non, les princes de Tcheou, de Thsy, de Siang, de Táí, de Mông, sous le règne précédent, ont déjà commis bien des excès; leur dégradation a de vrais motifs. Aujourd'hui, dans la recherche de leurs crimes, il faut commencer par Tcheou; il est le jeune frère utérin de Yen. Dégrader Ya-tcheou, c'est couper les mains et les pieds de Yen. » Le projet arrêté, ils allèrent avertir l'empereur. Il se rencontra qu'on parlait des méfaits de Siou, prince de Tcheou. Ly Kin-long, comte de Tshaô, reçut aussitôt l'ordre de prendre des soldats et de s'emparer de lui à l'improviste. Il fut exilé à Mông-hóa (au Yun-nan). Ses fils furent transférés dans divers endroits. Depuis on le rappela à la capitale pour s'assurer de lui en prison.

A la 8<sup>e</sup> lune, Máu Tchoen, comte de Si-pin, meurt à l'armée.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1398.  
Hong-wou.

Tchèn, dans les sept années de son gouvernement, avait fort étendu le système de la colonisation militaire, ouvert plus de trois cent mille arpents de rizières, creusé solidement le lac, les rivières pour l'irrigation de plusieurs myriades d'arpents de rizières à sec de Y-leang. Ainsi plus de cinq mille ménages recouvrèrent leur territoire. A l'époque actuelle, il meurt au camp. Ordonnance qui attribue à Hô-foù le commandement de ses troupes.

A la 10<sup>e</sup> lune, la planète Mars garde le Cœur. — A la 12<sup>e</sup>, remise à tout l'empire de la moitié de l'impôt territorial de l'année suivante. — Le lieutenant général Ho-foù fait prisonnier Tao Kan-mong et lui tranche la tête.

Mou-tchèn étant mort, les brigands nourrissent de nouvelles espérances. Foù conduisit des troupes contre eux, s'empara de Tao Kan-mong et le décapita. C'est alors que Solenfa retourna à Pin-mièn (au Pegou.)

Tchang-pin est nommé Pou-tchén (intendant provincial) de Pet-pin, Sié-koui et Tchang-sin en sont nommés les majors colonels (Tou-tchè-houi).

Alors le prince de Yen, se disant malade, ne sort point. Le gouvernement avait le projet de le déposer, voilà pourquoi il change les fonctionnaires chargés de la défense, pour qu'ils examinassent ses desseins secrets.

LIVRE QUATRIÈME. — Depuis la 1<sup>re</sup> année de la période *Kiên-ouèn* du règne de l'empereur *Houi* jusqu'à la 7<sup>e</sup> inclusivement du règne de *Tchen-tsoù*, en tout onze ans (1399-1409).

1399. 1<sup>re</sup> année *kiên-ouèn* du règne de l'empereur *Kông-min-houi* (surnommé le Modeste, le Compatissant, le Bienfaisant). A la seconde lune, il honore son père défunt du titre d'empereur *Hiáo-kháng* (pieux et florissant).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1399.  
*Hong-wou.*

Son nom pour le temple (des Ancêtres) fut *Hin-tsong* (Ancêtre florissant). Sa mère défunte, nommée *Châng*, fut appelée *Hiáo-kâng-heù* (l'Impératrice pieuse et florissante).

Il honore sa propre mère, de la famille *Lù*, du titre d'impératrice douairière; il nomme sa femme *Mà* impératrice, et son fils *Ouèn-khôi*, prince héritier. — Correction des règlements des mandarins.

Il employa *Fang Hiáo-jôu* à déterminer l'ordre et le mérite des mandarins de tout grade, soit de la cour, soit des provinces, et la correction se fit d'après le cérémonial de l'antique dynastie *Tcheou*, et le nouveau cérémoniaire fut publié dans tout l'empire; mais il ne fut pas mis en pratique, il ne servit qu'à fournir au prince de *Yên* un prétexte contre son auteur.

A la 3<sup>e</sup> lune, la capitale éprouve un tremblement de terre. — A la 4<sup>e</sup>, *Pet*, prince de *Siáng*, se brûle

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4399.

*Hong-wou.*

lui-même; Foù, prince de Thsy; Kouï, prince de Tái, pour leurs délits sont réduits à la condition plébéienne.

On avait accusé le prince de Siang de révolte; des envoyés étant venus faire une enquête, le prince eut peur, ferma son hôtel et s'y brûla; en même temps les princes de Tái et de Thsy étaient aussi accusés de vouloir se soulever, on les réduisit à la condition plébéienne. Foù fut gardé à la capitale, et Kouï isolé à Tá-thông.

Renvoi à Pet-pin de Kào-tché, fils aîné du prince de Yèn, et de ses frères Kào-hù, Kào-soui.

A la mort de Thái-tsoù, le prince de Yen avait envoyé ses trois fils à la capitale. Kào-hù était impétueux et violent; son oncle maternel Sù Hôui-tsoù lui donnait souvent des avertissements dont il ne tenait compte. A cette époque leur père, soi-disant malade, demande le retour de ses trois fils. Thsy-thái voulait de suite se saisir d'eux. « Il vaut mieux, dit Hoàng Tsè-tchén, les renvoyer, afin qu'il ne se doute de rien. » On les laissa donc s'en retourner. Ty disait, dans sa joie: « Père et enfants, il nous est donné de nous revoir, le ciel me favorise. »

A la 6<sup>e</sup> lune, Kèn, prince de Mông, à cause de ses délits, est réduit à la condition plébéienne. — A la 7<sup>e</sup>, Ty, prince de Yèn, lève une armée, et se révolte. Envoi de Kèn Pin-ouèn, comte de Tchang-hin, pour le réduire.

D'abord l'empereur avait envoyé le maître des requêtes

Páo-tcháo et autres, sous prétexte de recherches à faire, pour visiter, chacun de leur côté, l'empire. Tcháo, arrivé à Pè-pin, ayant eu connaissance des actes répréhensibles du prince de Yèn, en avertit secrètement la cour ; et puis Gni-leang, sous-lieutenant du poste de Yèn-chân, fut accusé de révolte. L'empereur réprimande le prince de Yèn, appelle en jugement les officiers de l'hôtel du prince. Sié-kóui, colonel major de Pè-pin, et Tchâng-pin, intendant provincial, distribuent les soldats de leur juridiction aux neuf portes pour les bien garder. Tchâng-sin, l'autre colonel major, fait défection et passe du côté de Ty. Celui-ci, s'entendant secrètement avec le bonze Táo-yèn, a soin que Tchâng-yú et Tchoù-lên introduisent furtivement huit cents hommes déterminés dans l'hôtel pour sa garde et sa défense. Lorsque les envoyés de la cour arrivèrent, Ty feint de garrotter ses officiers et de les renfermer dans la salle ; il trompe Kóui et Pin, qui entrent pour les prendre, mais sont eux-mêmes égorgés. Tchâng-yú conduit ses gens s'emparer des neuf portes. Kò-tchên, historiographe de l'hôtel du prince, et Lôu-tchên, colonel de la garnison, qui, avec Pin et Kóui, avaient formé le projet de mettre Ty à mort, sont aussi tués avec toute leur famille. Yú-fông-chên, qui avait la dignité de pán-tou (lecteur impérial), se battit jusqu'à la mort. Le conseiller d'État Kò-tsé, le vice-censeur Mě-lín, le censeur général Lù-tchên se soumettent tous à Ty. Alors celui-ci envoie à la cour une lettre où il peignait Tsy-thái et Hoáng Tsè-tchen comme des traîtres, qui trompaient l'empereur ; il demandait à venir aux côtés d'un bon souverain. En même temps, il faisait une proclamation aux fonctionnaires publics et nommait son armée la libératrice. De suite, il s'empare de Soù-tcheoù, prend le passage de Kù-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4399.  
*Kien-ouen.*

De l'Ére  
Ching-tsong.  
1299.  
Kien-ouen.

yang. Les commandants des garnisons de Thong-tcheou, Tsên-hóa, Yün-pîn, Mi-yün, Hôai-lâi lui livrent tous leur ville et se rangent de son côté. L'empereur publie un édit par lequel il déposait le prince de Yên et confisquait ses possessions, nommait Kên Pin-ouen généralissime de l'expédition contre les rebelles; Ly-kien, gendre de l'empereur et commandant de la garde impériale, et le lieutenant-général Nio-tchong généraux en second, lesquels devaient prendre le commandement de l'armée et marcher contre Yên. Ordre aussi à Oû-kie, marquis de Gân-loû, à Oû-káo, marquis de Kiáng-yn, au lieutenant général Kên-hiên, au colonel-major Chên-yông et autres de s'avancer tous à la fois par divers points. Il établit un pòu-tchén (intendance générale) pour la réduction de Yên à Tchen-tín, et Páo-tcháo en fut chargé.

A la 8<sup>e</sup> lune, Kên Pin-ouen atteint Ty, lui livre combat au nord de la rivière Hòu-thó, et est complètement défait.

Pin-ouen demeurait à Tchén-tín; il envoya neuf mille hommes d'avant-garde se poster à Hiông-biên. C'était précisément vers l'équinoxe d'automne, le milieu de la 8<sup>e</sup> lune, que l'armée impériale passait en régals, lorsque Tchâng-yú, général ennemi, au milieu de la nuit accourant vite, l'attaque à l'improviste, prend la ville, et puis ensuite celle de Tchén-tchéou. Tchâng-pào, général sous les ordres de Pin-ouen, était passé à l'ennemi. Alors l'armée impériale, forte de cent trente mille hommes, était campée des deux côtés de la rivière. Ty aurait voulu combattre avec le corps du nord, mais il craignait que celui du midi ne le prit par derrière; il laissa Páo s'en retourner et répandre le bruit que le prince de

Yen arrivait à la tête de soldats, et ainsi amena Pin-ouën à faire passer toutes ses troupes au nord de la rivière. Ty envoie Tchâng-yú, Thán-yuan et autres l'attaquer par devant et par derrière, le bat complètement ; trente mille hommes restèrent sur la place, les généraux en second Ly-kiên et Nín-tchâng, le lieutenant général Kéou-tchên furent faits prisonniers. Pin-ouën battit en retraite pour couvrir Tchen-tin ; l'ennemi s'avance, l'assiége trois jours, et ne pouvant la prendre, se retire.

Rappel de Kèn Pin-ouën ; Ly Kin-long lui est substitué.

Après la défaite de Pin-ouën, Hoâng Tsè-tchen recommanda Ly Kin-long, duc de Thsáo, à sa place. Thsy-thái s'y opposait de toutes ses forces ; mais l'empereur, ne l'écoutant pas, honora Kin-long d'une ceinture de rhinocéros, avec privilège de la porter partout, voulut bien en personne lui faire la conduite et lui donner le repas du départ sur le bord du fleuve. Kin-long, arrivé à Te-tcheou, rassemble les soldats et les officiers de Pin-ouën et organise les corps d'armée des divers points ; il comptait cinq cent mille hommes ; il s'avance et vient camper au delà du fleuve Jaune. Oû-kao, Ken-hiën et Yang Oûen-fang assiégeaient alors Yuin-pin ; Ty dit à ses généraux : « Tant que je serai ici, Kin-long certes n'osera aller en avant ; il vaut mieux aller au secours de Yuin-pin, pour attirer aussi loin que possible son armée. Oû-kao est trop faible pour oser en venir aux mains ; apprenant ma venue, il ne manquera pas de s'en aller. Ainsi, par ce mouvement, je ferai lever le siège de Yuin-pin et je battrai Kin-long. » De suite, il mène son armée secourir Yuin-pin. Oû-kao,

DE L'ÉRIE  
CHRONOLOGIE.

1399.

KISS-ONN.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1399.  
*Kien-ouen.*

abandonnant tous ses gros bagages, se retire pour couvrir Chan-hài-koan. Kin-long, sachant que les troupes de Yen s'en sont allées, conduit, en effet, ses légions à marches forcées sur Pet-pin, et, s'avançant jusque sous les murs de la ville, construit un retranchement aux neuf portes. Le fils aîné de Yên, Kào-tché, persiste à rester sur la défensive sans combattre ; la nuit, il fait descendre par des cordes, le long des murs, des soldats déterminés, qui attaquent le camp où ils jettent l'alarme et le désordre, et se retirent avec célérité. Khô-lên attaque la porte Tchang-ye, la fait tomber, s'en empare ; Kin-long l'arrête, lui faisant attendre l'armée pour entrer ensemble. Pendant la nuit, les habitants puisent de l'eau dont ils arrosent les murs ; le lendemain, c'était tout gelé, impossible de monter.

A la 40<sup>e</sup> lune, Ty, par tromperie, saisit Khuên, prince de Nin, lui enlève ses soldats et réunit son territoire des trois postes de Tô-yên à Pet-pin.

La principauté de Khuên était Thài-nin, qui est à l'est, en dehors du passage Hy-fong, limitrophe du Leão-tong occidental et à l'ouest s'étend jusqu'à Huen-fou, et formait un grand gouvernement militaire, dont les dépendances, les trois postes de Tô-yên, avaient d'excellents cavaliers et de braves soldats, tous habiles à la guerre. Lorsque Yên leva l'étendard de la révolte, l'empereur, craignant que Khuên ne se joignît à lui, avait mandé à Khuên et à Tché, prince du Leão, de revenir à la capitale. Khuên n'étant pas venu il fut dépossédé de son hôtel et de ses gardes. A cette nouvelle, Ty se réjouit, lui écrit une lettre pour le retenir. A l'époque actuelle, lui seul à cheval, il entre dans Tâ-nin, feint de se dire réduit aux abois,

le prie de le sauver, saisit la main de Khûen, se répand en pleurs, le prie d'écrire pour lui et de demander son pardon à l'empereur, et, en secret, il a soin que ses gens et sa suite s'entendent avec les commandants des trois postes et les soldats en garnison. A son départ, Khuên lui offre un repas hors des faubourgs; alors les soldats, en embuscade, paraissent et entraînent Khûen avec eux. La cavalerie disséminée des trois postes, et les soldats en garnison, au signal donné, se réunissent tous; Tchoû-kién, chef de la garnison de la ville, ne pouvant leur tenir tête, après un combat opiniâtre, meurt. Les femmes du prince, ses concubines, son fils aîné suivent tous le prince de Yén, et, rentrant par le passage de Sông-thin, s'en vont à Pet-pin. Ty distribua ces nouveaux soldats dans ses légions. La ville de Thâi-nin resta vide.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4399.  
*Kien-ouen.*

A la 11<sup>e</sup> lune, Ly Kin-long livre bataille à Ty dans la plaine de Tchéu-thsen, est entièrement défait, et se sauve à Tet-cheou.

Les légions assiégeaient Pet-pin lorsque l'armée de Yén, profitant de sa victoire, arrive jusqu'au pied des murailles; dans la ville, les soldats sortent poussant des cris. Attaqués au dedans et au dehors, les légions se débandent. L'année suivante, au printemps, les troupes de Yen forcent Oûi-tcheou, attaquent Tá-thong. Kin-long part du passage Tsè-kin pour la secourir; les troupes de Yen s'en étaient retournées par Kû-yông; l'armée impériale perdit beaucoup de soldats, morts de froid et de faim; et, ne voyant pas l'ennemi, elle s'en revint.

Renvoi (du ministère) de Thsy-thâi, président de la

**cour de la guerre, et de Hoàng Tsè-tchen, chef de la grande aumônerie.**

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1399.  
Kien-ouen.

Ty, voyant que sa première lettre était restée sans réponse, en envoya une seconde où il demandait le renvoi de Thái et de Tsè-tchen. L'empereur les fit tous deux sortir de charge pour donner satisfaction à Yen, mais il les retint à la capitale pour diriger encore, quoique en secret, les affaires.

**2<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, égalisation de l'impôt territorial des villes du Kiang-nân et du Tchai-kiang.**

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1400.  
Kien-ouen.

Dans la première assise de l'impôt territorial, l'empereur Thái-tsoù, irrité que les villes de Sou-tcheou, Song-kiang, Kia-hin, Hou-tcheou avaient tenu pour le parti de Tchang Sè-tchen, avait confisqué le territoire de toutes les grandes familles et des habitants riches, et avait pris leur loyer annuel pour taux de l'impôt. Depuis, le ministre de l'agriculture, Yang-hién, vu la fertilité du pays occidental du Tchai-kiang, avait encore doublé l'impôt; de sorte que les villes le plus imposées étaient Sou et Song; venaient ensuite Kia et Hin, et enfin Hang-tcheou. Ce ne fut que la treizième année de son règne que Thái-tsoù ordonna à la cour des contributions de diminuer avec discernement le taux de l'impôt. Alors la ville de Sou-tcheou, seule, payait, chaque année, autant de contributions que le Tchai-kiang tout entier. A cette époque-ci, il est ordonné que l'impôt pour chaque arpent ne puisse dépasser un boisseau.

**A la 4<sup>e</sup> lune, Ly Kin-lông engage le combat avec Ty à la rivière Pet-keou; complètement battu, il fuit de nouveau à Tet-tcheou.**

L'armée impériale, forte de six cent mille hommes, était rangée en bataille sur le haut de la rivière; Ty, à la tête des siens, se précipite dans les bataillons; le lieutenant général Khû-lên tourne tous ses efforts contre lui; Ty, mis en déroute, se sauve à la faveur de la nuit avec trois cavaliers. Ayant perdu la route, il descend de cheval, se couche à terre pour examiner le cours de la rivière, s'orienter et reconnaît ainsi la situation de son camp. Au point du jour, le combat s'engage de nouveau; Khu-lên et Pin-gan attaquent le bataillon de Fang-khoan et le mettent en déroute. Kin-long, faisant un circuit, prend Ty par derrière; on combat longtemps avec acharnement; Ty change trois fois de cheval. Ayant épuisé ses flèches, il tire son épée; son épée s'étant brisée, et arrêté par une butte, peu s'en fallut qu'il ne fût pris par Khû-lên. Il s'en va, monte sur le tertre, fait semblant d'agiter sa cravache, comme pour appeler des gens qui auraient été derrière lui. Kin-long, soupçonnant une embuscade, n'ose aller en avant; ce ne fut qu'à l'arrivée de la réserve de Kao-hù que Ty dut d'échapper. Au coucher du soleil, le combat ayant recommencé, son père et fils, les officiers Yû Thong-yuen, Thên-tsú, etc., furent tous tués, et on perdit plus de dix mille hommes d'excellentes troupes. Dans leur déroute, Ko-yn se dirigea vers l'ouest et Kin-long vers le sud, abandonnant le cachet, les diplômes, les faisceaux (haches) donnés par l'empereur, et gagna Tet-tcheou.

A la 5<sup>e</sup> lune, Ty s'empare de Tet-tcheou, s'avance à l'attaque de Tsy-nân (au Chan-tong).

Les troupes de Xên, profitant de leur victoire, s'avancent contre Tsy-nân; mais Kin-long n'avait pas attendu leur arri-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1100.  
Kien-ouan.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4400.  
*Kien-ouen.*

vée pour l'abandonner. En entrant dans la ville, ayant trouvé plus de dix millions de boisseaux de grains, elles devinrent plus fortes que jamais. Le conseiller d'État Thie-hûen court à Tsy-nân, et, avec le lieutenant général Chén-yong et autres, jure de la défendre jusqu'à la mort. Kin-long va chercher auprès d'eux un appui. L'armée de Yen attaque aussitôt Tsy-nân. Kin-long, complètement défait sous les murs de la ville, se dirige vers le midi. L'empereur, d'après le conseil de Tshy-thái et de Hoâng Tsè-tchen, envoie une députation proposer un accommodement pour gagner du temps; mais Ty ne veut rien entendre, lance dans la ville une lettre où il exhortait à se rendre. Huên fait sortir de la ville mille hommes pour feindre de se rendre, cache sur les murs des gens déterminés qui, attendant l'entrée de Ty, devaient laisser tomber sur lui une table de fer, tandis que d'autres, cachés ailleurs, auraient rompu le pont; mais, les soldats manquant à la consigne, la table tomba tout à coup, avant que Ty entrât dans la ville; Ty, épouvanté, se sauve. Le pont ne put, de suite, être rompu à temps; Ty fouette son cheval, s'enfuit en courroux, construit un retranchement continu, et pousse l'attaque jour et nuit.

A la 8<sup>e</sup> lune, incendie du portique Tchên-thiên (soumission au ciel).

Fang Hiáo-jóu proposa de changer le nom de la salle (du palais) Kin-chen (de la Sûreté personnelle) en celui de Tchén-sin (de la Rectitude du cœur), le nom du portique Oû-mên (du Midi) en celui de Touan-mên (Droit), celui du portique Touan-mên en celui de Yn-mên (Correspondant), celui du portique Tchên-thiên en celui de Káo-mên (Portique élevé).

celui du portique Thsiên-mên (d'Avant) en celui de Lou-mên (de la Route). La proposition fut adoptée.

Le lieutenant général Chén-yông et le conseiller d'État Thiet-huên battent l'armée de Ty à Tsy-nân, et recouvrent Tet-tchéou.

Pin-gan, campé à Tan-kia-khiáo, avait le projet d'aller, par le canal impérial (Yú-hô), enlever les barques d'approvisionnement de Yên ; il choisit donc cinq mille marins, passa le canal et attaqua Tet-tcheou. De leur côté, Húen et Yong, à la faveur de la nuit, font sortir leurs soldats, et attaquent à l'improviste ; l'armée de Yên, mise en complète déroute, lève le siège et se retire. Huên et autres, profitant de leur victoire, reprennent Tet-tchéou. A cette nouvelle, l'empereur nomme Húen à l'intendance générale (pou-tchéu) du Chan-tong, avec la direction des affaires de l'armée, et incontinent l'élève à la présidence de la cour de la guerre ; il crée Chén Yong comte de Li-tchen, et le nomme général pour la réduction de Yen. Alors Yong, s'avançant et rétablissant Tet-tcheou, Oû-kie et Pin-gan défendant Tin-tcheou, Sû-khài campant à Thsang-tcheou, forment un réseau pour resserrer Pet-pin.

A la 9<sup>e</sup> lune, ordonnance pour donner des places aux descendants des anciens serviteurs qui avaient bien mérité de Hong-wou (le premier empereur), mais qui ensuite avaient encouru leur destitution. — A la 10<sup>e</sup>, ordonnance qui rappelle Ly Kin-tong. Il est gracié et non mis à mort.

Liên Tsè-nin, chef des censeurs ; Song-tchen, employé

*Tome XIII. Supplément.*

Q

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4400.  
*Kien-ouen.*

DE L'ÈRE  
CHÉNIENNE.  
1400.  
Kien-ouen.

du comité des princes du sang ; Ye Hy-hiên, censeur, disaient tous à l'empereur : « Kin-long n'a pas fait son devoir, a perdu l'armée ; il a des intentions équivoques : il mérite la mort. » Hoang Tsè-tchen demandait aussi qu'on le punît pour donner satisfaction à l'opinion publique ; aucun ne fut écouté. Hoang Tsè-tchen, se frappant la poitrine, dit : « C'en est fait du trône ; ma recommandation donnée à Kin-long a préjudicié à la patrie ; c'est un crime que mille morts ne peuvent assez expier. »

A la 12<sup>e</sup> lune, Chén-yông fait éprouver une grande défaite à Ty, à Tong-tchang, décapite Tchang-yú, son général ; Ty s'enfuit chez lui.

D'abord Ty avait pris à l'improviste Tchang-tcheou ; et Thán-yuen, en une nuit, avait tué plus de trois mille soldats, qui s'étaient rendus à lui. Ty, de Tchâng-loù, passe le fleuve Jaune ; arrivé à Tet-tchéou, il envoie des gens jusque sous les murs défier Yong ; celui-ci se tient ferme sur la défensive sans sortir. L'armée de Yèn, ayant pris Lin-thsin et Tá-min, passe par Ouen-cháng, parvient à Tsy-min. Yong et Huên étaient venus campés à Tong-tchang pour l'attirer. Ty conduit les siens à l'attaque du camp ; Yong étend son front de bataille et laisse Ty y entrer, l'enferme de plusieurs rangées, décapite son brave général Tchang-yú. Ensuite, Tchou-lén, à la tête de la cavalerie étrangère, vient à son secours, se bat à mort, aide Ty à rompre les rangs et à sortir du cercle. Accompagné de cent cavaliers, il se sauve à Kouan-thào, et dirige la retraite vers Pet-pin. Les troupes de Yong étaient formidables ; depuis la révolte de Yèn, ses soldats, dans deux années de victoires, avaient acquis beaucoup d'expérience ; à

cette époque, la perte de généraux renommés les affaiblit. Depuis, ayant résolu de marcher vers le sud, ce fut toujours par les pays de Sù-tcheou et de Pui-hièn ; il n'osa plus passer par le Chan-tong.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
440.  
*Kien-ouen.*

3<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, réintégration de Thsy-thai et de Koang Tsè-tchen dans leurs charges.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
440.  
*Kien-ouen.*

Ce fut à cause de la victoire de Tong-tchang ; on l'annonça au temple des Ancêtres de l'empereur, et Thái et Tsè-tchen eurent ordre de reprendre leurs fonctions comme autrefois.

À la 3<sup>e</sup> lune, Chén-yong défait Ty à Kia-ho, décapite son général Than-yuen, et, dans un nouveau combat, est complètement battu.

Ty, conduisant une nouvelle armée, se dirige vers le sud par Pào-tin. Chén Yong était campé à Kia-ho ; Ty, avec la cavalerie légère, faisant une reconnaissance, passe devant le front de l'armée ; Chén Yong envoie mille cavaliers à sa poursuite, qui tuent son général Than-yuen. L'armée de Yen fut grandement affaiblie ; Tchou-len, Tchang-ou et autres se battirent à mort. Ty, en personne, à la tête de la grosse cavalerie, les range en ordre de bataille ; en se joignant à Lén, les légions impériales n'eurent point l'avantage. Au coucher du soleil chacun, de son côté, bat en retraite. Ty, avec une dizaine de cavaliers, non loin du camp de Yong, avait couché au bivouac ; le lendemain, voyant qu'il était tout entouré par l'ennemi, sans crainte aucune, dirigeant son cheval, faisant résonner sa trompe, il traverse le camp et s'en va. Yong et tous ses officiers, à cause d'une ordonnance de l'empereur de ne pas faire qu'on pût lui imputer d'avoir tué son

DE L'ERR  
CHRÉTIENNE.  
1401.  
Kien-ouen.

oncle, se regardaient, mutuellement stupéfaits, sans qu'aucun osât tirer une flèche. Le lendemain, le combat s'étant ren-  
gagé, Yong est entièrement battu, revient à Tet-tcheou.  
Alors Ou-kien et Pin Gan amenaient leurs troupes de Tchen-  
tin. Quand ils apprirent la défaite, ils s'en revinrent. Ty,  
usant de stratagème, les attira hors de la ville. Ils se rangent  
en bataille, au sud de la rivière Hou-thô. Ty, conduisant de  
bonne cavalerie, longe le fleuve, et, par un circuit, prend  
l'ennemi à dos. Gan fait jouer une forte baliste contre les  
soldats de Yen ; les flèches s'accumulèrent sur le drapeau de  
Ty comme les poils d'un hérisson ; il y eut un grand nombre  
de morts. Soudain s'élève un grand vent qui déracinait les  
arbres et retentissait comme le tonnerre ; Gan, aussi défait,  
s'en retourne et rentre dans Tchen-tin.

Destitution de Thsy-thai et de Hoàng Tsè-chen ;  
ordre à Ty de cesser la guerre ; il n'obéit pas.

L'empereur, apprenant la défaite des troupes de Yong, saisi  
de crainte, publie une ordonnance qui exilait Thái et Tsè-tchen  
loin de la cour, avec l'ordre secret de faire une levée de sol-  
dats. A la nouvelle de leur exil, Ty écrit à l'empereur pour  
demander la dissolution des troupes de Chén Yong, Oû-kiei  
et Pin-gan. L'empereur ayant consulté Fang Hiáo-jou, ce-  
lui-ci répondit : « L'armée de Yen, depuis longtemps, campe  
à Tá-min ; c'est le temps des chaleurs et des pluies, en cessant  
la guerre, d'elle-même elle s'énervera. En ordonnant aux gé-  
néraux du Leào-tong d'entrer par le passage de Chan-hài et  
d'attaquer Yûin-pin, à ceux de Tchen-tin de passer Loû-keou  
et tomber sur Pet-pin, il ne manquera pas de s'en retourner  
à leur secours ; si nous pressons alors ses derrières avec la

grande armée, il pourra être pris. Aujourd'hui, que ses dépêches arrivent coup sur coup, il faut faire que les réponses aillent et viennent pendant plusieurs mois, afin que ses généraux et ses soldats se découragent. Nos dispositions prises au moment opportun, nous marcherons en avant et il ne sera pas difficile de l'écraser. » L'empereur le crut, envoya une députation à Yen, lui accordant son pardon, et lui ordonnant de dissoudre ses soldats et de retourner à sa principauté. Ty ne fit cas de l'ordonnance impériale. Peu après Chén Yong, Oû-kie, Pin Gan, ayant intercepté sa voie d'approvisionnement, Ty, s'en inquiétant, envoya une députation porter une lettre et expliquer ce qu'il avait déjà demandé. L'empereur était disposé à le lui accorder, mais Hiáo-jou lui ayant dit : « L'armée, une fois dissoute, serait difficilement rassemblée ; je désire qu'on ne donne pas dans ce piège, » l'empereur jeta en prison les envoyés pour rompre avec Yen.

A la 6<sup>e</sup> lune, Ly Yuen, général de Ty, faisant irruption sur Pui-hién, brûle les bateaux d'approvisionnement.

L'armée impériale, ayant ses quartiers à Tet-tcheou, tirait tous ses vivres et ses approvisionnements par les villes de Sû et de Pui. Ty envoie Ly-yuen, avec six mille hommes de cavalerie légère déguisée sous le costume et l'armure des impériaux, prendre la route de Tsy-nin, pénétrer jusqu'à Pui ; ils y brûlèrent plusieurs myriades de bateaux chargés de vivres. L'eau du fleuve devint toute chaude ; les poissons et les tortues surnagèrent morts. Chén Yong envoie le lieutenant général Yuên-yù, avec trente mille cavaliers, à sa poursuite ; mais il fut battu par les soldats mis en embuscade par Yuen.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1401.  
Kien-ouen.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1404.  
Kien-ouen.

A la 7<sup>e</sup> lune, le lieutenant général Pin Gan attaque Pet-pin sans pouvoir la prendre.

Les troupes de Yen avaient pris Tchang-tet, forcé Lin-hién. Gan, qui était à Tchen-tin, prévoyant que Pet-pin était mal gardée, à la tête de dix mille hommes de cavalerie, en fait l'attaque ; Ty, qui était alors campé à Tá-min, envoie un général courir à son secours ; Gan, n'ayant pas combattu avec avantage, ramène ses soldats. Vers le même temps, Fang-tchao, qui avait la défense de Tá-thong, avec les siens entre par le passage Tsè-kin, va se poster au fort de Sy-choüi, près de Y-tcheou, pour surprendre Pet-pin ; Ty va, avec ses soldats, l'y investir ; mais Hoa-yn, colonel-major, va à son secours, défait complètement Ty, et force ses soldats à revenir à Pet-pin.

A la 12<sup>e</sup> lune, ordonnance qui attribue à Mûi Yn, gendre de l'empereur et commandant de la garde impériale, la défense militaire de Hoâi-gan.

Yn avait épousé la princesse de Nin. Thâi-tsòu (le précédent empereur), dans sa vieillesse et lorsque les princes ses fils étaient puissants, avait souvent recommandé secrètement à Yn de soutenir son petit-fils, héritier du trône. A l'époque actuelle, il est chargé du commandement en chef des troupes et de la défense de Hoâi-gan.

Ty fait une grande levée de soldats et porte la guerre dans le sud.

Ty, dans cette guerre de trois ans, combattant en personne, bravant les flèches et les pierres, souvent exposé au

danger, voyait les villes qu'il avait prises, incontinent après le départ de ses soldats, tenir de nouveau pour l'empereur ; aussi il n'osait se décider à descendre dans le sud. Peu après, les eunuques envoyés en mission ayant été accusés d'avoir révélé les secrets de l'État, l'empereur ordonna aux autorités d'en faire justice partout où ils se trouveraient. Alors donc, les eunuques envoyèrent secrètement des gens auprès de Yen le prévenir que la capitale, étant mal gardée, pouvait facilement être prise. Ty, joyeux, dit : « Depuis plusieurs années nous faisons la guerre, quand aurons-nous la paix ? » Il est nécessaire, en s'approchant du fleuve (Bleu), de prendre une bonne fois une résolution et de ne plus regarder en arrière. Aussitôt il fait marcher ses soldats. L'année suivante au printemps, il prend tour à tour les villes du Chan-tong, intercepte la voie des approvisionnements par Satcheou, force les villes de Siao, de Pui, de Siou-tcheou.

4<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, ordre à Sù Houï-tsoù, duc de Oui, de prendre le commandement de l'armée et d'arrêter la marche de Ty au Chan-tong. — A la 4<sup>e</sup> lune, l'armée impériale défait coup sur coup les troupes de Ty, au nord du Hoï. Houï-tsou est aussitôt rappelé.

Ty campait à Siào-hô ; le lieutenant général Hô-fou le défait, tue son général Tchén-ouen. Pin Gân, ayant par un mouvement habile amené le combat à Pè-fan, fut près de s'emparer de Ty. Oûang-khy, cavalier étranger, s'élançant dans la mêlée, aide Ty à se tirer de là. Houï-tsoù, qui arrivait, engage un autre combat au mont Tsy-mi, tue Ly-pin, autre général de Ty. Alors les victoires répétées de l'armée

---

DE L'EST  
CHRÉTIENNE.  
1401.  
Kien-ouen.

---

DE L'EST  
CHRÉTIENNE.  
1402.  
Kien-ouen.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1402.  
*Kien-ouen.*

impériale inspirèrent de grandes craintes à l'ennemi ; mais l'empereur, sur un faux bruit qui prétendait que les troupes de Yën avaient rebroussé vers le nord, ayant rappelé Houï-tsoù, le corps de troupes de Foù resta trop isolé.

A la 5<sup>e</sup> lune, l'armée de Ty passe le Hoai (rivière), s'empare de Yang-tcheou (au Kiang-nân).

Hô-foù transfère son camp à Lin-pi, dans l'intention de temporiser et d'amuser l'armée de Yën ; mais le transport de ses vivres étant incommodé par Yën, Pin Gân, avec une division, va au-devant du convoi. Ty, à la tête de ses meilleurs soldats, l'attaque en travers, rompt ses soldats en trois corps. Foù sortant de ses retranchements, va au secours, mais il se retire aussi battu. Ses officiers ayant proposé de transporter leur quartier sur la rivière Hôai, pour être à proximité des vivres, la nuit la consigne est donnée que dans le camp, dès qu'on entendra trois coups de canon, il faudra partir. A la fin du jour, les soldats de Yën soudain s'approchent du camp, tirent trois coups de canon. Les soldats du camp s'empres- sent d'ouvrir les portes et de sortir ; l'ennemi les reçoit et les met en grand désordre. Hommes et chevaux tombent dans les fossés, qui s'en trouvent remplis. Foù, seul cavalier, se sauve ; Gân, Tchen-hoüi et trente-cinq autres sont tous faits prisonniers. Chén Yong seul dirige la retraite vers le sud, fait ranger les barques de guerre sur la rive sud du Hoâi. Khiéou-foù et Sóng-lên, officiers de Yën sur le haut de la rivière, la passent en secret et enlèvent toutes ces barques, repassent le Hôai, s'emparent de Sé-tchëou, de Hû-y. Ty, profitant aussitôt de sa victoire, prend Yang-tchëou. L'empereur envoie Lién Tsè-nin, primicier des censeurs, Hoâng-koân, maître

des requêtes, Ouàng Chôu-yn, docteur, Sieu-tchóan de divers côtés enrôler des soldats, rappelle à la capitale Tshy-thái et Hoàng Tsè-tchen. Fang Hiáo-jóu dit : « Nous manquons de temps ; envoyons des gens lui promettre une partie du royaume pour le retarder de quelques jours, jusqu'à ce que la levée des soldats étant achevée, on engage le combat sur le fleuve (Kiang). » On envoya donc la princesse Khín-tchen au camp de Yën pour lui proposer d'augmenter sa principauté de nouvelles terres, à condition de renvoyer ses soldats. Ty répondit : « Je viens ici pour avoir les ministres traîtres à l'empereur ; il ne s'agit pas de terres. » La princesse resta muette et prit, de suite, congé de lui pour s'en revenir. L'empereur ordonne à tous les généraux de rassembler les barques militaires sur le fleuve pour en empêcher le passage. Tchen-tché, maître des requêtes de la cour de la guerre, directeur du combat sur le fleuve, adjure l'armée ; ses officiers le tuent et se rendent à l'ennemi.

A la 6<sup>e</sup> lune, les soldats de Ty passent le fleuve Yang-tsè-kiang, fondent sur la capitale. Houi, prince de Kou, et Ly Kin-long, les reçoivent. La capitale est prise ; on ne sait ce que devient l'empereur.

Chén-yong, Sû Houi-tsòu et autres battent les troupes de Ty au port de Pôu-tsè. Kao-hù, ayant conduit la cavalerie étrangère à son secours, Yong recula son camp à Kao-tse-háng. Le lieutenant général Tchen-huên passe à l'ennemi avec l'armée navale. Ty part avec les siens de Koua-tcheou, passe le fleuve, bat et met en fuite Yong. Thóng-tsúin, qui avait la défense de Tchéu-kiang, se rend avec tous ses soldats. L'em-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1402.  
*Kien-ouen.*

pereur ordonne à tous les princes de se partager la défense de la capitale, envoie Kin-long et Jou-chang, président de la cour de la guerre, Ouang-tsó, lieutenant général, se rendre au camp de Ty pour proposer un accommodement. Ty leur dit : « Moi, sans être coupable, j'ai été déposé et rendu à la condition plébéienne, aujourd'hui je veux sauver ma vie ; il s'agit bien de terres ! » Kin-long et autres ne répondent pas même une seule parole et s'en reviennent bien vite. L'empereur, de nouveau, charge Houí, prince de Koü, Kién, prince de Gán, d'aller trouver Ty ; celui-ci persiste à ne rien écouter, fait avancer ses soldats, campe à la porte Kin-tchoän (de la capitale). Le lieutenant général Sù Tsên-tchéou méditait un mouvement dans la ville, en faveur de Ty ; l'empereur le tue de sa propre épée. Le prince Houí et Kin-long, qui défendaient la porte Kin-tchöän, montent sur le rempart ; apercevant le drapeau de Ty, ils ouvrent la porte, vont à sa rencontre se rendre à lui. Le censeur Lien-yn, arrêtant le cheval de Ty, dans le dessein de le poignarder, est mis à mort. La capitale est prise, le palais impérial prend feu, et on ne sait ce que devient l'empereur. Ty envoie un de ses officiers tirer du feu le cadavre de l'impératrice, et dit malignement : « Quant au cadavre de l'empereur, après dix jours, qu'il soit inhumé avec le cérémonial usité pour les princes. »

#### Ty se constitue lui-même empereur.

Ty entrant dans la capitale, Yang-Yüin, docteur hán-lin de deuxième classe, va à sa rencontre, et se présentant à la tête de son cheval, lui dit : « Votre Altesse va-t-elle d'abord visiter le tombeau paternel, ou bien monte-t-elle de suite sur le trône ? » Ty après avoir à la hâte visité le tombeau, tous les

mandarins, ayant disposé le char impérial, vont le recevoir ; il se rend à la salle Fong-thiên et monte sur le trône.

Déposition de Sù Houi-tsoù, duc de Oûi, de ses dignités.

Lorsque l'armée de Yèn passait le fleuve, Hôui-tsoù, à la tête des siens, avait encore combattu de toutes ses forces. A la prise de la capitale, tous les officiers allèrent recevoir Ty et le pressaient de se déclarer empereur. Hôui-tsoù seul gardait le temple de son père. Maintenant, jeté en prison, pressé de se reconnaître coupable, il ne voulut jamais fléchir ; il fut privé de ses dignités, confiné dans sa maison ; il mourut cinq ans plus tard. Ce ne fut que sous le règne de Ouán-ly qu'il reçut le titre honorifique de Fidèle pur (Tchong-tchên).

Meurtre de Thsy-thai, président de la cour de la guerre ; de Hoàng Tsè-chên, président de la grande aumônerie ; du lettré illustre Fang Hiao-jou, tués avec toute leur famille. Plusieurs centaines de personnes périrent impliquées dans leur parti.

Lorsque Ty partit de Pet-pin, Yào Koàng-hiáo lui avait recommandé Hiáo-jou en lui disant : « A la prise de la ville, il ne se rendra pas ; ayez la bonté de ne pas le tuer. Tuer Hiáo-jou, ce serait exterminer, dans l'empire, le germe des étades. » Il fit un signe de tête approbatif. La capitale prise, on chercha spécialement Hiáo-jou et plus de cinquante autres. Amené garrotté, il reçoit l'ordre de faire la minute de la proclamation de prise de possession ; Hiáo-jou éclate en gémissements, qui font retentir toute la salle. L'empereur descend de son siège et le console en ces termes : « Maître, ne

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4408.  
Kien-ouan.

DE L'ERR  
CHRÉTIENNE.

4402.

*Kien-ouen.*

vous affligez pas inutilement ; je désire imiter Tcheou-kong, aidant le roi Tchen-ouang. — Où est donc Tchen-ouang ? répondit Hiáo-jou. — Il a lui-même cherché la mort dans les flammes, dit l'empereur. — Pourquoi donc ne pas mettre sur le trône le fils de Tchen-ouang ? — L'empire a besoin d'un prince d'âge mûr. — Pourquoi donc ne pas prendre le frère de Tchen-ouang ? — C'est, dit l'empereur, une affaire de famille. Il fait signe à sa suite de lui donner le pinceau et le papier. Hiáo-jou jette le pinceau à terre, se met à pleurer et à dire des injures. Comme on voulait encore le forcer, il écrit quatre gros caractères : « Le brigand Yén, usurpateur. » L'empereur, en colère, ordonne de le jeter en prison. Thái et Tsè-tchen furent aussi amenés pour subir leur interrogatoire devant l'empereur en personne ; ils lui répondent hardiment, sans vouloir fléchir. Aussitôt il ordonne de les faire mourir sur la place publique avec Hiáo-jou. Leáo-yong et Leáo-min, disciples du dernier, ramassèrent ses ossements et les ensevelirent, hors la porte Tsú-páo, sur une colline. Les frères de Thái furent impliqués dans son supplice. Toute la famille de Tsè-tchen, sans distinction d'âge ni de sexe, fut mise à mort. Hiáo-sebu, puîné de Hiáo-jou, périt avec lui ; sa femme Tchen et ses deux fils Tchong-hién, Tchong-yu s'étaient tout d'abord étranglés ; ses deux filles se précipitèrent dans les eaux du Thsin-hoái. Le nombre des personnes de sa famille ou alliés, de ses amis, de ses disciples qui furent impliqués dans son supplice monte à plusieurs centaines.

Meurtre de Lién Tsè-nin, primicier des censeurs, et de Tcho Kin, maître des requêtes de la cour des contributions, avec leur famille entière.

Tsè-nin amené chargé de fers parlait avec la même fierté ; il fut supplicié avec toute sa famille ; ses alliés par mariage furent exilés aux frontières. Kin avait souvent proposé la transportation de Yën ; l'empereur lui reprocha d'avoir voulu désunir des parents. Cependant, plein d'estime pour ses talents, il ordonne de le retenir en prison, et envoie des gens l'exhorter en lui proposant l'histoire de Koan-tchóng et de Oúi-tchên.

« Un fonctionnaire, repartit-il, a engagé sa fidélité ; il n'a pas deux voies, il n'a qu'à mourir. L'empereur défunt n'avait pas commis la moindre faute, un matin un usurpateur vient brusquement lui ravir la couronne ; j'ai regretté de ne pas mourir plus vite pour voir là-bas mon ancien souverain, et on voudrait encore que j'en serve un autre ! » Yao Koàng-hiáo, qui avait d'anciennes inimitiés avec Kin, vint dire à l'empereur : « Si le conseil de Kin avait été réellement suivi, aujourd'hui auriez-vous ce trône ? » Il le fit donc mourir avec son père et ses enfants. Ceux qui, à la même époque, furent victimes sont : Song-tchên, assistant du président du Tsong Jen-fòu (du comité des princes du sang), Yě Hy-hiên, censeur, Tcheou Ché-sieou, annaliste du hen-fòu (comité de la balance), Ouáng-kén, docteur hán-lin, de premier degré (sieou-tchoúan). La veille de la prise de la ville, Kén était réuni avec Hôu-koàng et Hiái-tsin, chez Oû-pòu ; Tsin, parlant au long sur la fidélité du devoir, Koàng s'efforçait de paraître gai et sans souci, Kén seul pleurait, sans dire mot. Lorsqu'ils s'en furent tous trois allés, Yù-py, fils de Poú, dit en soupirant : « Koàng est décidé à mourir, c'est une belle action. — Non, dit le père ; Kén seul saura mourir. » Il n'avait pas fini de parler que, de l'autre côté du mur, il entend Koàng recommander à son domestique de bien veiller sur

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4402.  
*Kien-ouen.*

DE L'EAU  
CHÉRISSÉE.  
1492.  
Kien-ouen.

son pourceau. Regardant alors son fils, il lui dit : « Il a peur de perdre un pourceau, perdra-t-il volontiers la vie ? » Peu après, Kén, étouffant ses pleurs, avala du poison et mourut. Moururent encore, les uns un peu plus tôt, les autres un peu plus tard : Mào Tá-fang, vice-censeur général (fou tōu-yú-chè), Tcheou-joui et Tchen Pen-ly, censeurs généraux, Páo-tchōu, président de la cour de la justice, Kō-jen et Lou-hiong, maîtres des requêtes de la cour des contributions, Houâng-khōui, maître des requêtes de la cour des rites, Tchen Kytchē, Hân-yün, Kōng-thái, Hoang-yuē, tous quatre kiē-sé-tchōng, ou secrétaires des cours ; les censeurs Sié-chén, Tintché, Fang Kān-lin, Tong-yōng, Oui-mièn, Lin-yn, Tsen Fong-tcháo ; Kú-kin, employé de la cour des contributions, Tsēou-kin, assistant de la cour de cassation, Tseōu-lin, premier historiographe du thái-fou (du grand hôtel), Hoâng Koān, second assistant impérial (au commencement de la guerre). Koān, rédacteur de la dépêche qui exhortait Yèn à éloigner ses soldats, à les renvoyer à leur poste, à se soumettre humblement à la peine méritée, s'était servi de termes sévères et amers, et après qu'il eut reçu l'ordre de faire une levée de soldats, parvenu à Gān-khin (ou Gān-hōui), apprenant la prise de la capitale, il fait aborder sa barque au récif Lô-tchā-ky, et revêtu de ses habits de cour, tourné vers l'orient, il fait un salut, puis se précipite dans le rapide, où il trouve la mort. Son épouse Ong mène ses deux filles et dix autres personnes de sa famille se précipiter dans le Hoái, sous le pont Thsin-khiào ; Ouâng Chōu-yn, docteur hán-lin de premier degré, Heōu-thái, président de la cour de la justice, Tchèn-ty, président de la cour des rites, Hōu-jouén, second président de la cour de cassation, Tái Tēt-y, qui était (tsò

chě-y), premier collecteur des choses perdues, Yáo-chán, préfet de Sou-tchēou-fou, Tchĕn Yĕn-hoŭi, préfet de la ville de Hōui-tchēou-fou, Tchāng Yĕn-fang, sous-préfet de Lô-pin-hiĕn, Tchĕn Sĕ-hiĕn, recteur de l'académie de Tchāng-tchēou (au Fo-kien), Tcheōu Ky-yn, vice-préfet de Song-kiang-fou, aimèrent mieux tous mourir que de fléchir. Le censeur Kāo Siāng, en habits de deuil, se présente à l'empereur et lui parle fièrement ; il est mis à mort avec toute sa famille. On viola le tombeau de ses ancĕtres ; tous ses parents furent condamnés à être soldats gardes frontières. L'impôt des propriétés de la famille Kāo fut augmenté, afin, dit l'empereur, que toutes les générations suivantes maudissent Siang. Lieōu-kin, premier historiographe de l'hôtel du prince de Koŭ, et second fils de Lieōu-ky, marquis de Tchĕn-y, étant allé à Yĕn, jouait aux échecs avec le prince de Yĕn ; celui-ci lui dit : « Ne me cédez-vous pas ? — Ce qu'il ne convient pas de céder, répondit-il, je ne le céderai certainement pas. » Le prince garda le silence. La guerre ayant commencé, il retourna avec le prince de Koŭ à la capitale, proposa à l'empereur seize conseils, qu'il n'adopta pas. Ayant reçu l'ordre de partager la direction des affaires de l'armée de Ly Kin-long, après sa défaite il se retira à Thsin-thien. L'empereur, monté sur le trône, l'appelle aussitôt ; il refuse, sous prétexte de maladie. Conduit à la capitale, il le traite encore de prince, en lui disant : « Votre Altesse, après plusieurs siècles, ne peut éviter le nom d'usurpateur. » Mis en prison, il se donna la mort en se pendant. Ouāng-leāng, grand juge du Tchā-kiang, étant d'abord maître des requêtes de la cour de la justice, pour avoir proposé de diminuer la punition du personnel de l'hôtel du prince de Yĕn, avait été moins avantageusement

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1402.  
*Kien-ouen.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4402.  
*Kien-ouen.*

placé en province. A l'époque actuelle, rappelé par un message, il se fit un bûcher et se brûla. Sa femme se jeta dans l'eau et se noya. Sa famille n'en fut pas moins déportée à la frontière.

A la 7<sup>e</sup> lune, interdiction, dans le comput des années, de mentionner le règne précédent.

La tablette de l'empereur Hiáo-khang (frère du détrôné) fut transférée au jardin des Tombeaux. Il reprit son titre de prince impérial (y-ouên); l'impératrice douairière, son épouse, nommée Lù, reprit son titre de princesse impériale. Cette année était regardée comme la trente-cinquième de Hong-ou, et la suivante devait être la première (yuin-lô) du règne nouveau. Toutes les nouvelles dispositions du règne précédent étaient annulées et les anciennes remises en vigueur. Les villes qui avaient souffert de la guerre étaient exemptées, pendant trois ans, des services publics; les impositions de cette année étaient diminuées de moitié dans tout l'empire.

Tchen Yn est fait vice-censeur général.

Au commencement du règne précédent, Yn était grand juge provincial de Pêt-pîn. Gagné par l'or du prince de Yën, il lui révélait les secrets de la cour. Thāng-tsong, commandant, en ayant averti l'empereur, il fut appelé en jugement, et par punition envoyé au Koàng-sy. Maintenant, il est rappelé comme vice-censeur général, gérant du collège. Yn, avec beaucoup d'esprit, avait un naturel cruel. Dans une place de faveur, il se livra encore davantage à sa férocité. Il prétendit que les mandarins de la cour qui avaient servi, jusqu'à mourir pour lui, l'empereur précédent, tels que Hoàng Koān, Léao-chên,

Ouàng Chôu-yn, Tchêou Ché-sieôu, Ouàng-leàng, Yen Pè-ouï devaient être regardés comme des traîtres ; il demandait donc leur supplice ; l'empereur n'y consentit pas. Ensuite, Yn, revisant les pièces du procès de Fang Hiáo-jôu et autres, s'empessa de perdre les familles de Koân, de Chôu-yn, etc. Il n'y eut pas jusqu'aux branches éloignées et aux parents maternels qui ne furent enveloppés dans leur malheur. Dans le procès de Hoû-jouên, plusieurs centaines de famille perdirent leurs biens, et leurs cris de douleur demandant vengeance au ciel en fit tomber de la pluie ; tous les censeurs cachaient leurs larmes. Yn disait aux autres : « Si nous ne traitons pas ces gens-là comme des traîtres, nous n'avons point de nom. » Alors tous les serviteurs fidèles ne laissèrent pas même de germe après eux.

A la 8<sup>e</sup> lune, Hiai Tsin, précepteur impérial, et Hoàng Hoài, docteur han-lin de second degré, entrent au conseil ouên-yuên (ou ministère) ; Hou-koàng, précepteur impérial (ché-tou) ; Yang-yûin, docteur han-lin de premier degré ; Yang Sé-khy, docteur han-lin de deuxième degré ; Kin Yeou-tsé et Hôu-yen, docteurs han-lin de troisième degré, y entrent ensemble pour diriger les grandes affaires du royaume.

Tsin, sous le règne précédent, avait la place de hân-lin tái-tcháo (secrétaire des ordres et commandements). L'empereur, en montant sur le trône, le fit ché-tôu (précepteur impérial). Lui avec Hoài se tenaient ordinairement à la gauche du canapé de l'empereur, prêts à répondre à ses questions. Quelquefois, jusque assez avant dans la nuit, l'empereur se

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1402.  
*Kien-ouen.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4402.  
*Kien-oueq.*

retirant dans sa chambre, il les faisait asseoir en avant de son canapé et s'entretenait avec eux des secrets de l'État. A l'époque actuelle, il ordonne à tous sept d'entrer au conseil intime pour diriger les affaires de l'État. Le conseil d'État date de ce temps.

Meurtre de Thie Huen, président de la cour de la guerre; de Kin Thsin, primicier des censeurs, avec toute leur famille.

Lorsque l'armée de Yën passa le fleuve (Bleu), Huen campait sur le Hoâi; son armée aussi se dissipa. Arrêté maintenant et amené, il s'asseoit, le dos tourné, au milieu du palais; on voulut le faire retourner sans qu'on y pût parvenir. Il fut de suite coupé en deux sur la place publique. Thsin montra encore plus de courage que tous les autres. A l'entrée de l'armée de Yën, tandis qu'un très-grand nombre de mandarins mouraient, lui seul paraissait effaré; tout le monde s'en étonnait. Un matin, se revêtant d'habits de cour, de couleur rouge, sous lesquels il cache un poignard, il va à l'audience impériale. Les astronomes avaient fait leur rapport qu'une planète insolite, de couleur rouge, menaçait, avec grand danger, le trône de l'empereur; ses soupçons se portèrent donc sur Thsin. Quand il entra, on le fouilla et on trouva le poignard qu'il cachait. Interrogé, il criaït hardiment: « Je voulais, pour mon ancien maître, tirer vengeance. » De suite, il fut condamné à mourir en grève. Ses compatriotes furent compromis. Cette mutuelle responsabilité fut ce qu'on nomme les ramifications de courges. Son village fut ruiné et changé en désert.

DE LA CHINE. DYN. XXI. 147.

A la 9<sup>e</sup> lune, récompense, en titres de noblesse, des services rendus pendant la révolution.

Khièou-fou et trente-trois autres furent élevés au rang de ducs, comtes et marquis.

A la 10<sup>e</sup> lune, ordre de recomposer la vraie histoire de l'empereur Thai-tsou.

Ly Kin-long fut chargé de présider à sa composition. Yè Houï-tchông, préfet de première classe, qui l'avait d'abord composée, pour avoir relaté véridiquement les faits de la révolution, fut mis à mort avec toute sa famille.

A la 11<sup>e</sup> lune, Ty déclare impératrice sa femme Sù.

1<sup>re</sup> année yün-lò (*éternelle joie*, c'est le nom des années de règne) du règne de l'empereur Tchen-tsoù, à la 1<sup>re</sup> lune, ordre aux quatre princes de Tcheou, de Thsy, de Tai, de Mông, de reprendre leurs principautés.

Ces princes avaient été destitués du temps de l'empereur Hôui (Hoeï-ti ou *Kien-wên*, le précédent). Son successeur, à son avènement, leur avait rendu leurs titres; aujourd'hui il leur rend leur ancien apanage.

A la 2<sup>e</sup> lune, Pet-pin prend le nom de Chouén-thien-fou, et devient capitale du Nord (Pekin). Khuên, prince de Nin, est transféré à Nân-tchang (au Kiang-sy).

Khuên, après avoir été trompé par le prince de Yën, était passé en deçà de la grande muraille. Il lui avait promis,

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4402.  
*Hien-ouen.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4403.  
*Tchen-tsou.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1493.  
*Tchen-tsou.*

après la réussite, de partager de moitié avec lui l'empire. Quand il monta sur le trône, il le retint à la capitale. Alors Tâ-nin était ruinée et il était impossible d'y retourner. Le prince pria donc l'empereur de lui donner, à la place, des possessions dans le sud : il demanda Sou-tchëou et Tsiên-thang (Hang-tcheou-fou), qui lui furent refusées ; il fut apagné de Nân-tchàng. Depuis il fut accusé de se laisser séduire par de mauvais conseillers ; mais, une enquête secrète n'ayant amené aucune preuve, l'affaire n'alla pas plus loin. Dès lors Khûen se tint dans l'obscurité, bâtit une maison de chaume où il se livrait à l'étude et faisait de la musique. Pendant tout le règne de l'empereur actuel il ne fut pas inquiété.

A la 5<sup>e</sup> lune, Tchen Huen, marquis de Pin-kiang, et autres, sont chargés de commander les convois par mer pour l'approvisionnement de Pe-kin et du Leáo-tong.

Sous le règne de Hong-ou, Oú-choüen, comte de Thsin-hài, et ses successeurs, ayant le commandement des postes militaires du Kiang-sou, du Tchäi-kiang et des bords de la mer, avaient, chaque année, fait passer au Leáo-tong les approvisionnements ; jusqu'à la trentième année, où les vivres du Leáo étant en abondance, le transport de mer fut supprimé ; maintenant les provisions des camps du nord ne suffisant plus, Hûen est chargé, avec le lieutenant général Hûen-sin, de prendre le commandement de l'armée navale et de transporter par la voie de mer 4,900,000 boisseaux de grains, pour l'approvisionnement de Pekin et du Leáo-tong, et désormais d'en faire ainsi chaque année.

Translation de la division militaire de Ta-nin à  
Paò-tin.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1403.  
Tchen-tsou.

Dès lors le nord perdit un important boulevard. Jusqu'aux dernières années thièn-choüen, du règne de Yn-tsong (le septième empereur des Mïn), le pays de Tá-nin dépendit du poste militaire de Tò-yên. Le Leáo-tong et la ville de Huên-fou virent interrompre leur ligne de communication et de mutuel secours, et toutes les tribus d'indigènes érigèrent chacune leurs tribunaux.

A la 4<sup>e</sup> lune, Hia Yuèn-kie, président de la cour des contributions, est chargé de creuser le lit du fleuve Oû-song.

Les différentes villes de Sou-tcheou, Sóng-kiang, Kiá-hin, Hoû-tchéou, depuis plusieurs années, avaient souffert de l'inondation; Yuèn-kié fut chargé d'y remédier. Il demanda qu'on élargît les deux rives nord et sud du Oû-song; que, par les rigoles de Gân-thîn et autres, on fit écouler les eaux du lac Thâi-hôu dans les rigoles Lieou Kiá-hang et Mào-háng, afin d'en diminuer la crue, renouvelant ainsi l'exemple de Yu, rendant les trois fleuves tributaires de la mer. L'empereur consentit, ordonna de prendre parmi le peuple des travailleurs pour creuser. Yuèn-kié, jour et nuit, dirigeait les travaux, et payant de sa personne, l'ouvrage fut bientôt achevé.

Envoi des eunuques Heou-hien et autres en ambassade aux pays étrangers.

L'empereur ayant entendu dire que Halima, bonze de Oû-ssé-tsáng (Thibet), était habile en de vains prestiges, voulut le faire venir pour communiquer avec les étrangers de

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1403.  
Tchen-tsou.**

Thô-sy. Il ordonna à Hiên de porter avec soi une lettre et des présents et d'aller le recevoir ; des soldats d'élite et de bons chevaux devaient protéger sa marche. Peu après, il envoya encore, Mà-pin en ambassade aux royaumes de Koua-oûa (Java) et de Sou-mên-tâ-lâ (Sumatra) ; Ly-hin en ambassade à Siên-lô (Siam) ; Yn-khin en ambassade aux royaumes de Mankiala (Bengale) et de Khô-tchê (Cochinchine). Ces eunuques allèrent de tous côtés. Au bout de trois ans, l'empereur, soupçonnant que son prédécesseur avait fui au delà des mers, envoya les eunuques Tchen-hô, Ouâng Kín-hông et autres à sa recherche. Ils portaient beaucoup d'or et de présents, conduisaient avec eux plus de 27,000 hommes. Montant de grands navires, ils partirent de Lieû-kiâ-hâng, près de Sôu-tchêou, entrèrent en mer, longeant le Fokien ; ils pénétrèrent dans le Tchen-tchin (en Cochinchine), parcoururent successivement la mer d'occident. Tous les royaumes de ces contrées, saisis de crainte, vinrent chaque jour, plus nombreux, faire hommage, et le royaume du Milieu (la Chine) fit de folles dépenses sans aucun profit.

A la 8<sup>e</sup> lune, translation de gens riches pour peupler Pe-kin.

On employa alors les condamnés à une peine moindre que l'exil, à défricher les terres de Pe-kin, et on transporta au Tchê-ly des habitants riches de Sou-tchêou et de neuf autres villes du Tchâi-kiang, et de huit autres provinces pour le peupler.

Chén Yông, comte de Ly-tchên, est dépouillé de sa dignité ; il se donne aussitôt la mort.

L'empereur avait d'abord donné à Yong le commandement de la division militaire de Hoâi-gân et puis l'avait transféré au Chân-tong. Yong n'était pas sans inquiétude pour lui-même ; Tchên-yn l'ayant faussement accusé de nourrir des projets de révolte, il fut dépouillé de ses dignités ; alors il se tua.

A la 44<sup>e</sup> lune, publication de l'ordre de la succession à l'empire faite aux royaumes de Corée, etc. — Tremblement de terre à Pe-kin. — Investiture du royaume d'Annam donnée à Hôu-y.

Sous le règne précédent, Likili ayant tué le roi Tchên-boên mit à sa place son fils Yn, et son frère Yën, les tua à leur tour et usurpa leur trône. Changeant de nom, il s'appela Hôu Y-yuên, et son fils Thsang se nomma Hôu Y. Puis, se déclarant empereur douarier, il passa sa couronne à son fils. La cour de Chine ignorait tout cela. L'empereur était nouvellement sur le trône quand Y envoya une ambassade avec une lettre d'obédience et les présents d'hommage, disant faussement que la postérité de la famille royale Tchên étant éteinte, lui avait été élu par le suffrage universel, et il pria de lui accorder l'investiture. L'empereur envoya une députation portant un décret aux mandarins et aux anciens du royaume pour savoir d'eux si les descendants de la famille Tchên étaient éteints ou non, et la vérité ou la fausseté de l'élection. Y renvoya une ambassade avec les députés de la cour qui s'en revenaient. L'empereur, d'après leur rapport, rendit l'ordonnance qui conférait l'investiture à Y. Peu de temps après, Pui Pë-khy, ancien mandarin d'Annam, se rend à la cour pour demander du secours. L'année suivante, Tchên Thiën-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4403.  
Tchên-tsou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4403.  
Tchen-tsou.

pîn, frère d'un ancien roi nommé Khôui, vient se réfugier en Chine, demandant des soldats pour tirer vengeance. L'empereur commence à se repentir d'avoir donné l'investiture à Y, envoie un message pour faire une enquête et lui adresser un rapport, après avoir pris des preuves de l'usurpation; Y renvoya une ambassade pour demander pardon et recevoir Thiên-pîn, qu'il pria de rentrer dans le royaume. L'empereur croyant à ses paroles, vers la fin de la troisième année de son règne, envoya les lieutenants généraux Hoàng-tchông et Lù-y, avec des soldats, reconduire Thiên-pîn à Annam. Arrivés à Yngö, gorge du mont Tsin-tchán, parurent des soldats qui ravirent et tuèrent Thiên-pîn; Tchông et autres, n'y pouvant rien, s'en revinrent. L'empereur irrité se détermine vite à faire la guerre, ordonnant à Tchong et aux autres de suivre l'armée et de bien mériter pour expier leur faute.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4404.  
Tchen-tsou.

2<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, l'empereur déclare son fils Kao-tché prince impérial, crée Kao-hù prince de Han, et Kao-soui, prince de Tchao.

Depuis que l'empereur avait commencé la guerre, Kao-hù l'avait toujours suivi et il avait rendu de grands services dans les combats; l'empereur se réjouissait de ce qu'il lui ressemblait, et lui, à cause de cela, s'enorgueillissait et songeait à supplanter le fils légitime. Quand on discuta sur le choix de l'héritier du trône, Khieou-fou et les autres dirent que Kao-hù, à cause de ses services, devait être choisi; il n'y eut que Kintchong qui s'y opposait absolument. L'empereur ayant appelé Hiái Tsin pour lui demander son avis, Tsin répondit: « Le fils aîné de l'empereur est bon et pieux et a l'amour de tout l'empire. » L'empereur gardant le silence, Tsin, se pros-

ternant jusqu'à terre, ajouta : « Et quel bien saint petit-fils ! » Il parlait de celui qui fut depuis l'empereur Huên-tsong. Hoang-hoài et Yüin Tchäng-long, interrogés à leur tour, ayant appuyé l'avis de Tsin, la détermination de l'empereur fut dès lors arrêtée.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1404.  
Tchen-tsou.

Le bonze Tao-yèn est fait quatrième gouverneur du prince impérial.

Táo-yèn placé à la suite de l'empereur, la préservation de son palais, ses plans et projets, l'entreprise de la guerre, les combats et la défense, les actes gouvernementaux furent dus à ses conseils. Si l'empereur, faisant la guerre, obtint l'empire, ce fut en grande partie l'ouvrage de Táo-yèn, qui dans l'ordre des services tient le premier rang. Maintenant il est nommé (thsé-chen-tá-fou) grand magistrat aide du bien, et second du prince impérial ; il reprend son nom de Yáo et reçoit les prénoms de Koàng-hiao. En lui parlant, l'empereur ne l'appelait que le second gouverneur, sans le nommer. Son habitation ordinaire était une bonzerie. Après l'audience impériale il reprenait des habits noirs et simples. L'empereur, dans ses voyages aux deux capitales, lorsqu'il sortait hors la grande muraille pour faire la guerre dans le nord, le laissait à Nan-kin, pour aider le prince impérial de ses lumières. Lorsque le petit-fils de l'empereur sortait du palais pour aller à l'école, il l'accompagnait encore et l'aidait de ses leçons.

A la 6<sup>e</sup> lune, épuration de mandarins.— Ankthiemor de Hami (en Tartarie occidentale), est nommé prince de Tchong-chouen (de la fidélité et de l'obéissance).

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1406.  
Tchen-tsou.

Le pays de Hami, territoire de Youlou sous les Han. était, sur la fin de la dynastie Yûen, sous le commandement militaire de Nazouli, prince de Oûi-ou. Après sa mort, son frère Ankthiemor lui avait succédé. L'empereur actuel étant monté sur le trône lui envoya un message pour l'engager à se soumettre. De suite, il vint faire hommage; une ordonnance impériale le créa prince de Tchong-chouen. Il mourut l'année suivante. Alors permission à son neveu Thotho de lui succéder dans ses titres et sa place.

A la 9<sup>e</sup> lune, Hôu Yèn est nommé (koue-tsè-tsy-tsieou) grand maître du collège impérial.

Yèn dans le conseil d'État, quand il y avait à répondre aux questions de l'empereur, ne voulait pas que personne parlât avant lui; c'était sa manie. L'empereur le nomma grand maître du collège; dès lors il n'eut plus part au gouvernement.

A la 10<sup>e</sup> lune, confiscation des biens de Kèn Pin-ouèn, comte de Tchang-hin; il se tue lui-même.

Tchén-thse, président de la cour de justice, et Tchên-yn, censeur, ayant accusé Pin-ouèn d'avoir sur ses habits et sur ses meubles des dragons et des aigles, de se parer d'une ceinture de jaspe, de porter des souliers rouges et d'avoir d'autres prétentions et illégalités, une ordonnance confisqua ses biens; alors il se donna la mort.

A la 11<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale (Nan-kin). — A la 12<sup>e</sup>, Ly Kin-lông, pour crime, est dépouillé de son titre de noblesse.

D'abord Kín-long, pour avoir eu le mérite d'avoir reçu l'empereur dans la capitale, avait été élevé à la place de premier gouverneur du prince impérial et fait premier ministre. Quand il y avait quelque grande affaire à la cour, Kín-long, d'après son rang, était le premier à émettre son vote ; les autres fonctionnaires le souffraient avec peine. Le prince de Tcheou fut le premier à révéler que, sous le règne précédent, il était venu à son palais recevoir son salaire de subornation. Les mandarins de la cour, à leur tour, l'accusèrent de méditer une révolte avec son frère Tsén-tché, et qu'il y avait des indices. Une ordonnance le raya de la liste du mérite, lui interdit la cour. A l'époque actuelle, Ly Tché-kang ayant dit que, retiré dans sa maison, il se conduisait mal, il fut dépouillé de ses dignités, eut sa maison pour prison ; ses biens furent confisqués.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1404.  
*Tchen-Isou.*

3<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, le Tata (Tartare) Sahoul se reconnaît vassal.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1405.  
*Tchen-Isou.*

Kouïlitche s'étant proclamé khokan, l'empereur lui avait envoyé une députation pour l'engager à contracter une mutuelle amitié, et il lui avait donné de l'argent et des présents, ainsi qu'à son ministre Alouthai. A l'époque actuelle, Alouthai et d'autres chefs de tribus, Fahoul et Tchahantalouhoa, etc., vinrent les uns plus tôt, les autres plus tard, reconnaître leur dépendance.

A la 2<sup>e</sup> lune, ordre à Kao-soui, prince de Tchao, de résider à Pékin pour la garder. — A la 6<sup>e</sup> lune, envoi de l'eunuque Chan-chéou à la tête d'une armée se dirigeant par Yûin-tchéou (au Chan-si).

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1405.  
Tchen-Isou.

En même temps que Ouàng-thsong, comte de Oû-tchên, était chargé d'examiner les mouvements de l'armée barbare, Chân-chéou était envoyé, d'un autre côté, avec la cavalerie, devant sortir de Chine par Yûn tchéou et marcher au nord pour se joindre à lui. Chaque soldat emportait des vivres pour un mois. De trente en trente stades (trois lieues) furent postés cinq cavaliers pour attendre les dépêches accélérées. C'est depuis cette époque que les gens de service dans le palais commencèrent à conduire les armées.

A la 10<sup>e</sup> lune, meurtre de Mûi Yn, gendre de l'empereur et commandant de la garde impériale.

Autrefois Yn, chargé de la défense de Hôai-gan, s'était opposé de toutes ses forces à l'invasion. L'empereur actuel ayant envoyé un message pour lui demander le passage, il l'avait refusé. Depuis qu'il était monté sur le trône, Yn commandait toujours les troupes sur le Hôai. L'empereur dit à la princesse de se mordre jusqu'au sang et de lui écrire pour le rappeler. Yn, au reçu de la lettre, éclata en pleurs et revint à la capitale. Étant venu à l'audience de l'empereur, celui-ci lui dit : « Mon beau-frère vous avez souffert beaucoup de fatigues. » — Fatigues sans succès, repartit Yn ; je n'ai qu'à rougir. » L'empereur garda le silence. L'année suivante, Tchên-yn l'ayant accusé d'engager par serment et d'entretenir à ses ordres des hommes perdus, l'empereur ordonna de saisir Yn et tous ceux de sa maison et de les conduire au Leão-tong. Dans ces circonstances, le lieutenant général Thàn Chên et le colonel Tcháo Hy l'ayant précipité de dessus un pont, il mourut, et ils prétendirent qu'il s'était lui-même jeté à l'eau. La princesse, tirant l'empereur par ses habits et fondant en lar-

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 157

mes, il rejeta le crime sur Chên et Hy, les mit à mort, et donna des places aux deux fils de Yn.

A la 12<sup>e</sup> lune, Mou-chên marche contre les Pa-pe (tribu méridionale), et les soumet.

4<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, l'empereur visite le collège impérial et sacrifié à Confucius.

Erection de marchés de chevaux à Khai-yûen et à Koàng-nin.

On établit trois marchés : l'un à la douane méridionale de Khai-yûen, pour correspondre avec Hài-sy ; un autre à l'est de la ville de Khai-yûen, un troisième à Koàng-nin, pour correspondre avec les trois postes militaires de Tò-yên ; mais ces deux derniers marchés furent depuis abandonnés, il n'y eut de conservé que le premier.

A la 4<sup>e</sup> lune, ordonnance de rechercher les livres perdus. — Le 1<sup>er</sup> de la 6<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil qui n'est pas vue. — A la 7<sup>e</sup> lune, Tchou-len, duc de Tchen, est fait général contre les étrangers ; à la tête d'une armée, il réduit l'Annam.

L'empereur, levant une nombreuse armée pour la réduction d'Annam, nomme Tchou-len général contre les étrangers, ayant pour seconds Môu-chên et Tchang-fou. Sous ses ordres dix-huit généraux s'avancent par diverses voies. L'ordonnance de l'empereur portait : « Les Annamites sont tous mes petits-enfants, il n'y a que Ly-ki-ly, père et fils, premiers coupables qu'il faudra supplicier ; quant à leurs adhérents, qu'ils ne soient pas punis. Après qu'ils auront été pris, il faudra choi-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1405.

*Tchen-tsou.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1406.

*Tchen-tsou.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1406.  
Tchen-tsou.

sir, parmi les descendants de la famille Tchên, un homme sage et le faire roi. »

A la 7<sup>e</sup> lune intercalaire, construction des palais de Pékin.

Tchên-khoüi, comte de Thâi-nin, présidait aux travaux publics. Les condamnés à différentes peines moindres que la mort eurent la faculté d'y pouvoir purger leur condamnation. De hauts fonctionnaires eurent ordre de se rendre au Sé-tchöün et au Hoü-koäng pour choisir de gros arbres pour la bâtisse. Ce ne fut qu'à l'hiver de la dix-huitième année de ce règne que l'autel du Ciel, les temples, les palais et les salles furent achevés.

A la 8<sup>e</sup> lune, Foü, prince de Thsy, étant en faute, est réduit à la condition de simple citoyen.

Foü était d'un caractère violent, et, après sa réintégration dans sa principauté, il devint plus orgueilleux et plus licencieux. L'empereur daigna lui écrire pour le dissuader, sans qu'il se corrigeât. A la cinquième lune, Foü étant venu à la cour, les mandarins du palais l'accusèrent de divers crimes. Foü, d'une voix terrible, s'écria : « Ces traîtres sont bavards ; veulent-ils donc renouveler les temps du règne passé ? je saurai bien couper la tête à tous ces gens-là. » L'empereur, instruit de cela, se mit en colère, le retint dans sa maison à la capitale, lui ôta ses officiers et ses gardes ; et ensuite ayant fait venir ses fils, il les dégrada tous en les faisant descendre au rang de simples citoyens.

A la 10<sup>e</sup> lune, Tchou-len meurt à l'armée. Ordon-

nance qui nomme Tchang-fou son remplaçant. — A la 41<sup>e</sup> lune, Kao Ouên-yà présente un factum sur les affaires publiques; ordre impérial de lui donner une charge.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4406.  
Tchen-tsou.

Les intendants provinciaux, recevant les pétitions de toutes les parties de l'empire, ne faisaient le rapport que des importantes. L'empereur, sachant cela, publia un édit où il les réprimandait fortement. Maintenant, un nommé Kao Ouên-yà, qui était jen-thsâi (homme capable) de la cour des contributions, présente un mémoire sur le gouvernement actuel. Il recommandait, avant tout, le système du règne précédent, et, en second lieu, de remédier à la disette et de venir au secours du peuple. Tchên-yn, l'accusant de rêveries, demandait sa punition. « Un homme de village, dit l'empereur, ne connaît pas les réticences; si ses propositions méritent d'être prises en considération, il ne faut pas, à cause de leur franchise, les rejeter. » Il ordonna à la cour des fonctionnaires de donner une charge publique à Ouên-yà, selon sa capacité.

A la 42<sup>e</sup> lune, amnistie. — Tchang Fou remporte une grande victoire sur l'armée annamite.

L'Annam a deux capitales, l'orientale et l'occidentale; les quatre fleuves Suên, Thào, Thô et Fou-leang en rendent l'accès difficile. L'ennemi, avec les arbres des deux rives du fleuve, forme des palissades et construit un boulevard à Tô-pang-y, qui avait plus de quatre-vingt-dix lieues d'extension. Fou était campé près du fleuve Fou-leang; il envoya un de ses officiers forcer l'ennemi sur la rivière Kia-lin; puis, faisant sa jonction avec le corps de troupes de Môu-chén, ils s'avancent

## 160 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1406.  
*Tchen-tou.*

à l'attaque du boulevard de Tō-pāng. A la quatrième veille de la nuit, il ordonne aux soldats et aux gens de l'armée de prendre des torches et des cornets en cuivre, de traverser les diverses lignes de fossés d'eau, et, à l'aide d'échelles, d'escalader le boulevard. Le colonel Thsai Foü étant monté le premier, les soldats le suivent comme des fourmis. Alors, faisant sonner les cors et élevant à la fois les milliers de torches, ils entrent dans la ville. L'ennemi pousse en avant les éléphants et les mène au combat. Foü leur oppose des lions en peinture et des chevaux en effigie. Ce stratagème joint au feu fait reculer tous les éléphants; l'ennemi fut mis en grande déroute, la capitale de l'est fut aussitôt prise, et il envoya un autre général, Ly-pîn, s'emparer de celle de l'ouest. Les villes des trois fleuves, au vent de cette défaite, font leur soumission. Les brigands (l'ennemi) prirent la fuite en mer. Au printemps de l'année suivante, Foü leur fait de nouveau éprouver une grande défaite au fleuve Mōu-yûen, et leur tue plus de trente mille hommes.

### Mort de Yûin-hy, prince de Geou-nin.

L'empereur Houï (le détrôné) avait trois jeunes frères : Yûin-thong, prince de Oû; Yûin-kiên, prince de Hên; Yûin-hy, prince de Sû. Le nouvel empereur avait réduit les deux premiers au rang de simple citoyen, et changé le titre du dernier pour celui de prince de Geou-nin. A l'époque actuelle, le feu ayant pris à sa maison, il périt dans l'incendie.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1407.  
*Tchen-tou.*

5<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, Hiai-tsin perd sa place pour celle de conseiller (thsan-gni) du Koàng-sy.

Les paroles de Tsin, pour le choix du prince héritier,

avaient peu à peu transpiré au dehors et grandement excité le mécontentement de Kāo-hù, qui l'accusa d'avoir révélé les secrets du palais. L'empereur, en colère, se pressa de l'envoyer en province.

A la 3<sup>e</sup> lune, le bonze de l'Occident (du Tibet), Holima, est créé prince de la loi du Grand-Joyau (la loi bouddhique).

L'année précédente, en hiver, Hêou-hièn étant arrivé avec Holima, l'empereur lui fit commencer un jeûne à la pagode Lin-kôu, pour la félicité de l'empereur son père et de sa mère. On dit que des nuées odoriférantes, une douce rosée, des oiseaux violets, des éléphants blancs ne cessaient de se laisser voir; l'empereur fut très-content. Les mandarins de la cour lui offrirent beaucoup d'odes et de vers pour les féliciter. Alors il nomma Holima le devin universel et accompli, à qui rien n'est caché, très-sage et très-intelligent, d'une efficacité universelle, dont la religion auguste protège le royaume, prince de la loi du Joyau-Précieux de *Jou-lai* (Bouddha), le très-bon et vertueux Fô du ciel d'Occident. Il le fit présider à la religion de Sakya dans tout l'empire, lui donna un sceau avec diplôme. Trois de ses disciples furent aussi créés grands maîtres du royaume.

A la 4<sup>e</sup> lune, Tchan-ki, petit-fils de l'empereur, sort du palais pour aller à l'école. — A la 5<sup>e</sup> lune, Tchang Fòu fait prisonniers Likili et son fils Thsang, et les conduit à la capitale.

L'ennemi étant entré dans le fleuve Fou-leang, Fòu et Môu-chén le resserrent sur les deux rives, lui livrent combat,

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1407.  
*Tchen-tson.*

tandis que le lieutenant général Liedou-chên l'attaque en travers avec la flotte et le met en grande déroute. Depuis longtemps il n'avait plu, et l'eau du fleuve étant à sec, l'ennemi abandonne ses barques et s'enfuit. L'armée impériale ne fut pas plus tôt arrivée que tout à coup la pluie tombe, le fleuve s'enfle de plusieurs pieds, toute l'armée s'embarque et descend jusqu'au petit port de Khi-lô, prend Likili et son fils Thsâng, les met dans une cage et les mène à la capitale (de Chine). L'Annam fut soumis. Pour récompense de ses services, Fòu fut élevé à la dignité de duc de Yn, et Mòu-chén à celle de duc de Khiên. Il y eut encore d'autres promotions, plus ou moins importantes.

A la 6<sup>e</sup> lune, établissement de l'intendance générale (pou-tchén) de Kiao-tchè (Cochinchine). Hoàng-fou, président de la cour de justice, est chargé à la fois de l'intendance générale et de la grande justice.

La Cochinchine fut divisée en dix-sept fòu (préfectures), quarante-sept tcheòu (sous-préfectures de première classe) et cent cinquante-sept hiên (sous-préfectures de seconde classe); douze ôûi (postes militaires), trois sê (districts de petits princes vassaux). Le président Hoang-fòu cumula la direction des deux charges d'intendant provincial et de grand-juge. Là-y commanda la division militaire avec Hoàng-tchong pour second.

Tin-yu est nommé ky-se-tchong (secrétaire) de la cour de justice.

Lorsqu'on venait d'interdire sévèrement toute dénonciation, Tin Yn, habitant de Chàn-yâng (au Kiang-nân), fut vic-

time de la mauvaise langue de ses concitoyens, dont quelques dizaines furent punis. Le magistrat, pour se conformer aux intentions de l'empereur, fut d'avis qu'on pouvait utiliser la capacité de Yn, et, de suite, il fut nommé ky-sé-tchong (secrétaire).

A la 7<sup>e</sup> lune, mort de l'impératrice Sû. — A la 11<sup>e</sup>, apparition d'une comète.

6<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, Kèn, prince de Mông, s'étant rendu coupable, est privé de ses officiers. — A la 3<sup>e</sup>, tremblement de terre à la capitale. — A la 8<sup>e</sup>, en Kiao-tchè (Cochinchine), nouvelle révolution.

Dans la guerre pour la réduction de Likili, Kièn-tin, ancien mandarin, de la famille légitime des Tchen, s'était d'abord rendu et allait être envoyé à la capitale, lorsqu'il parvint à s'évader. Les restes des brigands se ralliant à lui, il prit le titre de roi, avec le nom de Thièn-yue; faisait parfois des sorties des montagnes de Hôa-tchéou. Après le départ de l'armée impériale, il alla attaquer le poste Hoù-tsè-koân. L'empereur chargea Mâu Chén d'aller contre lui avec quarante mille hommes. En hiver, cet officier lui livra un combat près du fleuve Sên-kue et le battit complètement. Lieû-tsuïn (l'aide-président tshân-tsán), se voyant cerné, se donna la mort. Lië-y et le conseiller Lieû-yü périrent. L'année suivante, Tchang-fou et Ouâng-yèou reçoivent l'ordre de s'unir avec Chén pour détruire l'ennemi par le fer et par le feu. Kièn-tin abdique en faveur de Tchén Kí-khô, et les brigands devinrent de plus en plus formidables.

A la 9<sup>e</sup> lune, ordonnance de juger les criminels des prisons.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1407.  
Tchen-tsou.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1408.  
Tchen-tsou.

## 164 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1408.  
*Tchen-tsou.*

Des mandarins accusèrent le Tou-tchâ-yüen (cour des procureurs généraux) et la cour de justice d'avoir laissé mourir de misère un grand nombre de criminels dans les prisons; alors l'empereur appela le président Lù tchén et autres, leur fit de graves réprimandes et leur donna trois jours pour juger tous les prisonniers dont la peine était moindre que la mort.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1409.  
*Tchen-tsou.*

7<sup>e</sup> année, à la 4<sup>re</sup> lune, la contrebande du thé est plus sévèrement prohibée.

Du temps de Hông-ou (le premier empereur), dans l'échange du thé contre des chevaux, pour un cheval de première qualité on donnait quatre-vingts livres de thé; pour ceux de moyenne et d'infime qualité il y avait un rabais proportionné. Dans les premières années de son règne, l'empereur en question, pour attirer les marchands de loin, avait augmenté la quantité du thé. A l'époque actuelle, le préfet de l'échange, à Tiào-nten (Chen-si), avait employé plus de quatre-vingt mille livres de thé pour l'échange de soixante-dix chevaux seulement, dont la plupart encore étaient maigres et en mauvais état; on interdit donc plus sévèrement la contrebande du thé, on multiplia les agents d'échange, et, plus tard, des censeurs impériaux furent exprès envoyés pour les surveiller.

A la 2<sup>e</sup> lune, l'empereur voulant faire un voyage dans le nord, on charge le prince impérial de gouverner le royaume.

L'ordonnance portait que, pour les destitutions et la nomination des mandarins civils et militaires et les opérations de

l'armée des frontières, on eut à prendre les ordres de l'empereur partout où il serait; quant au reste, qu'on eut, en tout, à attendre la disposition du prince impérial. Kièn-y, président de la cour des fonctionnaires; Kin-tchong, président de celle de la guerre; Hoàng-hoài, grand docteur du yeóu-tchöèn-fang (du comité des moniteurs impériaux); Yang Sé-khy, docteur tsò-yú-tè (moniteur inférieur), avaient l'ordre de seconder le prince dans le gouvernement. Or alors, les censeurs Yüen-kang et Tshín Hên, faisant coterie avec Tchen-yn, en voulaient à Ly-tchên, qui était tchoù-sé (agent) de la cour de la guerre; le prince ayant découvert leur calomnie la rendit inutile; mais comme l'empereur avait donné sa faveur à Yn, celui-ci ne fut pas puni, Hên seul fut mis en prison. Le censeur Fang-khôi ayant aussi caché la mort de son père, le prince le fit charger de chaînes et conduire à l'empereur; alors tous furent dans le respect en voyant les lois si bien appliquées.

Jou Chàng, marquis de Tchong-tchen, mis en prison, y meurt.

Comme Chang avait été le premier à exhorter l'empereur à monter sur le trône, il avait été créé marquis de Tchong-tchen (Fidèle et Sincère); inquieté pour n'avoir pas fait la conduite au prince de Tcháo, il fut renvoyé à son pays. Ayant été depuis, de nouveau, mis en accusation; il était venu à la capitale et avait été libéré. En repassant par Tchäng-châ (au Hou-nân), il ne rendit pas visite au prince de Kôu, qui en avertit la cour; alors, pour avoir manqué de respect à un prince important, il fut appelé en jugement et mis dans la

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1409.  
*Tchen-tsou.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1409.

Tchen teou.

prison de la garde impériale (kín-y-ouï). Sachant bien qu'il ne s'échapperait pas, il prit du poison et mourut.

A la 3<sup>e</sup> lune, le lieutenant général Pin Gan se donne la mort.

Lorsque l'empereur Hóui avait mis Yën au ban, Gân, à qui s'étaient ralliés de bons officiers, avait montré une grande bravoure et habileté dans les combats, et avait eu de grands succès. Enfin, ses soldats ayant été défaits, il avait été pris et conduit à Pet-pin. Depuis le règne de l'empereur actuel, il était monté jusqu'au grade de lieutenant général de la légion de réserve. L'empereur lisant alors un rapport y vit le nom de Gân, et dit : « Pin Gân vit donc encore ? » Gân, ayant appris cela, se donna de suite la mort.

A la 4<sup>e</sup> lune intercalaire, ordonnance pour que les grands crimes soient l'objet de cinq rapports répétés. — A la 5<sup>e</sup>, Mahom de Ouala est créé prince de Chouennin, Thai-pin est fait prince de Hien-y, et Pathou-poula, prince de Gan-ló.

Oua lä est encore une tribu des Monkous, à l'ouest des Tata (Tartares); elle s'était divisée en trois. L'empereur, étant monté sur le trône, leur avait envoyé plusieurs fois des proclamations et des présents. A cette époque-ci, Nouantache et autres vinrent offrir des chevaux et demander des titres de noblesse; on accorda donc à ces trois le titre de princes. Dès lors, chaque année, ils vinrent rendre hommage.

Ko Ky, qui était ki-sé-tchon (secrétaire), ayant été envoyé en ambassade chez les Tata, y est tué.

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 167

Alouthai, ministre des Tata, ayant tué l'usurpateur Kouilitcha, va prendre Penyacheli, descendant des Yuên, à Piechepali, et le proclame khokan. L'empereur lui avait déjà écrit pour l'exhorter à reconnaître sa suzeraineté sans qu'il eût obéi ; maintenant il lui envoie Ky, mais Penyacheli le mit à mort.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1409.  
*Tchen-tsou.*

Ordonnance qui défend désormais de prendre pour censeurs les agents prétoriens.

L'empereur, considérant que les censeurs, étant les oreilles et les yeux du souverain, devaient être choisis parmi les gens instruits et qui savent se respecter, ordonna que dorénavant on ne prit plus de prétoriens pour cette place. Il destitua Hong-pin et trois autres et les fit sergents du prétoire.

A la 7<sup>e</sup> lune, Khieou Fou, nommé généralissime, marche contre les Tartares, et est battu complètement.

Quand l'empereur fit Foti généralissime, avec Ouâng Thsong et Hò-tchen pour seconds, et lui donna cent mille hommes d'excellente cavalerie pour porter la guerre dans le Nord, Penyacheli avait été surpris et battu par Ouala, et avec Alouthai il avait transmigré à la rivière Loukhu. Foti, à la tête de mille cavaliers, ayant pris les devants, rencontre des maraudeurs, les attaque et les met en déroute ; il passe aussitôt la rivière, fait prisonnier un haut fonctionnaire, qui prétendait que Penyacheli, apprenant l'arrivée de l'armée, saisi de peur, s'était retiré dans le nord ; qu'il y avait bien de là trois lieues. Foti, très-content, dit : « Il faut nous presser d'aller le prendre. » Tous les officiers le priaient d'attendre

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1409.  
*Tchen-tsou.*

l'arrivée des légions et d'envoyer des éclaireurs reconnaître la fausseté ou la vérité du rapport avant d'aller en avant. Foü, ne les écoutant pas, les conduit directement près du camp ennemi. On combattit deux jours, et à chaque combat l'ennemi faisant semblant de se retirer battu, Foü, plein d'ardeur, se met à leur trousse. Alors le gros de l'ennemi revient à lui, l'entoure de plusieurs rangées ; Thsong se bat jusqu'à la mort. Foü et autres sont mis à mort ; la légion entière périt.

Le 4<sup>or</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 11<sup>e</sup>, Tchang Foü châtiant les Kiao-tche (Cochinchinois), les défait et fait Kièn-tin prisonnier.

Foü fait avancer l'armée jusqu'à Hân-tsè-koan, met le feu et brûle les barques de l'ennemi, le poursuit jusqu'au petit port de mer de Thál-pin, le met en grande déroute ; puis, du fleuve Hoàng, entrant dans la mer Thên-théou, il fait Kièn-tin prisonnier, dans l'île Mù-leàng, avec ses partisans ; les fait conduire à la capitale, où on les supplicie. Il n'y eut que Tchen Ky-khô qui put s'enfuir ; l'empereur laissa Môu-chén le réduire et rappela Foü.

On commence à employer les officiers de la maison de l'empereur dans l'administration.

L'empereur Thái-tsèn avait mis les officiers intérieurs du palais sous de sévères interdits ; mais l'actuel ayant déclaré la guerre et menacé les pays du nord du fleuve Bleu, beaucoup d'officiers du palais passèrent à son camp et lui révélèrent les secrets de la cour. L'empereur avait pris cela pour de la fidélité à sa personne ; aussi, après son avènement au trône, il les récompensa par des places : toutes les fonctions impor-

tantes, telles que les ambassades, le commandement des troupes, les gouvernements militaires, les administrations, confiés sous la dynastie Mîn aux gens du palais, datent de cet empereur-ci.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1409.

Tchen-tsou.

LIVRE CINQUIÈME. — Depuis la 8<sup>e</sup> année yûin-lô de l'empereur Tchen-tsoû jusqu'à la 1<sup>re</sup> hong-hy de Jen-tsong inclusivement, en tout 16 ans (1410-1425).

8<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, l'empereur en personne marche contre les Tata.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1440.

Tchen-tsou.

Devant porter la guerre dans le nord, il l'annonce à tout l'empire, charge Hiá Yûen-kie, président de la cour des contributions, de seconder Tchan-ky, petit-fils de l'empereur, et de garder Pékin ; Ouâng-yeòu devait commander la légion du Milieu avec Lieòu-chen pour second ; Hô-fou et Tchén-hen commandaient l'avant-garde de gauche et de droite ; Tchén-miao et Lieòu-thsâi les ailes gauche et droite, Lieòu-yûin l'avant-garde ; cinq cent mille hommes passèrent la grande muraille.

À la 3<sup>e</sup> lune, grande déroute des Tata à la rivière Kanlan ; Penyacheli s'enfuit ; on marche contre Alouthai.

L'empereur étant parvenu à la rivière Loukhu, Penyacheli effrayé voulait fuir à l'ouest avec Alouthai ; mais celui-ci n'y consentit pas. Leurs soldats se débandèrent ; le prince et le ministre commencèrent à avoir chacun son armée. Penyacheli s'enfuit à l'ouest et Alouthai à l'est. L'empereur le

## 170 HISTOIRE GÉNÉRALE

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1440.  
Tchen-tsou.**

poursuit et l'atteint à la rivière Kanlan ; Penyacheli engage le combat ; les soldats impériaux, redoublant d'efforts, le mettent en déroute. Abandonnant ses bagages et ses bestiaux, il prend la fuite avec sept cavaliers. Ordre aussitôt de ramener l'armée contre Alouthai.

A la 6<sup>e</sup> lune, attaque et défaite d'Alouthai.

L'empereur étant arrivé à Tsin-lou-tchén, Alouthai demande à se rendre ; l'empereur, se doutant de sa feinte, ordonne à ses généraux de se tenir en bon ordre et préparés à tout. L'ennemi vint, en effet, tout à attaquer ; l'empereur, en personne, conduisant d'excellente cavalerie, reçoit le choc ; Alouthai tombe de cheval et son armée est mise en déroute. Après avoir poursuivi les fuyards plus de dix lieues, l'armée eut ordre de revenir sur ses pas.

A la 7<sup>e</sup> lune, l'empereur revient à Pékin. — A la 8<sup>e</sup>, Ho Fou, comte de Nin-yuèn, se donne la mort.

Fou était un général distingué, du temps de Thâi-tsoù. La première année du règne précédent, Lui Ché-yong et Pin Gan réunirent leurs soldats pour soumettre Yen révolté. Le combat sur le Hoâi n'ayant pas été heureux, il revint en fuite. L'empereur, monté sur le trône, le chargea du commandement militaire de Nin-hiâ et du Kan-siöu ; c'était une commission des plus importantes. A l'époque actuelle, il avait suivi l'empereur à la guerre ; au retour, Tchény-n l'accuse de mécontentement ; il eut peur et se pendit.

A la 11<sup>e</sup> lune, l'empereur rentre à la capitale (Nankin).

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 171

9<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, nouvel ordre à Tchang Fou de prendre le commandement de l'armée et de soumettre Kiào-tchè (la Cochinchine).

---

Г. К. Л'ЕРС  
СНАБТКОМБ.  
1881.  
Tchen-Isou.

L'avant-dernier hiver, Moû Chén, poursuivant Tchen Ky-khò, au petit port maritime de Lin-tchang, l'avait mis en grande dérouté, et celui-ci, ayant envoyé une ambassade avec une lettre où il demandait à se rendre, l'empereur le chargeait d'être son intendant provincial en Cochinchine ; mais, n'acceptant pas cette charge, il se mit à butiner comme auparavant. Fou fut donc nommé vice-généralissime contre les révoltés pour les réduire avec Chén.

A la 2<sup>e</sup> lune, le censeur général Tchen Yn pour ses crimes est mis à mort.

L'empereur, au commencement de son règne, avait porté beaucoup de lois sévères ; Yn, flattant la volonté du moment, s'était appliqué à se faire un mérite de ses accusations. Élevé à une place de faveur, il avait redoublé de cruauté, et le nombre de ses victimes fut immense ; enfin, l'empereur commença alors à être instruit de tous ses crimes ; il le fit jeter en prison, où il mourut à la satisfaction de tout l'empire.

Song Ly, président de la cour des travaux publics, est chargé de creuser la rivière Houi-thông.

Lors de la construction de Pékin, les transports se faisaient et par rivière et par mer ; celui de mer était dangereux et avait souvent mal réussi ; celui de rivière avait lieu par le fleuve (Bleu), d'où il passait par Yang-ou ; puis il fallait charrier par terre l'espace de sept lieues pour entrer dans la

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1441.  
*Tchen-tsou.*

rivière Oûi, et cela avec des peines infinies pour le peuple. Pan Chôu-tchè, sous-préfet de Tsy-nîn-tcheou, ayant sollicité de rétablir l'ancienne rivière Hoûi-thong, l'empereur chargea Ly de cette affaire. Comme la source de cette rivière est alimentée par les eaux du Oûen, d'après le conseil d'un vieillard, nommé Pe-yn, habitant sur cette rivière, il construisit à Tái-thsen, village dépendant de Tong-pin, une digue pour empêcher les eaux du Oûen de se jeter dans le Kouang et les faire aller toutes à Nân-ouang, où divisées en deux branches, les 2/5, coulant au sud, se joignent aux eaux du Sû et de Pui; les 3/5, coulant au nord, passent par Lin-thsin; car le sol de Nân-ouang étant élevé, les eaux peuvent prendre la direction soit du nord, soit du midi: c'est ce qui s'appelle un dos d'eau. D'après l'aspect du terrain, on établit trente-huit écluses pour retenir ou lâcher les eaux à propos. Ly demanda aussi que les cours d'eau de Cha-hiàng, Hô-mà, Chang-pô allassent grossir le Oûen; alors la voie du transport (le canal impérial) fut achevée.

A la 3<sup>e</sup> lune, on creuse à Siàng-hiên l'ancien lit du fleuve Jaune.

Depuis que le fleuve Jaune se jetait tout entier dans le Hoûi et que son ancien lit s'était obstrué, il prenait son cours vers l'est, au nord de Khai-fong; il rompit de nouveau sa rive, et coulant au midi détruisit la digue de Ouên-hiên; alors les eaux du Ts'y et du Yûin venant à se réunir et à le gonfler, il déborda de nouveau à Kâf-fong, en ruina les murs sur plus de deux cents tcháng (un tcháng vaut dix pieds), de longueur; plus de quatorze mille familles furent victimes du fléau. L'empereur chargea Tchâng Sin, maître des requêtes

de la cour des travaux publics, d'aller examiner les lieux. Sin ayant rapporté qu'à Tchong-lò, un peu plus de deux lieues au-dessous de la ville de Siang-fou, il y avait l'ancien lit, qu'il fallait le creuser pour dériver l'abondance des eaux, parut une ordonnance de prendre cent mille travailleurs parmi le peuple. Sù-hên, marquis de Hin-gân, Tsiáng Thîn-theou, maîtres des requêtes, furent chargés de conduire conjointement les travaux.

Le fleuve rentra dans son ancien lit, et l'inondation de la province de Hó-nân fut dès lors diminuée, après sept mois d'ouvrage.

A la 6<sup>e</sup> lune, Hiái Tsin, second conseiller de Cochinchine, est emprisonné et mis à mort.

Tsin était d'abord en place au Kouáng-sy, puis il fut fait intendant des vivres et munitions de Cochinchine. Étant venu de Hóa-tchéou pour une communication officielle, il se trouva que l'empereur était allé faire la guerre au nord ; il alla trouver le prince impérial et s'en revint. Le censeur Kào-hin prétendit que Tsin avait attendu que l'empereur fût dehors pour voir à la dérobée le prince et vite s'en retourner, qu'il avait manqué au devoir d'un sujet. L'empereur entra en grande colère. Tsin avec Ouàng-tchèn, docteur hán-lin de troisième degré (kièn-thào), passant par Kouáng-tong pour examiner le pays, fit alors un rapport où il demandait qu'on creusât le fleuve Kán pour ouvrir la communication avec le Sud. Le rapport arrivé, il fut appelé en jugement, jeté en prison, où il demeura quatre ans. Ky-kang, commandant de la garde impériale, ordonna au geôlier de l'enivrer et de l'en-sevelir sous la neige pour le faire mourir. En même temps,

---

DE L'ÉRE  
CHRÉTIENNE.  
1644.  
Tchen-tsou.

## 174 HISTOIRE GÉNÉRALE

De l'Ère  
CHRÉTIENNE.  
1444.  
Tchou-tsou.

ses biens furent confisqués, sa femme et ses enfants furent déportés dans l'ouest du Leáo-tong.

A la 7<sup>e</sup> lune, Tchang Fou met en grande déroute les brigands de Cochinchine au fleuve Yue-chang.

L'ennemi, retranché derrière des rangées de pieux sur le fleuve Yuè-chang, avait dressé une embuscade à la droite d'une montagne. Fou envoie Lièn-lán, un de ses officiers, arracher les pieux pour faire un passage, et conduisant lui-même les bataillons d'infanterie, il détruit les embuscades, attaque par eau et par terre les brigands, et les défait entièrement. L'hiver suivant, il les vainc de nouveau au fleuve Niêu-kué.

A la 10<sup>e</sup> lune, Thoulithiomor de Hami est créé prince de Tchong-gni (Fidèle et Juste).

D'abord Totho de Hami, prince de Tchong-choüen, pour engager par son exemple les vassaux insoumis à se rendre, avait été établi avec droit d'hérédité. L'empereur lui portait une amitié particulière, et cependant Totho traitait mal les envoyés de la cour; en outre, adonné à l'ivrognerie, il négligeait les affaires de son État; l'empereur daigna lui écrire une lettre de réprimandes; avant qu'il l'eût reçue, il mourut subitement. Thoulithiomor, son frère par concubine, fut donc créé prince Tchong-gni; il fut honoré d'un sceau et de lettres patentes qui lui conféraient à vie la défense de Hami. Dès lors il fut plus exact que jamais à rendre l'hommage ancien.

Composition nouvelle de l'histoire véritable de Tháí-tsou.

L'empereur prétendant que Ly Kin-lông, qui avait été chargé d'en diriger la rédaction, n'avait pas eu des vues pures et que le temps fixé avait été trop court pour pouvoir la bien composer, chargea Yao Kouang-hiáo d'en faire une seconde rédaction.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1414.  
Tchen-tsou.

A la 11<sup>e</sup> lune, l'empereur nomme son premier petit-fils Tchân-ki petit-fils impérial. — Construction de la digue de Hài-mên (au Kiang-sou) pour arrêter le flux de la mer.

La mer débordant avait ruiné l'ancienne digue depuis Hài-mên jusqu'à Yên-tchên, l'espace de plus de treize lieues. Une ordonnance chargea Tchên-huên d'employer quarante mille hommes à sa reconstruction ; pour arrêter les flots de la mer, il bâtit une digue de 100,800 pieds. L'année suivante, Huên rapporta aussi qu'à Kiâ-tin les bords de la mer étant emportés par le courant du fleuve Bleu, les navires de guerre qui venaient à y jeter l'ancre n'y trouvaient pas de sûreté, et il demanda qu'on construisit à Thsin-pou une montagne sur laquelle on élèverait une tour pour servir de signal. Quand tout fut achevé, on la nomma Véritable montagne ; l'empereur fit lui-même l'inscription à graver.

10<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, ordonnance aux magistrats qui venaient voir l'empereur de faire un rapport.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1412.  
Tchen-tsou.

Alors plus de quinze cents magistrats étaient venus à la capitale pour avoir audience. Ils reçurent l'ordre d'exposer chacun les misères du peuple ; ceux qui ne les déclareraient

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1442.  
Tchen-tsou.

pas devaient être punis; quant à ce qu'il ne convenait pas de déclarer, il ne fallait pas en faire rapport.

A la 2<sup>e</sup> lune, Tché, prince de Leão, est privé de ses gardes.

Tché, à la frontière était exercé dans les camps; souvent il avait bien mérité à l'armée. Lorsque la guerre de la libération commença, l'empereur Hôui rappela Tché, qui par mer revint à la cour. On changea sa principauté pour celle de Kin-tchèou (au Hoû-pě). L'empereur le haït comme ayant manqué de confiance en sa personne; maintenant il le dépouille de sa garde.

A la 8<sup>e</sup> lune, ordre aux officiers des frontières de construire des fossés et un mur.

Depuis Tcháng-gân-lin et Thò-sy jusqu'à Si-má, on construisit un rempart en pierre et des fossés profonds pour prévenir les incursions.

A la 8<sup>e</sup> lune, Lin Fang est nommé maître des requêtes de la cour des travaux publics.

Fang était inspecteur des eaux; le fleuve Jaune ayant rompu ses digues à Yáng-ou, il fut envoyé faire une enquête, il demanda qu'on bâtit la digue de Tchong-yên, que depuis Tchong-ouân on dérivât une partie des eaux du fleuve en les faisant passer par un ancien canal et se jeter au nord dans la mer. Il proposa encore qu'on entrelaçât des bois, de façon à faire de grands tas, qu'on en liât le milieu par des pieux et les remplît de fragments de tuiles et de pierres, puis qu'on les fixât de nouveau par des bois en travers, et les déployât

sur la longueur de la digue construite pour rompre la violence du courant et rendre durable la digue. L'ordonnance impériale approuva tout. Depuis on se conforma toujours à ce mode de construction. Sur la recommandation de Song-ly, il fut nommé maître des requêtes.

DE L'EAU  
CHRÉTIENNE.  
4412.  
Tchen-tsou.

A la 11<sup>e</sup> lune, Yang Yün, docteur assistant de l'empereur, est chargé de visiter le Kan-siou.

Lao-ti Kan, chef indigène de Leang-tchéou, s'étant révolté, le commandant de la garnison l'attaqua et le défait; il se sauve près des Tche-kin Moug-kou (*Mongols aux baches rouges*). L'empereur voulait envoyer une armée contre eux; il envoya d'abord Yün au Chän-sy, auprès de Ly Pin, comte de Fong-tchéu, pour s'entendre sur les dispositions à prendre. Yün, de retour, dit: « Le fort de l'hiver n'est pas le temps d'aller en guerre. » Pin dit aussi: « Le chemin est long, les approvisionnements difficiles, il ne faut pas se presser de les réduire. » L'empereur fit donc passer un rescrit de reproches aux Tche-kin Moug-kou. L'année suivante, ceux-ci lièrent Lao-ti Kan et vinrent le livrer.

A la 12<sup>e</sup> lune, meurtre de Tcheou Sin, grand juge du Tchai-kiang.

Le commandant du poste de Kin-y (de la garde impériale) Ky Kang était alors en faveur; il envoya un de ses lieutenants au Tchai-kiang, où il se faisait craindre et extorquait de l'argent. Sin le saisit et le juge. Kang accuse celui-ci de faux crimes. L'empereur s'empresse de le rappeler en jugement. Les satellites qui l'escortaient étaient tous des gens du poste de Kin-y; dans le chemin, ils le flagellèrent et

## 178 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1442.  
*Tchen-ssou.*

qu'il n'était que plaies de la tête aux pieds; lorsqu'il fut arrivé, prosterné devant le trône, il s'écria d'une voix forte : « Votre Majesté a ordonné au grand juge d'agir dans ses fonctions comme le Tou-tché-yuén (grand juge général); moi, d'après votre ordonnance, j'ai saisi des méchants, et on m'en fait un crime. » L'empereur, en colère, l'envoie au supplice. Au moment de l'exécution, il s'écria : « Vivant, j'ai été un magistrat intègre; mort, je dois devenir un esprit incorruptible. » Finalement il fut tué. Sin, dans le principe, étant juge instructeur de la cour de cassation, décidait habilement les procès; étant passé à la place de censeur, il était hardi dans ses paroles, sans ménagement pour les puissants et les titrés, se donnant un visage impassible comme un fer froid; et quand il eut été fait juge provincial du Tchâ-kiang, il sauva souvent l'innocence condamnée; son impartialité rendit son nom célèbre dans l'empire. Maintenant, mourant victime de la calomnie, il fut plaint de tout le monde.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1443.  
*Tchen-ssou.*

11<sup>e</sup> année, le 4<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil; les félicitations du jour de l'an sont suspendues. — A la 2<sup>e</sup> lune, institution de l'intendance générale du Kouï-tcheou.

D'abord Thiên Tsong-tin, préfet indigène de Sê-nân, par ses violences était devenu l'ennemi du vice-légat Hoàng Hy. Comme la famille Thiên avait héréditairement la garde de ce pays, l'empereur transféra Hy à la préfecture de Chên-tcheou. Or Thiên Tchen, préfet indigène de Sê-tcheou, était aussi en inimitié avec Tsong-tin. Hy et Tchen, réunissant leurs forces, attaquent ensemble Sê-nân. Tsong-tin s'enfuit sans emmener sa famille. Tchen tua son jeune frère, viola le

tombeau de ses ancêtres. Tsong-tin s'étant plaint à la cour, Tchén et Hy reçurent ordre de venir eux-mêmes à la capitale se disculper, mais ils n'obéirent point. Alors Kóu-chén, comte de Tchén-yüen, fut chargé d'aller, avec une armée, se saisir d'eux et de les conduire à la capitale. Par ordonnance impériale, leur principauté fut divisée en huit préfectures de premier ordre et en quatre du second ; une intendance provinciale du Kouï-tchéou fut constituée, et l'administration en fut répartie entre soixante-quinze juridictions héréditaires. C'est de cette époque que le Kouï-tchéou commença à faire partie du corps de l'empire.

#### On fait nourrir des chevaux au peuple.

Dans les premières années de Hong-ou, on fit nourrir des chevaux aux habitants de toutes les villes dépendantes de Yn-thiën (Nankin). A cette époque-ci, on étendit cette mesure à Pékin. Les familles de moins de seize personnes devaient nourrir un cheval, celles de plus de quinze devaient en nourrir le double. Celles qui avaient mérité d'être punies en masse devaient nourrir un cheval par sept ménages pour avoir leur grâce. Depuis, les chevaux devenant de jour en jour plus nombreux, on força les peuples à les entretenir dans les pâturages. Les citoyens âgés de quinze ans étaient destinés à les soigner. On les distribua aussi au Chän-tóng et au Hônân, et le peuple en fut de plus en plus vexé.

L'empereur va à Pékin, son petit-fils l'accompagne ; ordre au prince impérial de gouverner l'État.

Le président Kièn-y, le docteur Hoàng-hôai, le Yü-të (Héraut de vertu), Yang Se-khy, le Sy-ma (dignité du co-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4443.

Tchen-tsou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
443.  
Tchen-tsou.

mité des moniteurs), Yang-pòu, durent secourir le prince dans le gouvernement du royaume.

Obsèques de l'impératrice Jên-hiáo (Bonne et Pieuse). — A la 5<sup>e</sup> lune, détermination des amendes pour se rédimier de la peine capitale.

Ordre aux tribunaux, dans la détermination de la condamnation à mort, de livrer au supplice si les circonstances sont graves; de permettre de se rédimier s'il y en a d'atténuantes. Pour la décollation, l'amende sera de huit mille ligatures, pour la strangulation de six mille, pour la déportation ou l'exil et les autres peines moindres, on donnera plus ou moins d'argent. Ceux qui ne pourront se rédimier seront déportés au mont Thiên-chéou pour y planter des arbres.

A la 7<sup>e</sup> lune, Alouthai est créé prince de Hó-nin (de la Paix).

Maham de Ouala avait souvent sollicité pour soi des récompenses, gardant auprès de lui, sans les renvoyer, les députés porteurs des ordres impériaux. L'empereur envoya un officier de sa maison lui porter des présents et une lettre de reproche. Peu de temps après, Alouthai envoie un message avertir la cour que Maham avait assassiné son souverain Panyacheli, et intronisé de son autorité privée Talipa pour être Kho-han; il prie qu'on envoie une armée contre le brigand; il promet de marcher à l'avant-garde avec ses soldats: c'est la raison de cette nomination.

A la 8<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à Pékin.

42<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, ordonnance par laquelle l'empereur veut faire en personne la guerre à Ouala.

---

DE L'ERR  
CHRÉTIENNE.  
1444.  
*Tchen-tsou.*

Maham, réunissant ses forces à la rivière Yn-mà et se préparant à faire une invasion, faisait courir le bruit qu'il voulait attaquer à l'improviste Alouthai. Le commandant de la garnison de Khâi-pin en ayant instruit l'empereur, il publia une ordonnance par laquelle il déclarait vouloir faire la guerre en personne. Lieoù-chen avait le commandement général, Tchén-hên devait commander la légion du Milieu, Tchên-miáo et Ly-pin celle des éclaireurs de gauche et de droite, Ouang-thong et Than-tsin les deux ailes, Lieou-kiang et Tchou-yûin étaient à l'avant-garde; ce dernier fut envoyé d'abord, avec ses soldats, se poster à Hin-hô.

A la 3<sup>e</sup> lune, Tchang Fou poursuit et prend Tchen-ky-kho au Laò-tchoua (Laos).

L'avant-dernier hiver, Fou et Chén, se réunissant à Chóuentcheou, avaient battu l'ennemi au fleuve Gái-tsè, forcé ses rangs d'éléphants, tué ou fait prisonniers plus de mille hommes, pris Joân-chóai, le commandant en chef. Maintenant, ils font avancer l'armée jusqu'au fleuve Lô-mông; comme la difficulté des chemins ne permettait pas à la cavalerie de pénétrer, Fou et ses soldats à pied marchent à travers les bambous de la montagne; au milieu de la nuit, surprenant le repaire de l'ennemi, ils s'emparent de Tén-kin-y, de Joân-yong, etc. Ky-khò se sauve au Lao-tchoua; le colonel Sé-yéou, envoyé à sa poursuite, ne fut pas plus tôt arrivé à Sãn-koüan qu'ils le livrèrent garrotté lui et son fils; on les décapita.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1414.  
Tchen-tsou.

L'empereur part de Pékin, son petit-fils l'accompagne.

L'empereur, s'adressant à ceux qui l'entouraient, leur dit : « Mon petit-fils aîné est spirituel et d'une vive perspicacité ; il faut qu'il voie les batailles, afin qu'il apprenne l'art de la guerre, qu'il apprécie les fatigues des militaires, et qu'il sache que la guerre n'est pas chose facile. » Le docteur Hôu-kouang et autres eurent ordre de se rendre au camp pour expliquer au prince les lettres et l'histoire.

A la 6<sup>e</sup> lune, arrivé à Houlanhoucheouen, l'empereur met en grande déroute les troupes de Ouala, les poursuit jusqu'à la rivière Thoula ; Maham s'enfuit.

Lieôu-kiang, commandant l'avant-garde, rencontrant l'ennemi à Khanghalihai, lui prend et tue quelques dizaines d'hommes. L'empereur fait avancer toutes les légions à marches forcées jusqu'à Houlanhoucheouen ; Maham enfin vient combattre. L'empereur, conduisant en personne la cavalerie lourde, court l'attaquer, le met en grande déroute, lui tue plus de dix fils de princes et plusieurs milliers de soldats, poursuit les fuyards, franchit le mont Yù-kão, pénètre jusqu'à la rivière Thoula. Maham et les siens s'étaient enfuis ; l'empereur voulait les poursuivre jusqu'au bout ; mais son petit-fils demandant que de suite on ramenât l'armée, il y consentit. De retour au mont San-fông, Alouthai envoya une nouvelle députation saluer l'empereur.

A la 8<sup>e</sup> lune, l'empereur revient à Pékin. -- Remise de l'impôt de deux années aux villes dépendant de Pékin. — A la 9<sup>e</sup> lune, Tsy-hy, prince de Tsin, est

réduit à la condition de simple citoyen ; élévation de Tsy-hoang, prince de Pin-yang, à la dignité de prince de Tsin.

---

DE L'ERR  
CHRÉTIENNE.  
444.  
Tchen-tsou.

Tsy-hoang, dans sa jeunesse, avait perdu les bonnes grâces de son père par son indocilité. Comme Tsy-hy succéda à son père dans sa dignité, Tsy-hoang, les haïssant tous deux, excita son frère puîné, Tsy-hûen, prince de Khin-tchên, de parler mal sans cesse de lui à la cour ; ayant aussi gagné un des officiers de son hôtel de faire un rapport pour le montrer coupable, l'empereur y crut, dépouilla Tsy-hy de sa dignité, le réduisit lui et Souei-koui, son fils aîné, à la condition de simples citoyens, et créa Tsy-hoang prince de Tsin.

A la 9<sup>e</sup> lune intercalaire, Hoang-hoai, grand docteur du comité des moniteurs impériaux, et autres, sont jetés en prison.

L'empereur revenant de la guerre, le prince héritier avait été un peu en retard dans l'envoi de la députation pour le recevoir. L'empereur rentré au palais, Kao-hù fit si bien par ses insinuations malicieuses qu'il appela tous les dignitaires du palais du prince et donna l'ordre de les emprisonner. Yang Sé-khy, Yang-poù, Kin-ouén étaient tous impliqués ; Sé-khy seul fut gracié et réintégré dans sa charge.

A la 11<sup>e</sup> lune, Hou-kouang, docteur Han-lin et autres sont chargés de revoir les cinq livres canoniques et tous les ouvrages philosophiques (sin-ly) des lettrés de la dynastie Song.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4445.  
Tchen teou.

45<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, Maham envoie une députation faire hommage. — Libération des ouvriers condamnés à la prison ou à l'exil.

D'abord il avait été ordonné de faire sortir les prisonniers et de les employer aux travaux pour se rédimier ; or la plupart s'étaient ensuite évadés. Les magistrats demandant la permission de les reprendre : « C'est, dit l'empereur, que tous ces prisonniers manquaient de vêtements et d'aliments ; ils ne pouvaient faire autrement. » Il donne aussitôt l'ordre de renvoyer chez eux tous ceux qui étaient encore aux travaux ; plus de quatre mille neuf cents personnes furent libérées.

#### Abolition du transport par mer.

La rivière Houï-thông ayant été creusée, le fleuve Jaune du Kin-long-khè, ou bourg de Fong-yn, descendit à Yû-thai, se joignit aux eaux du Oüen à Thä-tchang, passant les deux bas-fonds de Sû et de Lû ; et coulant au nord, il entra dans le canal Hôai ; la communication étant ouverte, de suite le transport par mer fut aboli.

A la 4<sup>e</sup> lune, mort de Kin Tchong, président de la cour de la guerre et (tchan-sé) inspecteur général.

Tchong, encore jeune, avait suivi son frère aîné, militaire en garnison à Thong-tcheou, et était célèbre par son habileté dans l'art des sorts. Au commencement de la guerre de la révolution, le bonze Táo-yèn l'avait recommandé comme homme de conseil. En montant sur le trône, l'empereur lui donna la place de président de la cour de la guerre, voix délibérative au conseil, et le fit grand inspecteur. Lorsque

l'empereur porta la guerre dans le nord, il secondait le prince impérial dans l'administration du royaume. Au retour, sur les insinuations de Kāo-hù, tous les dignitaires du palais de l'Est (hôtel de l'héritier présomptif) ayant été jetés en prison, Tchông, à cause de ses longs services, ne fut pas inquiété, et ayant été chargé secrètement d'examiner la conduite du prince, il assura qu'elle était irréprochable. L'empereur entrant en colère, Tchông, ôtant son chapeau, présenta sa tête, se disant prêt à partager la prison des autres en preuve de l'innocence du prince. C'est pourquoi celui-ci échappa la déposition, et les officiers de sa maison : Yang-poû, Hoang-hoûi, etc., aussi eurent la vie sauve. A l'époque actuelle, il meurt et est surnommé le Fidèle éminent.

DE L'EAU  
CHRÉTIENNE:  
1445:  
Tchen-tsoei.

Le 4<sup>e</sup> de la 5<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Ouverture de l'embranchement de Thsin-kiang.

D'abord le transport des grains avait lieu par eau jusqu'à Hoai-gän et de là par terre pour atteindre la rivière Thsin-hô, et cela avec de grandes fatigues et dépenses. Tchen-suën demanda qu'à l'ouest des murs de Hoai-gän, le lac In-kia fût canalisé l'espace de deux lieues, pour devenir un embranchement du Thsin-kiang et conduire ses eaux se jeter dans le Hoai; qu'on y établit quatre vannes pour lâcher les eaux et qu'une lieue le long de la rivière on construisit une digue pour que les barques de transport y entrassent droit; ainsi le transport devint plus facile.

A la 9<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à Pékin.

De l'Est  
CANTONNE,  
4416.  
Tchéou-tou.

44<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, secours au peuple de Pékin; le Ho-nan; le Chan-tong sont en proie à la famine. — (40,380,000 boisseaux de grains furent distribués en secours). — A la 3<sup>e</sup> lune, Alouthai défait Ouala et vient annoncer sa victoire. — A la 4<sup>e</sup> lune, Lù-tchén, président de la cour des rites, demande que l'empereur fasse un sacrifice solennel à la Terre (Fong-chàn). L'empereur s'y refuse.

Tchéou-nô, maître des requêtes de la cour des rites, ayant alors proposé ce sacrifice, Tchén l'appuyait de toutes ses forces. L'empereur lui répondit : « Aujourd'hui tout l'empire souffre de l'inondation, de la sécheresse, des maladies et de la peste; on ne peut dire qu'il jouisse d'une paix parfaite. Autrefois lorsque l'empereur Thâi-tsong (le deuxième), de la dynastie Thang, voulait faire ce sacrifice, Oûi-tchên (son ministre) l'en dissuadant fortement, il s'en tint là. Ce que vous autres sollicitez fait voir que vous différez de Tchên dans son amour pour le souverain. »

A la 7<sup>e</sup> lune, Ky Kang, colonel-major de l'avant-garde, est livré au supplice.

Kang, homme léger et fallacieux, habile à gagner l'esprit des gens, s'était fait le favori de l'empereur, qui l'avait chargé des prisonniers détenus par ordonnance impériale. Kang, pour plaire à l'empereur, envoyait, de tous côtés, les soldats de la garde impériale recueillir, chaque jour, les délits secrets des fonctionnaires et du peuple. L'empereur écoutant tout, Kang dressait des procès-verbaux où il exagérait

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 187

encore de fausses accusations; l'empereur, prenant cela pour de la fidélité, l'éleva à la charge de colonel-major. Il en devint plus licencieux et plus violent, nourrissant des projets ambitieux. Des gens de la suite de l'empereur, ennemis de Kāng, ayant fait connaître ses crimes, il fut livré au tribunal suprême de la justice, qui trouvant des preuves de sa culpabilité, le fit, sans retard, supplicier sur la place publique, à la satisfaction de tout l'empire.

A la 9<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à Pékin. — Les censeurs impériaux commencent à être chargés de la surveillance du sel. — A la 10<sup>e</sup> lune, l'empereur rentre à la capitale. — A la 11<sup>e</sup>, rappel de Tchan Fou.

Fou était venu par quatre fois en Cochinchine; dans ces divers intervalles il fonda des villes, augmenta les stations, établit la voie des communications officielles avec une grande exactitude. Un homme craint des Cochinchinois, c'était Fou; maintenant il est rappelé.

15<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, Hôui, prince de Kou, étant coupable, est réduit à la condition de simple citoyen.

Hôui, pour avoir ouvert la porte de la capitale et reçu l'empereur, en était très-considéré et en avait été magnifiquement récompensé. Son orgueil devenait de jour en jour plus effréné, et il nourrissait des projets coupables. Tchang-hin, le chef de ses gardes, craignant d'être enveloppé dans sa perte, en avait fait son rapport à Pékin. L'empereur n'y croyait pas encore quand Yuë-tsen, fils de Tchôuen prince de Chou, ayant commis

DR. P. HAN  
CAPÉTIENNE,  
1446.  
Tchen-tsun

DR L'ERE  
CHRÉTIENNE.  
1447.  
Tchen-tsun.

~~quelque~~ **De l'Emp. Constantin. 4817. Tchén-tsou.** quelque faute, se sauva chez Hóui. Or celui-ci trompant ses gens, leur dit : « L'empereur détrôné existe encore, je vais bientôt faire triompher le parti de la justice. » Tchöüen ayant été instruit de ces paroles, avertit la cour de ses projets de révolution. L'empereur appelant Hóui à la cour, lui montre la dépêche du prince de Chou ; Hóui se prosternant demande à mourir. Tous les mandarins sollicitaient son supplice, après eux tous les princes ayant délibéré s'accordaient tous à dire qu'il méritait la mort. Moi, dit l'empereur, j'aime mieux lui laisser la vie, il le réduisit donc lui et ses deux fils à la condition de simples citoyens.

Ly-pin, comte de Fong-tchén, est chargé du gouvernement militaire de la Cochinchine. — A la 3<sup>e</sup> lune, Kao-hù, prince de Han, mérite d'être transféré à Logan-tcheou (au Kiang-sy).

Il avait d'abord été apanagé du Yün-nân, et puis de Thsin-tcheou (au Chän-tong), mais toujours il avait inventé des prétextes pour ne s'y rendre pas; il choisissait en secret dans tous les postes militaires les meilleurs militaires pour s'en faire des affidés, il avait aussi pris à sa solde mille soldats, qu'il envoyait s'emparer de force des chevaux des soldats. Le colonel Sù-yè-tù les ayant saisis et punis, Kao-hù le tua de sa propre main à coups de boule de fer, sans que personne osât rien dire. Ensuite il s'arroge l'usage d'un char et des insignes impériaux. L'empereur, étant de retour à Nankin, fut instruit pleinement de plusieurs dizaines de ses délits; il le fait venir devant lui, lui adresse de sévères réprimandes, lui fait ôter ses insignes de prince, le fait enchaîner à la porte Sy-hôa du palais; il

allait être réduit à la condition de simple citoyen, quand le prince héritier versant des larmes s'efforce de le sauver. Il fut alors dépouillé de sa double garde, on mit à mort plusieurs dizaines de personnes de son entourage ; sa principauté fut changée pour celle de Lō-gän-tchëou, et il dut partir de suite pour s'y rendre.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1447.

*Tchen-tsou.*

L'empereur allant visiter le nord, charge le prince impérial de l'administration de l'État.

16<sup>e</sup> année, à la 4<sup>me</sup> lune, la Cochinchine se soulève de nouveau.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1448.

*Tchen-tsou.*

Les Cochinchinois de tout temps aimèrent à se soulever. Mā-khy, officier de la maison de l'empereur, étant venu pour l'acquisition de raretés et exigeant avec concussion les choses précieuses du pays, un mécontentement général s'éleva ; les perturbateurs en profitèrent pour égarer les esprits. Le fort de l'armée était à peine parti que de tous côtés parurent des bandes de partisans, Ly-pin envoya ses officiers les réduire et les soumettre. A cette époque-ci, Lī-ly, commissaire civil (sûin-kiàn) de Gō-lō et Pän-leào, préfet de première classe de Yeou-gän, saisissant une nouvelle occasion, excitent un soulèvement. Ly avait été autrefois sous la dynastie des Tchén général de Kin-ou ; après sa soumission aux impériaux, il avait été fait commissaire civil. C'est pourquoi mécontent avec ses partisans, il lance ses soldats au pillage de tous côtés. Les conseillers Héou-pào et Fong-koui trouvèrent la mort. L'empereur voyant que les brigands depuis longtemps n'avaient pu encore être réduits, ordonna à Tchén-tehé, marquis de Yûin-tchäng d'aider Pin à les soumettre. Depuis, ces bandes de pillards

## 190 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4418.  
Tchen-tsou.

furent anéanties; il n'y eut que Lily qui se réfugia au Laos, d'où il sortait pour marauder comme à son ordinaire.

A la 5<sup>e</sup> lune, mort de Hôu Kouang.

Kouang, sous le règne précédent, interrogé sur le parti à prendre, proposa d'ôter aux princes du sang leurs diverses principautés. Quand l'empereur monta sur le trône, il fut le premier avec Hiai-tsin à le reconnaître. Comme il était d'un caractère profondément dissimulé, il conserva jusqu'à la fin la faveur du monarque; à sa mort il fut surnommé le Littérateur grave. C'est de Kouang que les mandarins civils commencèrent à recevoir un surnom après la mort.

A la 7<sup>e</sup> lune, Leang Thsiên, promoteur du bien, et Tcheou Miên, préfet de la censure, sont mis en prison et assassinés.

Lorsque le prince impérial administrait, les eunuques du palais Hoang-yên et autres formant un parti pour Kao-soui, prince de Tcháo, avec le dessein secret de supplanter l'héritier légitime, l'accusèrent calomnieusement de gracier à tort et à travers des coupables. L'empereur en colère de ce que Thsiên et Y Miên n'avaient pas fait leur devoir dans la direction et l'institution du prince, les jeta en prison et les y fit mourir.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4419.  
Tchen-tsou.

17<sup>e</sup> année, à la 6<sup>e</sup> lune, les Japonais ayant fait une incursion au Leáo-tong, l'amiral Ljeóu Yûin les défait.

Les Oûo (Japonais) étaient venus fréquemment par mer faire des incursions, Yûin, après avoir considéré les lieux, proposa de construire un mur au plateau Ouang-hài pour se prému-

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 191

nir contre eux. Les Japonais étant descendus dans l'île Ouang-kia, Yûin s'empressa de conduire ses soldats sur le plateau, et posant une embuscade le long de la montagne, il envoie ailleurs un de ses officiers leur couper le chemin de la retraite, et avec les fantassins il présente le combat à l'ennemi, le bat et le met en fuite. Puis divisant ses soldats en deux bandes et attaquant les Japonais par devant et par derrière, il les tue jusqu'au dernier; depuis ce jour les Japonais ne se hasardèrent plus à pénétrer au Leao-tong.

18<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, Thàng Sái-eûl, mégère de Fan-thâi, excite une sédition; on marche pour l'apaiser.

Sai-eûl s'étant fait beaucoup d'adeptes par ses vains prestiges, s'était postée près d'un mur en ruine de Y-tôu (au Kân-siôu) et mise en révolte; elle attaqua Hiá-yn et Lang-mě, mit le siège devant Gân-khiéou. Une ordonnance impériale chargea Liéou Chên, comte de Gân-yûen et le colonel-major Liéou Tchong d'aller avec la légion de la capitale l'exterminer. Chên pensait qu'un capitaine comme lui pouvait mépriser de tels ennemis; comme ils offrirent de se soumettre, il les crut. Or, la nuit, étant venus attaquer à l'improviste, Tchông atteint d'une flèche tirée au hasard en mourut. Le lendemain matin lorsque Chên commença à s'en apercevoir, Sái-eûl avait déjà fui. D'autres révoltés attaquaient Gân-khiéou. Oûi Thsin, major-colonel de Y-ki, qui était alors posté à Hài-chang, l'ayant appris, prenant avec soi mille cavaliers, vient à marches forcées jour et nuit, s'avance jusque sous les murs, livré combat, les met en grande déroute, et leur tue plus de six mille hommes. Ouang-tchên, colonel de Gao-chân, en fait aussi un grand car-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1449.  
Tchen-tou.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1420.  
Tchen-tou.

## 192 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1420.  
*Tchen-tsou.*

nage à Tchou-tchén. Dès lors la sédition s'apaisa et Sái-eùl étant morte ne put être prise. Chén, par envie des succès de Thsin, lui fit des avanies ; mais il fut appelé en jugement et mis en prison, d'où plus tard il put sortir.

Le 4<sup>re</sup> de la 8<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Institution du Tong-tchàng (Dépôt oriental).

La septième année de son règne, l'empereur avait déjà permis que les officiers de sa maison pussent entrer dans l'administration, et comme la capitale du nord (Pékin) était récemment établie, il avait encore plus d'ardeur à se prémunir contre la trahison ; il chargea les officiers et les soldats de Kin-y (de la garde impériale) d'exercer spécialement la surveillance et la police ; craignant encore que les mandarins des provinces ne fissent plier les lois à leur caprice, il établit le Tong-tchàng, à la tête duquel il mit un eunuque ; depuis ce temps la puissance des officiers du palais s'augmenta de jour en jour, et jusqu'à la décadence de la dynastie des Min, l'ancienne règle ne put revivre.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1421.  
*Tchen-tsou.*

19<sup>e</sup> année, à la 4<sup>re</sup> lune, translation de la capitale à Pékin. — Amnistie.

L'ancienne capitale fut appelée Nankin, Pékin devint la capitale et l'empereur y transféra son siège ; un édit l'annonça à tout l'empire. Un sacrifice solennel au ciel et à la terre eut lieu à la terrasse du midi ; il y eut amnistie.

A la 4<sup>e</sup> lune, incendie de trois salles du palais. — Meurtre de Siao-y, agent des cours suprêmes ; emprisonnement du conseiller impérial (ché-tou) Ly Chémien.

Les trois salles Fóng-thièn, Hôa-kái, Kin-chên ayant été incendiées, une ordonnance impériale demanda des paroles sincères. Tchëou Thsy, docteur assistant impérial, présenta un mémoire où il s'exprimait à peu près ainsi : — « Votre Majesté pour fonder la capitale du nord a fait de grands travaux, d'énormes dépenses, des dispositions immenses ; les agriculteurs ont été toute l'année employés aux corvées ; bien plus les mûriers et les jujubiers ont été coupés pour faire des fagots, on en a pris l'écorce pour faire du papier. En outre, les magistrats ont levé irrégulièrement les contributions, enchérissant de jour en jour ; tout ce qui n'est pas la production du pays a été soumis à de gros impôts ; le peuple en transportant ces objets en d'autres lieux, fait des frais, et arrivé là, il doit tout donner à l'octroi ; la plupart, sans avoir été à la moitié du chemin, s'en reviennent sur leurs pas ; ces déplacements sans fin sont fort onéreux pour le peuple ; et depuis le commencement des constructions (de Pékin), les ouvriers voulant se faire valoir et craindre, forcent les citoyens de changer de domicile ; dès que le mot d'ordre est donné, leurs maisons sont de suite renversées ; le fait est à peine posé qu'il faut transmigrer de nouveau ; après trois ou quatre translations, ils ne peuvent avoir un domicile fixe. En province, les fonctionnaires publics se laissent corrompre par des présents ; ceux qui remplissent avec justice leurs fonctions ou qui ne répondent pas à leur avidité, sont victimes de leurs calomnies. Le pauvre peuple amasse bien peu, et on le presse de toutes manières avec beaucoup d'insistance. Aujourd'hui le Chàn-tong, le Hô-nân, le Chàn-sy, le Chen-sy sont alternativement désolés par les pluies et la sécheresse, le peuple est réduit à dépouiller les arbres de leur écorce et à déterrer la racine des plantes pour s'en nourrir, tandis que plus de dix

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1481.  
Tchen-tou.

DE L'EM  
CHÉTIENNE.  
1124.  
Tchen-tou.

mille bonzes et tao-sé rassemblés à la capitale dissipent chaque jour le riz de l'État; c'est là ravir au peuple sa nourriture pour entretenir des bouches inutiles. L'empereur chaque année fait des largesses d'argent et d'objets précieux pour acheter des chevaux des peuples voisins soumis, à qui on donne plusieurs centaines de mille pièces de monnaie pour en recevoir quelques chevaux. Ces chevaux sont répartis parmi le peuple; s'ils viennent à périr, de suite on s'oblige à réparation; il est incroyable les dépenses que cela cause aux citoyens. A quoi bon tant de chevaux? Les peuples du Mô-pé (désert de Cobi) n'ont tous que l'intention d'examiner en secret et d'attendre les circonstances; ce n'est pas qu'ils soient mus de loin par un véritable désir d'être gouvernés par un roi sage; or permettre qu'ils entourent en grand nombre le char de l'empereur, qu'ils fassent le service de sa tente, leur faire d'abondantes largesses pour les attirer, ce n'est pas là une véritable splendeur. Le palais Fong-thien est la principale cour de Votre Majesté, le plus grand des désastres l'atteint. Si elle ne fait un retour sur elle-même, ne se reproche sincèrement d'avoir changé les us du gouvernement, ne soulage les malheureux de l'empire, il est impossible de fléchir la colère du ciel. Je conseille à Votre Majesté de restituer la capitale à Nankin, de ménager votre personne sacrée, de congédier les ouvriers, de cesser partout la guerre, sans écouter d'imprudents conseillers, épargnant de grandes fatigues aux militaires de tout l'empire; alors les incendies et les intempéries de l'air n'auront plus lieu, une paix parfaite régnera. — Le mémoire présenté, l'empereur n'en tint compte. Comme lorsqu'il venait de donner un édit à tout l'empire pour la détermination de la capitale, qu'il éprouva soudain le désastre de l'incendie, il eut quelque

peur. Tous ceux qui donnèrent leur sentiment s'accordaient à dire que la translation de la capitale était inconvenante. L'empereur n'écoula rien. Y et Ché-mien parlèrent encore plus fortement; alors il éclata en colère; mit à mort le premier, jeta le second en prison, envoya en province le (ki-sé) secrétaire Khô-sien, le censeur Tchén Oû-suén et autres, et, finalement, Thsy eut le bonheur de n'être point inculpé.

Kien-y et autres sont chargés de visiter l'empire et de subvenir aux besoins de l'armée et du peuple.

Vu l'incendie des trois palais, ordre fut donné à vingt-six fonctionnaires de la cour de parcourir chacun une partie de l'empire pour s'informer des souffrances de l'armée et du peuple, dénoncer à la cour et destituer les magistrats civils et militaires dont le peuple avait à se plaindre.

Le 1<sup>er</sup> de la 8<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 11<sup>e</sup> lune, envoi de délégués impériaux pour inspecter dans tout l'empire les trésors de l'Etat. — Hia Yuén-kié, président de la cour des finances, et autres, sont mis en prison; Fang Pin, président de la cour de la guerre, se tue.

L'empereur, sur le point de faire une grande levée de soldats pour porter la guerre dans le nord, ordonna à Yuén-kié, à Pin et à Oû-tchong, président de la cour de la justice d'en délibérer; tous s'accordèrent à dire que l'armée ne devait pas marcher. Pin, appelé devant l'empereur, prétend absolument que les dépenses ne suffiraient pas à l'armée. L'empereur, ne lâchant pas prise, appelle Yuén-kié et s'informe de la quantité des provisions des frontières. Il répond :

« L'armée sort chaque année sans résultat; les huit ou heuf

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1121.  
Tchen-tou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1121.  
Tchen-tou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4421.  
*Tchen-Isou.*

dixièmes des provisions se perdent, les incendies et les désastres se succèdent sans cesse à la cour, et dans les provinces tout est dans le malaise. Je demande qu'on envoie les généraux faire la guerre sans que l'empereur prenne lui-même cette peine. L'empereur, en colère, lui ordonna aussitôt d'aller voir les approvisionnements de Khâi-pin. Oû Tchông étant introduit fait la même réponse que Pin. L'empereur, plus irrité encore, jette Yuên-kië et Tchong en prison. Pin eut peur et se donna la mort. Tchâng-thsai, maître des requêtes, et autres, sont de suite chargés d'aller chacun de leur côté au Chân-tong, au Chân-sy, au Hô-nân, et dans toutes les villes dépendantes de Yy-thiên (Nankin), présider à la confection des chariots pour le transport des approvisionnements, de disposer des colporteurs qui les trainassent, et assigne la 2<sup>e</sup> lune de l'année suivante pour l'époque où tout doit être transporté à Suën-fou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4422.  
*Tchen-Isou.*

20<sup>e</sup> année, le 4<sup>er</sup> de la 1<sup>re</sup> lune, éclipse de soleil; suspension de l'audience impériale. — L'empereur, devant marcher en personne contre Alouthai, charge le prince impérial d'administrer l'État.

D'abord Alouthai, battu par Ouala est réduit à la dernière extrémité, errait à l'aventure vers le sud. L'empereur le traitant bien lui avait accordé des titres. En quelques années, devenu hautain et fier de ses richesses, il était inhumain et retenait les envoyés de la cour, allant et venant en deçà de la grande muraille pour butiner. A l'époque actuelle, ayant profondément pénétré jusqu'à Hin-hô, et tué le major-colonel Khy, l'empereur prit le parti fixe de le combattre en personne.

A la 6<sup>e</sup> lune, les pluies et l'inondation endommagent l'agriculture.

Dans le territoire des deux capitales du nord et du midi et de beaucoup de villes du Chan-tong, des pluies incessantes endommagèrent les céréales.

A la 7<sup>e</sup> lune, l'empereur arrivé à Chahouyuen; Alouthai s'enfuit; la guerre est portée contre Ouleang-ra.

L'armée impériale étant parvenue à Khai-pin, les éclaireurs annoncèrent qu'Alouthai était à attaquer Oúan-thsûen. Tous les généraux voulaient qu'une division de l'armée retournât contre lui. » C'est une ruse, dit l'empereur, il craint que nous tombions sur son repaire; il veut, par cette manœuvre, nous en détourner; allons vite le chasser. » L'armée arrivée à Chahouyuen, Alouthai, abandonnant tous ses gros bagages sur le côté du lac Menlo, s'enfuit. L'empereur ordonna à l'armée de les brûler, de ramener ses bestiaux et ses bêtes de charge et de revenir sur ses pas. S'adressant à ses généraux : « Alouthai, leur dit-il, n'est si audacieux à se révolter que parce qu'il compte sur Ou-leang-ra comme auxiliaire; il faut porter l'armée pour lui couper les ailes. » De suite il fit choix de vingt mille fantassins et cavaliers qui, par cinq routes différentes, s'avancant à la fois jusqu'à la rivière Khulier, et ayant rencontré l'ennemi, les cavaliers aux ordres de l'empereur l'attaquent et le battent, le poursuivent dans sa fuite l'espace de trois lieues, lui tuent plusieurs dizaines de personnages distingués; d'un autre côté, des soldats faisant une battue dans l'ouest de la rivière, tuèrent et firent des prisonniers en très-grand nombre.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1422.  
Tchen-tsou.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1422.  
*Tchen-Isou.*

A la 8<sup>e</sup> lune, ordre de ramener l'armée.

Tous les généraux qui s'étaient dispersés pour faire des prisonniers, ayant tour à tour annoncé leur victoire, un édit impérial proclama le retour de l'armée.

A la 9<sup>e</sup> lune, l'empereur rentre à la capitale. — Il emprisonne Yang Sé-khy, grand docteur et membre du comité des moniteurs, et Kièn Y, président de la cour des fonctionnaires et président des moniteurs impériaux; et puis les relâche.

Le prince impérial, maintes fois s'étant laissé tromper par des faux rapports, l'empereur s'en prit à Yang Sé-khy, pour n'avoir pas fait son devoir dans la direction du prince; il le jeta dans la prison de Kin-y. Lù Tohén, président de la cour des rites, et Tchâng-póng, dans la délibération du conseil, ayant violé la politesse, le prince impérial en avertit l'empereur qui, en colère de ce que Y ne les redressait pas, donna ordre de l'emprisonner avec Tché. Peu après il les relâcha tous.

A la 10<sup>e</sup> lune, envoi de délégués impériaux examiner dans tout l'empire les greniers publics. — A la 10<sup>e</sup> lune intercalaire, incendie du palais Khièn-thsin.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1423.  
*Tchen-Isou.*

21<sup>e</sup> année, à la 5<sup>e</sup> lune, Mong Hièn, colonel des gardes du prince de Teháo, et autres, qui méditaient une révolution, sont livrés au supplice.

L'empereur, malade depuis, ne donnait que rarement audience. Hièn, d'accord avec Hoàng-yên, officier du palais, et Kao Y-tchèn, officier des gardes et autres, contrefont

une ordonnance impériale, forment le projet de donner du poison à l'empereur, et de faire sortir de l'intérieur du palais l'ordonnance qui déposait le prince héritier, et mettait à sa place le prince de Tcháo. Y-tchén en ayant parlé à Ouàng-yù, fils de sa sœur, celui-ci dénonça la conspiration. L'empereur aussitôt saisit Hièn et ses complices, les interroge et obtient l'aveu du crime. Regardant Kào Sói, il lui dit : « C'est vous qui faisiez cela ? » Kào Sói, tout tremblant, ne pouvait répondre ; le prince impérial, s'efforçant de le justifier : « C'est, dit-il, le fait de cette canaille ; Sói, certes n'en savait rien. » Celui-ci en échappa. Hièn et ses complices subirent le supplice.

Le 1<sup>er</sup> de la 6<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — 7<sup>e</sup> lune, Ly Chê-mièn est tiré de prison et réintégré en sa place. — A la 8<sup>e</sup> lune, l'empereur, allant en personne combattre de nouveau Alouthai, charge le prince impérial d'administrer l'État.

Les généraux de la frontière, ayant annoncé qu'Alouthai était sur le point de faire une incursion : « Il pense, dit l'empereur, que je ne puis plus aller à la guerre. Il faut le prévenir hors la grande muraille pour l'attendre. »

A la 10<sup>e</sup> lune, l'empereur étant arrivé à Cháng-tchouang-pào, le mongkou Yésienthoukan vient faire sa soumission ; ordre de ramener l'armée.

L'armée impériale, parvenue à la rivière Sy-yáng, apprenant qu'Alouthai avait été défait par Ouala, et que ses soldats s'étaient débandés, arrêta aussitôt sa marche. Tchén-thseû reçut l'ordre de conduire l'avant-garde ; arrivé à la montagne

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1423.  
*Tchen-tsou.*

## 200 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1423.  
*Tchen-tsou.*

Sioti-ouï, un prince mongkou Yésienthoukan, avec tous ses subordonnés, vient se rendre. L'empereur, très-content, le crée prince de Tchông-yóng (Fidèle et Brave), lui donne pour noms Kin Tchông, lui fait de grandes largesses, et fait aussitôt rétrograder l'armée.

A la 12<sup>e</sup> lune, l'empereur rentre à la capitale.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1424.  
*Tchen-tsou.*

22<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, nouvelle ordonnance pour la guerre dans le nord.

Kin Tchông, ayant plusieurs fois sollicité la guerre contre Alouthai, proposant de marcher à l'avant-garde, l'empereur d'abord ne voulait pas; mais le commandant de la garnison de Khâi-pin ayant fait rapport qu'Alouthai menaçait la frontière, et tous les mandarins pressant l'empereur de faire comme le demandait Tchong, son parti fut aussitôt arrêté.

A la 4<sup>e</sup> lune, l'empereur part de la capitale, chargeant le prince impérial de l'administration de l'État.

Les grands docteurs Yang-yûin, Kin-yéou-tsé le suivirent; Yang Sé-khy resta à la capitale pour aider le prince impérial. L'armée impériale, parvenue à Khâi-pin, apprit par les éclaireurs qu'Alouthai avait pris la fuite. L'empereur, ennuyé aussi de la guerre, publie un édit où il énumérait les crimes d'Alouthai et accordait pardon à ceux qui se soumettraient. La guerre de chaque année avait couvert la campagne d'ossements; l'empereur les fit enterrer à côté de la route, et composa lui-même l'épithaphe qui en perpétua la mémoire.

A la 6<sup>e</sup> lune, arrivé à la rivière Talannamor, il donne l'ordre de ramener l'armée.

L'avant-garde étant parvenue à la rivière Talannamor sans que l'ennemi parût, Tchâng-fou fut chargé de parcourir les vallées; il s'avança plus de trente lieues sans voir aucun vestige d'un seul cheval. L'empereur, s'arrêtant à la rivière, ordonne à Tchên-miao de faire une reconnaissance en avant. Celui-ci alla jusqu'au mont Pè-máng sans rien rencontrer. Comme les vivres manquaient, l'armée rétrograda.

Tremblement de terre à Nankin. — A la 7<sup>e</sup> lune, l'empereur tombe malade; arrivé à Yû-mou-tchouan, il meurt.

L'empereur revient; arrivé à Thsin-choui-yuên, il ordonne à Yang-yûin et à Kin Yéou-tse de graver sur un rocher une inscription; il envoie Lú-tchén avertir le prince impérial, à l'occasion du retour de l'armée, de publier un édit pour l'annoncer à tout l'empire; l'empereur était encore sans malaise. Lorsqu'il parvint à Thsang-yai, sa maladie étant devenue très-grave, regardant ceux qui l'entouraient, il dit en soupirant: « Hiá Yuên-kie m'aimait. » Dès qu'il fut arrivé à Yû-mou-tchouan, il mourut. Yang-yûin, Kin Yéou-tse, etc., ayant délibéré, prirent le parti de cacher sa mort, parce que l'armée était dehors; ils firent envelopper le corps comme d'un habit d'étain, le déposèrent dans le char impérial; matin et soir on apportait des aliments comme à l'ordinaire. Yûin et Hái-chéou, l'eunuque-écuyer, s'empressèrent d'aller avertir le prince impérial, qui envoya son fils aîné au-devant du corps. C'est alors qu'au camp on commença les obsèques.

A la 8<sup>e</sup> lune, le prince impérial Kao-tché monte sur le trône. — Mise en liberté de Hiá Yuên-kie, de

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1424.  
Tchen-tsou.

Hoang-hoai et autres, et leur réintégration dans leurs charges.

Yuén-kië, Oû-tchong, Yang-miën, Hoang-hôai, Yang-pou, Kin-ouen étaient tous depuis longtemps détenus en prison; l'ordonnance impériale étant arrivée à la capitale, le prince impérial les avait aussitôt libérés. Il avait consulté par écrit Yuén-kië sur les affaires du temps; celui-ci ayant répondu qu'il fallait subvenir à la famine, diminuer les impôts et les corvées, interdire l'envoi d'un navire qui allait dans les mers de l'ouest chercher des curiosités, et l'acquisition des raretés au Yun-nan et en Cochinchine; le prince approuva tout, et, étant monté sur le trône, il lui rendit à lui et aux autres leurs anciennes fonctions.

Yang Yûin, Kin Yéou-tse, Yang Sé-khy, Hoang-hoai, etc., sont élevés en dignité et chargés des affaires du conseil d'Etat comme auparavant.

Autrefois, comme Hiai-tsin et autres, entrant au Ouën-yüen-kô, hôtel du ministère, étaient tous docteurs hân-lin de divers degrés, ils ne pouvaient avoir d'autorité sur les fonctionnaires de l'Etat, et ceux-ci, dans leurs dépêches officielles, n'avaient aucune relation à entretenir avec eux. Mais après que le prince fut monté sur le trône, comme Yûin, Sé-khy et autres étaient tous d'anciens dignitaires de sa maison, il éleva Yûin à la charge de président de la grande aumônerie, de Thài-chanh-khin, Yéou-tse à celle de maître des requêtes de la cour des finances, et en même temps grand docteur du Ouën-yüen-kô comme auparavant. Il nomma Sé-khy maître des requêtes de la cour des rites et grand docteur de la salle

**Hô-kái; Hoang-hoai**, vice-administrateur général et grand docteur de la salle Oú-yn. Plus tard, lors de la reconstruction de la salle Kin-chên, Yûin en fut fait grand docteur ; peu de temps après Sé-khy et Yûin, etc., ayant tous été élevés à la dignité de président de leur cour, l'autorité du Oûen-yüen-kô devint de plus en plus grande.

A la 9<sup>e</sup> lune, rappel de Hoang Fou ; Tchèn-hia, président de la cour de la guerre, lui est substitué.

Fou, pendant neuf ans qu'il fut en Cochinchine, avait composé les rôles des citoyens, assis les impôts et les droits de douane, établi les écoles, constitué la magistrature et l'armée, souvent employé des vieillards pour prêcher la vertu, interdit aux magistrats inférieurs l'oppression, les vexations ; en un mot il la gouvernait par la pacification. Grands et petits, tous étaient en sécurité. Comme il supportait depuis longtemps des fatigues au loin, l'empereur le rappela. Les Cochinchinois le portèrent sur leurs bras à son départ, l'accompagnèrent de leurs larmes et de leurs regrets, ne pouvant s'en séparer. Or, après le retour de Fou, les séditeux de Cochinchine devinrent aussitôt plus remuants et jamais depuis ne purent être pacifiés.

Tous les mandarins prient l'empereur de quitter le deuil ; il n'y consent pas.

Lü-tchén ayant prié l'empereur, suivant les derniers ordres de son père, de quitter les habits de deuil, il s'y refusa, ordonnant aux mandarins du conseil d'en délibérer. Tous le prièrent de prendre des habits simples, un bonnet noir, une ceinture à angles, il répondit : « Cela peut se faire. » Il n'en

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1824.  
Tchen-issou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1424.  
Tchen-tsou.

persista pas moins dans ses audiences publiques à porter ses habits de deuil.

On commence à placer un capitaine (chèou-py) commandant la garnison à Nankin.

Ly Lông, marquis de Siang-tchên, fut nommé à ce poste; il était aussi chargé de la lieutenance générale de la légion du Milieu. C'était une charge très-importante de Nankin. Depuis un officier du palais partagea aussi ce commandement, et sous le règne de l'empereur Kín (le 7<sup>e</sup>), on ajouta encore un co-capitaine.

A la 10<sup>e</sup> lune, Sù Khin, duc de Oui, est réintégré dans sa dignité.

Sù Hôui-tsou, pour n'avoir pas embrassé le parti de l'empereur Tchên-tsou, avait perdu sa dignité; après sa mort, son fils Khin avait été rétabli; la 19<sup>e</sup> année, étant venu à la cour, il s'en était retourné sans prendre congé; l'empereur irrité l'avait déposé. Maintenant on lui rend ses dignités.

Édit qui ordonne que si les magistrats, dans leurs rapports, annoncent des pluies, on le porte de suite à la connaissance de l'empereur.

Le vice-administrateur général ayant demandé que tous les rapports envoyés de toutes les parties de l'empire sur la pluie fussent en général remis aux archives (ki-sé-tchang) pour y être conservés: « Nos ancêtres, dit l'empereur, ont voulu connaître de bonne heure les pluies pour être à même de secourir les peuples; c'est pourquoi ils ont ordonné de faire des rapports sur les pluies. Si désormais on les remet aux ar

chives, alors jamais je n'en aurai connaissance. Dorénavant, les rapports arrivés doivent être aussitôt communiqués. »

Choix de l'impératrice Tchang, de son fils Tchan-ky pour prince impérial. — Ordonnance pour la recommandation des gens sages et capables.

Le nouvel empereur fit rechercher parmi les magistrats du cinquième ordre et au-dessous, parmi le peuple et les soldats, des sujets qui, à une vertu pure joindraient une bonne littérature, pour les placer dans les charges d'après leurs talents. Après la recommandation, s'ils venaient à malverser, on devait s'en prendre aussi à ceux qui les auraient recommandés.

Ordre aux grands docteurs de conférer avec les cours de justice pour le verdict des prévenus.

L'empereur, d'un naturel débonnaire, dit à Yang Sé-khy, Yang-yûin, Hin Yéou-tsé : « Chaque année les tribunaux sont trop sévères ; c'est ce que je sais fort bien. Ce qu'ils prétendent être de grands crimes vient le plus souvent de la manière dont la chose est présentée. Désormais, quand il s'agira de prononcer sur de grands prévenus, vous trois ne manquez pas d'aller examiner l'affaire ; s'il y a calomnie et injustice, serait-ce pour la plus minime circonstance, faites-m'en toujours part. »

A la 11<sup>e</sup> lune, édit à tous les mandarins de dire sans réticence le bien et le mal du gouvernement.

1<sup>re</sup> année. — Hong-hy, du règne de l'empereur Jên-tsong (le Bon ancêtre). — A la 1<sup>re</sup> lune, institution de l'académie de la Vaste littérature (hông-ouen-ko).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1424.  
Tchen-tsou.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1425.  
Jên-tsong.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4425.  
Jén-tsong.

Un édit ordonna de choisir parmi les magistrats ceux qui avaient le plus de science pour entrer dans cette académie. Yang Se-khy donna sa recommandation à Ouáng-tsin, docteur assistant de l'empereur (ché-kiáng), au lettré Tchên-ky; Hièn-y donna la sienne à Yàng-kin, recteur des études, à Hó-tchên sous-recteur. Par ordonnance, l'empereur nomma Hy, très-savant docteur, Hin, docteur compositeur (pièn-siéu) et Tchèn, docteur secrétaire (ky-sé-tchōng). Le grand docteur Yàng-poû en fut le président, et Tsin le vice-président. L'empereur, leur remettant lui-même les sceaux de leurs dignités, leur dit : « Messieurs, je vous emploie; ce n'est pas seulement pour étendre la science, je veux que vous connaissiez bien les affaires publiques pour le plus grand progrès de la vertu. Si vous avez quelque chose à proposer, mettez-le par écrit et le présentez. »

A la 4<sup>re</sup> lune, l'empereur laboure un champ. — Tremblement de terre à Nankin. — A la 3<sup>e</sup> lune, Khûen Kin est nommé grand docteur de la salle Oûen-hoa.

Kin était d'abord conseiller de l'hôtel Houang-loû; il avait pour sa mère un grand respect: « Celui, dit l'empereur, qui est respectueux ne peut manquer d'être fidèle. Un homme pieux et fidèle doit être employé dans la direction et l'instruction des autres. » C'est pourquoi il lui donna cette place.

Ordonnance pour demander des paroles sincères.

D'abord Y Khiên, second président de la cour de cassation, en parlant des excès du gouvernement, avait excité la colère de l'empereur, qui suspendit son entrée au conseil d'État.

Peu après, voyant que ceux qui faisaient des remontrances étaient plus rares, il donna un rescrit à tous les magistrats où il disait : « L'hiver dernier a été sans neige, au printemps actuel les pluies sont peu abondantes, le froid et le chaud sont mal tempérés, la cause en est dans quelques fautes. J'ai manqué un moment de patience à l'égard de Khiên, je suis sans cesse honteux de moi-même ; vous tous, magistrats, que ce qui est passé ne vous arrête pas. Lorsque l'utilité de l'empire souffrira, que les dispositions administratives ne conviendront pas, parlez sans réticence. » Khiên rentra au conseil comme auparavant.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1425.  
*Jên-tsong.*

Édit ordonnant aux tribunaux de ne pas employer inconsidérément les supplices.

L'édit portait : « Les supplices sont pour arrêter la violence, empêcher le mal, ramener le peuple au bien. Le magistrat quelquefois, exagérant les expressions, dresse des procès-verbaux qui font triompher la calomnie et l'injustice ; Moi, empereur, j'en suis très-peiné. Dorénavant qu'on se conforme absolument au code dans la détermination du délit. Si moi-même, par haine excessive du crime, j'emploie des supplices en dehors des lois, que les tribunaux me présentent un placet ; si après cinq placets, je ne donne pas mon adhésion, qu'on s'entende avec les hauts fonctionnaires du conseil, pour me présenter une supplique, et alors certes je donnerai mon adhésion. Désormais les tribunaux ne pourront frapper de verges le dos des prévenus, ni employer contre eux les supplices de la mutilation ; que ceux qui d'eux-mêmes se mutileront ainsi soient regardés comme des violateurs des droits de la nature. Quant à ceux qui commettent des crimes, si le

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4625.  
*Jên-tsong.*

père et le fils ne se sont pas entendus, comme sous Choüen, la punition ne doit pas atteindre la postérité, comme sous Ouén-ouâng ; que le crime n'enveloppe pas les enfants. Dorénavant si ce n'est dans le cas de révolte, que la parenté ne soit pas rendue responsable. Dans les beaux temps de l'antiquité, on faisait un choix des paroles du peuple pour servir d'épouvantail ; aujourd'hui les méchants très-souvent recueillent des calomnies, se font les accusateurs des autres ; les agents de la justice inhumainement les chargent de chaînes ; et ne gardant pas de modération dans les punitions, le peuple alors est sans ressources ; qu'il soit interdit de se porter pour accusateur ; si quelqu'un accuse, qu'on n'en fasse nul cas. »

A la 4<sup>e</sup> lune, remise pour le Chan-tong, les villes de Hoâi et Sù, de la moitié des impôts de cette année.

Ayant appris que les habitants du Chang-tong, de Hoâi et de Sù manquaient d'aliments, et que les magistrats exigeaient très-vivement l'impôt d'été, l'empereur, donnant audience à la porte Sy-kô, appela Yang Sé-khy pour minuter une ordonnance remettant la moitié des impôts de l'été et de l'automne de cette année. « C'est le comble de vos bontés, dit Sé-khy, mais il faut consulter les deux cours des finances et des travaux publics. — Les magistrats, dit l'empereur, ont toujours peur que l'État n'ait pas assez pour ses dépenses, ils ne savent que décider. Il faut secourir les souffrances du peuple, comme on secourt des incendiés et on sauve des naufragés ; il ne faut pas de retard. » De suite préparant le papier et le pinceau, il fait approcher Sé-khy de l'estrade et écrire l'ordonnance. Après l'avoir parcourue des yeux, l'empereur la fait envoyer aux préfectures.

A la 5<sup>e</sup> lune, Ly Chê-mièn et Lô Jou-kin sont transférés à la charge de (Kièn-tchâ-yu-ché), censeurs contrôleurs, et bientôt mis en prison.

Le docteur (ché-tou) assistant impérial, Ly Chê-mien, ayant présenté un mémoire très-véhément sur le gouvernement, l'empereur, en colère, l'appelle à la première salle venue; comme il soutenait son mémoire sans plier, un militaire reçut l'ordre de le frapper de sa courge d'or. Il était presque sans vie, mais il revint ensuite à lui. Lô Jou-kin, docteur (ché-kiang) avait aussi présenté un mémoire; ils furent en même temps destitués de leur place de Kien-tchâ-yú-chè, censeurs contrôleurs, et sur l'heure jetés en prison.

Mort de l'empereur; à la 6<sup>e</sup> lune, son fils, Tchan-ky, monte sur le trône. — Il déclare sa mère impératrice-mère, et son épouse Houï impératrice. — A la 6<sup>e</sup> lune intercalaire, Yang-pou, docteur des Hân-lin entre au ministère d'État.

L'académie Hông-ouên fut dissoute; Yang-pou fut appelé au conseil d'État pour diriger le gouvernement général.

Changement des règlements de l'examen pour la licence.

D'après l'ancien système, à l'examen de la capitale dans l'admission des licenciés, on ne faisait pas de distinction des septentrionaux et des méridionaux. Sous l'empereur Jên-tsong, Yang Sé-khy ayant demandé qu'on établit pour règle dans l'admission de prendre seize méridionaux et quatorze septentrionaux, ce prince avait approuvé; le nouvel empereur, aussitôt qu'il fut sur le trône, publia un édit pour le

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1425.  
*Jên-tsong.*

réaliser, et depuis, on fit de nouveau trois catégories, du Midi, du Nord et du Milieu. Sur cent admissions, le Midi en avait cinquante-cinq, le Nord trente-cinq, et le Milieu dix. Le Milieu, c'était le Sé-tchouan, le Koáng-sy, le Yün-nân, le Kóui-tcheou, avec les deux villes du premier ordre, Fong-yâng et Loû-tcheou, et les trois du second Tchôu, Sû, Hô.

A la 8<sup>e</sup> lune, commencement de l'établissement des (sûin-fou), visiteurs provinciaux.

Hoû-khái, président de la cour de cassation, et le conseiller d'État Yë-tchouen, furent nommés visiteurs du territoire de Nankin et du Tchâi-kiang. Depuis, quand il survint quelques désastres, une disette, une sédition, de suite on envoyait de hauts fonctionnaires de la cour faire une inspection ; l'affaire terminée, ils étaient rappelés. Plus tard, après Tchén-hóa (sous l'empereur Hiên-tsong), on établit des visiteurs fixes, et l'autorité des trois grands tribunaux devint moins importante. (Ces trois tribunaux sont ceux du Pou-tchén, du Gán-tchá, du Tou-toû ou Thy-toû).

A la 9<sup>e</sup> lune, obsèques de l'empereur défunt au tombeau Hiên.

LIVRE SIXIÈME. — *Depuis la 1<sup>re</sup> année de la période Suên-tê, du règne de l'empereur Suen-tsông, jusqu'à la 8<sup>e</sup> année tchen-thoung de l'empereur Yñ-taoung inclusivement, en tout 18 ans (1426-1443).*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1426.  
*Tchen-tsou.*

1<sup>re</sup> année du règne de l'empereur surnommé l'illustre. A la 3<sup>e</sup> lune, Tchang-yn est nommé grand docteur de la salle Hôa-kéi. A la 5<sup>e</sup>, édit impérial par

lequel ceux qui se mutilent pour guérir leurs père et mère ne pourront espérer de récompense nationale.

La fille du porte-drapeau Oúi-tchèu s'était coupé le foie pour guérir sa mère, et le tribunal des rites sollicitait pour elle l'érection d'un monument : La piété filiale a ses règles, dit l'empereur ; s'ouvrir le ventre et se couper le foie, peut-il s'appeler de ce nom ? Si sous ce prétexte on s'ôte la vie, le crime n'en est que plus grand. Je n'accorde pas la demande.

A la 7<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale. — Une école commence à être établie dans l'intérieur du palais.

Lieou-tchóng, qui n'était pas tchoû-sé (agent de cour), fut fait sièou-tchóan (docteur de 1<sup>re</sup> classe), avec la charge d'enseigner les lettres aux jeunes serviteurs du palais. Depuis, le grand docteur Tchèn-chán, le docteur de 1<sup>er</sup> ordre Tchóu-tsùèn, en furent expressément chargés. On choisit deux ou trois cents enfants de dix ans pour y étudier ; ce nombre fut augmenté ensuite jusqu'à quatre et cinq cents, et quatre docteurs des Han-lin, furent ordinairement chargés de les instruire. C'est depuis lors que les officiers du palais commencèrent à apprendre les lettres, à connaître des rapports officiels, à reviser les décisions et jugements du consul, à communiquer avec les ministères.

Le sol de la capitale pousse des poils longs de plus d'un pied. — A la 8<sup>e</sup> lune, révolte de Kao-hù, prince de Hán ; l'empereur fait la guerre en personne.

Après que Kao-hù eut été transféré à la principauté de

---

DE L'ERE  
CHRÉTIENNE.  
4226.  
Tchen-tsou.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1426.  
*Tchen-ssou.*

Lö-gân, son mécontentement augmentant, jour et nuit il fabriquait des armes, enrôlait des milices ; il ouvrit les prisons, en tira les condamnés à mort, traita bien les vagabonds et gens sans ressource, enleva les chevaux de l'État et des citoyens, établit cinq légions et leurs colonels, nomma Ouâng-pin, Tchôu-hên et autres aux places de présidents, de premier précepteur, etc., etc. ; détermina Kín-yûin, major-colonel du Châng-tông, de lui prêter aide, convenant de s'emparer d'abord de la ville de Tsy-nân, puis de marcher sur la capitale. Le censeur Ly-sûin, qui demeurait dans sa maison de Lö-gân, étant allé à la capitale, dénonça la révolte. Kào-hù envoya un homme de confiance, à la capitale, engager Tchâng-fou, duc de Yn, à faire prendre son parti à l'intérieur ; celui-ci le livra de suite, et en fit son rapport à l'empereur, qui envoya Heôu Thâi, officier du palais, avec une lettre pour Kào-hù ; ce dernier le mena voir son armée, ses chevaux et ses munitions. « Avec cela, dit-il, on peut faire le tour de l'empire. Toi, retourne dire à ton maître qu'il me livre vite les ministres traîtres, et puis nous parlerons de ce que je veux. » Thâi, de retour, n'osa raconter cela ; quelques jours après, Kào-hù envoya à son tour un message, avec une supplique, où, surtout, il se plaignait des ministres traîtres, et demandait leur supplice. Hiá Kiě était le premier coupable. L'empereur, pendant la nuit, convoque les hauts fonctionnaires, et tient conseil avec eux. Yâng Yûin, le premier, pressa l'empereur de faire la guerre en personne ; l'empereur ne pouvant s'y décider, Yûin ajouta : « Il présume que Votre Majesté récemment montée sur le trône n'ira pas elle-même, voilà pourquoi il a tant d'audace. En allant à lui avec la Majesté céleste, les choses peuvent ne pas réussir ; moi, votre sujet,

je demande à marcher aux premiers rangs. » Yué-hië soutint l'avis de toutes ses forces ; l'empereur alors s'y détermina, et partit aussitôt de la capitale, ordonnant à Tchân-tsuin, prince de Tchén, et à Tchân-chán, prince de Siang, de rester pour la défendre.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4426.  
*Tchen-tsou.*

L'empereur, parvenu à Lo-gan, Kao-hù se rend ; retraite de l'armée.

Kaō-hù, entendant dire d'abord que Suë-loù devait commander l'armée, avait dit tout joyeux : « Ce sera facile. » Mais, ayant appris que l'empereur faisait la guerre en personne, il commença à craindre. Ceux de ses adhérents qui venaient d'eux-mêmes faire leur soumission, étaient magnifiquement récompensés et renvoyés pour exhorter les autres. L'empereur envoya encore une lettre à Kāo-hù, lui disant : « Tchāng-gáo perdit son royaume pour s'être lié avec Kāo-hôai-nân, et subit le supplice pour avoir été pris en état de révolte. Maintenant les six corps d'armée serrent votre territoire ; si vous, prince, vous livrez ceux qui vous ont mal conseillé, moi, l'empereur, je vous pardonne et vous rends mes bontés et l'honneur d'autrefois. Autrement, la guerre engagée, si vous venez à être pris, ou qu'on vous livre à moi garrotté, alors, quand même je voudrais vous sauver la vie, je ne le pourrais pas. » L'avant-garde étant parvenue à Lō-gān, Kāo-hù se proposa de livrer combat au point du jour. L'empereur, en étant informé, fait donner des rations sèches au gros de l'armée et manger en marchant ; elle s'arrête au nord des murs de Lō-gān ; les généraux murèrent ses quatre portes, et battent ses murailles de leurs machines ; l'empereur fait lancer de nouveau, dans la ville, un rescrit où il exposait les inconvénients de la résistance et les

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4426.  
*Tchen tsou.*

avantages de la soumission. Alors Kāo-hù promet de se rendre, demandant cette nuit pour donner ses derniers ordres à sa femme et ses enfants; l'empereur consentit. Pendant la nuit, il brûle ses munitions et les lettres des complices de sa révolte. Au point du jour, l'empereur se transporte à la partie méridionale de la ville; Kāo-hù étant venu le trouver, il lui montra les chefs d'accusation que lui reprochait le conseil des ministres et lui fait écrire une lettre pour faire venir tous ses fils.

La ville de Lō-gān prit le nouveau nom de Oū-ti'n-tchéou, et Suē-loū, comte de Yāng-ou, avec Tchāng-pèn, président de la cour de la guerre, en eurent le commandement militaire. Le maître des requêtes Tchén-chān proposait de profiter de la victoire pour surprendre et saisir le prince de Tcháo (autre oncle de l'empereur); Yang Sé-khy et Yāng-poū s'y opposèrent de toutes leurs forces. De retour à la capitale, l'empereur, s'adressant à Sé-khy, lui dit : « Beaucoup de ceux que je consulte me parlent du prince de Tcháo, qu'en pensez-vous ? — Tcháo, dit Sé-khy, est le plus proche parent de Votre Majesté; elle doit le laisser sain et sauf, et ne pas écouter la tourbe des accusateurs. » L'empereur envoya donc Yuén-yōng, comte de Koāng-pin, gendre de l'empereur et commandant de la garde impériale, porter à Tcháo une lettre et toutes les pétitions des mandarins contre lui; le prince de Tcháo, très-content, s'écria en pleurant : « Je revis ! » Il renvoya de suite une lettre de remerciement, offrit des gardes à l'empereur; dès lors les accusations cessèrent.

A la 9<sup>e</sup> lune, l'empereur rentre à la capitale, dépose Kao-hù et le réduit à la condition de simple citoyen.

Ouâng-pin et les autres furent suppliciés, 640 et plus de lieutenants généraux, colonels, de la capitale et du Chan-tong qui avaient trempé dans le complot furent mis à mort, et plus de 1,500 personnes furent déportées aux frontières; Kào-hū et ses fils moururent successivement.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1426.  
*Tchen-tsou.*

A la 40<sup>e</sup> lune, Ly Chê-mièn est tiré de prison et réintégré dans sa charge de docteur assistant impérial (Ché-tou).

Chê-mièn était en prison; or à cette époque, il y en eut qui rappelèrent qu'il avait offensé l'empereur précédent. L'empereur en grande colère ordonne aux archers de sa garde de l'amener garrotté, puis il envoya un second ordre de le décapiter sur-le-champ à la place de l'ouest, sans qu'on l'amenât devant lui. Mais ayant été amené garrotté par les archers envoyés d'abord, l'empereur, du plus loin qu'il le vit, l'injuria et lui dit: « Vous avez encouru la colère de mon prédécesseur; par quelles paroles? faites-en le détail. — Je disais, répondit Chê-mièn, qu'il ne faut pas secrètement s'approcher des femmes ni des concubines, que le prince impérial ne doit pas s'éloigner de sa suite. » A ces paroles, la colère de l'empereur s'apaisa un peu. Chê-mièn, ayant détaillé six chefs, s'arrêta, recevant l'ordre d'aller jusqu'au bout; il reprit: « Épouvanté que je suis, je ne puis tout me rappeler. » L'empereur mieux disposé dit: « En ce moment, s'il vous est difficile de parler, où est la minute? — Je l'ai brûlée, répartit-il. — Vous êtes un fidèle sujet, dit l'empereur apaisé. » De suite il lui pardonna et lui rendit sa charge.

Tonnerre, éclairs, pluies extraordinaires.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1427.  
*Tchen-tsou.*

2<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, tremblement de terre à la capitale. — A la 2<sup>e</sup>, Tchén-chan est fait grand docteur de la salle Kin-chen. — A la 4<sup>e</sup>, Tsy-hoang, prince de Tsin, coupable, est réduit à la condition plébéienne.

Tsy-hoàng, après avoir causé la perte de Tsy-hy, fait enfermer le père et le fils dans une maison vide, leur donnant à peine des légumes pour nourriture. Une vieille domestique de l'hôtel du prince de Kong étant venue tout déclarer à l'empereur Tchên-tsoû, il connut toute cette intrigue, ordonna de libérer Tsy-hy, créa son fils Mèi-kouï prince de Pin-yâng, et lui donna les anciennes propriétés du prince de Kong, Tsy-hoàng ne voulant pas s'en déposséder. L'empereur Jên-tsong lui en avait plusieurs fois donné l'ordre sans qu'il obéît. Lors de la révolte de Kào-hū, Tsy-hoàng avait été de la conspiration ; ses complices étaient venus eux-mêmes à la capitale se constituer prisonniers. En outre, Tsy-hóan, prince de Nin-hóa, l'ayant accusé d'avoir tué sa propre mère, et les gens envoyés à l'enquête par l'empereur ayant trouvé les preuves du crime, il fut réduit à la condition de simple citoyen et renfermé à Fóng-yâng ; tous ses complices furent livrés au supplice.

Tshiên Hông, lieutenant de la garnison de Song-pän, reconnu coupable, est mis à mort.

Le poste de Song-pän (au Se-tchoan) devant expédier un corps aux frontières de la Cochinchine, tous craignaient d'y être envoyés. C'est pourquoi Hông feignit dans son rapport que les Fan (étrangers de l'ouest) étaient venus piller, et cela dans l'espoir d'être dispensés de partir ; et à la tête de

son corps il entre sur les terres des Mě-tsä, leur enlève des bœufs et des chevaux ; et comme le gros de l'armée allait venir dans le but de les réduire, les Fan épouvantés se sauvent et engagent cinquante mille hommes des Fan non soumis à prendre les armes, à brûler les quatre barrières du haut et du bas (de la rivière Min), tous les marchés, tous les postes de Ouên, Oûi, Oûi-móng, Thiä-khy. L'armée livra divers combats où elle eut toujours le dessous. L'empereur envoie le lieutenant général Tchen Hôai avec le colonel Tsiang-koui, lesquels, réunissant leurs forces, les réduisirent, et exposèrent la tête de Hông à Song-pän pour servir d'exemple. A la première lune de l'année suivante, l'armée fit éprouver des échecs successifs aux revoltés, reprit Thiä-khy, et reçut la soumission de plus de trente positions fortes de l'ennemi. Song-pän pacifié. Hôai en reçut le commandement militaire.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4427.  
*Suen-tsong.*

A la 7<sup>e</sup> lune, permission aux magistrats, à l'armée et au peuple de donner du riz pour racheter leur peine.

Depuis la peine capitale jusqu'à la flagellation de quarante coups, on fit dix-sept degrés d'amende : depuis cent mille boisseaux de riz jusqu'à vingt. En la payant, les condamnés à mort avaient la vie sauve ; au-dessous de l'exil et de la déportation, on était réintégré en fonctions. Ceux qui ne pouvaient la payer, quoique passibles seulement de la flagellation ou de la bastonnade, longtemps détenus le plus souvent, en mouraient. Depuis, sur le rapport du censeur Tcheng-choûen, les pauvres, coupables de légers délits, furent dispensés de la détention.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4427.

*Suen-tsong.*

Le lieutenant général Chan Yûin est chargé du commandement militaire du Kouàng-sy.

Oûr ouan-hoàng, barbare de Lieou-khin, et autres, à la tête des peuplades Yáo-thông, exerçaient leur brigandage dans tout le pays de Lin-koui. Kôu-hin-tsôu, comte de Tchén-yuen, ayant été appelé en jugement, Yûin fut chargé du sceau du généralat contre les barbares, de remplir la place de commandant en chef et de conduire l'armée à leur réduction. Les brigands se retirèrent sur le sommet du mont Pào, amoncelèrent des pierres avec des lianes, attendant l'arrivée de l'armée impériale; alors soudain coupant les lianes, ils faisaient rouler les pierres, de sorte qu'elle n'osait approcher. Yûin, la nuit arrivée, attache des feux aux cornes de bœufs et de moutons, et avec des tambours de métal il les chasse vers l'ennemi, qui s'empresse de rompre les lianes pour faire crouler les bois et les pierres. Le matin, les poutres et les pierres étant épuisées, tous les soldats poussant de grands cris en escaladant la montagne, ils tuent plus de dix mille individus; l'ennemi se rend. Yûin alors entoure de murailles quatre localités, fortifie neuf endroits, rassemble des villages au nombre de plus de quatre-vingt-dix pour contenir les postes dangereux. D'abord les chefs indigènes offraient des mets en présent au général qui les recevait, et, cependant, à la fin, il les faisait saisir. Yûin, entendant parler de la droiture d'un employé de la ville, nommé Tchén-lào, le fait venir et lui demande : « Faut-il recevoir ces présents? — Un habit propre, dit Lào, couvre le corps; une fois sali, il ne peut plus être lavé; le généralat est votre habit propre. — Mais, dit Yûin, ils se défieront; que faire? — La corruption, reprit Lào, est punie de mort; général, vous ne

craignez pas le châtimeut du Fils du ciel (de l'empereur), vous craignez des barbares indigènes? — Bien! dit Yûin, je n'accepte aucun de leurs présents. » Depuis lors les chefs indigènes furent tous soumis.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1427.  
*Suen-tsong.*

A la 8<sup>e</sup> lune, destitution de Hoang-hoai. — A la 11<sup>e</sup>, abolition de l'intendance générale chinoise en Cochinchine.

D'abord l'empereur Jên-tsōng avait envoyé un officier de son palais, Chān-chéou, porteur d'un rescrit pour Ly-ly; mais celui-ci avait forcé Tchā-lōng et la ville de Thsin-hóa, mis à mort leurs garnisons et leurs magistrats; ayant reçu le rescrit, il ne montrait aucune intention de se rendre. Tchen-tché, qui était alors chargé de l'intendance générale, par crainte de l'ennemi, n'osait entrer dans le pays; l'empereur actuel, dès qu'il fut sur le trône, donna un rescrit où il lui faisait des reproches à lui et aux autres. Le principal insurgé n'était pas encore soumis que partout surgirent une foule de bandes. La première année de son règne, l'empereur chargea Oûang Thong, comte de Tchen-chān, de les réduire. Arrivé à Yn-pin il tomba dans une embuscade et éprouva une grande défaite; Tchen-hiä, président du conseil administratif, meurt dans la mêlée; Thōng blessé se sauve, craignant beaucoup l'ennemi; il promet secrètement de demander pour Ly-ly l'inauguration; et, dans une proclamation, il lui abandonne le pays au sud de Thsin-hóa. L'empereur avait ensuite envoyé Liedu Chên, comte de Gān-yüen, à la tête d'une armée pour aller les soumettre; ordonné à Mōu-chén, duc de Khiên, de conduire du Yun-nan des troupes et de se joindre à lui. Avant leur arrivée, l'ennemi avait pris Tchāng-kiang, assiégeait Kiao-tcheou,

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1427.  
*Suen-tsong.*

et avait écrit à Ouâng Thong pour demander un arrangement. Chên étant arrivé, Ly-ly supposa une lettre où les habitants du royaume demandaient la couronne pour un descendant de l'ancienne famille royale Tchên. Chên sans ouvrir la lettre l'envoya à l'empereur pour attendre ses ordres. Peu après s'étant approché de Mà-tchên, il tombe dans une embuscade et y meurt; l'armée ensuite, éprouvant des échecs successifs, périt. Alors Thong, dans une grande assemblée de magistrats, de soldats et de peuple, s'était engagé par serment avec Ly-ly de retirer l'armée. A l'époque actuelle, arrive l'ambassade envoyée par Ly-ly, présentant l'hommage d'un Tchen-kào qui demandait à succéder au trône de Cochinchine. L'empereur, quoique n'ignorant pas la fraude, voulant profiter de cela pour cesser la guerre, montre aussitôt la lettre d'hommage à son conseil. Yâng Sé-khy et Yâng-yuin l'approuvent entièrement; tandis que Kièn-y et Hiá-yûen-kié s'y opposent. Mais le parti de l'empereur étant pris, son conseil n'ose faire insistance. Ordre aussitôt est donné à Ly-khy, maître des requêtes de la cour des rites et aux autres de porter l'ordonnance impériale qui adressait des avis aux Cochinchinois, leur accordait leur pardon, et leur ordonnait de lui faire connaître la légitimité du descendant de la famille Tchên. Un rescrit à Ly-ly lui interdisait la prétention de succéder à cette famille éteinte. Ouâng Thōng et les fonctionnaires des trois tribunaux provinciaux eurent ordre de retirer entièrement les soldats et autres citoyens et de revenir dans le nord. Avant l'arrivée de l'ordonnance, Thōng et les autres étaient déjà revenus de Cochinchine. Plus de quatre-vingt-six mille Chinois, soit fonctionnaires soit soldats, rentrèrent; mais le chiffre de ceux qui furent tués ou retenus par l'ennemi est innombrable. Alors

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 221

Thông, Chàn-cheou, Mà-khy et autres furent jetés en prison, condamnés à mort, et leurs biens furent confisqués.

Naissance d'un fils de l'empereur. Edit de grâce.

L'empereur avait trente ans et l'impératrice Hoù n'avait pas encore d'enfants. La concubine Sen était la favorite; elle prit secrètement l'enfant d'un mandarin et le donna comme le sien. L'empereur, vu la naissance de son fils aîné, fut très-content et en aima davantage la favorite.

3<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, l'empereur déclare son fils Khy-tchén prince impérial.

Huit jours après la naissance du prince, les grands mandarins demandèrent qu'il fût déclaré prince héritier. La favorite, feignant l'étonnement, dit : « La maladie de l'impératrice guérie, elle aura des enfants; mon fils oserait-il passer avant celui de l'impératrice ? » L'empereur passa outre, et le fils de la favorite fut aussitôt déclaré héritier.

A la 3<sup>e</sup> lune, déposition de l'impératrice Hôu; la concubine Sen est déclarée impératrice.

Le prince impérial une fois proclamé, l'empereur fit que l'impératrice présentât une supplique où elle renonçait à son titre; elle quitta son palais pour habiter dans celui de Tchang-gân; elle reçut le titre d'Ermite solitaire et douce; la concubine fut proclamée impératrice. Les grands de la cour Tchang-fou, Kiên-y, Yang-yûin et autres n'eurent pas la force de s'y opposer; l'impératrice, quoique irréprochable, fut déposée; tout l'empire la plaignit.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1427.  
Suen-tsong.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1428.  
Suen-tsong.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1427.  
*Suen-tsong.*

A la 4<sup>e</sup> lune, ordonnance par laquelle dorénavant les pétitions des magistrats ou des citoyens devront être examinées par les présidents, les censeurs, les Ki-sé-tchong, qui en feront leur rapport. — A la 4<sup>e</sup> intercalaire, envoi d'agents pour pacifier les citoyens errants du Ho-nân.

Ly-sin, maître des requêtes de la cour des travaux publics, revenant du Hö-nân, ayant fait connaître que les habitants affamés du Chân-sy transmigraient errants dans le pays de Nan-yâng, au nombre d'au moins cent mille, et que les mandarins les prenant et les chassant, ils étaient plus misérables et qu'il en mourait chaque jour davantage, l'empereur envoya des magistrats les secourir et ouvrir les greniers publics pour leur distribuer des grains.

A la 7<sup>e</sup> lune, Kou-tsé est nommé censeur général honoraire.

Le censeur Lieôu-koüan ayant mérité par sa cupidité d'être destitué, Yâng Sé-khy et Yâng-yûin vantèrent l'intégrité et l'autorité de Tsó. Étant préfet de la capitale, son administration avait été intègre et ennemie des abus. L'empereur de suite l'éleva à la place de censeur général honoraire; il lui donna un rescrit de louanges et d'encouragements. Tsó dans sa charge fit accuser et destituer trente-deux censeurs, soit pour leur malversation soit pour leur grand âge et leurs infirmités. Toute la cour fut dans le respect. Tsó était d'un caractère sévère et ferme; chaque matin lorsqu'il se rendait à la cour, tous les mandarins se détournaient pour l'éviter. Rentré chez lui dans une petite maison, il habitait seul un appartement

étroit; excepté les réunions administratives, il ne fréquentait jamais les cercles de magistrats. On ne l'appelait que « Kóu assis seul. »

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1428.  
*Suen-tsong.*

L'empereur, faisant une tournée aux frontières, défait les troupes de Ou-leang-ra à la rivière Khoan. A la 9<sup>e</sup> lune, il rentre à la capitale.

Étant à Che-mên-y, et apprenant que plus de dix mille hommes de Ou-leang-ra étaient entrés en deçà de la grande muraille, il laissa le gros de l'armée à Tsên-hóa, et ne prend avec lui que trois mille hommes de la meilleure cavalerie. Chaque cavalier dut porter avec soi les provisions de dix jours. Sorti par le passage Hy-fong, il rencontra l'ennemi à la rivière Khóan. L'empereur lançant ses flèches sur son avant-garde lui tua trois hommes. Divisant la grosse cavalerie en deux ailes, il l'attaque de deux côtés. Ou-leang-ra perdit plus de la moitié de son monde et de ses chevaux. L'empereur, prenant avec lui plus de cent cavaliers, poursuit les fuyards. Les ennemis, à la vue de l'étendard des dragons jaunes, descendent tous de cheval, saluent l'empereur et demandent à se rendre. Le lendemain, l'empereur ordonna à tous les officiers de parcourir toutes les vallées; on prit un nombre infini d'armes, de soldats et de chameaux.

A la 10<sup>e</sup> lune, l'eunuque Ko Kin est chargé du commandement militaire de Ta-thông.

Tchén Hên, comte de Oû-gân, depuis longtemps commandait Tá-thong, dirigeait l'armée en bonne discipline, traitait les soldats avec bonté. Il avait coutume de dire : « Tá-thông est la porte de derrière de notre royaume; après ma mort,

## 224 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1428.  
*Suen-tsong.*

je serais heureux que celui qui me remplacera ne gâtât pas nos affaires. » Alors les officiers du palais étaient en place aux frontières. Les généraux les redoutaient ; il n'y avait que Hên qui était en bonne intelligence avec Kin. Ce ne fut qu'après la mort de Hên que Kin s'abandonna à ses passions.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1429.  
*Suen-tsong.*

4<sup>e</sup> année, à la 4<sup>re</sup> lune, tremblement de terre aux deux capitales. — A la 4<sup>e</sup> lune, un édit ordonne que les magistrats coupables de corruption ne pourront racheter leur crime.

Le censeur Ouâng-gào dit : « Les fonctionnaires font tort aux citoyens, détruisent l'administration, en se livrant à toutes sortes de corruption ; aujourd'hui que leurs délits, sans distinction de graves et de légers, peuvent se racheter et eux recouvrer leurs places, la cupidité a l'avantage d'être impunie et l'intégrité a peu d'encouragements ; ce n'est pas là un bon système de gouvernement. Je demande qu'à l'avenir les mandarins coupables de corruption punissables de mort puissent seulement racheter leur peine et non recouvrer leur charge. L'empereur approuva. Peu de temps après, des magistrats civils s'étant rendus coupables de corruption, donnaient du riz. La cour des fonctionnaires demanda qu'on les fit descendre d'un degré sans les destituer. « Donner du riz, dit l'empereur, c'est une peine d'un moment ; il faut empêcher la cupidité et établir une loi immuable de bon gouvernement ; dorénavant les magistrats civils qui seront coupables de corruption devront tous être jugés d'après le code. »

A la 6<sup>e</sup> lune, premier établissement des douanes au papier-monnaie.

Kö-thsé, président de la cour des finances, dit dans un rapport : « Le système du papier-monnaie ne prend pas ; cela vient de ce que les commerçants ne payent pas les droits de douane. Je demande qu'on établisse la règle de payer en papier-monnaie. » Les censeurs Lô-hên-sin, Ly-khy, Kèn-tin ayant fait successivement le même rapport, à l'époque actuelle, on établit les douanes de papier-monnaie à Ho-hiën, Tsy-nin, Sû-tcheou, Hôai-gân, Yang-tcheou, Thou-sin-hö, Hou-tchou, Kieou-kiang, Kin-châ-tcheou, Lin-thsin, Pë-sin ; d'après le plus ou moins de grandeur de la barque, on payait plus ou moins. Ce qui fut appelé le droit de barque ; on ne payait rien pour la marchandise ; il n'y avait qu'à Lin-thsin et à Pë-sin qu'on percevait en sus les droits de marchandises.

A la 40<sup>e</sup> lune, l'empereur compose des vers sur les jacinthes qu'il donne en présent aux hauts fonctionnaires.

Tels étaient les vers : « Les jacinthes croissent dans les vallons solitaires et répandent au loin leur parfum ; les sages sont au désert, leur vertu est éclatante. Oh ! que les jacinthes sont florissantes ! elles se marient avec la foule des autres herbes. O les sages ! veuillez bien me seconder. » Et dans ses recommandations à Kiën-y et autres, il leur dit : « Recommander les sages c'est le devoir des grands de l'empire ; vous, mes ministres, vous devez vous efforcer de seconder mes intentions. »

Destitution de Tchang-yn et de Tchèn-chan. — A la 44<sup>e</sup> lune, ordre à Sue Lou, comte de Yang-ou, de prendre le commandement de l'armée et de veiller sur la frontière.

## 226 HISTOIRE GÉNÉRALE

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1429.  
Suen-tsong.**

Loü était général en chef, il avait Oû-khě-tchong comte de Kong-choüen pour second. Le lieutenant général Thàn-koàng et Tchén-fang, comte de Oû-gân, furent depuis ses successeurs.

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1430.  
Suen-tsong.**

5<sup>e</sup> année à la 4<sup>re</sup> lune, mort de Hia Yuên-kie, président de la cour des finances, second précepteur et second défenseur du prince impérial.

Yuên-kié avait un grand caractère ; il avait accoutumé de dire : « Quand on a des affaires, il faut faire comme si on était sans affaires ; dans les affaires importantes, les regarder comme de peu d'importance. Si tout d'abord on se précipite, alors on est sans conseil ; comment alors réussir ? » Yuên-kié et Kièn Y étaient des parvenus du temps de Thâi-tsòu. Y tint en main la balance du gouvernement et Yuên-kié en dirigea les dispositions pendant vingt-sept ans. Alors on ne parlait que de Kièn et Hiá.

A la 2<sup>e</sup> lune, ordonnance d'alléger les charges du peuple.

L'empereur ayant dit à Yang Sé-khy qu'il voulait remettre l'impôt de l'automne, dispenser le peuple de l'obligation de tenir compte des chevaux morts qu'il nourrissait, Sé-khy lui répondit : « Votre sainte sollicitude vous porte à cela ; c'est vraiment heureux pour les peuples, qui revivront. Mais les charges qu'il faut maintenant alléger ne se bornent pas à cela ; je demande donc qu'on dispense des arrâges des bois de chauffage et de foin dus, qu'on diminue proportionnellement le loyer des champs de l'État, que dans les achats pour l'empe-

reur on garde la stricte justice, que les tribunaux dans le jugement des délits soient de la plus grande équité, qu'on traite mieux les ouvriers de la capitale, dont il faut renvoyer la moitié chez eux. L'empereur approuva fort, et de suite rendit l'ordonnance qui allégeait les charges du peuple.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4000.  
Suen-tsong.

A la 5<sup>e</sup> lune, Kouang-tchong et huit autres sont faits préfets de 4<sup>e</sup> classe; l'empereur, en les envoyant à leur poste, leur donne ses ordres.

Comme la plupart des préfets de première classe ne cherchaient qu'à s'enrichir, sans remplir les devoirs de leur charge, l'empereur avait chargé les hauts fonctionnaires de lui proposer de bons sujets. Ce furent Khouáng Tchōng, Tcháo-yu, Mō-yù, Lô-y-ly, Tchén-pèn-chén, Cháo-min, Mà-y, les censeurs Hō-ouèn-yuèn, Tchen-tin, qui tous furent faits préfets. L'hiver suivant, on employa encore Suë-kouàng et vingt-huit autres. Depuis, Tchōng et les autres, remplissant bien pour la plupart leur charge, ils la conservèrent dix à vingt ans. Le magistrat s'acquittait de sa charge, et le peuple restait dans le devoir. Ce fut une époque florissante.

A la 6<sup>e</sup> lune, translation du poste militaire de Khai-pin à Tou-chè.

Dans les premières années de Hōng-ou, Ly-ouèn-tchong s'étant emparé de la capitale supérieure des Yüen, on avait établi le poste de Khai-pin pour la garder et disposer huit stations pour communiquer à l'Est avec Tá-nin, et le passage Kou-pé, à l'ouest avec Tot-ché. Du temps de Yüin-lō, Tá-nin ayant été abandonné; Kai-pin fut par là même plus affai-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1430.  
*Suen-tsong.*

bli. A l'époque actuelle, on transféra la garnison de K'ai-pin à Toû-chê; on abandonna ainsi plus de 30 lieues de pays; on perdit les lieux difficiles de Lông-kâng, Tsáo-hô, et la frontière fut à découvert.

Envoi d'agents pour prendre les sauterelles infestant le pays de la capitale.

Le rescrit à la cour des finances disait : « Les années passées, les agents envoyés à la prise des sauterelles firent au peuple un tort non moindre que les sauterelles; il faut prévenir cet abus. » On composa donc les vers sur la prise des sauterelles pour leur instruction.

Le 4<sup>or</sup> de la 8<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil.

Le temps obscur et la pluie ayant empêché de la voir, la cour des rites demanda qu'on en fit des compliments à l'empereur. Il ne le permit pas.

Hoàng Fou, président de la cour des travaux publics, est chargé de la direction en chef des colonies agricoles militaires dans le sud de la capitale, le Chan-tong, le Ho-nân, le Hoái-pe, et aussitôt destitué.

Fou présenta un rapport où il disait : « Du temps de Yüin-lô, malgré les constructions de Pékin et la guerre faite au sud en Cochinchine et au nord dans le Châ-mô, les ressources n'ont jamais manqué. Aujourd'hui que l'État n'a pas de grandes dépenses à faire, les ressources suffisent à peine; si par malheur il arrivait quelque inondation ou sécheresse, ou une guerre

à soutenir, comment y pourvoirait-on? Je demande qu'on construise un camp de prévoyance, qu'on rassemble cent mille hommes à Ts'y-nfn (au Chān-tōng); qu'au nord, depuis O'ui-houi (au Hō-nān) et Tchēn-tin (au Pē-tchē-li) jusqu'à l'est, en suivant le fleuve Jaune, on établisse des colonies agricoles; chaque année on pourrait obtenir dix millions de boisseaux de riz. L'empereur le trouva bon, envoya le secrétaire Tcháo-sin et autres exécuter ce projet, Fotū en ayant la direction générale. Mais Tchāng-pèn, président de la cour de la guerre, ayant rappelé que les soldats et les citoyens devaient rester chacun dans leurs attributions; que si de nouveau on les distribue à bâtir et à cultiver les champs, il est indispensable qu'il n'y ait ni souffrance ni trouble, la chose aussitôt n'eut pas d'exécution.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1430.  
*Suen-tsong.*

A la 9<sup>e</sup> lune, Tcheou Tchén est nommé maître des requêtes de la cour des travaux publics et gouverneur de la province de Nankin.

Depuis longues années, le revenu annuel des champs publics dans le pays de Sou-tchēou allait jusqu'à 20,612,000 boisseaux de riz. L'empereur ordonna plusieurs fois de le diminuer. Tchén s'entendant avec Koāng-tchōng, préfet de Sou-tchēou, parvint à le réduire jusqu'à 7,200,000 boisseaux. Il fut aussi réduit proportionnellement dans les autres préfectures, et le peuple accablé commença à revivre.

A la 11<sup>e</sup> lune, l'empereur en tournée à la frontière, va jusqu'à Symalin, passe une revue et revient. — A la 12<sup>e</sup>, tremblement de terre aux deux capitales.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1431.  
*Suen-Isong.*

6<sup>e</sup> année, à la sixième lune, Li Ly est chargé du gouvernement par intérim de la Cochinchine.

A l'été de la troisième année, Ly-khy revenant de Cochinchine, Li Ly envoya une ambassade avec une lettre de respect et d'actions de grâces, où il disait faussement que Tchén-kào étant mort, les descendants de la famille Tchén étant éteints, les habitants du royaume l'avaient choisi pour le gouverner en attendant les ordres de la cour. L'empereur savait bien qu'encore qu'il y eût des descendants des Tchén, Ly ne le dirait pas; et comme il n'y avait aucun titre à son inauguration, il envoya une nouvelle ambassade porter un rescrit ordonnant à Ly et aux habitants du royaume de rechercher partout les descendants de la famille royale, de renvoyer tous les magistrats, soldats, citoyens chinois, et armes qu'ils retenaient dans leur royaume. Ly envoya encore une ambassade présenter son hommage et offrir une supplique où les magistrats et anciens du royaume assuraient très-fort que la famille royale n'avait plus de descendants. Alors l'empereur députa Tchâng-tchâng, maître des requêtes de la cour des rites, porteur d'un rescrit permettant à Ly de gouverner par intérim la Cochinchine. Quoiqu'il parût recevoir les ordres de la cour, il n'en prit pas moins le titre de roi sous le vocable de Chouén-Thièn, constitua Kiào-tcheou-fou capitale de l'Est, et Thsin-hoâ-fou capitale de l'Ouest; divisa le royaume en treize provinces, nomma à toutes les places, établit des académies, exigeant pour les grades littéraires la connaissance des livres canoniques et la versification.

A la 7<sup>e</sup> lune, l'empereur fait une petite sortie.

Au douzième quart de la clepsydre, l'empereur suivi de

quatre cavaliers se rend à la maison de Yâng Sé-khy; celui-ci, dans la précipitation pour le recevoir, se prosterne en disant : « Comment Votre Majesté hasarde-t-elle ainsi sa personne d'où dépendent le culte de ses ancêtres et les destinées du royaume? — J'ai pensé, reprit l'empereur, à une de vos paroles; c'est pourquoi je suis venu. » Il demeura plusieurs jours. On prit deux individus qui en voulaient à la vie de l'empereur, lequel dit à Sé-khy : « Désormais je sais que vous m'aimez. »

A la 10<sup>e</sup> lune, l'armée a ordre de prendre sur soi le transport des grains à la place du peuple.

D'abord Tchén-suên et Hoâng-fou, déchargés de la direction du transport, proposèrent de faire que les habitants du Kiâng-sy, du Hoû-koàng, du Tchâi-kiang, et des villes au sud et au nord du fleuve Bleu, transportassent les grains à Hôai-gân, Sû-tchèou et Lin-thsin, d'où les soldats se chargeraient de le faire arriver à la capitale. A cette époque-ci, Suên ayant fait rapport que le transport par le peuple, lui faisant passer l'année en allées et venues, portait préjudice à l'agriculture; que si on réglait que le peuple livrât les grains aux postes militaires de leur voisinage et que les soldats les transportassent à la capitale, en leur tenant compte en riz des dépenses et des frais d'après la distance des localités, l'armée et le peuple y trouveraient tous leur commodité, l'empereur chargea Hoâng-fou de s'entendre pour l'exécution de cette proposition. L'échange du transport par le peuple en celui par l'armée date de là.

A la 12<sup>e</sup> lune, Yuên Khy, officier du palais, reconnu coupable, est mis à mort.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1434.  
Suen-teong.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1434.  
*Suen-tsong.*

Khy depuis le bas âge était au service de l'empereur ; abusant de ses bontés, il se livrait à des excès, envoyait de sa propre autorité des officiers et des serviteurs de l'intérieur, sous le prétexte d'achats pour la cour, extorquer les objets des magistrats et du peuple. L'empereur en ayant eu connaissance, le jeta dans la prison de Kin-y, confisqua ses biens ; on trouva plusieurs centaines de mille taëls, des habits et des meubles d'une somptuosité au-dessus de sa condition ; alors il fut envoyé au supplice ; en même temps ses complices au nombre de dix et plus furent mis à mort.

#### Mort de Kin-yéou-tse.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1432.  
*Suen-tsong.*

7<sup>e</sup> année, le 4<sup>r</sup> de la 4<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Ordonnance qui remet la peine de mort aux deux officiers du palais Kin-yn et Fân-hong. — A la 5<sup>e</sup> lune, nouvel édit d'allègement.

L'empereur, appelant Yâng Sé-khy qui le remerciait, lui dit : « Il y a déjà longtemps que l'ordonnance pour l'allègement du peuple a été rendue ; y a-t-il encore d'autres misères à soulager ? » Sé-khy demanda donc de subvenir aux besoins des citoyens obligés de s'expatrier, de diminuer les impôts, de faire justice des magistrats cupides, d'avancer les capacités intègres, de permettre aux magistrats de la capitale du 3<sup>e</sup> degré et au-dessus, aux intendants et grands juges provinciaux de donner leur recommandation aux sujets de leur gouvernement et juridiction, aux commandants des garnisons de choisir dans l'armée ceux qui à la littérature joindraient de la bravoure ; les ministres examineraient les sujets recommandés et en feraient leur rapport ; que les descendants des condamnés

au dernier supplice pussent être mis en place et avoir de l'avancement. L'empereur approuva.

A la 6<sup>e</sup> lune, construction des greniers de chaque ville dans tout l'empire (dans les *fou*, les *tcheou* et les *hien*).

Tchoù-kien, censeur chargé de visiter le Hôu-kouang, dit dans son rapport : « Du temps de Hông-ou, chaque ville avait ses greniers où l'on amassait du riz; les mieux fournis avaient jusqu'à cent mille boisseaux, tout au moins quarante à cinquante mille; les anciens du pays en avaient la direction et les riches la garde. Quand il arrivait quelque sécheresse ou inondation, on en prêtait les grains aux citoyens indigents. Aujourd'hui ils n'existent plus; il faudrait faire revivre l'ancien système afin que lors des sécheresses ou des inondations, on ait des ressources pour secourir le peuple. » Il fut approuvé.

On rédigea les « Préceptes du magistrat pour servir de guide à tous les fonctionnaires publics. »

Ils formaient 35 chapitres.

A la 7<sup>e</sup> lune, affichage de l'image Pin-fong à la muraille du palais.

L'empereur, examinant les livres et les dessins de la bibliothèque de son palais, tomba sur l'image appelée Pin-fong peinte par Tcháo-móng-t'iao sous les Yuên, avec des vers. Il ordonna à ses assistants d'écrire les vers, de peindre l'image et de les afficher sur le mur de toutes les salles du palais; dans l'été, à la fin de la séance royale de midi, on chantait ces mots : « J'entends à la septième lune le hoyau

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1432.  
*Suen tsong.*

qui sarcle les céréales, le soleil est à son zénith... Il dit à ses assistants : « Toutes les fois que je chante ceci, je ne puis ne pas me rappeler l'agriculteur. »

#### Établissement du grenier de secours du laboureur à Sou-tcheou-fou.

Depuis longtemps le riz des pensions des ducs et comtes, la paye mensuelle des soldats et des magistrats étaient tous fournis par les habitants des villes de Sou-tchéou et Song-kiang. La cour des finances de Nankin en donnant le riz ajoutait six boisseaux par sac de dix boisseaux. Tchéou Tchén demanda qu'on le distribuât dans ces deux villes mêmes, n'ajoutant qu'un boisseau pour le fret du navire. Le riz restant, montant à quatre millions de boisseaux, et ce qu'on acheta des deniers publics, produisit en tout plus de sept millions et demi de boisseaux ; en outre, chaque année, ce qui restait des impôts, payés en nature par le peuple, après le transport était mis dans le grenier sous le nom de riz de reste, et porté sur les registres. Les magistrats en avaient l'administration. Les emprunts des citoyens indigents, les avaries du transport provenant des vents contraires, ou des pillages des voleurs, étaient tous supportés par ce grenier. Tchén et Kouáng-tchong firent les règlements, qu'ils soumirent à l'empereur, lequel nomma ce grenier : Assistance du laboureur. Les citoyens indigents qui étaient dans l'impuissance de rendre ce qui leur avait été avancé, pour la plupart n'étaient pas forcés à restituer. Durant les vingt années que Tchén fut en charge, les peuples ne surent ce que c'est que la disette, et les deux impôts n'eurent jamais d'arrérage. Les sên-fou (gouverneurs-provinciaux) qui vinrent après lui au Kiang-nân ne l'égalèrent pas.

8<sup>e</sup> année, à la 9<sup>e</sup> lune, envoi de commissaires dans tout l'empire pour l'interrogatoire des prévenus de grand crime.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1433.

*Suen-tsong.*

9<sup>e</sup> année, à la 7<sup>e</sup> lune, Thô-houan, prince de Oua-la, tue à l'improviste le Tatars Alouthai au mont Ouna.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1434.

*Suen-tsong.*

Thô-houan députa une ambassade pour annoncer cette mort et offrit le sceau de jaspe. L'empereur lui répondit ainsi : « Prince, en tuant Alouthai, vous avez montré que vous pourriez tirer vengeance d'une inimitié héritée de vos ancêtres, c'est fort bien ; mais quant à ce que vous dites que le sceau de jaspe se transmet à beaucoup ou à peu de générations, là n'est pas la question ; vous l'avez obtenu, gardez-le à votre usage. » Il le rendit aux envoyés. Apotchegan, fils d'Alouthai, vint se rendre.

À la 9<sup>e</sup> lune, l'empereur en tournée à la frontière, va jusqu'à Symalin, passe une revue et revient.

Les généraux disaient : « Le lieu où chasse Ouala n'est pas bien loin de Symalin, en le surprenant on peut lui tuer beaucoup de monde. » L'empereur interroge Yang-yûin, qui lui répond : « Votre Majesté a souvent envoyé des gens lui porter vos ordres, et lui permettre de chasser et de paître ses troupeaux près des frontières. C'est pourquoi, profitant de vos bontés, il est venu ; pourquoi donc l'attaquer ? D'ailleurs apprenant votre venue, il a dû se retirer ; quel avantage y aurait-il à l'attaquer ? On ne réussirait qu'à perdre la confiance des barbares. » La chose en resta là.

## 236 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4434.

*Suen-tsong.*

A la 10<sup>e</sup> lune, les barbares de Song-pan s'étant révoltés, le lieutenant général Fang Tchén les réduit.

Les tribus de Song-pàn et les Fàn des positions fortes de Không-lang et Long-khy s'étant révoltés, l'empereur chargea Tchén Hôai de les réduire. Comme ils continuaient toujours leur brigandage, il rappela Hôai et chargea Fang Tchén et le lieutenant général Tsiang-kouï de les soumettre. Tchén aussitôt arrivé leur fit une proclamation de menaces et de promesses. Les Fàn de Oûi-móng se soumirent tous; il n'y eut que ceux de Song-pàn qui semblaient difficiles à ramener. Tchén força successivement plus de trente hauteurs fortifiées. Les révoltés soumis, il reçut l'ordre de rester à Song-pàn pour en commander la division militaire.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4435.

*Suen-tsong.*

40<sup>e</sup> année, à la 4<sup>re</sup> lune, l'empereur meurt; le prince impérial Khy-tchén monte sur le trône.

Le testament ordonnait que les affaires majeures de l'État fussent portées à la connaissance de l'impératrice sa mère. Le bruit courut alors hors le palais que l'impératrice avait pris chez elle le sceau d'or, et qu'elle songeait à appeler au trône le prince de Siang. Yang Sé-khy et Yang-Yûin, à la tête de tous les mandarins, se rendent dans l'intérieur du palais, demandent à voir le prince impérial. Aussitôt l'impératrice mère se rend au palais Khiên-thsin, tenant par la main le prince, et dit en pleurant: « Voici le nouveau Fils du ciel (l'empereur). » Tous se prosternant le saluent aux cris de: « Vive l'empereur ! dix mille années ! » Dès lors les vains bruits cessèrent.

Suppression de l'exploitation des mines d'or, d'ar-

gent, de cinabre, de cuivre, de fer, remise de leur redevance. — Diminution des impôts.

Tout fut réduit à l'ancien taux, comme du temps de Hông-ou.

Mort de Kien Y, second précepteur du prince impérial et président de la cour des fonctionnaires.

Y avait servi six empereurs, l'espace de cinquante ans. D'un caractère modeste et réservé, il n'avait jamais offensé personne en paroles. La plus stricte équité le guidait dans l'application des lois sans agir avec témérité; il savait être maître de lui-même : ce qu'il avait dit devant l'empereur il ne le laissait pas savoir au dehors.

A la 2<sup>e</sup> lune, l'impératrice mère reçoit le titre d'impératrice grand'mère.

Les courtisans la pressaient de présider le conseil du gouvernement derrière un voile suspendu; elle leur répondit : « N'introduisons pas d'abus dans le gouvernement de notre dynastie. » Au palais elle interdit tout ce qui était inutile, tous les objets de curiosité, pressant à tous moments l'empereur de s'appliquer uniquement à l'étude. Les ministres soumettaient les affaires majeures de l'État à l'impératrice, qui les renvoyait toutes au conseil d'État, pour qu'elles n'eussent d'exécution qu'après l'examen et la décision de Yang Sé-khy et autres. Ses frères aînés : Tchang-tchàng, marquis de Pén-tchèn, et Tchang Chèn, lieutenant général, ne pouvaient venir à la cour que les 1<sup>er</sup> et 15 de la lune, sans connaître aucunement du gouvernement. Chèn était un homme prudent, Yang Sé-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4435.  
*Suen-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4435.  
*Suen-Isong.*

khy et autres sollicitèrent pour lui de plus hautes fonctions; l'impératrice ne le permit jamais.

L'impératrice reçoit le titre d'impératrice mère. — Le frère puiné de l'empereur, Khy-yu, est créé prince de Tchen. — Yang-pou, président de la cour des rites, rentre au conseil d'État.

Depuis l'automne de la quatrième année, Yang-pou à cause de la mort de sa mère était retourné chez lui; à cette époque, il reprend ses fonctions au conseil intime.

A la 3<sup>e</sup> lune, renvoi du gymnase de la cour de plus de 3,800 musiciens et artistes. — Troubles au Kiang-sy excités par des bandes de voleurs; le commandant Pen-sen et autres les apaisent.

Il y avait eu de suite plusieurs mauvaises années, et les magistrats n'avaient pas donné de subsides. Tsên-tsè-leâng, voleur de T'a-pàn-chân, excita une sédition; son monde allait jusqu'à trente mille hommes. On n'avait pu, par divers moyens, les rappeler au devoir. Alors Sên et le préfet de Kigân-fou, Tchén-pèn-chên, conduisent contre eux les soldats et des volontaires, tranchent la tête à Tsè-lang; le reste des bandes se dispersa.

Édit qui exige que pour les condamnations capitales, il faudra faire un rapport à trois reprises.

Mais il arriva que l'eunuque Ouâng-tchén, abusant du pouvoir contre ceux qui ne lui plaisaient pas, envoyant à l'instant à la mort et au supplice, on n'attendit point la répétition des rapports.

Ou-tchèn, lettré du temps des Yüen, est admis à partager les honneurs du temple de Confucius. — A la 6<sup>e</sup> lune, obsèques de l'empereur au tombeau de Kin. — A la 7<sup>e</sup>, Vénus traverse le ciel. — A la 9<sup>e</sup> lune, élargissement du censeur Tchen Tsou et du secrétaire Ko Suin, et leur réintégration dans leur place.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4435.  
*Suen-tsong.*

Sous le règne précédent, Tsou avait demandé qu'on expliquât le livre Tá-hiö-yèn-y (le Sens de la grande science). L'empereur se mit en colère en disant : « Tsou me prend-il pour un homme qui n'a pas étudié le Tá-hiö (un des quatre livres classiques)? » Il ordonna de confisquer ses biens, le fit jeter lui et tous ses parents dans la prison de Kin-y, les femmes furent attribuées au lavoir. On devait faire des constructions à la partie occidentale de l'intérieur du palais ; l'empereur changea de résidence. Sûin, qui était secrétaire de la cour de la justice, fit de vigoureuses remontrances qui mirent l'empereur en colère ; il le fit envelopper d'un tapis et amener au fond du palais pour l'interroger lui-même. Sûin soutenant son dire sans fléchir, l'empereur lui décocha une flèche qui le blessa à la tête et le sang couvrit son visage. Il fut aussi mis dans la même prison. A l'époque actuelle, ils furent tous graciés et rétablis dans leur charge.

Ouáng Tchén est nommé maître des cérémonies à la cour.

Tchén, très-rusé et fort habile avait servi Jen-tsông encore au palais de l'Est (de l'héritier présomptif). Au commencement du règne de Suën-tsong, il commença à acquérir du crédit ; l'empereur actuel n'étant que prince, il était jour et nuit à ses

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4435.

*Suen-tsong.*

côtés ; et quand il monta sur le trône, il eut la charge de maître des cérémonies et fut en grande faveur.

A la 40<sup>e</sup> lune, édit pour que dans tous les lieux de garnison, on établisse des écoles. — Le 4<sup>e</sup> de la 44<sup>e</sup>, éclipse de soleil. — Yang Sé-ky, Yang Yün et Yang Pou sont chargés de délibérer sur les pétitions et rapports des magistrats et des citoyens.

L'impératrice grand'mère ayant tout confié, tous trois d'un commun accord l'aidaient dans le gouvernement de l'État. Le premier était habile lettré, entendant bien la dignité de l'empire; le second était homme de conseil et de résolution; le troisième avait beaucoup de rectitude, de réserve et de circonspection. Dans les délibérations, le premier développait les anciens exemples, le second parlait pour décider la question, les autres ministres disputaient le pour et le contre; si quelqu'un le contredisait, Pöü abandonnait son sentiment pour suivre celui des autres, sans aucune obstination à son propre sens. Alors on vantait leur sagesse sous le nom des trois Yang.

Athai fait une incursion au Kan-siou. Le commandant en chef Tchèn-miáo le met en déroute.

Après la mort d'Alouthai, ses subordonnés élurent Athai. Le prince et ses officiers Tortchepé et autres, ayant été de nouveau harcelés par Thothopouhao, s'expatrièrent au delà de Ytsilailou, sous le nom de Nakhouan, et firent souvent des incursions dans les villes de Kân et de Leâng. A cette époque-ci, Tchèn-miáo, dans divers combats successifs, les mit en déroute, les poursuivit jusqu'au mont Sôu-ou et revint.

4<sup>o</sup> année tché-thong du règne de l'empereur Joui (le Perspicace) ou Yn-tsôn. A la 4<sup>o</sup> lune, on emploie les légions de la capitale à cultiver les champs dans les pays d'alentour.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1426  
Yng-tsong.

Yang Sé-khy dit : « Les approvisionnements annuels de l'État doivent tous être apportés du sud-est avec beaucoup d'incommodité pour les soldats ; aujourd'hui, outre les milices formées de la capitale, il y en a encore beaucoup d'autres. Il faut leur faire cultiver les champs dans les huit grandes préfectures de la capitale, pour épargner les dépenses des convois du sud-est. Son avis fut suivi. »

A la 3<sup>o</sup> lune, commencement des conférences littéraires devant l'empereur.

Yang Sé-khy, Yang-yuin, Yang-pou demandèrent l'ouverture de ces conférences et le choix de plusieurs sujets sûrs, graves et pleins de noblesse pour les places de professeurs impériaux (Ché-kiang). L'impératrice grand'mère, approuvant, les nomma tous trois avec Ouâng-tché et autres professeurs pour être conférenciers. Tous les dix jours, il y avait une conférence, à la salle Ouén-hôa. Les autres jours, les quatre professeurs d'office venaient selon l'ordinaire expliquer à l'empereur les lettres et l'histoire.

A la 5<sup>o</sup> lune, commencement de l'établissement des directeurs de l'instruction (examineurs provinciaux).

Hoàng-fou, président de la cour des finances, dit dans un rapport que la littérature des aspirants d'alors, étant fort ordinaire, il fallait établir dans les diverses localités des intendances

De l'Édit  
Censuré.  
4486.  
Yng-tsong.

provinciales des examens pour obtenir des sujets transcendants. Alors, dans toutes les provinces, on établit un censeur, et en outre par chaque grande-justice un directeur général de l'instruction.

A la 7<sup>e</sup> lune, élévation des descendants des saints et des sages.

Les magistrats eurent ordre de rechercher les descendants du duc de la Grande-Sainteté (Confucius) et des lettrés du temps des Sóng, tels que Tcheou-tên-y, Tchen-hào, Tchen-y, Sè-mä-kouang et Tchou-hy; de les dispenser des charges communes, et de faire au tombeau de leurs ancêtres les réparations nécessaires.

Inondations dans le territoire des deux capitales, au Chan-tong, Ho-nân, Chan-sy, Hou-kouang et Kouang-tong. — A la 8<sup>e</sup> lune, on commence à faire entrer au trésor impérial l'argent revenant à l'impératrice.

Dès l'origine de la dynastie, l'argent revenant à l'impératrice était porté à Nankin pour fournir au traitement des officiers de l'armée; les besoins pressants des frontières y trouvaient aussi des subsides. A l'époque actuelle, on commença à le faire apporter au trésor impérial; dorénavant tout ce qui était en sus des traitements des militaires fut à l'usage de l'empereur, et non plus pour les besoins de la frontière.

A la 9<sup>e</sup> lune, Lin, fils de Li Ly, est créé roi d'Annam (Cochinchine).

Après la mort de Ly, son fils Lin fut administrateur du royaume; maintenant, comme la race des Tchen était éteinte

et que Lin avait pour la cour beaucoup de respect, l'empereur envoya une ambassade porter un rescrit et un sceau et lui donner l'investiture.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1436.  
Yng-tsong.

A la 11<sup>e</sup> lune, ordonnance accordant aux grands mandarins de la cour de proposer chacun un sujet qui pût être censeur ou sous-préfet d'arrondissement. — A la 12<sup>e</sup>, emprisonnement de Ouang Ky, président de la guerre, et puis son élargissement.

Ky, ayant à fournir un rapport sur les affaires de la frontière avait laissé passer cinq jours sans le faire. L'empereur, en colère le fait saisir lui et le maître des requêtes Houang-yè, et jeter en prison ; puis l'élargit. Peu de temps après, le censeur général Tchen-thé ayant accusé Tchâng-fou de retard dans la réponse à une dépêche, et en même temps le collège des censeurs de ne pas présenter les dépêches reçues, l'empereur n'inquiéta pas Tchâng-fou et fit frapper chacun des censeurs et des secrétaires (Ki-sé-tchong) de vingt coups de bâton. L'empereur était encore enfant quand il commença à régner ; craignant que ses inférieurs ne le respectassent pas, il montrait de la sévérité, et l'officier du palais, Ouang Tché, pour se faire craindre, relevait souvent les manquements des hauts fonctionnaires. Il n'y eut pas d'année où quelqu'un ne fût jeté en prison et ne portât des fers.

2<sup>e</sup> année, à la 5<sup>e</sup> lune, Ouang Ky est envoyé examiner l'état des frontières au Kan-siou.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1437.  
Yng-tsong.

Le tata (Tartare) Athai et Tortchepé faisaient de fréquentes incursions dans le pays de Kan-tchaou et de Leang-tcheou ; les défenseurs de la frontière eurent souvent le dessous. L'em-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1437.  
*Yng-tsong.*

pereur ordonna à Ky de s'y rendre et lui permit de faire toutes les dispositions qu'il croirait utiles. Il s'empresse d'y aller; arrivé à l'armée, il s'informe : « Autrefois dans la poursuite de l'ennemi à Yû-eûl-hài, quel est celui qui recula le premier ? » Tous ayant répondu : « C'est le colonel Gân K'in, » il le fait aussitôt enchaîner et décapiter à la porte du camp. Tous les officiers furent dans la crainte. Ky passa en revue les officiers et soldats, les disposa en divers postes, et fit que chacun se mit bien sur la défensive. Alors les pays de frontières furent en paix. Athai étant encore entré pour piller, Ky envoya le lieutenant général Tsiang-kóui en avant-garde, et dirigeant en personne avec le lieutenant général Jên-hiëou le gros des troupes, il sortit hors de la grande muraille, livra combat sur l'espace de plus de cent lieues, prit et décapita plus de cinquante chefs barbares, obligea leurs tribus à se rendre à lui, et s'avança à leur poursuite jusqu'à Hë-thsûen. Tortchepé s'enfuit bien loin.

Édit qui déclare bons citoyens ceux qui donneraient du riz encore en balle pour secourir les victimes de la famine et les dispenser des services publics. — A la 6<sup>e</sup> lune, les trois lettrés du temps des Song, Hou-gan-koue, Thsai-chèn-tchen, Te-siéou sont admis au temple de Khong (Confucius). — A la 9<sup>e</sup> lune, le colonel Yang-hong est chargé de la défense de Tou-che.

D'abord Hong était le lieutenant de Ly Khien dans la défense de Tchë-tchên et Tou-chë. Il avait coutume d'encourager les militaires à tuer l'ennemi; Khiën s'en moquait en disant : « Cela n'aboutira qu'à tuer les nôtres; est-cé que les ennemis peuvent être exterminés ? » Le censeur Tchang-póng, ayant fait destituer

et éloigner Khièn, Hong lui fut substitué. Alors il établit une discipline sévère et juste, mit en activité les feux de signaux sur les hauteurs, combattit plusieurs fois contre Ou-leang-ra, lui tua des chefs, et fit craindre son nom. Au Lin-pé (pays de tartarie), on ne parlait que de Yang et Ouàng (Yang Hong et Ouang Ky).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1437.  
Yng-tsong.

3<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale. — A la 4<sup>e</sup>, établissement du marché aux chevaux de Tâ-thông.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1438.  
Yng-tsong.

Pour faire le commerce avec Ou-la.

A la 6<sup>e</sup> lune, sécheresse, révision des causes criminelles. — A l'automne, famine au Chàn-sy.

On permit aux divers criminels, excepté les condamnés à mort, de donner de l'argent pour le rachat de leur peine; il fut ordonné aux magistrats de la frontière qu'ils achetassent du riz et vinssent au secours des victimes.

A la 11<sup>e</sup> lune mandat d'amener, exécuté dans tout l'empire, contre plus de quatre mille ouvriers déserteurs.

Sous le règne précédent, on avait entrepris de grandes bâtisses et fait venir de tout l'empire des soldats et des ouvriers. En montant sur le trône, l'empereur les avait fait cesser. Peu de temps après on reprit la construction des palais et des salles, celle des neuf portes; on fit de nouvelles dispositions aux cinq trésors, aux six cours suprêmes, aux hôtels publics des divers magistrats, et on éleva dans et dehors la capitale les temples de tous les Fö. Les travaux nombreux et fatigants

## 246 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4438.  
*Yng-tsong.*

firent que beaucoup d'ouvriers désertèrent; il y avait déjà deux ans et deux mois; maintenant on en ramène 10,600, et plus tard 10,000 autres. C'était chargés de chaînes qu'on les conduisait à l'ouvrags; ce ne fut qu'à l'été de la sixième année que, vu les grandes chaleurs, on leur ôta leurs liens.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4439.  
*Yng-tsong.*

4<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, Kouï-hia, prince de Leao-tong, mérite d'être déposé et réduit à la condition de simple citoyen.

Kouï-hiä, ayant tué à coups de bâton un fonctionnaire de son palais, et battu de verges le préfet de Kin-tcheou, fut accusé par le visiteur impérial; l'empereur ayant aussi eu connaissance de ses excès dans son intérieur, le fit venir, trouva des preuves et le réduisit à la condition plébéienne.

A la 6<sup>e</sup> lune, apparition d'une comète. — Tremblement de terre à la capitale.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4440.  
*Yng-tsong.*

5<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, le second protecteur président de la cour des finances, Hoäng Fou, meurt.

Fou avait été en place sous quatre empereurs et avait fait adopter beaucoup de ses motions. Les Annamites qui venaient en ambassade à la cour, interrogés parfois s'ils connaissaient ce haut fonctionnaire, répondaient : « Les herbes et les arbres de notre pays savent son nom, comment ne le connaissons-nous pas? » Après sa mort il fut honoré du surnom d'Incomparable, tant il était regretté.

A la 2<sup>e</sup> lune, Mà-yù, docteur Hân-lin et professeur impérial, et Tsháo-lai, autre précepteur impérial, en-

trent au conseil intime pour diriger l'administration générale.

Ouang Tchén, s'étant porté au conseil intime, dit à Yang Sé-khy et Yang Yûin : « Depuis longtemps, Messieurs, vous supportez des fatigues pour l'État, vous êtes tous cassés de vieillesse. Que faire? » Sé-khy répondit : « Vieux serviteur, j'épuiserai mes forces pour payer ma dette à l'État jusqu'à la mort et voilà tout. » Yûin reprit : « Non pas ; nous sommes infirmes et sans forces pour assister l'empereur ; il nous faut choisir des jeunes gens dignes d'être employés pour reconnaître ses bontés. » Tchén fut content et se retira. Yûin dit : « Il nous voit avec peine. Profitons de ce moment pour présenter un ou deux bons sujets qui s'entendent avec nous pour nous aider à administrer ; c'est ce que nous pouvons encore faire. » Sé-khy approuva. Le lendemain, ils présentèrent les noms des quatre professeurs impériaux : Ma-yû, Tsháo-lai, Miao-tchong et Kao-köu. De suite, les deux premiers furent tout d'abord choisis et employés.

A la 6<sup>e</sup> lune, l'empereur prend 20,000 et plus de citoyens pour être bonzes et tao-sé. — A la 7<sup>e</sup> lune, envoi des maîtres des requêtes, Ho-ouên-yuen et autres gens dans une partie de l'empire pour remédier à la disette.

Ce fut à la sollicitation de Yang Sé-khy. Alors l'impératrice grand'mère s'appliquait surtout à soulager le peuple. Chaque fois que quelque part il y avait sécheresse ou des pluies excessives, elle donnait des millions pour les secourir, dispensait les victimes d'une partie des impôts. Les campagnes

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1440.  
Yng-tsong.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4440.  
*Yng-tsong.*

étaient en paix, les fléaux cessaient de l'être pour elles. Lorsque Ouang Tchén se mêla du pouvoir, il prit en tout le contre-pied de l'administration primitive; il n'y eut que la diminution des impôts, les subsides à la disette qui durèrent sans être changés.

Mort de Yang Yûin, second gouverneur du prince impérial et grand docteur de la salle Kin-chen.

Yûin, d'un caractère large et fort, avait été aux affaires sous quatre règnes, homme de conseil et de résolution. Au commencement du règne de Tchèn-tsou, entré au conseil avec Hiá-tsin et dix autres, il était le plus jeune de tous, mais fort sagace. Un jour, la ville de Nin-hiá est annoncée assiégée; Tchèn-tsoû lui montre la dépêche. « La ville de Nin-hiá, reprit Yûin, est forte, sa garnison est aguerrie, la dépêche a déjà plus de dix jours, le siège est levé. » Au milieu de la nuit, arrive une autre dépêche qui annonce en effet la levée du siège. Tchèn-tsoû délibérant avec tous les grands mandarins, on n'arrêtait rien et quelquefois il allait jusqu'à se mettre en colère. Yûin arrivait-il, soudain sa colère s'apaisait et de suite une résolution était arrêtée. Ly-chê-mièn, Hiá-yûen-kié durent à ses paroles d'échapper à la mort. Après sa mort il fut surnommé : Lettré subtil.

A la 44<sup>e</sup> lune, le bonze Yang-hin-siang est mis à mort.

Un bonze du Kouàng-sy, Yang-hin-siang, se prétendait être Kién-ouèn; conduit garrotté à la capitale, une ordonnance le condamna à mourir en prison.

6<sup>e</sup> année, le 4<sup>or</sup> de la 4<sup>re</sup> lune les astronomes annoncent une éclipse de soleil qui n'a pas lieu.

La cour des rites demande à féliciter l'empereur, qui ne le permet pas.

Nomination de Tsiang Kouï comme général pour soumettre les barbares, et de Ouang Ki comme directeur général des opérations de la guerre, pour réduire les barbares de Lou-tchouan (au Yun-nan).

Du temps de Hong-ou, Selenfa s'était reconnu feudataire de l'empire et avait été constitué seigneur de Lou-tchouan. Depuis, son territoire avait été divisé dans les trois grandes préfectures de Móng-yang, Mön-pang et Móng-tin, et en quatre districts de Lou-kiang, Yü-yai, Tá-heou, Ouan-tién. Selenfa étant mort, son fils Sejenfa était violent et aimait la guerre. Le Pegou (Miên-tién) ayant été en troubles, il profita de cette circonstance pour, de Lou-tchouan, piller le pays limitrophe, prit de force Thên-tchong (Thên-yuë-tcheou). En vain plusieurs édits impériaux le rappelèrent au devoir. A l'été de la quatrième année de son règne, l'empereur avait ordonné à Fang-tchén de s'unir à Mõu-tchén et Mõu-yang pour le réduire. Fang-tchén étant arrivé à Chang-kiang, toute l'armée avait péri. Mõu-tchén, craignant qu'on s'en prit à lui, se donna la mort. Mõu-yang eut ordre de commander à sa place, mais il n'obtint jamais aucun succès. Il demanda que plusieurs corps de troupes s'avancassent dans le pays de divers côtés et envoya la description des lieux difficiles ou faciles. Le maître des requêtes Hò-ouën-yuën, le professeur impérial Lieou-khiéou s'accordèrent à dire qu'il ne fallait pas avancer. Mais Ouáng Tchén

## 250 HISTOIRE GÉNÉRALE

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1441.  
Yng-tsong.**

voulant se faire craindre des étrangers, Tsiang Koui et autres reçurent ordre de réunir de tous côtés 150,000 hommes et de marcher en avant. En hiver il attaque l'ennemi au centre de son pays, force ses rangs d'éléphants, lui tue dix mille hommes. Senjenfa emmenant ses deux fils s'enfuit à Móng-yang. Ky laisse une garnison dans sa conquête et s'en revient. Koui fut élevé à la dignité de comte de Tin-sy, et Ky fut créé marquis de Tsin-yuèn.

A la 3<sup>e</sup> lune, emprisonnement de Yù Khien visiteur provincial et maître des requêtes, et puis son élargissement.

Khièn, pendant douze ans qu'il avait été visiteur du Chàn-sy et du Hô-nân, s'était concilié la crainte et l'amour à un haut degré. Chaque fois qu'il venait à la capitale, il ne faisait jamais de visite particulière à Ouàng Tchén, qui lui en voulait. Comme il était dehors depuis longtemps, Yù Khien demanda lui-même son rappel, et proposait les conseillers provinciaux Ouàng-lâi et Sen-yuèn-tchen pour successeurs. Ly-si, administrateur général, pour flatter Tchén, accusa Khièn de se plaindre de n'avoir pas d'avancement après une longue administration, et de prendre sur soi de proposer ses successeurs. Il se trouva que Khièn était venu à la cour, de suite il fut livré aux tribunaux, condamné à mort, jeté en prison. Au bout de trois mois, il eut le bonheur d'être élargi et nommé à la place de vice-président de la cour de cassation. Plus de mille citoyens et magistrats du Chan-si et du Hô-nân étant venus aux portes de palais présenter des pétitions pour le redemander, il reçut l'ordre de retourner à sa première charge.

A la 3<sup>e</sup> lune, Vénus traverse le ciel. — Envoi de commissaires pour recenser les prisonniers. — A la 9<sup>e</sup> lune, les trois salles Fong-thien, HoA-kai, Kin-chen et les deux palais Khièn-thsin et Kouen-nin sont achevés.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1441.  
*Yng-tsong.*

Sous l'empereur Tchèn-tsoù, les palais n'avaient pas été achevés; les trois salles construites avaient été de nouveau incendiées; la porte Fóng-thièn était devenue la résidence impériale. Maintenant les palais étant achevés, un banquet est donné à tous les magistrats.

A la 10<sup>e</sup> lune, Khouang-tchong, préfet de Sou-tcheou, et Tchèn-pèn-chen, préfet de Ki-gan, sont élevés au 3<sup>e</sup> degré dans la hiérarchie civile.

Leur administration était de tout l'empire la plus brillante. Au bout de neuf années, ils auraient dû être envoyés ailleurs; leurs subordonnés demandant qu'on les leur laissât, une ordonnance impériale les gratifia du globule de troisième degré. Ils continuèrent à administrer leur préfecture, et après la mort de tous deux les habitants de la contrée leur élevèrent un temple pour les honorer.

7<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, les provinces de Tche-ly et de Ho-nan sont en proie aux sauterelles. — A la 5<sup>e</sup>, inauguration de l'impératrice Tshièn. — A la 6<sup>e</sup>, envoi de Tsiao Hông, maître des requêtes de la cour des finances, pour prendre des dispositions contre les Japonais.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1442.  
*Yng-tsong.*

Les Japonais ayant fait diverses incursions, Hông fut chargé

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
442.  
Yug-tsong.

de prendre des mesures au Tchâi-kiang contre leurs descentes, et en même temps de protéger les villes de Sôu-tcheou, Song-kiang et le Fô-kién.

Mort de l'impératrice grand'mère Tchang. — A la 44<sup>e</sup> lune, Oua-la envoie une ambassade offrir son tribut.

Dans l'origine, l'ambassade de Oua-la n'était que de trente et quelques personnes; ensuite, trouvant son avantage dans les rémunérations de l'empereur, elle vint par milliers. Les dépenses que la ville de Tá-thong devait supporter se montèrent jusqu'à trois cent mille et plus de taëls; le Sûin-fou (visiteur provincial) Lou-joui, et le maître des requêtes de la cour des finances Lieou-tchông-fou et autres, pour n'avoir pas assez bien régalez ces hôtes, furent jetés en prison; au printemps de cette année, l'empereur trouvant trop grand le nombre des personnes de l'ambassade, l'avait fixé à trois cents. Cependant, à l'automne suivant, ils vinrent encore plus de deux mille à Tá-thong, et dix jours après encore plus de cent. L'empereur les admit tous. Ces envoyés échangèrent leurs chevaux pour des arcs qu'ils cachèrent dans leur porte-manteau en nombre immense. Le visiteur provincial Lô-hên-sin demanda qu'on les fouillât au passage Kû-yông, l'empereur ne le permit pas; le commandant de la division militaire, l'eunuque Kô-kin chaque année faisait faire quelques dizaines de jarres de fer de flèches qu'il leur envoyait. L'empereur ne l'inquiéta pas non plus.

A la 42<sup>e</sup> lune, obsèques de l'impératrice Tchen-hiao (Vraiment pieuse).

8<sup>e</sup> année, Ouàng Tche est fait président de la cour des fonctionnaires.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1443.  
*Yng-tsong.*

Le fils de Tchê était du collège impérial de Nankin, fort savant, et avait subi tous ses examens ; il vint à la capitale ; les examinateurs voulaient le faire passer au collège de Pékin pour le faire assesseur de son père. Celui-ci dit : « Ce serait moi qui commencerais à violer les règles ! » Il s'y opposa obstinément.

A la 5<sup>e</sup> lune, nouvel envoi de Ouàng Ky et de Tsiang Koui contre les barbares de Loù-tchouan.

Sejenfa s'était retiré à Móng-yàng. L'empereur par ordonnance avait promis à celui qui pourrait le prendre de lui donner le territoire de Lôu-tchöan. Peu de temps après, les gens du Pégou s'étant emparés de Sejenfa l'amènèrent en demandant pour eux son territoire. Or son fils Sekifa occupait alors Loù-tchöan ; Ky et autres reçurent l'ordre d'unir leurs forces et de marcher contre lui. L'armée impériale pressant le Pégou, les pégouans avec leurs barques vinrent l'épier, et avec une autre barque ils aidèrent Sejenfa à fuir. Ky se dirige vers Tchailân, attaque le repaire de Sekifa qui se sauve aussi, fait prisonnier son épouse et ses enfants et reçoit la soumission de la contrée. Il constitue la principauté de Long-tchöüan et s'en revient. Deux ans plus tard les pégouans enfin livrèrent Séjenfa. Le commandant-général Mõu-yang lui trancha la tête qu'il envoya dans une boîte à la capitale.

Le tonnerre ébranle la salle Fong thien. — A la 6<sup>e</sup> lune, l'eunuque Ouang Tchén tue le docteur de

~~DE L'EMPEREUR~~  
 DE L'EMPEREUR  
 СУВЕРЕНАГО.  
 1443.  
 Yng-tsong.

l'académie des Han-lin, et professeur impérial Lieòu Khieòu.

Khieòu, se conformant à l'ordre de l'empereur, présenta un mémoire où il disait : « Les rois et empereurs des temps passés gouvernaient par eux-mêmes, et ainsi le pouvoir ne passait pas aux inférieurs. Tháí-tsou et Táí-tsong donnaient par jour trois audiences, faisaient entrer les ministres là où ils se trouvaient et décidaient avec eux tous les points de l'administration; Votre Majesté est montée sur le trône depuis neuf ans, je désire qu'elle observe la coutume des deux vénérables empereurs, qu'elle rétablisse l'ancien mode de délibération. Autrefois, dans le choix des grands mandarins, on ne manquait pas de consulter les hauts fonctionnaires de la cour et tout le royaume; et quand ils venaient à être coupables, encore que ce fût grièvement, on ne les dévouait pas aux tourments, on leur accordait de mourir dans leur maison. Aujourd'hui l'emploi des grands magistrats ne vient pas toujours du suffrage commun, et quand ils tombent en quelque légère faute, de suite on leur met les fers, on les accable de coups; et puis, peu après, on leur rend leurs places; certes ce n'est pas ainsi qu'on honore les hauts fonctionnaires. Le Tháí-chàng (la grande aumônerie) d'aujourd'hui est le Tché-song d'autrefois; maintenant cette charge et celle de son vicaire sont sans titulaires. Il faut choisir pour les remplir des lettrés versés dans les cérémonies. Les souverains anciens ne déterminaient pas eux-mêmes les peines ni la prison, mais les livraient aux magistrats de la justice. En ces derniers temps, les sentences des tribunaux sont la plus grande partie amendées ou aggravées par rescrit impérial; les tribunaux ne peuvent donner leur

avis, ou bien d'abord ils considèrent ce qu'ils ont à espérer pour alléger ou aggraver leurs rapports, et les citoyens sont souvent victimes d'injustice. Le transport des tuiles et les amendes en riz non-seulement sont des dispositions inconnues de l'antiquité, mais ils font que la véralité est impunie et l'intégrité sans récompense ; il faut les abolir. Les constructions de la capitale durent depuis cinq à six années. On dit : Nous n'y fatiguons pas le peuple, mais y employons les soldats ; les soldats seuls ne sont-ils plus les enfants de la patrie ? Aujourd'hui la plupart des travaux sont achevés, il faut les faire cesser pour épargner les bras et les forces du peuple. Toutes ces années, on a fait la guerre à Lôu-tchôuan, on a perdu 17 à 18 légions, on a donné des titres et des récompenses sans nombre. Aujourd'hui encore on envoie des généraux porter au loin la guerre. Le roi du Pégou, sommé de livrer Sejenfa, sous le prétexte d'amener ce brigand, envoie une ambassade, et cela pour le montrer à la cour et exposer sa tête sur la place publique ; et voilà tout. Mais lui, s'en faisant un mérite, demande à partager avec nous son territoire ; si on ne partage pas on excitera ses plaintes ; si on partage, c'est agrandir des étrangers, c'est détruire un Lôu-tchoàn pour en avoir deux. S'il arrive quelque échec, les militaires prétendent qu'il n'y en a pas eu. Or les morts n'ont pas manqué d'être nombreux. Le personnel de l'ambassade du Thô-pë (Monkou) s'augmente chaque jour ; ils cachent de mauvais desseins, vraiment difficiles à sonder. Il faut envoyer partout des secrétaires, et des censeurs pour examiner l'état de l'armée et la faire sans cesse exercer ; ne pas permettre que sous prétexte de travaux les ouvriers travaillent à des maisons privées, continuer le choix par l'examen public des militaires pour avoir de bons officiers, établir l'enrôlement pour avoir de

---

DE L'ERR  
CHRÉTIENNE.

1443.

*Yng-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4443.  
Yny-tsong.

braves soldats, élargir le système des colonies agricoles militaires et du sel public, pour augmenter les approvisionnements, de sorte que le matériel militaire ne fasse pas défaut et que les événements du dehors soient tous prévenus. » Le mémoire présenté fut remis à la délibération du conseil. On ne suivit que ce qu'il avait dit sur le choix des fonctionnaires du Tháichâng. Pên-tê-thsin, premier astronome, était bien avec Ouâng Tchén; les hauts magistrats étaient assidus à sa porte, Khiéou n'avait aucun rapport avec lui. Tã-thsin, qui lui en voulait beaucoup, prend du mémoire ce qui était relatif à l'usurpation du pouvoir pour exciter la colère de Tchén, qui le jette dans la prison de Kin-y et charge Mà-chouén de le tuer. La nuit avancée, celui-ci mène un soldat porteur d'un glaive au cachot de Khiéou, qui dormait. Il se lève, appelle à grands cris Tháitsoù, Tháit-song. Le bourreau s'approche, lui tranche la tête; le sang ruisselle et couvre la terre, le corps restait debout. Il le dépouille et l'enterre sous la porte du cachot.

**Emprisonnement de Sie Suen, vice-président de la cour de cassation (Ta-ly), et puis son élargissement.**

Suén était habile lettré; on l'appelait Sie Fou-tsè, un Confucius (un Cicéron). Il était d'abord examinateur provincial du Chan-tong. Ouâng Tchén interrogeant Yáng Sé-khy : « Parmi mes compatriotes y en a-t-il qui puisse être placé dans les ministères de la capitale? » Il lui avait désigné Suén, qui fut appelé à la charge de vice-président de la cour suprême de justice. Lorsqu'il arriva, Sé-khy l'envoya rendre visite à Tchén. Il répondit : « Recevoir une dignité au palais de l'État et aller remercier à une porte privée, c'est ce que je ne ferai pas. » Un jour, on délibérait au pavillon de l'Est; les

hauts dignitaires, apercevant Tchén, vont tous le saluer. Suên seul reste droit comme un pic ; Tchén se retourne vers lui et le salue. Dès lors, il en voulut à Suên. Il arriva qu'un colonel étant mort, Ouâng-chân, beau-fils de Tchén, voulant de force épouser sa concubine, accusa calomnieusement l'épouse du colonel de l'avoir empoisonné, et elle était sous le coup du dernier supplice. Suên, démêlant la calomnie, la déjoua par trois fois. Le censeur général Ouâng-ouên, poussé par Tchén, accuse Suên de s'être laissé corrompre par argent et de s'obstiner à justifier le crime. Il fut jeté en prison, condamné à mort ; on allait le faire mourir, lorsqu'un vieux domestique de Tchén, pleurant soudain à la cuisine et interrogé pourquoi, dit : « Je viens d'apprendre que Sië Fou-tsè va être supplicié. » Tchén fut ému. Il se trouva aussi que Ouâng-oui, maître des requêtes de la cour de la guerre, s'efforça de le sauver : alors il l'échappa.

A la 7<sup>e</sup> lune, le grand maître du collège impérial, Ly Ché-mièn porte trois jours la cangue à la porte du collège impérial, et puis est élargi.

Ché-mièn et le grand maître de Nankin avaient tous deux beaucoup de littérature. On vantait alors Tchén du midi et Ly du nord. Ouâng Tchén étant allé voir le collège, Ché-mièn ne s'abaissa pas devant lui. Tchén cherche en vain à le trouver en faute. Il avait coutume d'émonder les branches de côté des arbres de la salle Y-lên : de suite on l'accuse de couper à sa fantaisie les arbres de l'État. Il fut mis à la cangue, à la porte de son prétoire. Ses élèves Chě Tá-yông, Ly-koúi et autres, au nombre de plus de trois mille, demandent, dans une pétition, sa délivrance sans l'obtenir. Sên Tchông, comte

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4448.  
Yng-tsong.

de Hôui-tchäng (c'était le père de l'impératrice), célébrant l'anniversaire de sa naissance, l'impératrice envoya ses gens lui porter ses cadeaux. Tchông leur dit : « Cette année, la fête de ma naissance n'est point joyeuse, car à la réunion de tous les hauts dignitaires il ne manque que le maître Ly, qui, chargé de fers, ne peut venir. » L'impératrice avertit l'empereur, qui, commençant à le savoir, le fit relâcher.

A la 11<sup>e</sup> lune, l'impératrice Hôu répudiée par Suen-tsong meurt.

L'impératrice-mère Tchäng, plaignant l'impératrice, répudiée malgré ses belles qualités, l'avait recueillie dans son palais de Thsin-nin et la traitait bien. L'impératrice-mère étant morte, l'impératrice la pleura beaucoup et mourut aussi au bout d'un an. A ses obsèques, le cérémonial fut celui des femmes du second ordre; elle fut enterrée à Kîn-chân (Mont-d'Or).

LIVRE SEPTIÈME. — *Depuis la 9<sup>e</sup> année tchén-tchông du règne de Yñ-tsong jusqu'à la 7<sup>e</sup> kin-thái de l'empereur Ktn inclusivement. En tout 13 années (1444-1456).*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4444.  
Yng-tsong.

9<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, Tchou-yong, duc de Tchen, et autres, envoyés contre Ou-leang-ra, le défont.

Ou-leang-ra avait fait maintes incursions sur la frontière, une ordonnance impériale envoya quarante mille soldats contre lui. Tchou-yong sortit par le passage Hy-fong; le lieutenant général Mâ-leang par celui de Lieôu-kia; Sû-hên, marquis de Hin-gân, par celui de Kiái-lin; le lieutenant gé-

néral Tchên-hôai par celui de Kou-pë. Après avoir passé le fleuve Ouân et la rivière Liedou, ils forcent Fou-yû à Thsuên-nin, puis Thâi-nin et Tô-yên au mont Hou-théou. Ces trois contrées souffrirent beaucoup. Depuis, les généraux de la frontière les ayant souvent encore défaits, les habitants furent encore plus mécontents et engagèrent aussitôt Oûa-lâ à venir faire invasion.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1444.  
*Yng-tsong.*

A la 3<sup>e</sup> lune, l'empereur visite le collège impérial.

Parce que le collège nouvellement bâti venait d'être achevé.

Mort de Yang Sé-khy, second précepteur du prince impérial et grand docteur de la salle Hoâ-kai.

Sé-khy, à une parfaite intégrité, joignait une grande noblesse ; il était habile à connaître les gens, et aimait à protéger les candidats pauvres. Mort âgé de quatre-vingts ans, il reçut le surnom de Lettré pur.

A la 4<sup>e</sup> lune, Tchen-suin, docteur Han-lin, entre au conseil intime pour l'administration générale.

A la 4<sup>e</sup> intercalaire, on rouvre les mines d'argent du Fo-kién et du Tchâi-kiang.

En montant sur le trône l'empereur avait donné l'ordre de fermer les mines. Sóng-tchâng, conseiller provincial du Fo-kien, et Yû-sé-yuë, conseiller provincial du Tchâi-kiang, voyant les vols du minerai se multiplier de jour en jour, firent savoir qu'en exploitant les mines d'argent, le profit en revenait à l'empereur, et que le vol n'aurait plus à se déployer. Huën-ngy, grand juge du Tchâi-kiang, s'étant absolument prononcé contre, la chose en était restée là. A l'époque actuelle, les voleurs

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

444.

*Yng-tsong.*

de minerais Yě-tsong-lieôu, Tchên-hôu-kién, etc., ayant tué le conseiller Tchôu-yüen, et les officiers du palais ayant vanté l'avantage, tous les ministres demandèrent à l'envi l'ouverture des mines; alors Ouâng-tché, maître des requêtes de la cour des finances, fut chargé d'en prendre la direction; la taxe annuelle pour le trésor fut fixée pour le Fo-kien à vingt mille taëls et à quarante mille et plus pour le Tchâi-kiang. Mais les mandarins ne pouvant réaliser leurs prévisions, les dépenses excédant encore la taxe, dès lors le peuple souffrit et le nombre des voleurs augmenta.

A la 8<sup>e</sup> lune, ordre à tous les généraux de la frontière de se tenir bien sur la défensive.

Yè-siën, violent et inhumain, avait vu toutes les peuplades du Nord lui obéir, il n'y avait que Ou-leang-ra qui ne s'était pas rallié à lui. Yè-siën l'attaqua plusieurs fois et le battit, puis ils s'unirent par alliance de mariage. Les postes militaires de Châ-tchéou, Tchê-kin, ayant été pillés, le commissaire de Ha-mi, et Tchên-kién, censeur général en tournée au Chan-sy, en donnèrent avis à la cour: alors l'empereur recommanda à tous les commandants de se tenir bien sur leurs gardes.

Le 4<sup>e</sup> de la 10<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Déportation du censeur Ly Yèn au poste militaire de Thié-lin (au Leão-tong).

Yèn était au prytanée (Kouang-loü-sé) occupé à recueillir les offrandes des sacrifices; Ouâng Tchén passant par là fut irrité qu'en lui répondant il ne s'était pas mis à genoux, l'envoya dans la prison de Kin-y et le fit déporter. Mà-chouën, fils adoptif de Tchén, était alors commandant de la garde

DE LA CHINE. DYN. XXI. 261

impériale; les mandarins, sans distinction de grands ou de petits, lui étaient tous amenés; il leur faisait subir des interrogatoires en les battant, un grand nombre furent ses victimes; il était d'une vénalité effrénée; les conseillers de la couronne n'osaient rien dire.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1444.  
*Yng-tsong.*

10<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale. — A la 4<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Ordre d'avancer les sous-préfets dont l'administration était la plus remarquable.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1445.  
*Yng-tsong.*

Les sous-préfets Ouâng Tsán, Ouâng Miáo, etc., furent promus préfets. Tsán ayant dit dans un rapport que, parmi les enfants du peuple, il y en avait beaucoup qui pouvaient parvenir et demander qu'on augmentât le nombre des gradués sans le limiter, la cour des rites approuvant la proposition de Tsán, dans les examens on ajouta les surnuméraires. Les gradués surnuméraires dans les académies de tout l'empire datent de Tsán.

A la 7<sup>e</sup> lune, emprisonnement de Tchang Su, sous-préfet de Pa-tcheou (au Tche-ly) et sa déportation.

Sû, voyant beaucoup de mendiants, ouvrit dans chaque campagne un registre où il inscrivit le nombre d'hommes et de femmes, de grands et de petits, avec l'occupation de chacun, soit l'agriculture, l'élève des vers à soie, la plantation des arbres, l'élève des bestiaux. Dès qu'il en avait le loisir, lui-même allait examiner; s'il en rencontrait qui ne suivissent pas ses instructions il les punissait. Tous les habitants étaient diligents au travail, tout le pays de sa juridiction devint riche. Il y avait des officiers du palais impérial qui en faisant pâtre

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1445.  
Yng-tsong.

leurs chevaux faisaient tort au peuple ; il battit de verges leurs gens ; ces officiers le dénigrèrent auprès de Ouâng Tchén, qui le fit saisir, jeter dans la prison de Kin-y et battre tant qu'il manqua en mourir. Un ordre de l'empereur le condamna à la garde des frontières.

A la 10<sup>e</sup> lune, Miào-tchong, maître des requêtes de la cour de la guerre, et Kao-kou, maître des requêtes de la cour des travaux publics, entrent au conseil intime pour l'administration générale.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1446.  
Yng-tsong.

11<sup>e</sup> année, à la 1<sup>e</sup> lune, des spectres paraissent dans les deux salles Fong-thien et Hôa-kai. — A la 6<sup>e</sup> lune, tremblement de terre avec détonation à la capitale. — A la 7<sup>e</sup> lune, les douanes sont multipliées.

D'abord, sur la proposition de Yû-kiên, les douanes dans tout l'empire, dont la recette n'allait pas à trente mille assignats d'une ligature (1,000 sap.), avaient été toutes abolies, et l'octroi était attribué aux magistrats de l'endroit ; l'autorité et le peuple, tous s'en trouvaient bien ; maintenant, Ouâng-tsó, président de la cour des finances, ayant demandé qu'on multipliât les douanes, on établit l'octroi de la porte Tchang-y pour percevoir les droits sur les marchandises et les denrées, et les douanes dans tout l'empire, dont la recette égalait au moins quinze mille ligatures, furent rétablies ; ainsi les octrois devinrent très-nombreux.

Mort de Yang Pou, second protecteur du prince impérial et grand-docteur de la salle Ou-yn.

Pou, d'un naturel droit, modéré et tranquille, avait une

grande habileté; depuis la mort de Yang-yûin et de Yang Sé-khy, les autres membres du conseil étaient tous entrés après lui, et d'une prévoyance légère; Pôu restait seul, alors Ouàng Tchén s'empara du pouvoir. Étant mort à cette époque, il fut surnommé le Lettré immuable.

A la 12<sup>e</sup> lune, grandes pluies, tonnerre et éclairs.

12<sup>e</sup> année, à la 5<sup>e</sup> lune, translation du poste militaire de Cha-tcheou au Chan-tong.

L'empereur Tchen-tsoû avait établi les quatre stations militaires de Hà-mi, Châ-tcheou, Hân-tong et Tchê-kin pour couvrir la frontière de l'ouest. A l'époque actuelle, les deux frères Nân-kô, lieutenants généraux héréditaires de Châ-tchêou, se disputant l'autorité, leurs subalternes éconduisant les deux Nân-kô, demandèrent qu'on leur permit d'habiter à Siôu-tchêou; ensuite leurs sentiments ne furent plus les mêmes. Jên-ly, commandant en chef de Siôu-tchêou, profitant de leur détresse et famine, les presse avec ses soldats et s'empare d'eux. L'empereur ordonna de les distribuer au Chântông. Dès lors, le territoire de Châ-tcheou passa à Hân-tong. Ces districts militaires peu à peu ne purent se soutenir par eux-mêmes, et Siôu-tchêou ne fut plus tranquille.

Le 1<sup>er</sup> de la 8<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 8<sup>e</sup>, mort de Mà-yû. — A la 11<sup>e</sup>, Song Tchang devient intendant général (pou-tchén) de la province du Fo-kien.

Tchāng était Cochinchinois; étant conseiller provincial, lui et le major-colonel Tén Gān allèrent à la capitale et offrirent dix mille taëls en présent à Ouàng Tchén; Gān ayant

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1446.  
*Yng-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1447.  
*Yng-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1447.  
*Yng-tsong.*

présenté un mémoire pour le recommander, il fut transféré à l'intendance générale. Une fois entré en charge, il n'y eut pas de moyen qu'il n'employa pour s'enrichir aux dépens des peuples, qu'il fit souffrir intolérablement.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1448.  
*Yng-tsong.*

15<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, Yàng-ché, lettré du temps des Song, est admis à partager les honneurs du temple de Khòng-tsè (Confucius). — A la 3<sup>e</sup> lune, Ouàng Ky est de nouveau envoyé faire la guerre aux barbares de Loû-tchoan.

Sekifa occupait malgré tout le pays de Mông-yàng; plusieurs fois il avait envoyé une ambassade apporter son tribut et demander pardon. La cour et les provinces désiraient la fin des hostilités, Ouàng Tchén n'était pas encore satisfait; il exigeait qu'il vint lui-même s'humilier, et il refusait de venir. Alors Ky reçut de nouveau l'ordre de prendre la direction générale de la guerre; il fut nommé général pour la pacification des barbares; à la tête de 150 mille hommes, il marche contre eux. Au printemps suivant, il passe le fleuve Kin-châ (des Paillettes d'or), s'avance jusqu'au mont Kòui-khôu (du Diable qui pleure), force plus de dix de leurs enceintes fortifiées, mais Sekifa échappait toujours. L'armée impériale alla au delà de Mông-yàng jusqu'au pays de Mông-nä-hài, à l'ouest du fleuve Kin-châ, à une distance de Loû-tchòan de plus de cent lieues. Ky craignant que l'armée, à une si grande distance, ne pût se ravitailler à temps, songe vite à s'en revenir. Selou, jeune frère de Sekifa, avait de nouveau occupé Mông-yàng. Ky, pensant que les brigands ne pourraient jamais être exterminés, dressa une pierre comme monument sur le fleuve

Kin-châ, et fit cet accord avec Selou par serment, ainsi :  
 « Quand cette pierre sera brisée et le fleuve à sec, alors vous  
 pourrez passer. » Il ramène aussitôt l'armée. Au conseil d'État,  
 on s'en prenait à Ky et autres de ce qu'il eût fallu trois ex-  
 péditions contre Loû-tchôân, mettant tout l'empire en mou-  
 vement pour un coin de terre ; Tchân-yn, sous-recteur des  
 études à Hoûi-tchôân (ou Sé-tchôân), l'accusa de cacher le  
 nombre des morts pour s'en faire un mérite ; mais Ouâng-  
 tchén fit si bien qu'il ne fut pas inquiété.

A la 5<sup>e</sup> lune, défense d'user de la monnaie de cuivre  
 (sapèques).

Du temps de Hong-ou, le papier-monnaie d'une ligature  
 valait mille sapèques, aujourd'hui il ne valait plus que trois  
 sapèques ; sur la proposition du censeur Thsái Yu-tsy, l'em-  
 pereur publia un édit par lequel celui qui, dans le commerce,  
 emploierait des sapèques, pour empêcher les assignats, serait  
 condamné à l'amende de dix mille ligatures, et toute sa famille  
 déportée aux frontières. Ce ne fut que sous les années de  
 règne (du même empereur) nommées thiên-chouen (1457-  
 1464) que cette défense fut levée.

A la 7<sup>e</sup> lune, le fleuve Jaune rompt ses digues au  
 Hò-nân.

Un débordement eut lieu de Sin-hiâng jusqu'à Thsáo-pôû,  
 atteignit Chéou-tchāng, Chā-ouan, et rentrant dans le canal,  
 se jeta à l'est dans la mer ; un autre eut lieu de Yûin-tsâi  
 passant par Siâng-fôu, Tchên-lieû, Thsû-pô jusqu'à la limite  
 de Hôai-yûen, et se jeta dans le Hôai. Il inonda plus de deux  
 cents lieues de pays, renversa des murailles de ville et des

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1448.

Yng-tsong.

maisons de chaume; un nombre immense d'hommes et de femmes périrent noyés.

Fléau des sauterelles à la capitale. — Abolition des recommandations aux charges.

Sous le règne de Suën-tsong, le système des recommandations responsables avait donné beaucoup de bons sujets; ensuite peu à peu il s'était relâché; sur la proposition souvent répétée du recteur des études Fou-suën, du secrétaire Yû-piên, du censeur Thôu-khiën, il fut aboli.

A la 8<sup>e</sup> lune, Tén Mong-thsi, brigand de l'arrondissement de Cha (au Fo-kien), excite une sédition. Le censeur Tin Suen est envoyé pour le prendre; il lui tranche la tête.

Mong-thsi était du Kiang-si; livré au vagabondage, il entra au Fo-kien, amena la multitude. C'était lorsque Song-tchang exerçait ses vexations; il eut bientôt beaucoup de partisans qui se livrèrent de suite au pillage, attaquèrent les villes de Châ, Yéou-khy (Yòng-gân), assiégèrent Yën-pin, tout le Fo-kien fut en grand mouvement. L'empereur ayant envoyé Suën, le lieutenant général Liéou-tsú et le censeur général Tchèn-kiäi avec une armée pour les exterminer, mais sans résultat, il nomma de nouveau Tchèn Miáo, comte de Nin-yáng, pour général en chef, et Kin Liën, président de la cour de la justice, pour directeur des opérations de la guerre, et leur ordonna de marcher contre les rebelles. Quand ils arrivèrent, Suën les avait déjà mis en grande déroute; Mong-thsi étant mort, les séditieux lui choisirent pour successeur son neveu, qui tenait tête à l'armée. Liën par stratagème le battit et le prit. Comme

Oua-la donnait alors des inquiétudes, Miáo et les autres furent rappelés. L'année suivante, Suën met habilement la division dans le parti des séditeux, les attire à l'attaque d'une embuscade. Celle-ci se défend bravement, le colonel Lieôu-tstü les poursuit et les taille en pièces. Ce ne fut qu'au commencement du règne de l'empereur Kin-tsông que la sédition fut tout à fait apaisée.

A la 40<sup>e</sup> lune, l'empereur se rend à la pagode Tahin-lông.

Ouâng Tchén, sectateur dévoué de Fotü, engagea l'empereur à se faire bonze une fois par an, à bâtir la pagode de Tahin-long; on y employa dix mille soldats, on dépensa quelques millions de boisseaux de riz; et quand elle fut achevée, on invita les bonzes de la pagode Thsông-kouë à la diriger. L'empereur en personne se fit initier et s'y fit novice.

44<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, Vénus paraît en plein jour. — A la 5<sup>e</sup>, l'eunuque Kin-yn est chargé de faire le recensement des prisonniers avec les tribunaux de justice. — Le docteur Han-lin, sous-instituteur impérial (ché-tou) Tchang-y, entre au conseil intime pour partager la haute administration. — A la 6<sup>e</sup> lune, sécheresse. — Mars entre dans la constellation de l'étoile polaire australe. — Incendie de la salle Kin-chen et autres.

Cette nuit-là il y eut grand vent et pluie abondante; le lendemain, le sol des Salles avait poussé des épines hautes de deux pieds. Une ordonnance recommanda d'examiner sa conscience, et accorda une grande amnistie.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4448.  
*Yng-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4449.  
*Yng-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1449.  
*Yng-tsong.*

A la 7<sup>e</sup> lune, Ou-la fait invasion par divers points.

D'abord Yě-siën tirait de la Chine beaucoup de richesses; il n'y avait rien qu'on ne lui accordât. Le personnel de ses ambassades avait été élevé jusqu'à trois mille. Il avait encore augmenté ce nombre pour recevoir plus de cadeaux. La cour des rites, découvrant la fraude, lui accorda ce qu'il demandait; il n'en reçut cependant que la cinquième partie. Yě-siën entra en grande colère et de suite engagea toutes les hordes à se diviser par plusieurs routes pour faire une grande invasion. Thothopouhoa avec Ou-leang-ra se jeta sur le Leáo-tông, Alatchewan se porta sur Suën-fou, assiégea Thsê-tchén, un autre général fit invasion au Kân-siöu, Yě-siën entra par Tá-thöng. A Miáo-éül-tchüang, le colonel Ou Háo se battit jusqu'à la mort; Sóng Yn, comte de Sī-nīn, Tchou Miën, marquis de Oú-tsin, engageant le combat à Yang-hö, furent tous battus et périrent. L'eunuque Kō-kín, intendant général, se cacha dans les herbes et parvint à échapper. Tous les officiers garde-frontières se sauvèrent et se cachèrent.

L'empereur fait la guerre en personne; il charge Khy-yn, prince de Tchen, de rester à la défense.

Les dépêches de la frontière arrivaient chaque jour par dizaines. Ouäng Tchén exhorte l'empereur à faire la guerre en personne. Houäng Yè, président de la cour de la guerre, et Yü Khiën, maître des requêtes, s'y opposent absolument en disant que les six légions impériales ne devaient pas s'aventurer légèrement. Ouäng-tché, à la tête du corps des mandarins, fait à plusieurs reprises des remontrances qui ne sont

pas écoutées. Aussitôt on part de la capitale. Outre Tchén et Tchäng-fou, duc de Yn, les présidents et les maîtres de requêtes, l'armée et les valets au nombre de plus de cinq cent mille, se mettent précipitamment en marche ; au camp, toute la nuit on était au guet ; sortant par Kū-yong, on va jusqu'à Suen-fou. Le vent et la pluie redoublent ; arrivés à la frontière, les dépêches sont encore plus mauvaises ; la foule des grands mandarins présente leur bulletin, demandant qu'on n'allât pas plus loin. Tchén est furieux comme un tigre. Un officier supérieur, Tchou-yöng, marche sur ses genoux ; les présidents Ouang-tsoh et Hoäng-yè, pour avoir résisté à la volonté de Tchén, sont condamnés à se tenir à genoux sur de la paille jusqu'au soir, sans pouvoir être pardonnés. Le premier astronome Pèn-té-thsin donne avis à Tchén que l'aspect des astres n'est pas favorable ; que si l'on s'avance, il peut y avoir du danger. « Si cela arrive, dit Tchén, ce sera l'ordre du ciel. » Le docteur Thsào-lái dit aussi : « Quant à nous, sujets, nous ne sommes pas regrettables ; mais notre maître, de qui dépendent les destinées des ancêtres et du trône, doit-il témérairement s'avancer ? » Tchén ne voulut jamais rien entendre. Quand on arriva à Yang-yö, les cadavres couvraient la campagne ; la crainte redoubla dans tous les cœurs.

A la 8<sup>e</sup> lune, l'empereur pénètre jusqu'à Tá-thong. Il ordonne de ramener l'armée. Étant à Thou-mou, l'armée se débande ; Yè-sien se retire dans le nord, emmenant l'empereur.

L'empereur arrivé à Tá-thong voulait encore aller au nord. Kō-kin l'en dissuade secrètement. Alors commença la retraite. D'abord Tchén s'était proposé de sortir par le passage Tsè-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4449.  
*Yng-tsong.*

kin, et alors, de Yō-tchēou (au Chan-sy), il aurait engagé l'empereur à passer par sa maison ; mais craignant qu'on ne foulât les récoltes de son pays, il changea la route par Suën-fou. Hoāng-yè présenta une nouvelle supplique, demandant qu'on s'empressât de rentrer en dedans de la grande muraille, de disposer en bon ordre l'arrière-garde ; il ne reçut pas de réponse. Il se rendit en outre à la tente de l'empereur pour presser sa demande ; Tchén en colère s'écria : « Lettré ver-moulu, qu'entendez-vous à l'art de la guerre ? si vous en ouvrez encore la bouche, vous mourrez. » Il crie aux assistants de l'éconduire. Quand on partit de Suën-fou, Yè-siën attaqua à l'improviste les derrières de l'armée. Oû-khét-tchōng, comte de Kong-chouén, et son frère, le lieutenant-général Khē-khîn, arrêtent sa marche et meurent en se battant de toutes leurs forces ; la légion d'arrière se débande presque tout entière. Tchoû-yōng, duc de Tchén, et Suë-houàn, marquis de Yûin-chouén, à la tête de 40 mille hommes, vont à son secours, tout le corps d'armée fut culbuté ; le deuxième jour, on arrive à Thoù-môu dans l'après-dînée ; il n'y avait que deux lieues pour aller à Hoâi-lâi ; tous désiraient qu'on cherchât sûreté dans la ville ; Tchén, voulant qu'on s'arrêtât pour attendre les gros bagages, fit camper à Thoù-môu ; on creusa deux puits sans trouver d'eau, hommes et chevaux sont pressés par la faim et la soif. Les barbares se divisant en plusieurs bandes pénètrent par les ouvertures de côté ; le major-colonel Kō-miáo défend l'entrée et combat toute une nuit. L'ennemi devient plus nombreux ; le lendemain matin ils entourent le camp impérial, qui ne peut partir. Yè-siën envoie un parlementaire demander la paix ; l'empereur ordonne à Tshao-lâi de minuter le rescrit qui l'accorde. Les barbares font semblant de se re-

tirer ; Tchéu donne aussitôt l'ordre de décamper pour battre en retraite ; au milieu de la marche, les rangs se troublent, les barbares jetant de grands cris s'abattent de tous côtés. La plupart des soldats à demi vêtus sont écrasés et périssent sous leurs coups. L'empereur et sa légion, s'efforçant de percer l'ennemi qui l'environne sans pouvoir y parvenir, descend de cheval, s'assied à terre. L'ennemi s'en saisit et l'emmène ; l'eunuque Hy-nin le suit, Tchéu et les autres périssent tous. L'armée eut, tant de morts que de blessés, plusieurs centaines de mille. Tchāng-fou, duc de Yn, Tchéu-tchéu, comte de Thâi-nin, Tsīn-yuén, gendre de l'empereur et commandant de ses gardes, les lieutenants généraux Leang-tchéu et Oûang-kouï, les présidents Oûang-tsé et Hoûang-yè, les maîtres des requêtes Thsâo-lâi, le docteur Tchāng-y et autres, au nombre de plus de cinquante, y trouvèrent tous la mort. Dès que l'empereur eut été amené au camp ennemi, on lui donna pour le servir le garde du corps Yuen-pin. Yè-sien le conduisit devant Suên-fou, et lui fit donner ordre à Yang-hong et Lô-hên-sin d'ouvrir les portes pour venir à sa rencontre ; on répondit de dessus les murailles : « La ville que nous gardons est celle de Votre Majesté, le jour est avancé, nous ne pouvons obéir à cet ordre. » Alors il emmène encore l'empereur à Tâ-thông, d'où il emporte beaucoup de richesses. Le lieutenant général Kô-tên fit le projet d'enlever l'empereur et de le ramener dans la ville, mais il ne put l'effectuer ; alors Yè-sien s'en alla avec lui vers le nord.

L'impératrice mère ordonne au prince de Tchéu de prendre la lieutenance générale du royaume. Elle déclare Kiên-chen, fils de l'empereur, prince impérial,

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
449.  
*Yng-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4449.  
Yng-tsong.

La capitale n'avait pas alors cent mille soldats délabrés et chevaux en mauvais état ; tous les esprits étaient troublés, tous les mandarins réunis pleuraient à la cour ; ils mirent en délibération le projet d'attendre l'ennemi de pied ferme. Sù-tchên, sous-instituteur du prince impérial, ayant proposé de transporter la cour à Nankin, Yû-khiên dit : « Ceux qui voudront la translation doivent être mis à mort ; la capitale est le point principal de l'empire, si on l'abandonne tout est perdu. Je demande qu'on appelle promptement les soldats du prince de Khîn et qu'on leur fasse jurer de se défendre à mort. » Le docteur Tchén-sûin, le président Hoû-yong appuyèrent de toutes leurs forces son avis. Dès lors le projet d'attendre l'ennemi fut arrêté. L'impératrice mère ordonna au prince de Tchén de gouverner tous les mandarins, d'appeler les légions des deux capitales, du Chân-tong, du Hô-nân, du nord du fleuve Bleu à la défense de la capitale, et envoya de divers côtés les grands mandarins maintenir le peuple.

Yu Khien est nommé président de la cour de la guerre.

Khiên dit dans un mémoire : « Les armes et les soldats de la capitale ne suffisent pas ; il faut s'empresse d'envoyer des fonctionnaires enrôler des volontaires, ramasser des armures, préparer l'attirail de guerre, distribuer des soldats aux neuf portes de la capitale, les faire camper en bon ordre hors des faubourgs, faire entrer dans la ville les habitants des faubourgs ; les provisions des greniers de Thong-tchéou doivent être distribuées à l'armée, qui ira elle-même les recevoir, sans rien laisser dont l'ennemi puisse s'approvisionner. Les fonctionnaires civils tels que Huên-y, les militaires tels que

Chè-hên, Yâng-hông, Lièou-pòu doivent être laissés à leur poste ; quant aux affaires de l'armée, je les prends sur moi. Le prince donna sa pleine approbation.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4449.  
*Yng-tsong.*

**Confiscation des biens de Ouâng Tchén; extinction de toute sa famille.**

Le prince de Tchén tenant l'audience impériale, tous les mandarins lui demandèrent de mettre à mort toute la famille de Ouâng Tchén. Mà Choúen, partisan de Tchén, s'étant récrié contre eux, ils se retirèrent ; mais Ouâng Huên-thín, le secrétaire, ayant frappé Choúen, tous les autres tombèrent à l'envi sur lui et le tuèrent. Tous les officiers du palais sont en grand trouble ; les soldats de la garde poussent des cris tumultueux ; le prince effrayé voulait partir ; Yû Khiên va droit à lui et l'arrête, le priant de faire connaître aux magistrats qu'il accédait à leur demande ; alors tous s'apaisèrent. De suite on saisit Ouâng-chân, on le fait conduire garrotté à la place publique de la capitale, où il est coupé en deux. De la famille de Tchén grands et petits tous furent tués. Dans la confiscation de ses biens on trouva plus de soixante armoires pleines d'or et d'argent, cent plats de jaspe, cinquante arbres de corail de 6 à 7 pieds de hauteur, et un nombre infini d'autres objets précieux. Tchou-kiên, visiteur provincial du Chân-sy, et Piû-lên, intendant-général du Chân-tong, demandèrent simultanément qu'on destituât les officiers du palais qui avaient la direction des armées ou des commandements militaires. Ils ne reçurent pas de réponse.

**Rappel de l'ex-vice-président de la cour suprême de justice Sue-suen. — Les docteurs Han-lin, du pre-**

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1449.  
*Yng-tsong.*

mier degré, Chang-lou et Pen-ché entrent au conseil intime d'administration générale.

Ce fut sur la recommandation de Tchén-sûin et de Kao-kôu. Pèn ayant perdu aussitôt sa mère demanda de quitter sa charge sans l'obtenir.

A la 9<sup>e</sup> lune, l'impératrice mère ordonne au prince de Tchen de monter sur le trône. — Amnistie.

Les mandarins de la cour, dans un placet commun à l'impératrice mère, lui disaient : « L'empereur est allé visiter le Nord, le prince impérial est encore enfant. Un ancien proverbe dit : Quand un royaume a un souverain d'un âge mûr, c'est le bonheur de la dynastie ; nous prions donc de prendre cet excellent parti pour la tranquillité des ancêtres. » Elle consentit ; le prince étonné refusait toujours, les magistrats en corps l'en priaient absolument, il se rencontra que le major-colonel Yô-khiên revenait d'une mission à Ou-la ; il rapporta de vive voix l'ordre de l'empereur, qui était que le prince, ayant l'âge et les qualités nécessaires, fit cesser la vacance du trône pour offrir les sacrifices impériaux ; le prince se décida à recevoir le mandat (céleste). L'année suivante devait être la première kin-thái de son règne.

L'empereur, dans son éloignement, reçoit le titre d'empereur supérieur (d'ex-empereur). — Diminution de la redevance des mines d'argent du Tchai-kiang et du Fo-kién. — Ko Ten est nommé commandant en chef et général de la division militaire de Ta-thong.

Les murs et remparts de Tá-thông étaient dans le plus grand délabrement, les portes de la ville restaient fermées en plein jour ; Tën, toujours brave, s'empressait de réparer les murailles, de se procurer des armes. Il caressait le soldat, pleurait les morts, avait soin des blessés ; lui-même bandait leurs plaies, et appliquait des remèdes en leur disant : « J'ai juré de vivre et de mourir avec cette ville, je ne vous laisserai pas mourir seuls. » Quand Tën arriva, les soldats en service n'étaient que quelques centaines, les chevaux s'élevaient à un peu plus de cent. Peu d'années après, les chevaux allaient à quinze mille, et d'excellents soldats à plusieurs dizaines de milles. Dès lors, les soldats de Tá-thông furent les premiers de tout l'empire.

Houàng Siao-yàng, brigand de Nàn-hài (Canton), excite des troubles ; il est mis au ban et réduit.

Siao-yàng, pour vol et brigandage, avait été mis en prison ; de nuit, il brise ses fers, s'échappe, pille l'arsenal, excite des troubles, réunit jusqu'à dix mille hommes, va assiéger la ville de Kouàng-tchéou (Canton). Le commandant militaire Tchāng-gān est défait et tué, le colonel Ouàng-thsin est pris et mis à mort ; le siège durait depuis trois mois. Les habitants des campagnes fuyant les brigands se rendent à la ville ; n'ayant pas été reçus, ils s'en reviennent et sont tous tués par eux. Alors le nombre de leurs adhérents augmente de plus en plus. L'empereur envoie le censeur général Yāng Sin-min contre eux, lequel, à son arrivée, ouvre les portes de la ville, distribue les provisions des greniers publics, encourage le soldat, rappelle à la soumission plusieurs milliers d'individus que l'intimidation avait fait suivre les séditieux. Siao-yàng avait fixé

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4449.  
*Yng-tsong.*

## 276 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1149.  
*Yng-tsong.*

une époque et demandait à se rendre, mais Sin-min étant venu à mourir, il en resta là. A la quatrième lune de l'année suivante, le lieutenant général Tong-hin le réduisit par les armes,

A la 10<sup>e</sup> lune, Yû Khien a le commandement général de toutes les armées. — Ye-sien pénètre par le passage Tsè-kin (de la grande muraille).

Durant la neuvième lune, Oua-la, entré par le passage Tsè-kin, avait ravagé Y-tchéou, Lâi-chôui ; le commandant Tsô-lên ayant abandonné le passage et s'étant sauvé, l'ennemi, avec la plus grande sécurité, ouvrit la porte et s'en alla. Un mois plus tard, le frère puîné de Yè-siën, prince de Tá-thong, pénètre de nouveau par le passage. Le commandant Hân-thsin et le vice-censeur général Sên-siang meurent dans un combat. Une ordonnance impériale appelle les commandants généraux de Suën-fou, de Leáo-tong et les gouverneurs du Chân-tong, du Hô-nán, du Chân-sy et du Chen-sy pour venir tous au secours de la capitale.

Yè-sien envahit la capitale ; Yû Khien, à la tête de tous les généraux, le repousse.

Yè-siën, dans sa marche jusqu'à la capitale, arrêtant ses troupes à Toû-keôu, amène l'ex-empereur à Thôn-tchên et sur le conseil du traître eunuque Hy-nin, il invite les grands mandarins à venir recevoir leur souverain, et demande pour lui-même des millions. Les membres du conseil voulaient entrer en pourparlers ; Yû Khiën s'y opposa absolument. L'ennemi voulant surprendre la porte Té-chén, Khiën ordonne à Chê-hân de disposer une embuscade et d'attirer l'ennemi. Ceki-ci

s'approche avec dix mille cavaliers, alors l'embuscade donne; Puilo, frère de Yè-sièn, et Maonahai, un de ses généraux, meurent atteints d'un coup de pierre. L'ennemi dirige le combat vers la porte Tchāng-y. Les lieutenants généraux Kāo-ly et Yû-foû-cheou, etc., le repoussent; il se replie sur Thòu-tchèn. Les habitants, montés sur leurs maisons, jettent de grands cris, lançant des tuiles et des pierres contre l'ennemi; leurs cris font tout retentir au loin. Yè-sièn d'abord méprisait l'empire du milieu (la Chine), mais après s'être mesuré avec lui et avoir combattu cinq jours sans avantage, il commença à changer de sentiment. Apprenant aussi que les soldats du prince de Kîn arrivaient, il emmena l'ex-empereur, et partant de Leang-hiāng, il s'en alla à l'ouest, pillant toutes les villes sur sa route, et sortit par le passage Tsè-kin. L'empereur, pour récompenser les grands services de Chë-hèn et de Yû Khièn, nomma le premier, comte de Oû-thsin, et le second, protecteur du prince impérial. Il chargea Yang-hong, marquis de Tchāng-pîn, d'exterminer ce qui restait d'ennemis dans le territoire de la capitale.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4449.  
Yng-tsong.

Thothopouhoa, prince de Ouà-là, envoie une ambassade offrir des présents.

Le souverain de Ouà-là et ses ministres s'étaient alors divisés. Yè-sièn, avec l'autorité dans l'État, avait le plus de soldats; Thothopouhoa, quoique Khòhán (le souverain), avait moins de soldats que lui, et Ola, son général, en comptait encore moins. Tous trois extérieurement unis, ils étaient dans le fond en discorde; unissant leurs forces dans l'invasion du midi, l'avantage, pour la plupart, était revenu à Yè-sièn, tandis que les désavantages étaient supportés également. A

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4444.  
*Yang-tsong.*

l'époque actuelle, le Kohan ayant envoyé une ambassade porter ses présents, l'empereur suivant le conseil de Hoû-yong, de Ouâng-tchê, etc., lui fit de grandes largesses pour mettre entre eux la division.

A la 11<sup>e</sup> lune, réparation des passages et gorges le long de la frontière. — Le lieutenant général Tchou Khiên est nommé à la division militaire de Suen-fou, et le censeur général Ouâng Hông à celle de Ku-yông-kouan.

Yû Khiên représenta que Suên-fou était la haie de la capitale et que Kû-yông en était la porte, et il demanda qu'on préposât à leur commandement et défense de hauts fonctionnaires. En conséquence, Khiên commanda Suên-fou; il eut pour lieutenants Ky-kouàng et Yang-tsúin; Hong avec Hiá-tchông et Loû-sûen eurent la défense du passage Kû-yong.

A la 12<sup>e</sup> lune, l'impératrice mère reçoit le titre de Vénérable Impératrice douairière; l'empereur déclare sa mère Oû impératrice mère, et son épouse Ouang impératrice. — Yè-sien envahit Nin-hiá (au Kan-siou).

Hy-nin engage Yè-siën à faire une incursion par l'ouest à Nin-hiá, à enlever les chevaux des haras, à se diriger directement au fleuve (Bleu), et à établir l'ex-empereur à Nankin. Yuên-pin dit à celui-ci : « La saison est froide, le chemin est long, et Votre Majesté ne peut aller à cheval, elle ne peut que souffrir du froid et de la faim en cette extrémité; et lorsque tous les généraux ne peuvent rien pour elle, à quoi se décide-t-elle? » Yè-siën instruit de ce discours, tout furieux

voulait le tuer ; l'ex-empereur fit tant qu'il ne le tua pas. Aussitôt Yè-sièn en personne ravage Nin-hiá, enlève les hommes et les bestiaux ; ce ne fut qu'au bout d'un mois qu'il se retira en laissant cependant quelques milliers des siens à Hô-tháo, lesquels, de temps en temps, pénétraient en Nin-hiá pour piller.

1<sup>re</sup> année kin-thái du règne de l'empereur Kin (le Brillant). A la 1<sup>re</sup> lune, interdiction des félicitations à la cour.

Parce que l'ex-empereur était (prisonnier) à Oua-la.

On commence à permettre que ceux qui fourniraient des subsides à l'État pussent porter le globule.

La cour des finances fut d'avis de permettre aux soldats qui donneraient de l'argent de porter le globule, et aux fonctionnaires destitués pour délit qui fourniraient des fourrages à la frontière d'être réintégrés dans leur place. L'empereur, d'après l'avis de Ty-kin, permit seulement de porter le globule. Ensuite Kô-yeóu, bachelier du collège impérial, représenta que les agriculteurs, les ouvriers et les marchands sont, les uns prudents, les autres grossiers, n'aimant que les richesses, orgueilleux à l'égard de leurs parents, arrogants envers leurs compatriotes ; que ce serait favoriser leurs perverses inclinations ; il dit que les magistrats destitués pour leur vénalité, voulant cacher leur honte à leurs concitoyens, fournissent des grains et des fourrages en retournant avec les marques de leur dignité dans leur patrie. D'abord ils perdirent leur place pour avoir convoité des richesses, maintenant ils recouvrent leur dignité en donnant des richesses. Est-ce ainsi

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1449.  
Yng-íoung.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1450.  
King-ti.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4450.  
*King-ti.*

qu'on arrête la cupidité et qu'on fait estimer les dignités illustrées? D'ailleurs, dans tout l'empire, une opulence cachée se trouve dans le peuple, et nous n'en sommes pas venus à cette nécessité de prendre une telle mesure dont la pensée semblerait venir de la dernière détresse. Ce placet ayant été soumis à la décision du conseil, la permission n'eut pas d'exécution.

#### Ko Ten défait le prince de Oua-la au mont Khào-laò.

Les troupes d'invasion étant entrées à Tá-thong et parvenues à Chā-ò, Tén les attaque avec force et les défait; il les poursuit dans leur fuite l'espace de quatre lieues jusqu'au mont Khào-lào. Depuis la défaite de Thòu-mö, aucun des généraux de la frontière n'osait se battre avec les ennemis. Tén, avec huit cents cavaliers, en ayant battu quelques milliers de l'ennemi, le courage revint à l'armée; à la nouvelle de la victoire, l'empereur le créa marquis de Tin-tchàng. L'ennemi étant venu ensuite plusieurs fois, il fut toujours repoussé par Tén.

A la 2<sup>e</sup> lune, l'empereur laboure un champ. — Envoi de Che Hen, comte de Oû-thsin, et de Yàng-lén, major-colonel, en tournée à la frontière.

Sur la proposition de Yû Khiên, l'empereur envoya Ché Hên avec vingt mille hommes du camp de la capitale parcourir le pays de Tá-thong, et Yàng-lén à la tête de quinze mille hommes du même camp faire la visite de celui de Suên-fou. Peu de temps après, Hù-kóui, colonel commandant de Tá-thong, ayant dit dans une dépêche que Yè-siën demandait à faire la paix, elle fut soumise à la délibération de

la cour de la guerre. Yû Khiên dit : « Pour moi, je ne veux pas vivre sous le ciel en même temps que Yè-siën, il ne faut pas faire la paix. La faire, c'est lui ouvrir la porte à des exigences sans fin, qui, satisfaites, nous mettraient dans la gêne, et non satisfaites le ferait promptement changer. Hù-koui remplit un poste important à la frontière, une telle timidité de sa part mérite la mort. » Dès lors aucun commandant de la frontière n'osa plus parler d'accommodement.

A la 3<sup>e</sup> lune, Oua-la se porte sur divers points pour faire une nouvelle invasion.

Tous les postes militaires de Yàng-hô, Tá-thông, Pièn-théou-kouân, Yè-hôu-lin, Ouán-thouën furent attaqués. Dans la résistance, il y eut de part et d'autre des morts et des blessés, mais ce fut surtout à Nin-hiá, Khin-yang et Só-tcheou que le carnage et le pillage furent plus grands.

Classement des descendants des fonctionnaires morts à Thòu-mou. — A la 4<sup>e</sup> lune, sécheresse. — A la 5<sup>e</sup>, Heou-tsin, maître des requêtes et gouverneur général, met en déroute les sauvages du Kouï-tcheou.

Alors la masse des barbares à l'ouest jusqu'à Long-ly, à l'est jusqu'à Yuên-tcheou, au nord jusqu'à Oû-kang, au sud jusqu'à Pö-tcheou n'était pas en nombre moindre de deux cent mille. Pin-yuë était assiégée par eux depuis un an, la ville avait épuisé ses vivres, on déterrait les racines d'herbes et faisait bouillir le cuir des arcs pour s'en nourrir. Hoàng-hào, censeur visiteur général, met sa dépêche dans un tube de bambou et paye un indigène pour la porter ; il demandait secours à la cour, qui ordonna à Leâng Pào, marquis de

---

DE L'ERE  
CHRÉTIENNE.  
4450.  
King-ti.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4480.  
King-ti.

Pào-tin et au lieutenant général Fang-yn de se joindre à Heôu-tsin, gouverneur général du Hoû-kouang, et de conduire l'armée contre les barbares. Avant l'arrivée de Pào, Tsin ayant fait appel à tous les commandants pour détruire ces barbares, avait déjà forcé plus de quatre-vingts positions fortifiées, le siège de Pin-yuë avait été levé. Depuis, réuni à Fan-yn, etc., il en força encore plus de deux cents autres. Au printemps suivant, les barbares amenèrent lié leur chef pour faire leur squmission.

Tchou Kien défait l'armée de Oua-la à Suen-fou.

Deux mille cavaliers de Oua-la ayant campé à Kiá-kiá, Khiën avec l'adjutant-général Ky-kouang, etc., dans un combat opiniâtre, les repoussèrent. Kiën fut créé marquis de Fou-nin. Yè-sien en voulait sans cesse à Suën-fou et Tá-thông, pensant que ces deux villes pouvaient être prises du soir au matin; mais Khiën et Kô-ten, ayant plusieurs fois, avec leurs troupes délabrées, repoussé sa meilleure cavalerie, rabattit dès lors de ses prétentions.

A la 7<sup>e</sup> lune, Ye-sien envoie des députés demander un accommodement. Le censeur général Yang-chán et autres lui portent la réponse.

Yè-sien n'avait amené l'ex-empereur et demandé de l'argent que sur le conseil de l'eunuque Hy-nin. Yü Khiën donna secrètement l'ordre au commandant de la garnison de Tá-thông de se saisir de lui et de le supplicier. En outre, comme il était mal servi par ses propres éclaireurs, Yè-sien commença à songer à rendre l'ex-empereur. Il avait donc envoyé un message pour poser ses conditions. Jusqu'alors voyant la

Chine ne laisser aucune prise sur elle, il désirait encore plus un accommodement; ses parlementaires venaient coup sur coup. Ouáng-tchě et autres étaient d'avis qu'on envoyât une députation pour recevoir l'ex-empereur. L'empereur, mécontent, dit : « Ce n'est pas moi qui ambitionnai ce trône, c'est vous, ministres, qui m'y avez placé. Maintenant une restauration ne va-t-elle pas tout confondre? » Tous ne savaient que répondre; Yû Khiên à son aise répartit : « Le rang céleste (impérial) ayant été arrêté, peut-il y avoir d'autre préoccupation? Nous devons recevoir (l'ex-empereur). Si par hasard ce n'est qu'une feinte, nous aurons une excuse. » Alors l'esprit de l'empereur commença à se rassurer, il députa le secrétaire (Kí-sé-tchông) Ly-chě et le censeur général Yang Chán, etc., avec une lettre et des présents pour Oua-la.

A la 8<sup>e</sup> lune, l'ex-empereur arrive de retour de près de Oua-la, et va habiter le palais du Midi.

Yang Chán arrivé près de Oua-la, Yè-siën lui dit : « Les deux royaumes étaient amis depuis longtemps, mais quoi! on n'a pas payé le prix de mes chevaux, la plupart des soieries qu'on me donnait étaient coupées et déchirées, beaucoup de mes gens envoyés à diverses époques en ambassades ne sont pas revenus, et on a diminué les largesses qu'on leur faisait chaque année. » Chán répondit : « Ce n'est pas qu'on n'ait pas payé. Les chevaux de Votre Excellence chaque année étaient plus nombreux, et on ne pouvait se décider à les refuser, voilà pourquoi on a baissé un peu le prix. J'en appelle à Votre Excellence, le prix quel était-il auparavant? Les soieries coupées et déchirées, c'est le fait des agents intermédiaires. Parmi les chevaux qu'offrait Votre Excellence, il y en avait d'infé-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4450.  
King-ti.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4450.  
*King-ti.*

rieurs; les zibelines étaient parfois déchirées, était-ce donc l'intention de Votre Excellence? et puis les membres de l'ambassade étant nombreux jusqu'à aller à trois ou quatre mille, il y en avait qui se livraient au vol ou à d'autres crimes, c'est pourquoi ils fuyaient la punition des lois; quelle utilité à les garder? Les membres de l'ambassade étaient régalez et rémunérés par l'empereur, qui donnait à ceux qui en faisaient vraiment partie; ceux qui n'ont pas reçu, ce sont ceux qui s'ajoutaient faussement au nombre. » Yè-sièn ayant dit : « Bien. » Chán ajouta : « Si Votre Excellence continue la guerre, nous pourrions perdre plusieurs milliers de gens; mais, parmi les tribus de Votre Excellence, il n'y aura certes pas peu de morts et de blessés. Si, au contraire, vous rendez l'ex-empereur, nous serons amis comme autrefois, l'argent de la Chine arrivera tous les jours; n'est-ce pas mieux? — Pourquoi donc, reprit Yè-sièn, la lettre de l'empereur ne dit-elle mot de la réception de l'ex-empereur? — C'est, dit Chán, qu'on a voulu que cela vint de Votre Excellence elle-même; si la lettre en faisait mention, alors elle serait comme forcée par la cour, ce ne serait plus la pleine bienveillance de Votre Excellence. » Yè-sièn fut très-content; de suite il prépara un banquet d'adieu pour l'ex-empereur. Quand celui-ci partit, il envoya son état-major avec des soldats protéger sa route l'espace de plusieurs lieues, et lui, avec tous les siens, se prosterna à terre pour le saluer et s'en sépara en pleurant. Il allait arriver à Kū-yông lorsque l'empereur ordonna à la cour des rites de déterminer le cérémonial de réception, puis il donna l'ordre d'aller le recevoir avec un char à deux chevaux à Kū-yông-koûan. Le secrétaire Lieû-foû représentant que le cérémonial était trop simple : « Hier, répondit

l'empereur, j'ai reçu une lettre de l'ex-empereur où il dit que pour sa réception, il faut faire peu de dépenses ; puis-je aller contre sa volonté? » Alors tous les mandarins n'osèrent répliquer. Le lieutenant Sy Sù-yûin ayant adressé une lettre à Kào Kôu, où il disait que la réception devait être solennelle, et mentionnait la réception faite alors par l'empereur Siou-tsong de la dynastie Thang à l'ex-empereur, Kôu l'emporte dans sa manche à la cour, la montre à Ouang-tchè. Celui-ci et Hou-yông présentent la lettre à l'empereur et ajoutent : « La manière dont Siou-tsong reçut alors est précisément celle qui doit être suivie aujourd'hui ; Votre Majesté doit donc aller en personne recevoir hors le portique Gân-tin. » L'empereur s'y refusa. L'ex-empereur, arrivant entra par la porte Tong-gân. L'empereur le conduisit à sa résidence du palais du sud. Les fonctionnaires publics en corps y entrèrent avec lui et le saluèrent. Il y eut une grande amnistie pour tout l'empire.

Destitution de Miào-tchong. — Kiang-yûen, maître des requêtes de la cour de la justice, entre au conseil d'administration générale. — A la 9<sup>e</sup> lune, l'empereur préside une conférence littéraire. — A la 11<sup>e</sup>, Hou Yông, président de la cour des rites, demande qu'il soit permis au corps des fonctionnaires publics de féliciter l'ex-empereur au jour de sa naissance. Refus.

Peu de temps après, Yông ayant encore demandé qu'au jour de l'an de l'année suivante tous les magistrats saluassent l'ex-empereur au portique Yèn-gân, il reçut un nouveau refus.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1450.

King-ti.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1451.  
King-ti.

2<sup>e</sup> année, à la 4<sup>re</sup> lune, faculté aux militaires, en payant une redevance, de rendre leurs fonctions héréditaires dans leur famille.

Le (Ki-se-tchong) secrétaire Kin-tâ fit des remontrances qui ne furent pas écoutées; ensuite son collègue Thsào Khài représenta que, ces années-ci, ceux qui en donnant quatre mille boisseaux et au-dessus avaient obtenu les places de colonel, après avoir joui une dizaine d'années des émoluments de cette place, avaient remboursé leurs frais; que si en outre ces charges étaient rendues héréditaires, c'était engraisser du sang du peuple une postérité sans mérite et la faire jouir d'avantages sans fin. Ceux qui ont servi l'Etat ne manqueront pas de dire: « Nous avons obtenu cette récompense en exposant notre personne, eux l'obtiennent aussi en donnant des grains; ainsi l'empereur range notre vie et notre corps parmi les grains; qui d'entre eux ne se découragera? Je demande que dorénavant il ne leur soit permis que d'avoir les insignes et les émoluments sans avoir la place. Quant aux charges civiles, il est accoutumé de n'avoir que les insignes et les émoluments. » L'empereur approuvant ordonna que ceux qui avaient déjà obtenu l'hérédité la garderaient, et qu'à l'égard des autres on s'en tint à la motion de Khài.

Ordination de cinquante mille personnes comme bonzes (ou religieux des sectes de Fou et de Laô-kuin).

Yû Khiên représenta que maintenant il y avait de tous côtés beaucoup de citoyens errants et sans domicile, que les trois frontières manquaient de gardes et de défenseurs, que l'ordination excessive des bonzes renversait la société; l'empereur ne s'éclaira pas.

A la 2<sup>e</sup> lune, envoi du lieutenant général Sen Gan pour garder le poste de Tou-che.

Après la révolution de Thoù-môu, Yâng-hông étant rentré au secours de la capitale, Toû-chê et sept autres forts avaient été ruinés. Au conseil on voulait les abandonner. Yû Khiên dit : « Si on les abandonne, non-seulement Suên-fou et Hôai-lâi seront difficilement gardés, mais aussi la capitale ne pourra être en sécurité. » Alors il proposa de charger Gan de conduire des soldats pour les garder. Gan convoqua des soldats à la réparation des murailles, mit en bon état les machines de guerre, ensevelit les morts, prit soin des blessés; les citoyens qui avaient été obligés de fuir rentrèrent dans leurs foyers. Les huit forts furent achevés.

A la 8<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à Nankin. — Rétablissement de l'audience impériale de Midi. — A la 12<sup>e</sup> lune, Houi-thie, prince de Kouàng-thong, et Houi-sy, prince de Yâng-tsong, méditant une révolution, sont déposés et faits simples citoyens.

Houi-thië écoutant les mauvais conseils de ses domestiques Touan Yeou-hông, Yû-ly-pin et autres, supposant un édit apocryphe de l'empereur, envoya de divers côtés Yeou-hông, Moûg-lên, Tchên-thiên-tsè et avec un sceau d'argent et de riches présents, révolutionner les Miào. Hôui-sy, prince de Yâng-tsong, était entré dans le complot. Yeou-hông revenant fut arrêté par Hôui-jeou, prince de Tchén-nân. Les magistrats en ayant averti l'empereur, il déposa les deux princes, les fit simples citoyens et les renferma à la capitale. Mông-lên, à la tête de deux mille soldats miào, parvenu à

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1454.  
*King-ti.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1454.  
*King-ti.*

Où-kāng, apprenant le mauvais succès du complot, se jette dans le Kouàng-sy, prend le titre de roi de Mông, entraîne dans sa révolte plus de trente mille hommes des miâociens libres, attaque les villes de Lông-ly, Sin-hóa, Thông-koù. Ce ne fut qu'à l'été de la septième année que Fāng-yn le prit et le décapita.

#### Établissement des camps agglomérés.

Au commencement de la dynastie Mìn, les troupes de la capitale étaient distribuées en cinq légions. La lieutenance générale renfermait la légion du milieu, les deux ailes et les éclaireurs de droite et de gauche; c'est ce qu'on appela le camp des cinq légions, cavaliers et fantassins destinés à l'enseignement de la tactique militaire. Depuis on établit encore le camp des trois mille pour avoir soin des voitures, du char impérial, des drapeaux et de l'étendard de l'empereur, pour l'escorter dans ses sorties; c'étaient tous escadrons de cavalerie. Ensuite, dans la guerre avec la Cochinchine, ayant obtenu la méthode des bouches à feu, on établit le camp des machines divines; c'étaient tous des escouades de fantassins. Chacun était sous le commandement de généraux anciens et d'officiers du palais; c'est ce qu'on nommait les trois grands camps. Yû Khiën, voyant la discipline des camps relâchée depuis longtemps, les soldats et les officiers ne pas s'adonner à l'exercice, demanda de choisir dans les trois camps cent mille soldats qu'il divisa en cinq camps, qui se réunissaient pour s'exercer; il les nomma les cinq camps agglomérés. Ils étaient composés d'escouades de cinquante hommes, qui avaient chacune son officier (caporal). Cent hommes ou deux escouades obéissaient à un autre officier (sergent). Mille

hommes étaient dirigés par un Pà-tsông (sous-lieutenant). Trois mille et cinq mille hommes étaient sous les ordres d'un Tou-tchè-höui (chef de bataillon). Il y avait cohésion et subordination réglée; soldats et officiers se connaissaient mutuellement; d'après le plus ou moins grand nombre des ennemis, on disposait les armements. Khiên demanda encore qu'on augmentât le nombre des soldats de cinquante mille et qu'on portât à dix celui des camps agglomérés, dont chacun aurait encore pour chefs des généraux et des officiers du palais, et qui fussent sous le commandement de Khiên, de Chè-hên, et des officiers du palais Lieôu Yün-tchên et Tsháo Ky-siáng; le surplus des soldats choisis appartient au camp primitif où ils devaient s'exercer; il fut appelé l'ancien camp, destiné à la défense sédentaire de la capitale. La constitution des légions de la capitale une fois changée, la discipline de Khiên fut clairvoyante; les inspections, les ordres, les punitions, les rapports oraux à l'empereur, tout était conforme aux règles de la meilleure administration.

Le maître des requêtes de la cour des rites, Ouáng Y-nin, et le (tsy-tsieù) Siao-tsé, entrent au conseil d'administration générale. — Ye-sien assassine son souverain Thothopouhoa.

L'épouse de Thothopouhoa était la sœur aînée de Yè-siën. Celui-ci voulait que le fils de sa sœur fût déclaré prince héritier; Thothopouhoa s'y étant refusé, Yè-siën l'assassina, prit son épouse et son fils, et vint les livrer aux Chinois. Yü Khiên dit alors: « Quoique Yè-siën soit repentant et que sans contrainte et de son plein gré, il ait envoyé une députation faire hommage, ses crimes sont si énormes qu'ils ne

## 290 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1451.  
*King-ti.*

méritent pas de pardon. Maintenant que le prince et le sujet en inimitié mutuelle s'entr'égorgent, c'est une belle occasion que nous donne le ciel de nous venger. Je demande à me mettre à la tête de la cavalerie et de l'infanterie des camps exercés et de marcher contre le brigand par Suên-foué et par Tà-thông. » L'empereur ne le permit pas.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1452.  
*King-ti.*

3<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, Kin Liên, président de la cour des finances, étant coupable, est mis en prison et puis relâché.

L'empereur, dès qu'il fut sur le trône, publia un édit qui remettait pour la deuxième année de son règne le tiers des contributions. Liên, dans sa dépêche aux autorités, ne fit remise que des contributions en riz et en blé, et exigea comme par le passé celles en argent, en toiles, en soie et en soieries. Sur l'accusation du docteur Kiàng Yuên, l'empereur fit des reproches à la cour des finances. Liên dit que l'édit ne faisait nulle mention de soie, de soieries, d'argent ni de toiles; que si on faisait une remise générale, l'État n'aurait plus de ressources. Les magistrats de la parole (les censeurs) présentèrent leur mémoire contre lui; il fut jeté dans la prison de Tōumésiën et relâché au bout de trois jours. On lui ôta son titre de premier protecteur du prince impérial, et il passa à la cour des travaux publics. Mais Hô Ouên-yüen, président de la cour des fonctionnaires, ayant représenté qu'il n'y avait que Liên qui pût diriger les finances, on lui rendit sa charge à la cour des finances.

A la 3<sup>e</sup> lune, édit impérial par lequel les mandarins de Kin-y-oui (des gardes du corps) peuvent faire

des enquêtes, — A la 3<sup>e</sup> lune, déposition de l'ancien prince impérial Kién-chen, qui n'est plus que prince de Y; l'empereur déclare prince impérial son fils Kién-tsy.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4452.  
*King-ti.*

Dès les premiers jours de son règne, l'empereur voulait changer la succession au trône, mais les difficultés de l'exécution avaient retardé longtemps son projet. Sur le conseil des eunuques Ouàng-tchèu et Chôu-léang, l'empereur avait donné d'abord cent taëls à Tchén-sûin et à Kào-kouï, et la moitié autant à Kiang-yuên, Ouàng-y-nîn, Siào-tsé, et Châng-louï pour leur fermer la bouche; cependant il n'avait encore rien fait paraître. Il arriva que Hoàng-hông, magistrat indigène du Kouang-sy, par inimitié privée personnelle, ayant fait tort à Kâng, son frère puîné, qui était préfet de Sè-mîn, et exterminé sa famille dans la crainte d'être puni, envoya une députation à la capitale présenter une supplique où il priaït l'empereur de prendre un parti nécessaire et de changer le palais de l'Est (l'héritier du trône), pour réunir sur une seule tête les affections de tout l'empire et ruiner les espérances d'un certain parti. L'empereur la soumit à la délibération du conseil. Les membres se regardaient mutuellement sans oser rien dire. L'eunuque Hin-gân, qui était maître des cérémonies, d'une voix de tonnerre s'écrie : « Cette chose n'est pas convenable, puisque vous la regardez comme inconvenable; n'écrivez pas de noms sans prendre parti pour ou contre. » Tous répondirent : « Oui, oui. » Ils écrivirent leur délibération et en donnèrent communication à l'empereur, qui apostilla affirmativement. Le jour même, il s'empressa de constituer les fonctionnaires du palais de l'est, déposa l'an-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1452.

*King-ti.*

cien prince impérial qui ne fut plus que prince de Y, déclara Kién-tsy, son fils, prince impérial, accorda une grande amnistie pour tout l'empire, et ordonna par édit à tous les mandarins de faire leur cour au prince les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque lune.

Déposition de l'impératrice Ouang; la femme de second ordre Hâng est déclarée impératrice.

Lorsque d'abord l'empereur voulait changer l'héritier présomptif, c'était l'impératrice Ouâng qui seule s'y opposait; l'empereur ayant passé outre, et comme le nouveau prince impérial était le fils de la concubine Hâng, elle lui céda le titre d'impératrice.

Un descendant de chacun des deux (sages) Yèn et Meng (Yèn-houi et Mencius) est mis dans les charges publiques. — A la 6<sup>e</sup> lune, construction de la pagode Tá-lông-fou (de l'Abondante félicité).

C'était alors l'eunuque Hin-gân qui était en faveur. Adepte de l'idole Foü, encore plus dévoué que Ouâng-tchén, il pria l'empereur de bâtir la pagode de l'Abondante félicité. Les dépenses furent immenses et elle ne fut achevée qu'au bout d'un an. L'empereur avait fixé le jour où il s'y rendrait; ce ne fut que sur les remontrances de Yâng-háo, un des mandarins préposés au transport des convois de grains, qu'il s'en abstint.

A la 7<sup>e</sup> lune, assassinat de Ouâng Yào, serviteur du palais.

L'eunuque Joüan Láng, au service de l'ancien empereur,

en avait reçu en don un sabre et son fourreau doré, et les avait donnés à Yâo. Lôu-tchong, colonel des gardes impériales, voyant cela, enivre Yâo, et se saisissant de ces objets, l'accuse de révolte, prétendant que Lang avait les ordres de l'ancien empereur pour gagner Yâo par ce sabre et son fourreau dans l'intention de remonter sur le trône. L'empereur en courroux donne l'ordre de jeter Lang et Yâo en prison et de les y interroger exactement. Tchong ayant consulté un devin nommé Thong-yn, celui-ci lui rappelant les maximes du devoir, ajouta : « Cette affaire a de très-mauvais pronostics, votre mort même ne peut la racheter. » Tchong épouvanté feint la folie pour échapper aux mauvaises suites. Chang-loú et l'officier du palais Ouâng-tchen ayant dit à l'empereur : « Tchong est devenu fou, il ne mérite pas créance, il ne faut pas ajouter foi à de vains rapports, briser les liens les plus sacrés ; » son esprit se calma un peu ; il fit aussi emprisonner Tchong qui, sous la prévention d'autres crimes, fut envoyé au Kouàng-sy pour y acquérir du mérite ; il fit mourir Yâo, retint Lang en prison, et la chose n'alla pas plus loin.

A la 8<sup>e</sup> lune, Ouâng-y-nin meurt. — A la 9<sup>e</sup>, Kiang Yuên, malgré le deuil de sa mère, reprend ses fonctions.

D'abord le docteur Ngi-khien, répétiteur impérial (Ché-tôu), à cause de la mort d'un de ses père et mère, était sorti de charge, Yuên l'ayant proposé pour professeur impérial (Ché-kiàng), il avait quitté le deuil (qui eût dû être de trois ans). A l'époque actuelle, le censeur Tcheou-ouên dit : « Yuên, en proposant Khiên, a eu précisément en vue ce qui lui arrive

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1452.  
*King-ti.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1452.  
*King-ti.*

aujourd'hui. Quoique la chose méritât la destitution, l'empereur ne l'inquiéta pas; il se contenta de publier un édit défendant de donner désormais témérairement leur suffrage pour les charges publiques aux mandarins qui sont en deuil.

A la 10<sup>e</sup> lune, le censeur général Ouàng Ouèn entre au conseil intime d'administration générale.

Il n'y avait alors au conseil que cinq membres; Tchen Sûin était celui qui y avait la prépondérance, Kāo-koü ne pouvant le contre-balancer, et connaissant la force de caractère de Oûen, il songea à le proposer pour s'en faire un appui. Il demanda donc qu'on augmentât le nombre des membres du conseil. Sûin proposa son compatriote Siāo-ouï-tchên, et Koü proposa Oûen. Celui-ci, appuyé par l'officier du palais, Ouàng-tchên fut admis au conseil. Il fut le premier mandarin du second degré qui eut entrée au conseil, et une fois à l'hôtel du gouvernement, il fit parti avec Sûin et ne se rallia pas à Koü.

Le 1<sup>er</sup> de la 11<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Yü Khiên demande à donner sa démission d'administrateur général des affaires militaires; elle est refusée.

L'empereur, connaissant bien l'habileté de Khiên, il n'y avait aucune de ses propositions qu'il n'approuvât. De son côté, dans toutes les affaires, Khiên avec le plus grand dévouement parlait franchement sans réticence. Aussi ceux qui n'avaient pas de places étaient mécontents. Tous les mandarins fonctionnaires de la censure successivement lançaient contre lui des mémoires; l'empereur pulvérisant toutes leurs représentations l'employait toujours. Khiên, d'un carac-

tère ferme, lorsque les choses n'allaient pas à son gré, se frappait la poitrine en disant : « Le sang chaud de cette poitrine en quel lieu sera-t-il finalement répandu ? » Chê Hên et Khiên gérant les mêmes affaires, chaque fois que Hên s'abandonnait à la licence, Khiên l'arrêtait ; Hên en conçut une telle colère qu'il présenta sa démission de général en chef de l'armée. Elle ne fut pas acceptée. Khiên offrit alors un mémoire où il disait : « Les règnes précédents de vos ancêtres de fait n'ont jamais eu d'administrateur général ; ces dernières années, à cause des difficultés des affaires de la frontière, j'ai été chargé du pouvoir général ; aujourd'hui que l'effervescence de l'ennemi n'est pas encore calmée, le généralat doit être dans une seule main, mais je vois Chê Hên demander sans cesse sa démission parce que je suis pour lui un contre-poids dans le char de l'Etat. Il ne faut pas que ma caducité et mon incapacité empêchent Hên de réaliser ses vues ; je demande à me démettre de l'administration générale des affaires de la guerre, et que Hên en ait la direction unique. » L'empereur ne le permit pas. Depuis que l'ancien empereur était rentré à la capitale, Oua-lä chaque année venait offrir son hommage ; aussi il y avait des présents spéciaux pour lui. A cette époque, l'empereur voulant rompre avec Oua-lä, ne répondait plus à ses ambassades. Yè-siën ayant plusieurs fois fait des instances, Ouang-tchê, Kin-liên, Hôu-yông, etc., dirent successivement : « Rompre avec lui, c'est lui donner un motif contre nous. » L'empereur ayant porté l'affaire à la délibération de la cour de la guerre : « Ma charge, dit Khiên, est de commander l'armée, je ne sais que la guerre, les relations internationales ne sont pas de mon ressort. » Alors l'empereur se désista.

---

DE L'ERE  
CHRÉTIENNE.  
4452.  
*King-ti.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4452.  
*King-ti.*

Envoi de commissaires pour le rétablissement des habitants du territoire de la capitale du Chan-tong, Chan-sy, Ho-nan, forcés par la misère de s'expatrier.

Ceux du Ho-nan rentrés dans leurs possessions reçurent d'après le nombre de têtes des aliments pendant cinq ans ; à ceux du territoire de la capitale, du Chān-tōng et du Chān-sy, on leur remit les contributions et les impôts de cinq ans aussi.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4453.  
*King-ti.*

4<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, on commence à permettre que les étudiants, en donnant des grains, reçoivent le grade de bachelier.

Hoûang Louan, préfet des études de Khāi-fong, représenta que les charges publiques accordées à ceux qui donnaient des grains, c'était une chose qui s'était vue dans les temps de décadence, mais que jamais on n'avait entendu dire qu'on pût ainsi parvenir aux grades littéraires. Aujourd'hui que des jeunes gens frivoles et sans instruction, en donnant des céréales, s'avancent dans les grades et peu d'années après sont mis à la tête du peuple, c'est comme si on envoyait des loups et des tigres paître un troupeau. On voudrait empêcher qu'ils ne se dévorassent, le pourrait-on ? La pétition fut remise à la délibération de la cour des finances, qui la rejeta. Puis, sur la représentation de Hôu-yông, la permission fut retirée. Ensuite, vu la pénurie des subsides de la frontière, la cour des finances demande que les magistrats destitués pour tout autre délit que la vénalité pussent, en donnant vingt boisseaux de grains, recevoir des lettres patentes. Le premier intendant de la capitale, Lieôu-ouï, représenta que

beaucoup de fonctionnaires étaient destitués pour leur cruauté ou leurs excès dans le vin et la débauche, qu'il n'y avait pas que le crime de corruption qui fût déshonorant ; en leur donnant ces lettres patentes, quel motif mettra-t-on en avant ? Si on les loue seulement d'avoir donné des céréales, alors les lettres patentes de l'empereur ne vaudront juste que vingt boisseaux de riz, comment les montrer aux âges suivants dans tout l'empire ? C'est parce que Kin-liên, président de la cour des finances, manque de noblesse que cette motion indigne a été faite. L'empereur aussitôt la rejeta.

A la 40<sup>e</sup> lune, Sù Yèou-tchen est nommé premier censeur général, et répare le fleuve Jaune à Cha-ouan.

Yeou-tchên se nommait d'abord Sù-tchên ; comme il avait ouvert l'avis de transporter la cour au midi, il était tombé dans la disgrâce de l'empereur. Plusieurs fois recommandé par de hauts fonctionnaires, il n'avait pas été employé. Alors il changea son nom en celui de Yeou-tchen. Le fleuve Jaune avait rompu ses digues à Châ-oüan depuis sept ans. Tous ceux qui avaient entrepris de le réparer n'avaient pas réussi. A la cour, on proposa Yèou-tchên, il fut alors nommé censeur général.... et chargé de cette réparation, il se rendit à Tchâng-thsiên pour examiner l'état des eaux, se proposa trois expédients : le premier, d'établir une porte de l'eau ; le second, d'ouvrir un nouvel embranchement au fleuve ; le troisième, de creuser plus profondément le canal impérial. Le plan arrêté, il creusa le lit de l'embranchement, construisit, à partir de Tchâng-thsiôu, le môle Kin, le prolongeant à l'ouest quelques dizaines de lieues par Chân-yüen jusqu'à Hô-th'sin, s'appuyant en dedans à l'ancien môle pour plus de solidité,

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1453.  
King-ti.

et en dehors au mouillage de Léang-chân pour l'écoulement des eaux ; il éleva neuf digues pour empêcher les eaux du fleuve qui sortaient par côté ; au bout de cinq cent cinquante jours, l'ouvrage fut achevé ; cette branche reçut le nom de Kouang-tsy (grande utilité). Dès lors, les eaux du fleuve prenant la direction du nord, grossirent celles du canal impérial. Plusieurs dizaines de millions d'arpents de terre submergés des villes de Yûin-tchên, Tshâ-tchêou et Pot-tchêou furent rendus à l'agriculture. On creusa plus profondément le canal impérial, depuis Lin-tshin-tcheou au nord jusqu'à T'sin-nin-tcheou au sud ; on construisit huit nouvelles vanes dans Tong-tchâng-fou. Le Chân-tong eut moins à souffrir des inondations.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1454.  
King-ti.

3<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, Ouâng-ouên est chargé d'inspecter les désastres causés par les eaux du Kiang (fleuve Bleu) et du Hoâi.

D'abord, dans les quatre départements et villes de Sou-tcheou, Song-kiang, Chang-tcheou Tchén-kiang dont le paiement des impositions pour chaque quarante boisseaux donnait un taël d'argent, le peuple se trouvait bien de cette disposition. Depuis, la cour des finances exigeant de nouveau le paiement en riz, voulut qu'il fût porté par les villes de Sû-tcheou et Hoâi-gân, en tout à plus de deux millions de boisseaux ; or trente boisseaux n'étaient comptés que pour dix ; beaucoup de familles furent ruinées ; Oân-ouân, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, abolit cette mesure désastreuse.

Diminution du nombre des élèves du collège impérial.

Les élèves, au nombre de plus de deux mille, étaient tous défrayés par l'État. Sur la proposition de Mông-kien, maître des requêtes de la cour des finances, on garda les anciens au nombre de plus de mille, et on renvoya le reste.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1454.  
*King-ti.*

Le 4<sup>or</sup> de la 4<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 8<sup>e</sup> lune, on exige que les droits sur les marchés des deux capitales soient payés en papier-monnaie.

Le papier-monnaie n'ayant pas cours, il fut ordonné qu'aux marchés des deux capitales, les jardiniers ne payeraient les droits qu'en assignats, et cela par mois. Les marchands, trouvant leurs intérêts compromis, fermèrent leurs boutiques, n'osant faire le commerce, détruisirent leurs jardins, coupèrent leurs arbres fruitiers pour échapper à la taxe ; le secrétaire (ki-sé-tchong) Tchên-kia-yéou, ayant représenté que les deux capitales étaient des localités très-importantes, et que d'ailleurs les soldats et le peuple méritaient une considération particulière, qu'il ne convenait donc pas, dans des temps de gêne et de mauvaise année, d'établir des mesures onéreuses au peuple, qu'en supposant que le système des assignats devint florissant, le peuple, lui, n'y trouverait pas sa sécurité, une ordonnance dispensa pour le moment de payer les droits sur les légumes et les fruits en assignats.

A la 10<sup>e</sup> lune, Yè-sien est assassiné par Ala.

Ye-sien, après avoir tué son prince Thothopouhoa, s'était proclamé Thien-chen-khohan. Ala demanda pour soi la place de grand-précepteur (la première place de l'État) ; non-seulement il refusa, mais encore il tua ses deux fils. Ala en fureur à la tête des siens, marche contre Ye-sien et le tue. Peu après

## 300 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1454.  
*King-ti.*

le tatar Puilai tue à son tour Ala, se saisit de la mère et de l'épouse de Ye-sien, chercha Maeulh, fils de Thothopouhoa et le met sur le trône sous le nom de petit-roi. Dès lors Puilai et ses officiers Maolihai, etc., étaient les chefs renommés des tribus tatares, dont l'importance augmenta de jour en jour.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1455.  
*King-ti.*

6<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, pluies et inondations. — Jugement des prisonniers.

Il y avait alors partout dans les prisons des détenus depuis dix ans ; vu la fréquence des dérangements physiques des éléments, l'empereur, par édit, ordonna aux tribunaux de juger les prisonniers et l'innocence accusée ; il y en eut beaucoup d'absous ou graciés d'une partie de la peine.

Le 1<sup>er</sup> de la 4<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Les Tata (Tartares) envoient une députation offrir des présents à l'empereur. — A la 3<sup>e</sup> lune, l'empereur demande de la pluie, par un sacrifice au ciel à la terrasse du Midi. — A la lune intercalaire, inondations dans le territoire des deux capitales (Pékin, Nankin) et au Houkouang. — A la 7<sup>e</sup> lune, Vénus paraît en plein jour.

Depuis l'avènement de l'empereur au trône, Vénus ne cessait de paraître en plein jour. A cette époque, vu la persévérance des désastres et phénomènes physiques, le censeur Gni Kin demanda la cessation des prières et jeûnes des bonzes, des fêtes et banquets de la cour, des constructions d'édifices. Le mémoire présenté reçut pour apostille : « Je sais. » Peu de temps après, le censeur général Siaô-ouitchèn, dans un examen, destitua Kin et le fit tièn-chè (préfet de la police d'une sous-préfecture).

A la 8<sup>e</sup> lune, Léao-tchouang, vice-président de la cour suprême de cassation, est dégradé et envoyé à la préfecture des relais; le censeur Tchong Thong est tué sous le bâton; Tchang-lên, maître des requêtes de la cour des rites, est renfermé en prison.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4455.  
King-ti.

A la cinquième lune précédente, Thong ayant demandé qu'on rétablît le prince de Y comme prince impérial, l'empereur n'avait pas été content. Quelques jours après Lên, dans un autre placet, dit : « L'ancien empereur a régné sur tout l'empire pendant quatorze ans, c'est le père de l'empire; Votre Majesté a reçu de lui la couronne et l'empire, vous êtes son subalterne. Je demande que les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque lune et aux époques d'usage, vous vous rendiez au palais du Midi avec tous les fonctionnaires publics pour le saluer à la porte de Yên-yân, afin de montrer les sentiments d'amitié et d'amour filial. » Il ajouta : « Il convient de replacer l'impératrice (destituée) au palais du Milieu, comme légitime mère de tout l'empire, et de réinstaller l'ancien héritier impérial au palais de l'Est, pour consolider la base de l'État. » L'empereur entra en grande colère, fit saisir Thong et Lên et décréta leur emprisonnement. A l'époque actuelle, Léao-tchoang, à son tour, demandant aussi le rétablissement du prince Y, fut battu au palais et perdit sa place. L'entourage de l'empereur ayant dit que c'était Thong qui avait excité toutes ces demandes, l'empereur mit son cachet sur un gros bâton sous les coups duquel il le fit tuer en prison. Lên resta dans les fers; ce ne fut qu'après la restauration de Yn-tsong que lui et Tchoang furent réintégrés dans leurs charges.

## 302 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1486.  
*King-ti.*

7<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, mort de l'impératrice Hâng.  
— A la 3<sup>e</sup>, des coups comme de tambour retentissent dans les airs. — A la 4<sup>e</sup>, apparition d'une comète. — A la 5<sup>e</sup>, les descendants de Tcheou-ten-y, de Tchen-y et de Tchou-y, lettrés de la dynastie Song, sont nommés savants héréditaires des cinq livres canoniques. — A la 6<sup>e</sup>, obsèques de l'impératrice Siou-hiáo (Paisible et Pieuse). — Famine dans le territoire des deux capitales, au Chan-tong et au Ho-nan. — A la 7<sup>e</sup>, les ouvriers Khouai-siáng et Lou-siáng sont faits maîtres des requêtes de la cour des travaux publics.

Le premier pour ses ouvrages en charpenterie, et le second pour ceux en maçonnerie furent élevés peu à peu jusqu'au grade de vice-président (du thài-pòù-sé) des écuries impériales, et puis de maîtres des requêtes conservant toujours la direction des ouvriers. On ne les appelait que les mandarins ouvriers.

A la 12<sup>e</sup> lune, l'empereur tombe malade.

LIVRE HUITIÈME. — *Depuis la 1<sup>re</sup> année de la période thiên-chóuen du règne de Yn-tsong jusqu'à la 6<sup>e</sup> tchèn-hóa de celui de Hiên-tsong inclusivement, en tout quatorze ans (1457-1470).*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1457.  
*Yn-tsong.*

8<sup>e</sup> année (de Kin-tsong ou 1<sup>re</sup> thiên-chóuen de Yn-tsong), à la 8<sup>e</sup> lune, Ché-hen, comte de Oú-thsin, Sù Yéou-tchen, censeur général, et autres à la tête de soldats, vont prendre, au palais du midi, l'ancien

empereur qui remonte sur le trône. Yeou-tchen entre au conseil intime d'administration générale. Emprisonnement de Yù-khien, second protecteur et président de la cour de la guerre.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4457.  
Yn-tsong.

D'abord l'empereur étant indisposé, les hauts fonctionnaires avaient demandé l'élection du prince impérial, sans avoir reçu de réponse. Maintenant, devant aller sacrifier au ciel à la terrasse du Midi, l'empereur malade s'était retiré dans un appartement reculé du palais. Il appela Chë Hên et le fit présider à sa place aux cérémonies du sacrifice. Hên, voyant l'empereur très-malade, se retire et allant trouver les lieutenants généraux Tchâng-ngi, et Tchâng Yuë, le censeur général Yang-chàn et l'eunuque Thsào-ki-siàng, leur dit : « Au lieu de choisir le prince héritier, il vaut mieux remettre l'ancien empereur sur le trône, c'est un moyen d'acquérir et mérite et honneurs. » Yuë et Ki-siàng approuvèrent, et en parlèrent à Hù Pin, président de Thài-châng-sé (grande-aumônerie). « Ceci, dit Pin, n'est pas une œuvre humaine, je suis vieux, incapable de l'exécuter, pourquoi n'en parlez-vous pas à Sù Yûen-yù ? » (Yûen-yù était le surnom de Yeou-tchên.) Cette nuit-là même, Hên se rend à la maison de Yeou-tchên qui, très-content, dit : « Il faut de suite faire pressentir ce projet à la ville du Midi (l'ancien empereur qui y résidait). — Déjà, répondit Yuë, elle en a eu secrètement connaissance. » Plusieurs jours après, à la nuit, étant tous réunis de nouveau chez Yeou-tchên, celui-ci monte sur le haut de sa maison, regarde les astres et descend bien vite, en disant : « Le moment est venu, ne le laissons pas passer. » Précisément la frontière alors inspirait quelque crainte; Yeou-tchên a soin que, sous prétexte de

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4457.  
Yn-tsong.

précautions extraordinaires, Yué poste des soldats hors la porte Tcháng-gân. Hên en avait la clef ; à la quatrième veille de la nuit, il ouvre la porte et les introduit. Ils s'approchent de l'enceinte murée du palais du Midi, renversent le mur peu élevé, brisent les portes et pénètrent jusqu'à l'ancien empereur, qui les reçoit à la lueur de la lampe ; il leur demande le motif de leur venue ; tous se prosternant, le prient de remonter sur le trône. Alors on crie d'avancer la chaise impériale, les soldats, dans leur saisissement, ne pouvant la mouvoir, Yeóu-tchên et autres aident à la faire approcher. L'empereur les considérant, leur demande à tous leurs noms. Arrivé à la porte Tong-hôa, ceux qui la gardaient ne veulent pas ouvrir : « C'est moi, votre ancien empereur, leur dit-il. » Aussitôt il entre, va jusqu'à la salle Fóng-thiën, où il s'assied. Comme l'empereur (le jeune) allait donner audience, tous les mandarins attendaient alors l'heure de la clepsydre sous les portiques. Soudain, entendant les cris et clameurs retentissantes de la ville du Midi, tous pâlisent. Aussitôt les cloches et les tambours (d'alarme) se font entendre. Yeóu-tchên sort et leur crie à tous : « L'ancien empereur remonte sur le trône, venez lui offrir vos félicitations. » Tous les mandarins, frappés d'étonnement, entrent et se présentent. L'ancien empereur leur dit : « Comme l'empereur Kin-thái est malade, ces messieurs sont venus me chercher pour régner de nouveau ; que chacun de vous remplisse sa charge comme auparavant. » Tous crient : « Dix mille années ! (vive l'empereur ! ) » Aussitôt Yeóu-tchên, qui était déjà censeur général et docteur, est admis au conseil intime ; Tchên-sûin et Yeóu-tchên sont chargés de rédiger l'ordonnance qui avertit les mandarins, qu'à midi l'empereur prendra possession à la salle Fóng-thiën. Yû Khiën avait à peine

entendu la fin de la proclamation qu'il se voit saisi par les hallebardiers et mené en prison avec le grand docteur Oûang-Oûen, et les quatre eunuques Ouâng-tchèn, Chôu-leâng, Tchâng-yûin, Oûang-Khin.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4457.  
*Yng-tsong.*

Hu-pin et Suey-suen sont nommés maitres des requêtes de la cour des rites, et entrent au conseil intime.

Le premier sur la recommandation de Chě-hên, le second sur celle de Yang-chán.

**Changement de la période de nom d'années. Grande amnistie.**

Une ordonnance changea cette année, la huitième de Kin-thái, en l'an 1<sup>er</sup> de thièn-chouen, accorda une grande amnistie pour tout l'empire; d'après le mérite de ceux qui avaient forcé la porte du palais, créa Chě-hên, duc de Tchâng-kouë, Tchâng-yuë, comte de Thái-pin, Tchâng-ngi, marquis de Hîn-t'sy; promut Sû-yeóu-tchèn à la présidence de la cour de la guerre; donna à l'eunuque Thsào-ky-siâng et autres l'hérédité des charges du poste de Kin-y. L'ambition de Yèou-tchèn n'étant pas satisfaite, plusieurs fois il pria Hên en lui disant : « Je désire avoir une dignité qui me donne place aux côtés du trône après vous. Hên, en ayant parlé à la cour, il fut nommé marquis de Oû-kông.

**Meurtre de Yù Khien et de Ouâng-sûen, confiscation de leurs biens. Exil de Tchen-sûin et de Kiang-yûen au poste de Thie-lin (au Leáo-tong). Dégradation de Siao-tsé et de Chang-lou à la condition de simples citoyens.**

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1457.  
*Yng-tsong.*

D'abord, lorsque l'empereur devait revenir de Oua-la, les membres du conseil délibérant sur le cérémonial de réception, Ouên, d'une voix forte avait dit : « Messieurs, pensez-vous que l'ancien empereur revienne effectivement ? Ye-sièn, sans exiger de rançon et la concession de territoire s'empresera-t-il de nous ramener l'empereur ? » Tous redoutaient ordinairement Oûen, ils ne décidèrent rien et passèrent à l'ordre du jour. Lors de la délibération sur le changement de la succession au trône, Oûen avait été le premier à se rendre aux vœux de l'empereur. A l'époque actuelle, Siào-ouï-tchên réclamant pour Khièn le supplice extrême comme coupable de trahison, et Oûen lui répliquant de toutes ses forces, Khièn dit en riant : « Puisque Hên et autres ont pris cette détermination, à quoi bon répliquer ? Dans un rapport à Cháng-ty même (au suprême empereur, c'est-à-dire le ciel) ils ne souffriraient pas davantage qu'on dît : « Yû Khièn a rendu de vrais services. » Yeoù-tchên dit : « Si l'on ne tue Khièn, notre révolution n'a plus de nom. » Alors Khièn et autres furent exécutés sur la place publique, leurs parents exilés aux frontières ; une proclamation fit connaître leurs crimes à tout l'empire. — Depuis l'invasion de Yè-sièn, Khièn lui avait juré une inimitié irréconciliable ; il avait accoutumé d'habiter une petite maison en chaume sans rentrer dans son hôtel. L'empereur Kin apprenant que ses habits et sa dépense étaient trop modiques, avait ordonné de lui tout fournir à ses frais. Lorsqu'on fit le dépouillement de ses biens, on ne lui trouva rien. Il n'y avait qu'une maison bien fermée à cadenas ; on l'ouvrit, on y vit tous les cadeaux de l'empereur. Le jour de sa mort, une profonde obscurité voilait tout le ciel ; il fut plaint de tout l'empire.

A la 2<sup>e</sup> luné, déposition de l'empereur Kin-thai, qui redevient prince de Tchen; il est transféré dans les appartements intérieurs de l'ouest.

---

DE L'ERR  
CHRÉTIENNE.  
4457.  
Yng-tsong.

Ce fut un décret de l'impératrice mère qui le déposa. Sa mère, feu l'impératrice Oû, reprit son titre de sage épouse secondaire de l'empereur Suën; sa défunte épouse Hâng fut privée du titre d'impératrice; son fils, aussi défunt, changea sa dénomination de prince impérial Hoâi-hiên en celle de fils aîné; le président des astronomes, Thâng-sú, demanda l'interdiction de la période Kin-thái (les sept années du règne précédent); l'empereur ne le permit pas.

**Destitution de Kao-kou. — Ly-hiên, maître des requêtes de la cour des fonctionnaires, entre au conseil intime d'administration générale. — Mort du prince de Tchen.**

Son surnom fut : Pervers. On renversa le tombeau Cheou-lin qu'il s'était construit; il fut enterré à Kin-chân (mont d'or), où étaient les tombeaux des fils ou filles des empereurs morts en bas âge. Ses femmes du second ordre, Thang et autres, furent ensevelies vivantes avec lui. L'empereur voulait aussi que son épouse légitime, Ouāng, s'enterrât de même; sur les remontrances de Ly-hiên il ne l'exigea plus.

A la 3<sup>e</sup> lune, Kiên-tsy, prince de Y, est de nouveau déclaré prince impérial. — A la 4<sup>e</sup>, famine dans les provinces de Tche-ly (Pékin) et de Chan-tong.

Les maîtres des requêtes Tcheou-suen et Houang-sé-tsuin, le conseiller général Lin-tsong furent envoyés pour y remédier.

### 308 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4457.  
*Yng-tsong.*

Plusieurs fois ce dernier demanda qu'on prit sur le trésor. L'empereur appela Sù Yeou-tchèn et Ly-hièn pour en conférer avec eux. « Les distributions faites sur le trésor, dit le premier, n'atteignent pas leur but, étant absorbées par les employés ruraux. — Les abus, dit le second, sont pires que la nullité de secours. » L'empereur, finalement, suivit l'avis du second. On envoyait alors une députation dans les pays de l'ouest; Tchang-tchào, employé du poste militaire de Tchong-y, présenta une supplique où il disait : « Dans la contrée de la capitale et le Chan-tong, les années étant mauvaises, le pauvre peuple vend ses enfants ; ceux qui ne trouvent pas d'acheteurs s'en vont mourir dans les fossés, et on vend les chairs mises en lambeaux. Je désire que Votre Majesté emploie l'argent destiné à ménager l'amitié des étrangers, à venir par ses agents au prompt secours de ces malheureux qu'on peut encore sauver. » La réponse fut : « Nous savons. »

A la 6<sup>e</sup> lune, emprisonnement de Sù Yeou-tchèn, et incontinent son exil à Kin-tche; Ly-hièn est rabaisé à la charge de conseiller provincial.

Yeou-tchèn n'avait été mis en place que sur la recommandation de Thsào Ky-siàng et de Chě Hèn. Une fois qu'il eut eu la faveur du prince, il crut à sa supériorité de talents. Apercevant dans l'empereur une aversion secrète pour ces deux hommes, il les contre-barrait parfois. Ses rivaux ne le souffrant pas de bon cœur, parlaient souvent mal de lui à l'empereur. Celui-ci, qui l'aimait alors, avait coutume de l'entretenir. Hèn et Ky-siàng firent qu'un petit eunuque écoutât secrètement leur conversation, et ils la rapportèrent exprès à l'empereur, qui, étonné, reçoit de suite pour réponse qu'on

tenait cela de Yeou-tchên. Dès lors il le soupçonna d'indiscrétion. Peu de temps après, les censeurs Tchang-pong et autres se proposant d'énumérer les crimes de Hên, mais n'ayant pas encore présenté leur libelle, le secrétaire Ouâng-huen en avertit Hên, qui, avec Ky-siâng pleurant, se défendirent auprès de l'empereur, disant que le conseil était le véritable auteur de ce complot. Alors tous les censeurs furent mis en prison; Yeou-tchên et Ly-hiên furent aussi enveloppés dans cette affaire; ils furent abaissés à la place de conseiller provincial, le premier du Kouàng-tong et le second du Fô-kien. Après qu'il se fut mis en route, il y eut des billets anonymes où l'on critiquait le gouvernement; Hên et Ky-siâng dirent à l'empereur que c'était l'ouvrage de Yeou-tchên mécontent. Ordre est donné d'aller à sa poursuite, de le ramener et jeter dans la prison de Kin-y; il y fut interrogé sans qu'on pût trouver de preuves. Hên et Ky-siâng, craignant qu'il ne fût de nouveau employé, l'accusèrent calomnieusement de méditer une sédition; il devait être exécuté sur la place publique, quand un édit l'exila à Kin-tché comme simple bourgeois. Ce ne fut qu'après le renversement de Hên qu'il obtint sa grâce et revint.

Lù-yuên, conseiller du comité d'administration générale (Thong-tchên-se), entre au conseil intime du gouvernement. — Suey-Suen, maître des requêtes de la cour des rites, donne sa démission.

Suen était au conseil depuis plusieurs mois; voyant Chê Hên et autres abuser de l'autorité, il disait en soupirant: « Le sage profite des occasions, voudrais-je attendre toute ma vie? » Il donna sa démission et se retira.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4457.  
*Yng-tsong.*

## 310 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4457.  
*Yng-tsong.*

Le docteur de 4<sup>re</sup> classe des Han-lin, Yo Tchén, entre au conseil intime.

Ce fut sur la présentation de Ouàng-gâo, président de la cour des fonctionnaires. L'empereur connaissait aussi la réputation de Tchén et songeait également à le nommer premier maître des requêtes de la cour des fonctionnaires et en même temps docteur de l'académie des Han-lin; mais Ché Hên et Tchang-yuë lui ayant dit : « Puisque Votre Majesté a l'homme, elle peut attendre qu'il ait bien rempli sa charge pour l'élever en grade; alors il sera encore temps. » Il ordonna que, dans sa place primitive, il entrât au conseil.

A la 7<sup>e</sup> lune, incendie du portique Tchen-thien. — Destitution de Hù-pin. Ly Hiên rentre au conseil.

Hiên, après avoir été abaissé en grade, n'était pas encore parti. Ouàng-gâo représenta qu'on pouvait tirer grand parti de ses services; alors il fut de nouveau nommé président de la cour des fonctionnaires et à la fois docteur Han-lin avec entrée au conseil. Le pouvoir de Ché Hên augmentait chaque jour; il voulait renverser Hiên. Celui-ci se tenait le plus possible à l'écart; à moins d'y être appelé, il ne venait pas à la cour. Or, l'empereur ne l'en aimait que davantage; interrogé sur l'événement des portes du palais forcées, il répondit : « Recevoir l'empereur, à la bonne heure! enlever la porte n'est pas un exemple à montrer à la postérité. Heureusement la chose réussit, mais si par malheur le secret eût été éventé, je ne prévois pas ce qu'il en eût été de Votre Majesté. » L'empereur, soudain éclairé, défendit par un édit de ne plus se servir des mots d'enlèvement de la porte dans les suppliques ou dépêches.

Yo Tchén destitué est nommé à la sous-préfecture de Khin-tcheou (Kouang-tong), puis mis en prison, bâtonné et exilé à Siou-tcheou (Kan-siou).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4457.  
Yng-tsong.

Tchén, d'un caractère entier, parlait sans crainte; lorsqu'il entra au conseil, il témoigna encore plus de zèle pour se montrer à la hauteur de ses fonctions. Thsào Ky-siang ayant des billets anonymes, l'empereur fit afficher des annonces de récompenses pour ceux qui en découvriraient l'auteur. Tchén et Lú-yùen étant allés trouver l'empereur, lui dirent : « Les gouvernants sont responsables. Les séditions et révoltes tombent sous la responsabilité de la cour de la guerre, la fornication et les incestes sous celle des tribunaux; est-ce à l'empereur d'afficher lui-même des promesses de récompenses? D'ailleurs, en usant de délais, l'affaire se découvrira d'elle-même, au lieu qu'en la pressant elle sera plus cachée. » L'empereur, se rendant à ces raisons, ne fit point de recherches. Chê-piao avait le commandement militaire de Tá-thông. Il envoya un message annoncer une victoire. Les envoyés appelés au conseil pour faire connaître les circonstances, dirent qu'on avait pris et tué un nombre infini d'ennemis, qu'il était impossible d'en déterminer le total, que toutes les têtes étaient suspendues aux arbres des forêts. Tchén leur montrant la carte, leur demanda : « Ce pays est tout une plaine immense de sable, où les avez-vous suspendues? » Ils eurent la bouche fermée. Ky-siang et Hên se livraient alors à une licence effrénée; Tchén engageait l'empereur à la refréner. Il lui dit : « Vous pouvez les avertir tous deux de mes intentions. » Tchén engagea donc Ky-siang à se démettre de l'autorité militaire. Tous deux allèrent trouver

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4457.

*Yng-tsong.*

l'empereur et pleurèrent devant lui. L'empereur, intérieurement confus, les consola et réprimanda Tchén de son indiscretion. « Je vois, répondit Tchén, que ces deux hommes deviendront rebelles et se perdront, je désire qu'ils ne perdent pas les bontés de l'empereur : c'est pourquoi je leur fais de bonne heure prendre leur parti. » Ces paroles enflammèrent davantage leur colère. La porte Tchen-thiên ayant été la proie des flammes, l'empereur ordonna à Tchén de faire la minute d'une proclamation où l'empereur reconnut toutes ses fautes. Il détailla donc, sans réticence aucune, tous les abus du gouvernement. Aussitôt Hên et Ky-siàng, par leurs rapports malins, excitèrent contre lui la colère de l'empereur, qui le destitua et le fit sous-préfet de Khin-tcheou. Étant parti, comme sa mère était très-âgée, il resta chez lui plus d'un mois ; Tchen-jou-yên l'ayant de nouveau accusé, il fut ramené ; un ordre impérial le fit battre en prison et l'exila à Sioü-tcheou. Ce ne fut que sous le règne suivant de Hiên-tsong qu'il fut rappelé et réintégré dans ses fonctions.

A la 9<sup>e</sup> lune, Pen Chè, président du Thai-cháng (grande aumônerie), entre au conseil d'administration générale.

L'empereur alors avait donné toute sa confiance à Ly Hien. Il l'appelait souvent pour s'entretenir seul avec lui. Hiên était d'une grande rectitude ; après l'audience il ne manquait pas de le consulter. Chè apportait des raisons et disputait sur la convenance ou l'inconvenance, quelquefois jusqu'à s'échauffer. D'abord Hiên concevait un peu de haine ; à la fin, le cœur changé, il disait : « M. Pen est un vrai sage. »

DE LA CHINE. DYN. XXI. 313

A la 10<sup>e</sup> lune, ordonnance pour élever un temple à l'ex-eunuque Ouàng Tchén.

L'empereur, plaignant et regrettant Tchén, lui restitua ses titres, fit sculpter sa statue avec un bois odoriférant, rappela ses mânes en lui faisant des obsèques, et le gratifia d'un temple avec cette inscription : « Récompense à la fidélité. »

Elargissement de Ouèn-koui, surnommé Kién-chou-jen (fils par concubine de Kién-ouèn).

Ouèn-koui était le second fils de l'empereur Kién-ouèn. Tchèn-tsou l'avait renfermé à la capitale du Milieu, et il était connu sous le nom de Fils naturel de Kién; l'empereur par compassion pour lui si longtemps emprisonné, quoique sans crime, l'élargit, le fixa à Fong-yâng (Kiàng-nan), lui donna un hôtel, des esclaves des deux sexes et lui faisait donner par mois le bois de chauffage et du riz. Il lui accorda la faculté de se marier et d'aller et venir à sa fantaisie; il n'avait que deux ans lors de son incarcération; âgé alors de cinquante-sept ans, la première fois qu'il vit des chevaux et des bœufs, il ne savait ce que c'était. Il mourut peu de temps après.

A la 12<sup>e</sup> lune, Khien, fils adoptif de l'eunuque Tsháo Ky-siàng, est créé marquis de Tchao-ou. — 2<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, Tchén Jou-yèn, président de la cour de la guerre, coupable, est mis en prison.

Jou-yèn attaché à la coterie de Tsháo et Chè, avant même d'avoir été maître des requêtes, avait été brusquement élevé à la place de président; il cachait une insatiable cupidité. Les commandants des frontières étaient tous ses créatures; il

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4457.  
*Yng-tsong.*

est incroyable les richesses qu'il en reçut. Découvert, il fut mis en prison; dans le dépouillement de ses biens on lui trouva plusieurs dizaines de millions. L'empereur, ayant appelé les grands dignitaires, leur en montra le catalogue en disant : « Yû-khiên ayant eu le département de la guerre pendant tout le règne de Kin-tháf, ne laissa rien à sa mort; comment Jòu-yên, qui a été peu de temps en charge, possède-t-il tant? » Hên et les autres baissèrent la tête, la sueur au front, sans pouvoir répondre.

L'impératrice mère reçoit des titres honorifiques.

Houï-jeóu, prince de Mông, avait demandé qu'on donnât des titres d'honneur à l'impératrice mère, mais la cour des rites, prétendant que c'était sans exemple dans la dynastie présente, l'empereur s'en était abstenu. Depuis, Thsien-pòu s'adressant à Tchên Jòu yên, lui dit : « Avant la restauration, si ce n'eût été l'ordre de l'impératrice mère, qui eût osé, avec des soldats, pénétrer dans l'intérieur du palais? Il n'y a pas de jour où l'on ne fasse valoir ses services et où des récompenses ne soient accordées; il n'y a que l'impératrice mère qui n'ait pas encore reçu de titres d'honneur, sous prétexte que ce n'est pas la règle. » Jòu-yên en fit son rapport; l'empereur très-content décerna aussitôt les titres suivants : « sainte, chaste, bonne, vénérable impératrice mère. »

A la 5<sup>e</sup> lune, appel de Oú Yù-pi, lettré demeurant au Kiang-si, et sa nomination à la place de 4<sup>er</sup> promoteur de la vertu (Tsò yu-té). Il n'accepte pas.

Chè Hên voulant recommander des sages pour se donner de l'importance, s'entendant avec Ly Hiên, engagea l'em-

pereur à mander Yù-pi et à lui donner la place de premier yù-tê (premier héraut de la vertu); reçu en audience à la salle Ouên-hôa, Yù-pi s'excusa en ces termes : « Je suis un vil étudiant, campagnard vraiment dépourvu de hautes qualités; Votre Majesté a daigné accueillir une vaine renommée. J'ai le malheur d'être attaqué d'une maladie secrète et j'ai cette année soixante-huit ans; je suis vraiment incapable de remplir une charge. — Cette charge, dit l'empereur, ne donne pas beaucoup d'occupation, il ne faut pas la refuser. » Il lui donna des soieries, du vin et des mets, qu'il envoya un officier de sa maison lui porter. Ensuite il dit à Hiên : « Ce vieillard n'est pas une tête faible, ayez soin qu'il accepte la place. » Yù-pi donnait toujours un refus qui n'était pas accepté; alors il se dit grièvement malade; l'empereur le fit reconduire chez lui, lui donnant une lettre honorable, de l'argent, des cadeaux. Les magistrats lui firent chaque mois une pension en riz.

A la 10<sup>e</sup> lune, Ly Hiên demande qu'il soit interdit aux fonctionnaires et subalternes du poste Kin-y de faire des enquêtes. Sa motion est rejetée.

Le commandant de Kin-y, nommé Lou-kào, envoyait les soldats de la cohorte impériale espionner partout; les magistrats des lieux où ils arrivaient saisis de crainte leur offraient beaucoup de courtisanes fameuses, de cadeaux et d'argent pour éviter leurs avanies; les vassaux même du sang impérial n'étaient pas exemptés; quiconque ne donnait pas d'argent était de suite victime de leur méchanceté, l'arrestation d'un seul homme entraînait la ruine de plusieurs familles nombreuses. Les citoyens pervers de tous les pays pouvaient se

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4458.  
Yng-tsung.

## 316 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1458.  
*Yng-tsong.*

dire membres de la cohorte impériale, et, sous ce nom, se livrer à toutes sortes d'excès sans aucune crainte. Ly Hièn demanda qu'on les rappelât tous, il ne fut pas écouté; dès lors, leur importance augmenta encore.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1459.  
*Yng-tsong.*

3<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, envoi de censeurs et d'officiers du palais pour faire l'acquisition de diamants à Kouàng-tong. — L'empereur se rend à la maison de l'eunuque Thsào Ky-siàng. — A la 4<sup>e</sup> lune, Fang-yn met en grande déroute les Miao (peuples indigènes) du Kouï-tcheou.

Les Miào orientaux Yu Patchou et autres ayant attaqué tous les postes de Tou-yün, Yn eut ordre de se mettre à la tête des soldats du Sé-tchöän, du Hôu-kouàng, du Yün-nân et du Kouï-tchëou et de les attaquer par quatre côtés. Ce qu'il fit partout avec avantage. Ayant pris vif Yu Patchou, il le fit conduire à la capitale, où on le supplicia. Yn, à diverses époques, dans la réduction des Miào du Sé-tchöän, du Hou-kouàng et du Kouï-tchëou, leur prit bien deux mille positions fortes; les prisonniers et les morts qu'il leur fit se montèrent à plus de quarante mille; avant lui, dans la pacification des Miào, personne ne rendit des services aussi signalés.

A la 40<sup>e</sup> lune, édit qui ordonne qu'après l'entrée du soleil dans le signe du Scorpion (Chouang-kiang), on prononce la sentence des criminels.

Chaque année, le 23 ou 24 octobre, les mandarins des trois grands tribunaux se réunissent avec les ducs, comtes et marquis pour juger les grands criminels; c'est ce qu'on appelle le Jugement matinal (tchào-chèn).

4<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, Che Hen et Piao, son fils par concubine, sont mis à mort.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4460.

*Yng-tsong.*

Les frères, neveux, parents de Hên, faisant valoir de faux services, occupaient des places dans la cohorte impériale au nombre de plus de cinquante; ses compatriotes, amis ou alliés, sous prétexte d'avoir pris part à l'enlèvement de la porte du palais, mis dans les charges publiques, montaient à plus de quatre mille. Les hauts fonctionnaires des deux capitales avaient tous été destitués et renversés pour placer ses adhérents; avec de fortes sommes d'argent on obtenait promptement des charges ou de l'avancement. A la cour et en province, les commandants et les généraux pour la plupart étaient ses créatures; chaque jour il avait entrée dans l'intérieur même du palais et entretenait l'empereur des affaires administratives. Si ses propositions n'étaient pas adoptées, aussitôt la colère paraissait sur son visage. L'empereur ne pouvant le souffrir en parlait à Ly Hiên, qui lui répondit : « C'est à vous seul de prendre une résolution. » L'empereur défendit donc qu'aucun commandant militaire ne passât le portique Tsò-chouên. Piao, fils naturel de Hên, engagea Yang-pin et autres lieutenants de sa division militaire de Tá-thong à faire un rapport en sa faveur; l'empereur, ayant découvert sa fourberie, donna l'ordre de le mettre en prison et de confisquer ses biens. Les magistrats accusèrent alors Hên de nourrir des projets criminels; de suite il perdit l'entrée au conseil; tous ceux qui avaient obtenu des places par lui furent tous destitués. Loû Kaò ayant de nouveau accusé Hên de montrer du mécontentement, il fut jeté en prison et condamné à avoir la tête tranchée. Piao mourut sur la place publique.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4460.  
*Yng tsong.*

A la 4<sup>e</sup> lune, pluies et neiges abondantes. — Le 1<sup>er</sup> de la 7<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Ong Ché-tse, maître des requêtes de la cour des travaux publics, est abaissé à la préfecture de Hên-tcheou (au Hôu-nân).

Les fabriques de soieries et les teintureries des villes de Sou-tcheou, Hang-tcheou, etc., devaient chaque année fournir un nombre déterminé de produits; l'empereur ayant envoyé des officiers de sa maison augmenter la taxe de sept mille pièces de damas fleuri, Ché-tsè en demanda la diminution. L'empereur se mit en colère, le jeta dans la prison de la cohorte impériale et le fit descendre au grade de préfet. C'est de là que date la répartition des produits en sus.

A la 8<sup>e</sup> lune, le Tata Puilai vient faire une incursion.

Puilai, Maolihai, etc., formant trois corps d'armée, et partant de la contrée à l'ouest de Tá-thong et Oûi-yuèn, dirigèrent leurs troupes vers le sud. Le commandant Ly-oûen n'osant sortir contre eux, Puilai arrive droit au passage Yén-men, s'avance jusqu'à Tái-tchêou, Sou-tchêou, Sy-tchêou, se livrant partout au pillage. L'empereur envoya le lieutenant-général Yên-piào avec un corps d'armée au passage Tsè-kin, et Fong-tsông à celui de Taò-mà pour arrêter sa marche.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4461.  
*Yn-tsong.*

5<sup>e</sup> année, à la 5<sup>e</sup> lune, massacre de Tién-hièn, prince de Y-yâng.

Lôu Kào ayant accusé calomnieusement Tién-hièn de commerce incestueux avec sa mère, l'empereur envoya faire une enquête. Ce crime se trouvant faux, l'empereur en colère réprimanda Kào, qui persista dans son accusation; finale-

ment l'empereur ordonna au fils et à la mère de se donner la mort, et fit brûler leurs cadavres. Lorsqu'on les porta au bûcher, il y eut des tonnerres éclatants et une pluie si abondante qu'elle couvrit la terre de plusieurs pieds d'eau; tout le monde y vit une preuve de l'innocence condamnée.

Emprisonnement et massacre de Liéou Che, préfet de Nân-hiong (aujourd'hui sous-préfecture au Kouang-tong).

Ché était dans les charges publiques depuis plus de trente ans, d'une intégrité constante et bon envers ses administrés; un officier de la maison impériale passant par la ville exigeait de lui beaucoup d'argent qu'il ne donna pas; alors cet officier le maltraita; les citoyens jetant de grands cris le tirèrent de ses mains. L'officier plus irrité encore porta contre lui une accusation calomnieuse; appelé en jugement, il fut mis en prison où il mourut de misère. Les habitants de la contrée prirent son deuil et lui élevèrent une chapelle.

A la 6<sup>e</sup> lune, apparition d'une comète. — A la 7<sup>e</sup> révolte de Tsháo Ky-siàng et de Khin, son fils adoptif, apaisée par Sen-thàng, marquis de Hôai-nin. Leur supplice à tous deux.

Durant le premier règne de l'empereur actuel (de 1436 à 1450), Ky-siàng ayant été plusieurs fois commissaire impérial dans l'armée, avait choisi, parmi les chefs tatars qui s'étaient rendus, ceux qui étaient habiles à monter à cheval et à tirer de l'arc et les avait attachés à son service; au retour de l'armée, il les entretint chez lui. Après la chute de Hên, il n'était pas sans inquiétude pour soi, et méditant des projets

---

DE L'ERR  
CHRÉTIENNE.  
1464.  
Yng-tsong.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1464.  
*Vng-tsong.*

de révolte, il faisait souvent des distributions d'argent, de riz et de toiles, voulant que ceux qu'il s'attachait lui fussent dévoués à la vie et à la mort; le lieutenant Fong-y, qui avait demandé sous le règne précédent la translation de l'ancien empereur à Y-tchêou (au Chan-tong), n'avait, après la restauration, échappé au supplice que sur les instances de Ky-siàng. Fréquentant donc la maison de Khin, et interrogé par lui : « Dans l'antiquité, y a-t-il eu des enfants de serviteurs impériaux qui soient devenus empereur? » Y lui répondit : « Le Oúi-ou (Thsào-thsào) de votre famille, seigneur, l'a été. » Khin fut très-content. Or, les censeurs ayant accusé Khin sur plusieurs chefs, l'empereur ordonna à Loü Kào de prendre les ordres qu'il lui donna et de les communiquer à tous les fonctionnaires. Khin étonné se dit : « Quand précédemment l'ordre de l'empereur parut, de suite on saisit le général Chê Hên ; cette fois on nous en veut peut-être. » Aussitôt son parti est pris. Sen Thâng avec son armée devait marcher contre Puilai ; il n'était pas encore parti. L'empereur devait un certain jour, à l'aurore, tenir audience pour le départ des officiers ; Khin forme le dessein, à cette occasion, de porter ses soldats dans l'intérieur du palais et de déposer l'empereur. Ky-siàng demeurait dans le palais même pour en favoriser l'exécution. La veille au soir, il réunit tous les chefs tatars dans un banquet. Le colonel Mà-leáng, craignant que l'affaire ne réussit pas, se dérobe et va tout déclarer à Oû-kîn, comte de Kōng-chóuen. Celui-ci court avertir Thâng, qui, par une fente de la porte, fait passer un rapport à l'empereur. Celui-ci, de suite, fait saisir Ky-siàng, défend d'ouvrir les portes de l'enceinte du palais et toutes celles de la capitale. Khin, s'apercevant bien que l'affaire avait transpiré, de nuit, court à la maison de Kào,

le tue, blesse d'une hache Ly-hiên à l'hôtel de ville, lui montre la tête de Kào en disant : « Kào m'a excité. » Puis il conduit ses gens attaquer la porte Tchang-gân sans pouvoir la forcer. Les séditeux allaient et venaient en poussant des cris devant la porte. Thang s'empresse de faire venir trois mille hommes des troupes destinées à l'expédition dans l'ouest pour les combattre. Khin va attaquer la porte Tong-gân, tue Oû-kin au point du jour, ses adhérents peu à peu se dispersent. A la tête de quelques cavaliers, il va fondre sur les portes Gan-tin, etc., les trouvant toutes fermées, il se sauve dans sa maison. La pluie alors tombait à verse. Thâng, avec les siens, poussant de grands cris, pénètre dans la maison. Khin se précipite dans son puits et y meurt. Les gens de la maison, sans distinction de grands ou de petits, furent tous passés au fil de l'épée. L'empereur envoya Ky-siang et le cadavre de Khin pour être fendus sur la place publique. Tous les complices de sa révolte furent suppliciés. Sen Thâng fut élevé à la dignité de comte.

Le fleuve (Jaune) rompt sa digue à Khai-fong.

Dans la ville, l'eau s'éleva à la hauteur de plus de dix pieds, le nombre des noyés fut immense.

Les Tatares envahissent l'ouest du fleuve Jaune. Envoi du lieutenant général Fong-tsong pour arrêter leur marche.

Sen Thâng et les autres généraux n'étant pas partis, les dépêches de la frontière étaient chaque jour plus sérieuses. Fong-tsong fut donc chargé de remplir les fonctions de général en chef et d'arrêter l'invasion. On tira de chez lui le

## 322 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1461.  
*Yng-tsong.*

vice-censeur général Ouâng-hông pour qu'avec Pě-kouï maître des requêtes de la cour de la guerre, ils fussent commissaires de l'armée. A la 8<sup>e</sup> lune, Puilai envoya une lettre où il demandait un accommodement; il n'en continuait pas moins ses pillages.

A la 9<sup>e</sup> Inne, tremblement de terre avec bruit à la capitale. — Le 4<sup>er</sup> de la 11<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1462.  
*Yng-tsong.*

6<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, le lieutenant général Yèn Piao défait les Yáo des deux Kouang (Sy et Tong).

Depuis six ans les Yáo de Tá-thên-hiä s'étaient soulevés. Les Miao-thông (autres indigènes non soumis aux Chinois) des deux provinces de Kouang-tong et Kouang-sy se soulevèrent aussi de toutes parts et saccagèrent la dernière province. L'avant-dernière année, l'empereur avait nommé Piao général en chef contre eux. Il réunit les troupes des deux provinces, leur prit de force plus de sept cents positions fortifiées, établit son quartier général à Tá-thên-hiä (Gorge de la grosse liane), de là s'avança contre Long-chân et poussa droit jusqu'à Thsin-ou; il fut partout victorieux.

A la 9<sup>e</sup> lune, l'impératrice mère Sen meurt. — Agrandissement des prisons du poste de Kin-y.

Après la mort de Loü Kào, le colonel Mên-tä augmenta encore le nombre de ses gendarmes qu'il envoya de tous côtés. Les mis en accusation étant de jour en jour plus nombreux, comme les prisons ne pouvaient plus contenir tant de prisonniers, il demanda qu'à l'ouest du rempart, dans l'espace vide du trésor militaire, on en construisît de nouvelles. Ce ne fut qu'après la chute de Mên-tä qu'on les détruisit.

DE LA CHINE. DYN. XXI. 323

A la 44<sup>e</sup> lune, obsèques de l'impératrice Hiao-kong (Pieuse et Modeste). — Mort de Lù-yuèn.

7<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, Tchen-ouèn est nommé maître des requêtes de la cour des rites et entre au conseil intime d'administration générale. — A la 4<sup>e</sup> lune, meurtre de Ly Fàn, censeur visiteur général.

Fàn étant visiteur général de Suèn-fou et Tá-thông, les espions de Kin-y ayant rapporté qu'il battait arbitrairement les officiers de l'armée, il fut ramené en jugement. Yàng-tsin, censeur visiteur général du Leào-tong, et Hân Khy, censeur visiteur général du Chàn-sy, ayant été aussi calomnieusement inculpés par les officiers domestiques de l'empereur, furent successivement reconduits comme prévenus. Fàn et Khy moururent tous deux dans les fers.

La 1<sup>re</sup> de la 5<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 7<sup>e</sup> lune intercalaire, réintégration de l'impératrice Hôu, répudiée par Suen-tsong, dans son rang et ses titres.

L'impératrice mère Sên étant morte, l'impératrice Tshiên dit à l'empereur : « L'impératrice Hôu répudiée malgré ses belles qualités a été victime d'une injustice. Par crainte de l'impératrice mère, ses obsèques ont été peu décentes, je vous engage donc à lui rendre son rang et ses titres. » L'empereur consulta Ly-hièn, qui lui répondit : « Sire, cette pensée aura certes l'agrément des esprits (Kouï-chên) du ciel et de la terre ; selon moi, le tombeau, le caveau, les offrandes, le temple, la tablette de l'esprit doivent tous être selon la règle du temple en l'honneur des ancêtres défunts. » L'empereur suivit son avis.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4463.  
*Yng-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4463.  
Yng-tsong.

A la 44<sup>e</sup> lune, le colonel Gûen Pin est emprisonné et puis aussitôt relâché.

Lorsque l'empereur était en Tho-pe (Tartarie occid.), Pin fut toujours à ses côtés, sans lui avoir donné aucun mécontentement ; la nuit il couchait avec l'empereur ; dans la froideur de la saison, de ses aisselles il lui réchauffait les pieds. Pin prenait souvent le rhume, l'empereur de son corps lui pressait le dos, il en était quitte pour suer. Durant toute une année, il vécut avec Pin comme un frère. Étant remonté sur le trône, il le fit colonel supérieur, puis le promut au grade de co-gouverneur ; Mên Tâ était alors à la tête de la cohorte impériale. Pin, confiant en les anciennes bontés de l'empereur, ne s'humiliait pas devant lui. Il lui intenta donc une accusation calomnieuse qui le fit mettre en prison ; il fut changé au poste de Kîn-y à Nankin.

8<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, l'empereur meurt laissant un édit qui défend d'enterrer avec lui ses concubines.

A la mort de Thâi-tsôu, beaucoup de femmes du palais moururent avec lui. Pour Tchîn-tsoù, Jên-tsông et Suên-tsông, on ensevelit aussi avec eux leurs concubines vivantes. Le nombre alla jusqu'à plusieurs dizaines. L'empereur Kin étant mort prince de Tchen, le même usage fut suivi. Maintenant l'empereur laisse en mourant une ordonnance qui l'abolit.

Le prince impérial, Kiên-chen, monte sur le trône, — Thsien Pou, docteur professeur impérial étant reconnu coupable, est abaissé en grade.

Pou avait longtemps enseigné les lettres aux serviteurs du palais. Ouang Lèn, un des gens au service du prince impérial, avait étudié sous lui. Yn-tsong étant grièvement malade, Lèn était allé en secret trouver Pou et s'entendre avec lui. Tchen Oûen, qui habitait une maison voisine, les examina secrètement. Or, après la mort de Yn-tsong, Ly Hiên allait faire la minute de la proclamation, lorsque Oûen se lève et lui arrache le pinceau en disant : « Ce n'est pas nécessaire, il y a déjà une minute. » Il raconta donc comment Pou et Lèn avaient décidé entre eux, voulant que Pou remplaçât Hiên et que Hân-yong, maître des requêtes de la cour de la guerre, remplaçât Mâyâng, président de la même cour. Hiên en colère fit connaître ce complot. Il se rencontra qu'au temps des obsèques de l'empereur, Lèn, sur ses habits de deuil, portant de la zibeline, excita le mécontentement de l'empereur. On fit l'énumération de ses crimes, il fut jeté en prison, son procès inculpa une dizaine de personnes. Il fut abaissé à la sous-préfecture de Chouén-te (Kouáng-tông), et Hân-yong à la place de conseiller administrateur du Tchäi-kiang.

A la 2<sup>e</sup> lune, le colonel d'état major Mên Ta, pour ses crimes, est emprisonné et exilé.

Tä, pour avoir été lié avec Ouang Lèn, avait été envoyé au poste militaire de Tou-yûin, au Kouï-tchéou; il s'était à peine mis en route que les censeurs présentèrent un mémoire où ils détaillaient de nouveaux crimes; ramené, il fut mis dans les fers et condamné à subir la mort quand il n'y aurait plus d'autre criminel à supplicier; on l'exila au poste de Nän-tän au Kouàng-sy.

Les officiers ou gens au service du palais commen-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4464.  
Yng-tsong.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1464.

Yng-tsong.

cent à pouvoir transmettre les ordres de l'empereur et donner les charges publiques.

L'empereur, ordonnant aux officiers du palais de porter ses ordres, y employa cinq d'entre eux. Ce fut alors les ablégats de l'hôtel Oûen-sê; depuis, trois cent dix se succédèrent sans interruption dans cette fonction. Les bonzes des deux sectes, par milliers, reçurent avec profusion des grâces.

A la 3<sup>e</sup> lune, l'empereur donne à l'impératrice le titre de Bonne et Belle Impératrice mère, et à la noble concubine de la famille Tcheou, celui d'Impératrice mère.

L'empereur ayant ordonné de délibérer sur les titres à donner aux deux princesses, l'officier du palais, Hiá Ché, voulait que la mère de l'empereur portât seule le titre d'Impératrice mère. Ly Hiên et Pen Ché soutenaient que c'était inconvenant. Tout à coup un officier du palais apporte les ordres de la mère de l'empereur, disant : « Le fils étant empereur, la mère doit être impératrice, se peut-il que celle qui n'a point de fils soit appelée impératrice? Il y a un exemple précédent sous l'empereur Suên-tsông. — Les circonstances actuelles, répondit Pên-ché, sont différentes d'alors; l'impératrice Hôu avait, par un acte, renoncé à sa dignité. C'est pourquoi, à l'avènement de Yn-tsông, elle n'a pas reçu le titre d'Impératrice mère. Aujourd'hui que l'impératrice conserve toujours son titre et sa place, où est la comparaison? » L'officier s'écria d'une voix forte : « S'il en est ainsi, pourquoi ne pas dresser l'acte de renonciation? — L'esprit de feu l'empereur, reprit Ché, est en haut, nous n'oserions prendre d'autres affections; d'ailleurs l'impératrice Thsiên n'a point de fils, quelles vues

d'intérêt pouvons-nous avoir en parlant en sa faveur? Si nous ne pouvons nous taire, c'est dans le dessein de conserver intacte la vertu vénérable de notre souverain. Pour satisfaire les devoirs d'une piété filiale éminente, les deux princesses doivent être à la fois titrées. Ly Hiên ayant soutenu le même avis, la délibération fut arrêtée. Lorsqu'on allait décerner les titres, Pen Ché dit : « Si les princesses ont la même dénomination, il y aura confusion. Je propose que pour l'impératrice Tshiên on ajoute deux mots pour pouvoir commodément les nommer. Son avis fut suivi. Quelques jours après, Sin-pào, officier de la maison de l'empereur, étant venu à la salle du conseil, dit : « L'intention de l'empereur était bien ainsi arrêtée, seulement, forcé par sa mère, il n'osait décider lui-même. Sans l'énergique opposition de Vos deux Excellences, peu s'en eut fallu qu'une grande faute fût faite. » Tchên-ouên qui avait d'abord gardé le silence sans se prononcer, entendant ces paroles fut tout confus.

#### Renvoi des femmes du palais.

Le soleil obscurci était sans lumière, alors Ly Hiên, de concert avec d'autres mandarins, parla ainsi dans un placet à l'empereur : « Le soleil est l'image du souverain. Quand la vertu du prince est brillante, la lumière du soleil est abondante. Si Votre Majesté est soigneuse à régler sa personne, droite dans le gouvernement de ses sujets, ferme dans la décision des affaires, clairvoyante dans l'appréciation des choses subtiles, et persiste ainsi sans négligence, alors les perturbations du ciel cesseront d'elles-mêmes. » Il ajoutait encore : « Le ciel sans cesse se dérange parce que le principe femelle (Yn-khy) est trop prépondérant depuis le règne de

DE L'ÉRE  
CHRÉTIENNE.  
466.  
Yng-tsong.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4464.  
*Yng-tsong.*

Suên-tsong jusqu'à celui de Yn-tsong inclusivement, on a choisi trop de femmes pour le sérail. Au lavoïr, les femmes et les filles des fonctionnaires exécutés se plaignent fortement. Il faut toutes les renvoyer. L'empereur acquiesça. La cour et les provinces furent contentes.

Le 1<sup>er</sup> de la 4<sup>e</sup> lune, l'éclipse de soleil ne se voit pas. — Enterrement de l'empereur au tombeau Yu (riche). — A la 7<sup>e</sup> lune, nomination de l'impératrice Oû; à la 8<sup>e</sup>, sa déposition; à la 10<sup>e</sup>, la concubine Ouáng est déclarée impératrice.

Lorsque l'empereur n'était encore que prince impérial, la concubine Ouáng était déjà sa favorite. L'impératrice Oû, après sa nomination, sur la recherche de ses fautes, la fit battre. L'empereur en colère déposa l'impératrice, la relégua dans un autre palais. La favorite fut établie dans le palais de derrière. L'impératrice Ouáng l'y laissa paisible, c'est à cela qu'elle dut sa sécurité.

Suey-suen, maître des requêtes, démissionnaire de la cour des rites, meurt.

Il était âgé de 72 ans. Il fut décoré du surnom de Lettré pur. D'abord il avait étudié sous Oúi Hy-ouên de Kao-mi (au Chan-tong) et sous Fán Jou-tcheou de Hài-nin (au Tchâi-kiang). Il y apprit la doctrine de Liên-lö, dont le but principal consiste dans le renouvellement de la nature. Il avait coutume de dire que depuis qu'il était revenu de la cour, cette doctrine était très-claire pour lui, nullement difficile à pratiquer, seulement qu'il fallait payer de sa personne. On a de lui : *Les tablettes des étudiants* (tân-chou-lou) en vingt

sections, où il parle de ce qu'il avait appris. Ses adeptes le regardent comme leur patriarche.

Commencement de l'établissement des fermes impériales.

Les terres confisquées sur Thsào Ky-siàng deviennent domaines du palais impérial. C'est de là que date le nom de fermes impériales. Le secrétaire Thsy-tchoüang représenta que l'empereur ayant les quatre mers pour possession, à quoi bon disputer au peuple son lucre? Il ne fut pas écouté. Dès lors les membres de la famille impériale et la noblesse enlevèrent fréquemment au peuple ses terres pour se faire des domaines.

Établissement du grade de licence militaire.

Les gouverneurs de province reçurent au grade de licencié les élèves de l'art militaire; la cour de la guerre avec les généraux, dans un examen de leur capacité et habileté à tirer de l'arc et à monter à cheval, déterminaient leurs degrés. Depuis longtemps les examens militaires n'avaient plus lieu; on les rétablit alors. Les fils des colonels et autres officiers d'un grade inférieur durent tous aller à l'examen.

4<sup>me</sup> année tchèn-hoa du règne de l'empereur Choüen (pur) ou Hién-tsong. A la 4<sup>me</sup> lune, envoi du lieutenant général Tchao Fou et du censeur général Hân Yong réduire les Yáo du Kouàng-si.

Les commandants de garnisons firent rapport que les Yáo séditieux faisaient beaucoup de dégât dans la province de Kouàng-tong; que passant au Hoû-kouang, ils se répandaient

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4465.  
*Hien-tsong.*

sur la droite du fleuve, de jour en jour plus nombreux, et demandaient qu'on choisît des généraux pour leur faire la guerre; Ouáng Hong, président de la cour de la guerre, représentant aussi qu'à moins d'une sévère répression la sédition ne s'arrêterait pas, proposa Yong pour prendre le commandement des troupes. Alors Fou fut nommé généralissime contre les étrangers, et Yong fut rappelé comme censeur général et directeur des affaires de la guerre.

Classification des dignités à accorder à ceux qui fourniraient des grains. — C'était pour pourvoir aux approvisionnements de l'armée dans les deux Kouang.

A la 2<sup>e</sup> lune, ordonnance qui réhabilite Yù Khiên.

Le censeur Tcháo-yù représenta que Yù Khiên et autres avaient été victimes des calomnies de Chê Hên et consorts, et diffamés dans tout l'empire; cependant la 14<sup>e</sup> année du premier règne de Yn-tsong, la capitale envahie par les barbares n'avait été sauvée que par l'énergie de Khiên seul, que ses services étaient éminents; il pria donc qu'on retirât le précédent édit de diffamation, qu'on rendît des honneurs à la mémoire de ceux qui étaient déjà morts, et des places à ceux qui survivaient. L'empereur répondit : « J'étais encore au palais de l'Est que je connus l'injuste condamnation de Khiên; ses services qui sauvèrent la dynastie et l'État n'ont été récompensés que par des supplices non mérités. Que les magistrats s'empressent d'exécuter les propositions de Tcháo-yù. » Miên, fils de Khiên, fut élargi et renvoyé chez lui, et à la 8<sup>e</sup> lune de l'année suivante, réintégré dans son emploi. Un mandarin fut député pour aller faire des offrandes au tombeau de Khiên.

L'empereur laboure un champ. — Apparition d'une comète. — A la 3<sup>e</sup> lune, l'empereur visite le collège impérial. — Soulèvements dans la contrée de Kin-tcheou et Siang-yáng (au Hôu-pe).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4465.  
*Hien-tsong.*

Le territoire de Kin-tchêou, Siang-yáng, Cháng-yêou, formant avec Yün-yáng l'ancienne principauté de Mi, est très-montueux. Sous le dernier empereur de la dynastie Yüen, des gens sans aveu se soulevèrent, et jusqu'à la chute de la dynastie, ils ne purent être réduits. Au commencement de celle des Min, des troupes la saccagèrent à feu et à sang et laissèrent le pays vide d'habitants en interdisant l'entrée aux citoyens errants. Mais, enclavé entre le Thsin (Chên-si), le Yü (Hô-nân) et le Thsòu (Hôu-kouang), rempli de terrains non cultivés et de vallées fermées de forêts de bambou, dans le fourré desquelles se trouvent beaucoup d'herbes et racines, qui arrachées sont propres à être mangées, la seconde année du règne de Yn-tsông où il y eut disette, le peuple affamé y pénétra sans qu'on pût l'en empêcher. Parmi eux les turbulents peu à peu se firent leurs chefs. Le commandant de la garnison de Hân-tchong ayant proposé de les exterminer, Yn-tsông répondit : « Cette populace est nécessitée par la faim et le froid, comment envoyer ainsi des troupes contre elle ? » Il ordonna à un censeur d'aller les apaiser. Quelques-uns ayant été exilés, le reste se laissa conduire ; mais les grands séditionnaires s'étant cachés et n'ayant pas été éconduits, ne tardèrent pas de nouveau à exciter des troubles. Les magistrats des trois provinces limitrophes prétextant, le plus souvent, que ce n'était pas leur territoire, ne firent pas de battues pour les réprimer. A l'époque actuelle, Lieû-thông,

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4465.  
*Hien-tsong.*

Chě-long et Lieôu-tchàng-tsè se mettant à la tête de quelques dizaines de mille hommes, pillaient la contrée des villes Siāng-yang et de Tén. Le colonel Tchen-chên et vingt-trois autres périrent tués par eux. L'année suivante, Tchôu-yûin et Pě-koui chargés de les réduire, défirent plusieurs fois les séditieux. Les espions ayant rapporté que leur principal quartier était au mont Ouán, à la rivière Teôu-châ, les légions s'avancèrent de divers côtés, firent prisonnier Lieôu-thông à Heôu-yên. Chě-long et Lieôu-tchàng-tsè prennent la fuite, tournent leurs pillages sur le Sé-tchoüan, incendient Oû-chân. Nouï les défait de nouveau à Hân-tchông. Cernés et ayant épuisé leurs vivres, Lieôu-tchàng-tsè garrotte Chě-long et le livre en faisant sa soumission. Alors les brigands s'éteignirent insensiblement.

A la 5<sup>e</sup> lune, Tchao-thô, voleur du Sé-tchouan, excite des troubles, l'armée l'attaque et le tue. — A la 6<sup>e</sup>, on prive Tchang Kin et Yang Tsong de leur dignité héréditaire.

Yuě, comte de Thâi-pin, père de Kin, et Chán, marquis de Hin-tsy, père de Tsông, devaient leur création à leurs services lors du détronement. Tous ceux qui, pour avoir replacé Yn-tsong sur le trône, avaient reçu des dignités héréditaires, en étaient alors tous privés, il n'y avait plus que Kin et Tsông qui en jouissent encore. Le colonel Tong-yûen et autres ayant demandé qu'on leur rendit leurs titres, Kin et Tsong eux-mêmes perdirent les leurs.

A la 8<sup>e</sup> lune, famine dans le territoire des deux capitales, le Hôu-kouang, le Tchai-kiang, le Ho-nân.

Le (Ki-sé-tchōng) secrétaire des comités Yüen-fang disait dans un placet : « Jusqu'ici on n'a pas trouvé le moyen de subvenir à la disette, les vieillards et les citoyens débiles meurent, les vigoureux se font partout errants. Nân-yáng, Siáng-yáng, Kin-tcheōu comptent plus de cent mille habitants vagabonds ; les deux capitales, le Tchäi-kiang et le Hō-nân sont victimes tantôt d'inondation, tantôt de sécheresse ; les céréales n'ont donné aucune récolte ; je demande que l'empereur ordonne aux magistrats de porter des secours. » Alors Ouâng-chóu et les visiteurs généraux du Tchai-kiang et du Ho-nan eurent ordre de subvenir chacun à leurs administrés. On envoya encore Chèn-y, maître des requêtes de la cour des travaux publics, à Páo-tin (au Tchē-lí), et Oû-tchen, censeur général à Hôai-yáng (Kiéng-nân). Les mandarins de la cour et des provinces ayant demandé qu'on ne pressât pas l'impôt du sel, ni l'arriéré des contributions, tout fut accordé. Y et Tchen n'eurent pas d'autre expédient à proposer, si ce n'est des grades pour ceux qui fourniraient des grains. Malgré cela, n'ayant pu soulager la misère du peuple, ils furent destitués.

A la 11<sup>e</sup> lune, le Tata Maolihai fait incursion sur le territoire de Yèn-gan et Soui-te (Chen-si).

Le nombre de l'ennemi était très-grand. L'empereur ordonna à Yang-sin, commandant à Tá-thōng ; à Ly-kào, commandant de Nín-hiá et à Hiáng-tchōng, gouverneur du Chen-si, de s'opposer à lui avec les soldats sous leurs ordres. Autrefois les incursions des Tatas avaient lieu ou au Leáo-tōng, à Suên-fou et Tá-thōng, ou à Nín-hiá, Tchouang-láng, Kân-tcheōu, Siou-tcheōu ; ils allaient et venaient sans fixité, et ne prolongeaient pas longtemps leurs dégâts. Ce ne fut

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4465.  
*Hien-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

4465.

*Hien-tsong.*

qu'au commencement du règne de l'empereur Kin qu'ils envahirent Yên-khin (au Pe-tche-li). Mais leurs tribus étant peu nombreuses, ils n'osaient pénétrer bien avant. Sous le second règne de Yn-tsông, Alotchou, à la tête des siens, s'insinua dans le pays de Hô-tháo (ou gaine du fleuve Jaune qui forme un coude, ou pays des Orthous); chassé de là, il se rapprocha de l'occident. Le pays de Ho-thao est celui de l'ancienne ville de Só-fang; sous la dynastie des Thâng, Tchâng-jên-yúen y construisit trois villes pour y placer ceux qui reconnurent la domination chinoise. Il est situé au sud du fleuve Jaune, s'étend depuis Nin-hiá jusqu'à Pièn-théou-koüan et Yên-háo, le fleuve fait un circuit de deux cents lieues en deçà de la terre des herbes; c'est le territoire de la division militaire Tong-chén-ouï; au delà le terrain étant plat et vaste, l'ennemi ne peut venir sans être aperçu. Dans les premiers temps de la dynastie Min, il y avait une garnison; depuis, comme elle était trop isolée, on la transféra à l'intérieur. Alors Puilai, le petit roi, Maholihai, etc., à diverses époques vinrent successivement faire des prisonniers en Chine, et s'en servant comme de guides, il n'y eut pas d'années où ils n'exercèrent leurs brigandages en Yên-gân et Souï-tě.

Hàn-yong met en déroute les Yáo à la gorge de la grosse liane (Ta-thên-hia).

Fong-tên, bachelier du collège impérial, avait dit dans un placet : « Thsin-tchéou et Lâi-kiang est un pays de montagnes fort escarpées, où il y a un rotin de la grosseur d'un boisseau qui relie entre eux les rochers à pic des deux côtés de la gorge et fait l'effet d'un pont suspendu par où les sauvages comme des fourmis (l'un derrière l'autre) franchissent

l'abîme appelé gorge du Gros-Rotin. En montant au sommet de la gorge, la vue peut s'étendre à plusieurs dizaines de lieues au loin ; les sauvages le regardent comme un point sûr et inaccessible. Depuis le règne de l'empereur Kin, les Yáo-thông, au signal donné, se rallient pour exciter des troubles ; je demande qu'on envoie des troupes pour les exterminer jusqu'au dernier. » L'empereur apostilla : « Je sais. » Quand on délibéra à la cour sur la guerre à faire, le docteur de deuxième classe (Pien-sièou), Khièou-sûin ayant présenté à Ly Hiên un écrit où il disait : « Les brigands qui sont dans le Kouang-tông doivent en être débusqués, ceux qui sont au Kouang-si doivent être lassés. » Hiên approuvant ce plan en fit part à la cour. L'empereur ordonna d'en écrire à tous les généraux. La plupart se rangèrent à cet avis et voulaient qu'on divisât les troupes dans les deux provinces. « Non pas, dit Hâng Yong, les brigands se sont disséminés l'espace de plusieurs centaines de lieues ; quelque part que nous allions leur livrer combat, ils ne peuvent qu'être défaits. Or, le défilé du Gros-Rotin est leur repaire principal, attaquons-le avec l'armée entière ; le cœur et les entrailles de l'ennemi étant rompues, le reste nous recevra en rendant ses armes. » Il s'avança donc à marches forcées, chassant l'ennemi devant lui jusqu'à l'entrée du défilé, force tous les repaires de Chàn-nân, le poursuit jusqu'au précipice aux Neuf étages (Kieù-thsén) ; avec des haches, coupe le rotin, change son nom en celui de défilé du Rotin coupé (Touan-thien-hiä). A la 4<sup>e</sup> lune de l'année suivante, le reste des brigands prend de force Tsè-yông, entre dans la ville de Pö-pě, se répand pour piller dans le pays de Thsüen-tchéou et Lin-koui. Il éprouve aussi une nouvelle défaite. A l'annonce de la réduction des sédi-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4465.  
*Hien-tsong.*

### 336 HISTOIRE GÉNÉRALE

tiens, Tcháo-fou fut rappelé et créé marquis de Oû-tsin, Hân-Yong fut promu vice-censeur général, et demeura commandant général des forces militaires des deux provinces.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1466.  
*Hien-tsong.*

2<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, envoi de Ly-tchén, lieutenant général, contre les Miáo de T'sin Tcheou (au Hôu-kouang); il les défait.

Les Miáo de Tsin-tchëou, de Thông-kou, Oû-khai, Oû-kâng, etc., au Hôu-kouang, donnaient des inquiétudes; le gouverneur provincial, Ouâng-kién, n'ayant pu les réprimer, Tchén reçut l'ordre de prendre le commandement de toutes les troupes et de pénétrer dans leur pays de divers côtés, par Thông-kou, Thiên-tchou, etc. Il leur força plus de huit cents hauteurs fortifiées, et mit encore en grande déroute les Yáo-thông à Kouí-yang (Kouí-tchên). Son nom était redouté dans tout le sud-ouest. Les Miáo et les Lëao, dans leur frayeur, ne l'appelaient que Ly au bouclier d'or.

Grande famine dans le territoire de Nankin. — A la 5<sup>e</sup> lune, Ly Hiên; quoique en deuil de son père, reprend ses fonctions. Lô-lên, docteur (Sicou-tchouan) de 1<sup>re</sup> classe, est abaissé à la charge de commandant de port pour la marine marchande au Fu-kien.

Le père de Hiên étant mort, il dut aller à postes accélérées faire ses obsèques et revenir reprendre le maniement des affaires. Hiên, dans une nouvelle supplique, demanda à quitter ses fonctions; on ne le lui permit pas. Après son retour à la capitale, le docteur Lô-lên va le trouver pour le dissuader, mais en vain. Alors il adresse des remontrances à l'empereur, qui, indigne d'être contredit, le rabaisa à la place de direc-

teur de la marine marchande au Fokien. Ouâng-gáo, rappelant à Hiên l'histoire de Ouên Yén-pö sauvant Thang-kiái, lui répondit : « Le duc de Lóu fit valoir son bienfait et retomber le blâme sur l'empereur, je ne dois pas l'imiter. » Depuis, sur la prière de Chang-lóu, Lén fut rappelé.

A la 7<sup>e</sup> lune, les Fan font une incursion à Tháo-tcheou (au Kan-siou). — A la 12<sup>e</sup>, mort de Ly Hiên, second protecteur du prince impérial et grand docteur de la salle Hóu-kai.

Il reçut, après sa mort, le titre de grand précepteur et l'épithète de Lettré perspicace. A chaque sinistre ou dérangement atmosphérique, Hiên avec ses collègues ne manquait jamais de s'expliquer sans réticence. Il disait souvent : « Quand l'argent surabondant du trésor privé n'est pas employé à secourir la disette et à défrayer l'armée, c'est que le souverain a des arrière-pensées. » Et quand on l'employait en bâtisses, en prières et sacrifices, en musique et en plaisirs, il persista toujours à demander des secours pour le peuple et des subsides pour les habitants de la frontière. Ceux que son suffrage fit élever aux charges, comme Niên-foú, Huen-ngi, Kèn Kieò-tcheòu, Ouâng-hông, Ly-pin, Tchên-sin, Yáo-khòu furent tous d'illustres magistrats.

Liéou Tin-tche, vice-président du Thai-chang-sé (grande aumônerie), entre au conseil intime.

L'eunuque Oúi Lang, commandant de la division militaire de Khái-pin, coupable, est gracié sans jugement. Les serviteurs du palais, Leáng-fang et Oúi-hin, flattant les fantaisies de la favorite Ouán, lui procuraient chaque jour de belles perles

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4466.  
*Hien-tsong.*

et autres objets rares et précieux. Tshiên-lên, Oûi-kûen, Oûang-kin, Tchén-tchông, etc., sous prétexte de faire des achats pour la cour, étaient partis à diverses époques pour gouverner d'importantes divisions militaires où ils commettaient beaucoup d'excès. L'empereur, en considération de la favorite, ne les punissait pas. Lang, sous la prévention d'une imprudence à l'armée, devait être mis en jugement, lorsque l'eunuque Ly-leâng, son collègue dans le commandement d'une division, représenta que dans l'antiquité Oû-héou (Không-min) avait été imprudent à Kâi-thin, et Hân-khy avait perdu l'armée à Si-hiá ; que c'était là chose ordinaire à la guerre ; que jamais pour une légère faute on n'avait renvoyé précipitamment un général. Lang ayant demandé qu'on lui laissât racheter sa faute par des services, l'avis de la cour de la guerre fut qu'on ne le lui permit pas, mais la réponse impériale l'accorda.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4467.  
*Hien-tsong.*

3<sup>e</sup> année, le 1<sup>er</sup> de la 2<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — L'empereur préside une séance littéraire. — A la 3<sup>e</sup> lune, Chang-lou rentre au conseil intime, — A la 4<sup>e</sup>, tremblement de terre.

Depuis la 4<sup>e</sup> lune de l'année précédente jusqu'à l'époque actuelle, il y eut, au Sé-tchoûan, 375 tremblements de terre ; l'empereur exhorta les magistrats du lieu à s'amender.

Le tonnerre ayant frappé le portique Oû, à Nankin, l'empereur avertit les fonctionnaires publics de se corriger.

Les magistrats de la parole (rapporteurs) avaient fait destituer Tchâng-joui, président de la cour des finances, et Yû-

kāng, maître des requêtes de la cour des rites de Nankin, etc. Maintenant, Tchen-ouen, Pen-chê, Chāng-lóu, Liéou-tin-tchê, Yáo-khóu demandèrent à la fois leur retraite; l'empereur les consola et les retint.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4467.  
*Hien-tsong.*

A la 8<sup>e</sup> lune, augmentation des fonctionnaires au Kiang-si pour percevoir les contributions.

Tcháo-yù, censeur visiteur général, ayant représenté que les contributions du Kiang-si étaient très-variées, les fonctionnaires trop peu nombreux ne pouvaient vigoureusement les percevoir; qu'il y avait beaucoup de monde qui ne les payaient pas; et ayant demandé qu'on établit au chef-lieu de la province et dans les préfectures, des magistrats secondaires chargés spécialement de la perception, on adjoignit à l'intendant provincial un sous-intendant et un co-préfet à chacune des sept préfectures de Nān-tchang, Kī-gān, Lin-kiang, Fou-tchēn, Yuén-tcheōu, Jaō-tcheōu et Chóui-tcheōu.

A la 12<sup>e</sup> lune, Tchong-méou, Hoáng Tchong-tchao, docteurs de Han-lin de 2<sup>e</sup> classe, et Tchouang-tchang, docteur de 3<sup>e</sup> classe, sont frappés du bâton et abaissés en grade.

A l'occasion du jour de l'an suivant et de l'érection des lanternes (en l'honneur du ciel), l'empereur ordonna à tous les fonctionnaires de composer des vers pour les lui offrir. Or, les trois docteurs, dans un écrit commun, dirent: « Le Sé-tchoen et le Kouang-si ne sont pas tranquilles, la partie de gauche du Leáo-tong donne beaucoup d'inquiétude, le Sān-thsòu (Hôu-kouang) et le Yú-tchāng (le centre du Kiāng-si) ont cent lieues de pays dépourvu de tout; c'est précisément au

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1467.  
*Hien-tsong.*

coucher du soleil un jour de tristesse pour Votre Majesté; il ne convient pas de le passer en festins et en réjouissances. Quant à nous, Han-lin, nous pensons à remplir notre charge. L'empereur Suên-tsong a composé les règles des Hân-lin en ces termes : « Pour faire entendre d'excellentes paroles, il n'y a que la justice et la charité qui les puissent inspirer, les vertus pratiques de Yâo et de Choûen ne peuvent être expliquées que par Không-tsè et Mong-tsè. » L'érection des lanternes est-elle donc une pratique de Yâo et de Choûen? Des vers ne seraient pas des paroles inspirées par la justice et la charité; nous demandons que les feux d'artifice soient interdits, qu'on éloigne ces spectacles pour éclairer les yeux et ouvrir l'intelligence du peuple, qu'on épargne des dépenses pour subvenir à la famille et secourir les malheureux, c'est alors que les fléaux s'apaiseront et que la paix pourra régner dans l'empire. » Comme les fêtes du jour de l'an et l'érection des lanternes étaient des usages anciens de la dynastie, l'empereur reprocha à ces trois docteurs de parler à tort et à travers; il leur fit donner la bastonnade, rabaisa les deux premiers à des sous-préfectures, et le troisième à un emploi encore inférieur. Alors ces trois, avec Lô-len, étaient célèbres sous le nom des quatre Hân-lin faiseurs de remontrances.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1468.  
*Hien-tsong.*

4<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, défense à ceux qui ont rendu de grands services ou sont alliés à la famille impériale de demander les territoires du peuple. A la 4<sup>e</sup>, Tcheou Chéou, marquis de Kin-yûin, demande des champs en Tcho-tchiou (au Petcheli), on les lui accorde.

Déjà Tchachepa, bonze étranger Fan, avait demandé un

territoire en Tsin-hài pour possession à perpétuité ; la princesse Kià-chán, fille de l'empereur, avait demandé quelques centaines d'arpents (khin) du pays de Oûen-gan ; le prince de Tè avait demandé 4,100 et plus d'arpents en Cheou-tchāng (au Chān-tong), et avaient tous obtenu. Le (Ki-sé-tchōng) secrétaire Khiëou-hông, etc., avait représenté que du temps de Hong-ou et de Yûin-lô, vu l'amplitude des terres et la rareté des habitants, on avait permis au peuple de défricher les terrains incultes sans avoir jamais d'impôts à payer. Dans ces derniers temps, des puissants et des riches, comptant sur leur autorité, donnant ces terres pour inoccupées, en demandent à l'empereur jusqu'à plusieurs milliers d'arpents. Or, un territoire qui dépasse dix mille arpents était autrefois le domaine héréditaire de cent familles. Convient-il, pour satisfaire la fantaisie d'un seul homme, d'enlever le domaine perpétuel de cent familles ? L'empereur approuvant, déclara que désormais toute demande serait refusée, que Tchachepa et les autres eussent à restituer au peuple ce qu'ils avaient demandé. Peu de temps après, Cheou, en sa qualité de frère de l'impératrice mère, bravant la défense, ayant demandé soixante arpents et plus de rizières en Tchö-tcheou, l'empereur ne put les lui refuser. Dès lors la femme d'un prince du sang, nommée Lieou, ayant demandé trois cents arpents de terre à Oû-thsin en Thong-tcheou, et Tcheou-yn, autre frère de l'impératrice mère, ayant fait la demande de plus de six cents arpents à Oû-y en Oû-khiang, l'empereur les leur accorda à tous. Un autre secrétaire, Ly-sên, eut beau faire des remontrances, il ne s'éclaira pas.

Un bonze étranger est revêtu de titres et d'honneurs.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1468.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4468.  
*Hien-tsong.*

Le bonze d'occident, Tchapakienthsan, avait gagné la faveur de l'empereur à l'aide d'une religion obscure et cachée qu'il professait. Il le créa « prince très-florissant, d'une modestie sévère, de mérite et vertu prééminente, d'une sagacité naturelle parfaitement clairvoyante, d'une bienfaisance puissante et très-efficace; à la religion éclairant l'empire de sa splendeur, aux prestiges admirables et très-réjouissants, le Fôu (idole Fôu) du ciel occidental, très-parfait, pur comme l'or, d'une bienfaisance universelle et d'une immense perspicacité; » il créa ses disciples « précepteurs de l'empire; » il donna un nombre infini des patentes qui conféraient des honneurs à leurs parents soit vivants, soit défunts. Leur habillement, leur table, leurs meubles étaient sur le ton de ceux des princes. Dans leurs sorties, ils montaient des chars élégants; les gens de leur cortège portaient devant eux le bâton kin ôu (faisceaux). Ses autres adeptes, qui reçurent aussi les titres de « saints personnages, » de « hauts dévots » remplirent la capitale. Or, l'adulation et la flatterie à cette occasion s'insinuèrent de plus en plus.

#### Mort de Tchen Ouên.

Ouên était enflé de sa capacité et ambitieux; lorsqu'il eut gagné les bonnes grâces, il fut composé au palais, mais sa manière d'agir était basse et vile. Après qu'il eut part au haut du gouvernement, il ne fit aucune motion utile. Ses fils et les gens de sa maison avaient une porte largement ouverte aux présents suborneurs. Lô-lên ayant reproché à Ly Hiên de chercher la faveur, Ouên, intérieurement confus, aida en secret Hiên à l'éloigner; mais il n'en fut que plus constant à démasquer ses bassesses.

L'impératrice mère Thsiên meurt. A la 8<sup>e</sup> lune, ses obsèques eurent lieu sous le nom d'impératrice Hiao-tchoang (Pieuse et Modeste).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4468.  
*Hien-tsong.*

Lorsque d'abord on construisit le tombeau Yú (riche), Ly Hiên avait proposé de bâtir trois caveaux ; mais la mère de l'empereur s'y opposant, la chose en était restée là. Maintenant l'impératrice mère Tchëou, ne voulant pas qu'on enterrât l'impératrice défunte dans le tombeau de l'empereur précédent, l'empereur appela les grands mandarins à délibérer. Pen-chê dit : « La sépulture commune au tombeau Yú fait que les tablettes de l'esprit ont l'offrande commune au temple ; c'est un rite invariable. » Un autre jour, le même, interrogé de nouveau, fit la même réponse. « Est-ce que, dit l'empereur, je ne saurais, dans la sollicitude d'un jour à venir, prendre des dispositions en faveur de ma mère ? » Chê, dans un libelle commun avec Chang-loú et Lieû Tin-tchê, dit : « La piété filiale de l'empereur consiste surtout à avoir les mêmes sentiments que l'empereur défunt. Si aujourd'hui l'enterrement a lieu à gauche, laissant vide la droite dans l'attente de l'avenir, alors tout ira bien des deux côtés. » L'empereur fit un signe de tête approbatif. Ce soir même, Chê et autres disaient dans un nouveau placet : « L'empereur Ouên, de la dynastie Hán, donna à sa propre mère Pö, le titre d'impératrice mère, et l'impératrice (légitime) Liéou n'en fut pas moins enterrée au tombeau de l'empereur précédent. Jên-tsong, de la dynastie Song, honora sa mère Ly, déjà morte, du titre d'impératrice, et l'impératrice légitime Liéou n'en fut pas moins associée aux offrandes au temple impérial. Si aujourd'hui il n'y a pas société au tombeau et au temple, ce

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4468.  
*Hien-tsong.*

sera jeter le tort à un beau passé et se laisser du ridicule pour l'avenir. » L'empereur renvoya la délibération à la cour des rites, mais tous s'accordèrent à l'avis de Ché. « Un mauvais rite, dit l'empereur, n'est pas de la piété, contredire ses père et mère n'est pas non plus de la piété filiale. Qu'une autre délibération soit prise. » Le lendemain, cent quarante-sept grands mandarins présentent un écrit de remontrances. Le surlendemain, Yâo-khôi, d'accord avec tous les hauts dignitaires, dit dans un placet : « L'empire est l'empire de vos ancêtres; l'empereur doit observer les règles antiques de ses ancêtres; convient-il, pour se prêter à la fantaisie de sa mère, de violer scandaleusement d'anciens règlements? » L'empereur ne pouvait encore se décider. Le messager impérial Mâo-hông se met en avant et dit : « Nous autres nous devons mourir, s'il le faut, pour obtenir ce point. » Alors la foule de tous les mandarins se prosterna en pleurant à la porte de la salle Ouên-hôa. L'empereur leur ordonnant de se retirer, tous, frappant la terre du front, s'écrient : « Si nous n'obtenons une réponse favorable, nous n'oserions nous retirer. » Ils restèrent à genoux depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Alors l'empereur et l'impératrice mère, touchés, donnèrent leur assentiment. Tous les mandarins se retirent aux cris répétés de : « Vive l'empereur ! »

**Révolte de Man Tsuin, chef barbare de Che-tchen, apaisée par le lieutenant général Lieôu et le vice-censeur général Hiang Tchong, envoyés contre lui.**

Man Tsuin s'appelait aussi Man Seu; son aïeul Patan, au commencement de la dynastie Min, avec toute sa bande, étant venu se rendre, avait reçu une lieutenance héréditaire. Il

menait la vie pastorale, toujours chef de bande, gardant ses anciennes mœurs sans payer d'impositions ni être assujetti aux services publics. Son territoire était en Khâi-tchen et Kou-yüen (Chên-sy). Tsúin, naturellement féroce, donnait chez lui retraite à des brigands. L'instruction d'un procès ayant fait porter des charges sur lui, le magistrat faisant des saisies, sur les indices vint à sa maison, exigeant de lui de grosses sommes. Alors Tsúin excite les siens à la révolte en s'emparant de Chê-tchên. Cette ville et celle de Chê-pào-tchên dépendaient de Thòu-fan, sous la dynastie Thâng, d'une position très-forte; l'armée impériale qui marcha contre lui, ayant été battue, ses adhérents, au bout de plusieurs mois, montèrent à plusieurs milliers. Le Kouân-tchông (Chên-ly) fut tout en mouvement. Alors, Lièou-yú fut nommé sous-général pour la réduction des barbares, et Hiáng Tchông eut la direction générale des affaires de la guerre. Lorsqu'ils arrivèrent près de Chê-tchên, la saison était froide et les soldats en étaient très-incommodés. Tchông craignait que les révoltés, profitant des glaces, ne passassent le fleuve (Jaune) et se joignissent aux brigands de Hò-tháo. Jour et nuit il confectionna les machines pour l'attaque, et exposant sa personne aux flèches et aux pierres, il fit prisonnier Tsúin et le fit conduire à la capitale où il fut mis à mort.

5<sup>e</sup> année, à la 5<sup>e</sup> lune, Ouan Gan, premier maître des requêtes de la cour des rites, entre au conseil intime d'administration générale.

Gan, de (Piên-sièou) docteur de deuxième classe, était monté à la place de premier maître des requêtes de la cour des rites. Il avait l'air libéral, mais au fond il était dur. Ly Tháí, fils

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4469.  
*Hien-tsong.*

adoptif de l'eunuque Ly Yûin-tchang, et qui était de la même année de doctorat que Gân, était plus jeune que lui. Le traitant en frère, il s'était concilié son amitié. Toutes les fois que Thâi devait être avancé, il ne manquait pas de faire passer Gân avant lui. A l'époque actuelle, on délibérait sur le choix de membres du conseil, il proposa encore Gân en disant : « Passez d'abord, pour moi, je ne suis pas en peine de ne pas parvenir. » C'est ainsi que Gân dut d'entrer au conseil. Or, uné maladie violente enleva subitement Thâi. Gân n'avait pas de talents, et quand il était chargé de quelque affaire, il ne savait que dire : « Je vous prie de vous en charger pour moi. » Il se lia avec tous les eunuques pour avoir des appuis auprès de l'empereur. La favorite Oûen résidait alors au palais de derrière. Gân, par l'entremise des serviteurs du palais, ne laisse échapper aucune occasion de lui faire sa cour, se nommant son neveu. La favorite, qui depuis longtemps se voyait avec peine sans client, fut très-contente. Thong, son frère, colonel de Kin-y, en qualité de parent, fréquenta dès lors la maison de Gân. Les femmes des deux familles se visitaient souvent ; l'épouse de Thōng portait les messages dans l'intérieur du palais, où elle pouvait librement aller et venir ; Gân put être parfaitement instruit des allures et mouvements de l'intérieur du palais, et fut plus que jamais en sécurité.

Le 4<sup>or</sup> de la 6<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 8<sup>e</sup> lune, mort de Lieòu-tin-tche, maître des requêtes de la cour des rites. — L'empereur préside une séance littéraire. — Emprisonnement de Pen-chao, secrétaire de la cour de la justice, et du censeur grand inspecteur Ky-tsong.

Tcheou Yú, frère de l'impératrice mère, avait, dans un placet à l'empereur, demandé les champs du peuple situés à Oû-y, pays de Oû-khiang, qui, soi-disant, n'étaient pas sur le rôle des contributions et étaient en friche. L'empereur ayant envoyé des fonctionnaires examiner, ils trouvèrent qu'ils avaient été tous défrichés par les citoyens, qu'ils étaient imposés; ils en déterminèrent donc la quotité sur le rôle, chaque arpent étant compté de cent pas. En sus il y avait sept mille arpents de champs confisqués et sans propriétaire. Ils ne suffirent pas à Yú, qui en parla encore à l'empereur. Alors Cháo et Tsóng furent chargés de faire une nouvelle enquête. Cháo se rendit sur les lieux sans changer les limites des champs. Après avoir regardé partout, il s'empressa de revenir et présenta un écrit où il disait : « Les terres du département de Tchên-tün ont, depuis le commencement de la dynastie, été abandonnées au défrichement et à la culture des citoyens pour être leur domaine à perpétuité; on les a exemptées d'impositions pour encourager les agriculteurs. Les familles, dont les ancêtres ont rendu des services dynastiques ou contracté des alliances avec la famille impériale, ont leurs destinées unies aux siennes; doivent-elles disputer au peuple un pouce de terrain? Pour moi, votre sujet, je n'ai pas la force de ravir au peuple sa nourriture et son vêtement pour enrichir la noblesse et les parents, je demande à être puni du crime d'avoir rempli ma mission. » L'empereur se mit en colère et donna l'ordre d'emprisonner Cháo et Tsóng. Les magistrats de la parole ayant à l'envi parlé pour leur délivrance, ils furent relâchés.

A la 44<sup>e</sup> lune, Hân-yong est tiré de chez lui pour

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4469.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4469.  
*Hien-tsong.*

prendre le commandement général des deux Kouang.

Hân-yōng ayant quitté son emploi pour le deuil d'un de ses père et mère, les séditeux se remuèrent de nouveau. Le commandant Tháo-loù représenta à la cour que la topographie des deux provinces de Kouàng-tong et Kouàng-sy les relie tellement entre elles comme le bras et la main qu'elles doivent mutuellement se secourir sans pouvoir se désunir. Aujourd'hui que les séditeux sont entrés au Kouàng-si, j'ai voulu m'entendre avec les trois premiers fonctionnaires de Kouàng-tong pour le plan de la guerre; un mois s'est déjà écoulé sans prendre de résolution, aussi les séditeux ont pu se livrer hardiment au pillage; je demande que, comme par le passé, on charge un haut fonctionnaire de la direction générale, afin que l'autorité étant une, il y ait aussi responsabilité. Alors ordre fut donné à Yōng de prendre le commandement général et d'établir son quartier général à Oû-tchëou (Kouàng-si).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4470.  
*Hien-tsong.*

6<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, envoi de magistrats visiter les provinces.

Pë-kouï, président de la cour de la guerre et autres, représentant que le Chen-si avait souvent souffert des incursions des pillards, qu'au Sé-tchouân et aux Kouàng (Tong et Si) les séditions n'étaient pas encore apaisées, que la peste sévisait au Fo-kien et au Tchai-kiang, que des phénomènes étranges étaient vus au Hôai-nân (au sud du fleuve Hôai), que dans le territoire des deux capitales, le Chan-tong (Thsy) et le Hô-nân (Yú), la pluie et les neiges tombant hors de saison, les froments et les orges étaient morts desséchés, que dans les départements de Kin-tchëou et Siang-yâng les citoyens

errants s'agitaient au nombre de plusieurs centaines de mille, que c'était là l'occasion des crimes et du vol, ils demandèrent qu'on choisît de hauts fonctionnaires pour parcourir tout l'empire avec le pouvoir discrétionnaire d'instituer et d'abolir. L'empereur députa donc Sóng-yen, vice-président de la cour suprême de cassation. Les maîtres des requêtes Tsên-hôui, Yuên-kiài, Hoàng-tsong et le vice-censeur général Thên-tchào pour inspecter les provinces de Chân-tong, Tchâi-kiang, Hô-nân, Sé-tchoân, Fo-kien ; ils dénoncèrent à l'empereur et destituèrent un grand nombre de fonctionnaires concussionnaires.

A la 4<sup>e</sup> lune, sécheresse.

Le territoire de la capitale, le Chân-tong et le Hô-nân, éprouvèrent une grande sécheresse, et les provinces de Chèn-sy, Sé-tchoân, Chân-si, Kouàng-tong, Kouàng-si, Yûin-nân eurent à la fois la famine.

Le 4<sup>or</sup> de la 6<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Inondations.

Toutes les villes des départements de Choüen-thiên (Pékin), Hô-kiên et Yûin-pin eurent des inondations. Les pluies et la sécheresse se succédant, le peuple se nourrissait d'herbes et de racines ; et elles allaient manquer, lorsque, sur la motion de Yâo-khôui, président de la cour des fonctionnaires, l'empereur envoya des commissaires lui porter des secours.

A la 7<sup>e</sup> lune, un fils de l'empereur naît dans le palais de l'ouest.

Cet enfant, c'est celui qui devint l'empereur Hiáo-tsông. Sa mère, Ky, était de l'arrondissement de Hó (au Kiang-si), fille d'un chef indigène. Prise dans la guerre contre les bar-

---

DR L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4470  
*Hien-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1470.  
*Hien-tsong.*

bares, elle fut introduite au sérail. Pleine d'esprit et connaissant les caractères chinois, elle fut chargée du soin du trésor intérieur. La concubine, Ouán, jouissant de toute la faveur, était encore jalouse. Aux concubines inférieures qui devinrent enceintes, elle leur procura à toutes l'avortement. L'empereur étant allé par hasard au trésor intérieur, la concubine Ky lui plut par ses réponses, il consentit à lui accorder ses faveurs, et de suite elle devint enceinte. La favorite l'ayant su, en conçut un grand dépit. Elle ordonna à une servante de se défaire d'elle. Celle-ci la trompant lui annonça qu'elle était bien malade, alors elle la confina dans l'appartement Gān-lö. Longtemps après, l'enfant étant né, elle ordonna à l'eunuque portier, Tchāng-min, de le noyer. Celui-ci étonné se dit : « L'empereur n'a pas encore de fils, pourquoi rejeter celui-ci ? » Il le nourrit quelque temps de bouillie, de sucre et de miel, puis le cacha dans la maison d'un autre. La favorite le chercha longtemps sans pouvoir le découvrir.

LIVRE NEUVIÈME. — *Depuis la 7<sup>e</sup> année Tchen-hoa du règne de Hién-tsong jusqu'à la 23<sup>e</sup> année du même; en tout dix-sept ans (1471-87).*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1474.  
*Hien-tsong.*

7<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, Yü-tsè-tsuin est nommé gouverneur du pays de Yèn-gan et Soui-te (Chèn-sy).

Les brigands (Tatares) avaient maintes fois passé la frontière; Pë-kōui, président de la cour de la guerre, demanda le rappel de Ouāng-joui, le gouverneur d'alors, et porta Yü-tsè-tsuin, intendant provincial du Chèn-sy, pour le remplacer. D'abord la division militaire siégeait à Soui-të-tchëou; or, es arrondissements de Mi-tchë et de Oû-paò étaient isolés

hors de la division ; l'ennemi venait avec sa cavalerie légère piller ; les troupes de la division , au premier éveil donné, allaient à leur poursuite et ne pouvaient à temps les atteindre. A chaque incursion ils réussissaient. Tsè-tsúin , dès son arrivée, transféra la division à Yû-lin, augmenta le nombre de la garnison, tous les instruments d'attaque et de défense. Dès lors Yû-lin devint une division militaire importante, les incursions des brigands furent plus rares, l'armée et le peuple put en sûreté se livrer à l'agriculture et élever des bestiaux.

1<sup>er</sup> établissement du cabotage à forfait des grains jusqu'à la capitale.

D'abord, le transport par eaux des grains à la capitale se faisait mutuellement par l'armée et le peuple. Les citoyens les faisaient passer dans les quatre greniers des villes de Hôai-gân, Sû-tchëou, Lin-thsin, Të-tchëou ; le reste du transport jusqu'à la capitale était opéré par l'armée et aboutissait à deux greniers appelés branches de transports. Sous le règne de Suën-tsông, sur la motion de Tchèn-suën, marquis de Pin-kiang, on régla que le transport par le peuple serait cédé à l'armée, en lui tenant compte en riz des frais et dépenses de la route. A l'époque actuelle, Thên-tchào, gouverneur de Yn-thiën (Nankin), changea encore ce mode pour le cabotage à forfait sur toute la ligne du transport. L'armée devait opérer le transport en se rendant par une voie abrégée au Kiang-nân. On augmenta d'un boisseau pour le passage du fleuve (Bleu). Quelques années après on changea aussi le forfait convenu pour les quatre greniers de Hôai, de Sû, de Lin et de Të, et tout le transport par l'armée seule devint dès lors une règle fixe.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1474.  
*Hien-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4374.  
*Hien-tsong.*

A la 2<sup>e</sup> lune, établissement des nouvelles douanes de Kieou-kiang (au Kiang-si) de Sou-tcheou et Hâng-tcheou. — L'empereur préside une séance littéraire. — A la 10<sup>e</sup> lune, Ouâng-chou, maître des requêtes de la cour de la justice, est chargé de la direction générale de la voie du fleuve Jaune.

Yn-tsong, en nommant d'abord à la direction des transports du cabotage par eau, avait fait deux intendances, une au sud et l'autre au nord de la ville de Tsy-nin. Le maître des requêtes, Tchén-chên, dirigeait celle du sud et le vice-censeur général, Kià-leang, celle du nord. A l'époque actuelle, la voie du fleuve s'étant obstruée de sable, le conseil impérial décida de diviser en trois intendances la ligne du transport, une au sud de la sous-préfecture de Tsao-ho-pou, une au nord de Tê-tcheou et la troisième intermédiaire au Chân-tông, de nommer à chacune des intendants et des inspecteurs spéciaux. Il demanda, en outre, de choisir un haut fonctionnaire d'une capacité éminente pour directeur général. C'est pourquoi Ouâng-chou fut le premier directeur.

A la 11<sup>e</sup> lune, l'empereur déclare son fils Yeou-ki prince impérial. — A la 12<sup>e</sup>, apparition d'une comète dans l'étoile (Tsè-ouï) polaire.

Sa lumière s'étendait dans toute la longueur du ciel; en plein jour elle était encore visible, et ce ne fut qu'à la 1<sup>re</sup> lune de l'année suivante qu'elle s'éteignit (*sic*). L'empereur quitta le palais principal, se retrancha les plaisirs, ordonna à tous les fonctionnaires de former une bonne administration.

L'empereur voit les membres du conseil à la salle Ouèn-hòa.

Lors de la longue apparition de la comète, beaucoup de fonctionnaires représentèrent que le prince et ses ministres ne se voyaient pas, qu'il fallait souvent appeler les grands dignitaires pour délibérer sur les grandes affaires de l'État. Les grands docteurs Pen-chê et Chāng-lôu faisant avec force la même demande, les officiers du palais conviennent d'un jour d'audience où ils seraient convoqués, et puis ajoutent, à une première entrevue, les opinions n'étant pas encore les mêmes : « Ne parlez pas trop, attendez. » Un autre jour, sur le point d'être introduits, ils reçurent la même injonction. Or, droit devant l'empereur, Chê dit : « Les dérangements dans le ciel sont à craindre. — Je sais assez, répondit l'empereur, que vous, Messieurs, devez apporter toute votre attention. — Hier, ajouta Chê, les censeurs, dans une pétition, ont demandé de diminuer la pension des fonctionnaires de la capitale ; les mandarins militaires ne manqueraient pas d'être mécontents ; je demande l'ancien état des choses. » L'empereur ayant dit : « Soit ! » Ouan-gān aussitôt se prosterne et crie : « Vive l'empereur ! » comme pour sortir. Chê ne put rien ajouter. Tous se mettent à se prosterner et se retirent. Les officiers du palais, se moquant des ministres, leur dirent : « Vous autres, vous disiez sans cesse qu'on ne vous voyait pas appelés en audience, et une fois admis, vous ne savez que crier : Vive l'empereur (dix mille années) ! » Dans le temps, on rit beaucoup, et on les appela : Oúan sóui Kō-lào. Les Kō-lào (vieux ministres) de dix mille ans (calembour chinois : Kō-lào, mot à mot vieillards du palais, signifie ordinaire-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4474.  
*Hien-tsong.*

ment ministre de l'empereur). Dès lors, l'empereur ne convoqua plus devant lui les hauts fonctionnaires. Dans la suite, Yn-tché étant devenu membre du conseil et voulant demander une audience pour traiter les affaires, Gan l'arrêta en lui disant : « N'avez-vous pas su ce qui arriva à Son Excellence Pen, ayant demandé une audience, à une parole qui ne réussit pas? Soudain il se prosterna en criant : Vive l'empereur ! Maintenant, nous autres, dans toute affaire, nous racontons tout aux eunuques, qui avec discrétion en informent l'empereur, il n'y a rien qu'il n'accorde. Moyen plus excellent que l'audience en personne. »

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4475.  
*Hien-tsong.*

8<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, le prince impérial Yéou-ki meurt.

La favorite Ouán le fit mourir.

A la 2<sup>e</sup> lune, l'empereur exige l'avance des impôts de l'année suivante pour le Chan-si, Ho-nan, Chèn-si.

C'était dans l'intention d'évincer les brigands du pays de Tháo (des Orthous). Cette mesure jeta l'alarme parmi les fonctionnaires de la cour de la guerre. Leâng-kin représenta que si on exigeait au Chàn-si l'avance des pailles et des grains, la cote personnelle allait pour quelques-uns à vingt taëls, que la sécheresse de l'année avait amené la famine, que le peuple abandonnant ses foyers remplissait les chemins, que dans le seul arrondissement de Thái-Yüen, dans l'espace de cinq jours, il y avait eu 380 familles et plus qui avaient été épouvantées ; il demandait qu'on tirât du trésor pour subvenir aux misères du peuple. La pétition fut renvoyée à la cour des finances, qui passa à l'ordre du jour.

A la 4<sup>e</sup> lune, sécheresse. — A la 5<sup>e</sup>, un envoyé vient de Kou-tchên réclamer du secours.

L'avant-dernière année, Ly-háo, roi d'Annan, avait pris de force Lou-tchen et fait prisonnier son prince Pântôtchá-thsûen. A l'époque actuelle, Lō-chā, son mandataire, arrive annoncer sa détresse. Tchên-tsúin, secrétaire de cour et autres, chargés d'un rescrit impérial, eurent ordre de s'y rendre; mais Kou-tchên étant déjà occupée par Ly-háo, ils ne purent y entrer.

En automne, inondations dans le territoire de Nankin et au Tchai-kiang.

9<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, Thouloufan (Tourfan) occupe Hami (Tartarie occidentale).

D'abord, Pou-lieh, prince de Tchōng-choüen à Hami, étant mort sans fils, sa mère administrait la principauté. La deuxième année du règne actuel, l'empereur avait nommé Pathamol lieutenant général avec le gouvernement de l'État; il mourut aussi, et son fils Han-ù ayant demandé à lui succéder dans la lieutenance, l'empereur le lui permit sans le charger d'administrer la principauté; il ne se trouva plus personne qui commandât. Alors, Ali, chef de Thouloufan, se déclare Sū-thân (prince), et profitant de l'occasion, s'empare à l'improviste de la ville de Hami; il fait prisonnière la princesse douairière et l'emmène avec le cachet d'or, laissant son beau-frère Yalan pour commander la ville. La cour de la guerre dit dans un rapport : « Hami est défait, le gosier (la voix) des pays occidentaux, en l'abandonnant sans le délivrer, il est à craindre que les pays de Tchê-khé, Mông-kou, Khòu-kòu,

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1472.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1473.  
*Hien-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4473.  
*Hien-tsong.*

Châ-tchèou, etc. (tous en Tartarie occidentale), ne soient aussi entraînés; alors nos barrières sont rompues et le Kân-siôu sera exposé à droite et à gauche; les brigands en incursion au Tháo (Ortous) ne se retireront pas, et le Kouân-tchông (les pays en deçà de la grande muraille), ne pourra que plus difficilement suffire à tous les événements. Le lieutenant général Ly-oûen et le vice-administrateur général Lièou-ouên furent donc envoyés au Kang-siôu pour en garder les frontières. Par une proclamation ils réunirent le contingent de soldats des hordes de Han-tchen, de Tchê-khé, de Hân-tong, de Yèhli et marchèrent contre Ali.

A la 3<sup>e</sup> lune, grande famine dans le pays de Nankin et au Chan-tong; le peuple s'entre-dévore.

Dans tout le pays de Chan-tong, il y eut soudain des ténèbres comme en nuit, et la famine étant grande, on ne voyait plus que des squelettes décharnés; l'empereur fit la remise des contributions de l'année courante.

Le 4<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — L'empereur passe en revue les militaires.

L'empereur considérant que les exercices militaires étaient tombés en désuétude, ordonna aux officiers de faire l'exercice du cheval et du tir de l'arc en sa présence au parc de l'ouest. Il destitua le colonel Ly-chén et quarante-cinq autres. A la 12<sup>e</sup> lune, dans une autre revue, au même parc, il destitua encore Kô-tong, marquis de Tin-siang et trois autres.

A la 9<sup>e</sup> lune, l'eunuque Ly Y, gouverneur de la division militaire du Tchai-kiang, massacre le colonel Ma-tchang sans être inquiété.

Y étant venu à Nin-pō, le colonel lui fit présent de 20 taëls en argent; trouvant le présent trop modique, il l'assomma à coups de bâton. La mère du colonel ayant porté plainte à la cour, et l'empereur ayant ordonné à l'eunuque de s'expliquer; il répondit : « Le colonel, pour infraction de discipline, a été battu; il est mort de maladie et non tué de coups. » L'empereur l'acquitta.

Mantlou, Puilohou, Kiaokiaslan étant entrés en Chine à la fois pour butiner, Ouàng-yué massacra leurs tribus à Hang-yên-tché (l'étang du Sel-Rouge).

Dans les premières années de ce règne, Maólihai, Kiaokiaslan, Puilohou, Mantlou successivement avaient pillé la frontière. Depuis la 6<sup>e</sup> année, ils avaient accoutumé de faire trois ou quatre incursions par an, tuant et enlevant dans toute la contrée hommes et bestiaux au nombre de plusieurs millions. Les commandants sur la frontière les regardaient faire ou attendaient qu'ils sortissent pour attaquer leur queue, et leur tuer les vieillards et les infirmes délaissés; puis grossissaient le nombre des têtes abattues pour s'attirer l'avancement et des récompenses; lorsqu'il y avait défaite ou beaucoup de blessés, toute la punition consistait à être abaissé en grade ou envoyé ailleurs; encore la plupart étaient graciés. Trois fois les officiers supérieurs Tchōu-yün, Tcháo-fou, Lieôu-tsú avaient reçu l'ordre d'aller les combattre; toujours sous prétexte que le pays était trop vaste et l'affaire très-sérieuse, ils n'avaient osé passer la frontière. Aussi les ravages des brigands étaient chaque jour plus grands. A cette époque, les trois chefs susdits ayant fait de grandes levées, pénétrèrent fort avant jusqu'à Thsin-tcheou et Gan-tin.

---

DE L'ERE  
CHRÉTIENNE.  
4473.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1473.  
*Hien-tsong.*

Ouàng-yuë, gouverneur de la division militaire de Yën-soui, présumant bien que les meilleures forces de l'ennemi étaient toutes parties à l'ouest et qu'il n'était pas en garde d'une surprise du côté de l'est, prend avec soi le commandant Hù-nin, le général Tcheou-yú ayant chacun sous leurs ordres 4,600 hommes; part de Yû-lin, sort de la frontière à Hong-éul-chân, marche jour et nuit, traverse le gué de Pë-yên, s'avance au nord encore une dizaine de lieues, apprend que les vieillards femmes et enfants de l'ennemi étaient tous à l'étang du Sel-Rouge, alors il dispose des soldats en dix embuscades; pour lui avec Nin et Yú, élargissant ses deux ailes, il s'approche de leur campement; les soldats embusqués donnent aussi par les derrières. Ils les mettent en grande déroute, brûlent leurs chaumières et leurs tentes et s'en retournent. Lorsque les brigands, après avoir butiné à leur soûl, s'en revinrent, femmes, enfants, bestiaux, propriété, tout avait péri. Ils se prirent à pleurer amèrement. Dès lors ils émigrèrent loin dans le nord, ils ne se fixèrent plus dans le grand coude du fleuve Jaune, se contentant de piller sur la frontière, n'osant pénétrer fort avant. Plusieurs fois aussi ils envoyèrent des ambassades offrir leur hommage. Le pays de Si-lông put se reposer plusieurs années.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1474.  
*Hien-tsong.*

10<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, Ouàng-yue est chargé du gouvernement général des trois frontières.

Tchâng-tin, agent de la cour de la justice, représenta que les divisions militaires des trois frontières du Kân-tchéou et Siou-tchéou, de Nin-hiá et de Yën-gân et Soui-të n'avaient pas entre elles d'unité; qu'il fallait choisir, parmi les fonctionnaires civils et militaires, un homme de poids pour gouverneur

général. On établit donc le siège du gouvernement à Kóu-yüen, et une ordonnance impériale y nomma Yüë. Les gouverneurs spéciaux, les commandants militaires et ceux d'un grade inférieur lui étaient tous subordonnés. C'est de là que date l'établissement de gouverneur général des trois frontières.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1474.  
*Hien-tsong.*

A la 3<sup>e</sup> lune, destitution de Hân Yong, gouverneur des deux provinces de Kouàng-tong et Kouàng-si, et censeur général.

Yong, dans son gouvernement de Yö (Kouàng-tong), n'était pas bien avec Hoûang Th'sin, officier du palais commandant la division militaire, et prenait des airs de grandeur et de sévérité ; il laissait agenouillés les premiers mandarins de la province quand ils venaient pour quelque affaire ; aussi Hô Ngi, grand trésorier provincial et Tchāng Hiáo, commissaire, lui en voulaient. Les sauvages de Lieou et de Thsin ayant pris Hôai-tsy, la cour de la guerre reprochait à Yong d'avoir manqué de vigilance. Th'sin l'accusa aussi d'avoir dissipé le trésor par ses récompenses trop faciles. L'empereur ayant envoyé un commissaire faire une enquête, Ngi et Hiáo en profitèrent pour manifester ses torts, et il reçut l'ordre de donner sa démission. Dans ses batailles aux deux Yö, il payait de sa personne, bravant les flèches et les pierres ; il plaçait aux portes plusieurs dizaines de tambours d'airain, les officiers, depuis le plus élevé après lui, étaient mis aux fers ou au carcan, sans acception de personnes. Les sauvages et le peuple étaient dans la crainte, les séditieux et les voleurs devinrent plus rares. Les Cantonais, dans le souvenir de ses services, lui élevèrent un temple ou lui firent des offrandes.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1474.  
*Hien-tsong.*

A la 4<sup>e</sup> lune intercalaire, construction de la grande muraille sur la frontière.

Yü Tsè-tsúin, dans un mémoire avait dit : « Destrois frontières il n'y a que le territoire de Yèn-khin qui soit plan et uni. Les brigands, dans leurs invasions, souvent guidés par les habitants de la frontière, sont entrés dans le pays de Hó-tháo (grand coude du fleuve Jaune). Dès lors, tandis qu'ils sont fixés en dedans, nous, au contraire, campons en dehors. Il faudrait, sur toute la ligne de la frontière, construire la muraille, établir des forts. C'est d'autant plus facile, qu'aujourd'hui encore, les anciennes bornes et limites existent, que presque partout ce sont des monticules élevés et des falaises à pic, qu'en suivant la chaîne des montagnes et profitant de l'état du terrain pour faire un mur, ce serait chose avantageuse. » Le président Pè-koui ayant alors représenté la misère du peuple du Chàn-sy, on différa l'ouvrage. A l'automne de la 8<sup>e</sup> lune, Tsè-tsúin revint à la charge : « Aujourd'hui, dit-il, il y a 80,000 soldats et chevaux campés à Yèn-soui pour la guerre des Tháo (Orthous), les fourrages surchargent le pays. Si cet hiver les pillards ne se retirent dans le nord, il ne faudra encore, pour pourvoir aux approvisionnements de l'armée pour l'an prochain, environ huit millions trois cent cinquante mille; quand l'état et les particuliers ont à supporter de si lourdes charges, comment ne pas aviser à d'autres moyens? Je demande qu'au printemps et à l'été prochain, temps où les chevaux des brigands sont fatigués, on dispose le transport des approvisionnements au Chèn-sy par les habitants à qui on fournira la nourriture; je veux qu'à compter du commencement des travaux, l'ouvrage

soit achevé en deux ans. L'empereur approuva. Alors, Ouâng-yuë avait massacré les barbares à l'étang Hong-yen ; leurs courses avaient momentanément cessé ; Tsè-tsün ayant obtenu l'assentiment de l'empereur, commença les travaux à partir de Thsin-chouï-yü à l'est jusqu'à Hôa-mà-tché à l'ouest, dans une longueur de cent soixante dix-sept lieues ; il construisit onze forts, quinze grandes tours d'observation, soixante-dix-huit autres moindres, et huit cent dix-neuf châteaux naturellement fortifiés ; on employa 40,000 soldats à l'ouvrage ; il fallut moins de trois mois pour achever la muraille. Les terres, en deçà, furent divisées en colonies militaires, et la culture, chaque année, rapporta plus de six cent mille boisseaux de grains.

Le 4<sup>er</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 10<sup>e</sup>, le poste militaire de Hami est transféré à Khoukou.

Ly-ouên ayant conduit ses troupes jusqu'à la rivière Poulongkil, apprit par ses éclaireurs que Ali avec ses troupes réunies était sur la défensive ; n'osant avancer, il renvoya les garnisons de Hân-tông et Tchê-kin garder leur territoire respectif ; Hân-tchen et Yekli se fixèrent à Khòukoü, Ouên lui-même et les siens s'en revinrent à Siou-tchéou. A l'hiver de la 12<sup>e</sup> année, d'accord avec les fonctionnaires de la frontière, il construisit les murs de Khoukou, distribua du riz et des toiles, fournit la semence et disposa que Hân-tchen en gouvernerait par intérim les habitants en son territoire.

A la 12<sup>e</sup> lune, interdiction de l'exploitation de l'or.

Les dépenses du palais étant de jour en jour plus excessives, et l'or du trésor n'y suffisant plus, on avait ordonné d'ouvrir

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1474.  
*Hien-tsong.*

les mines de Pào-khin et autres localités au Hôu-kouang. En une année on y employa 550,000 hommes dont il mourut un nombre immense, et on n'obtint que trente onces d'or; aussi, sur la proposition du magistrat directeur, on cessa l'exploitation.

Hiang-tchong est fait président de la cour de la guerre.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1475.  
*Hien-tsong.*

11<sup>e</sup> année, à la 5<sup>e</sup> lune, Pen-ché, second protecteur du prince impérial, et grand docteur de l'hôtel Ouên-yuen, meurt.

Après sa mort il fut décoré du titre de grand précepteur et du surnom de lettré digne d'imitation; il avait été à la cour trente ans, toujours droit et plein de noblesse; il ne laissait pas connaître ceux qu'il repoussait ou qu'il proposait. En son particulier il ne se permettait aucune licence. Il ne recevait rien que la justice pût réprover. Il avait les mœurs des grands magistrats de l'antiquité.

Lieòu Yù, 1<sup>er</sup> maître des requêtes de la cour des fonctionnaires, et Lieòu-ki, second maître des requêtes de la Cour des rites, entrent au conseil d'administration générale.

Yù, comme étant un ancien fonctionnaire, avait déjà été promu à la chaire de conférencier des séances littéraires. Lieòu Tin-tchè le plaçait au premier rang des conférenciers, l'empereur lui-même en faisait grand cas; après son entrée au conseil, il ne l'appelait que le maître Lieòu. Il était d'un caractère sincère et franc, parlait avec beaucoup de prudence; souvent il ne s'accordait pas avec Ouán-gân.

Incendie du palais Khièn-thsin. — A la 5<sup>e</sup> lune, l'empereur voit pour la première fois son fils au pavillon de l'ouest.

DE L'ÉRU  
CHRÉTIENNE.  
4475.  
*Hien-tsong.*

Depuis la mort du prince impérial Yéou-ki, l'empereur très-chagrin ne pouvait goûter de joie. Un jour qu'il avait appelé l'eunuque Tchang Min pour le peigner, se regardant au miroir, il dit en soupirant : « La vieillesse arrive et je n'ai point d'enfants. » Min se prosternant répondit : « L'empereur a un fils. — Où est-il, reprit l'empereur tout étonné. » Min frappant la terre du front ajouta : « Mes paroles peuvent me causer la mort, l'empereur doit en faveur de son fils prendre cela sur soi. » Alors l'eunuque Hôai-güen se prosternant dit : « Min dit vrai, le fils de l'empereur est élevé secrètement au pavillon de l'Ouest ; il a aujourd'hui six ans ; nous n'avons osé jusqu'ici en parler à l'empereur. » Celui-ci plein de joie se rendit le jour même au pavillon de l'Ouest, et envoya un de ses officiers chercher l'enfant. Sa mère le serrant entre ses bras, dit en pleurant : « Mon fils étant parti, je ne puis plus vivre. Celui que tu verras revêtu d'une robe jaune et ayant de la barbe, c'est ton père. » Elle le revêtit d'un vêtement rouge, il monta dans une petite litière ; arrivé au bas des degrés de l'escalier, rejetant sa chevelure sur ses épaules, et mettant pied à terre, il se jeta dans les bras de l'empereur qui, le posant sur ses genoux et l'ayant longtemps considéré, versa des larmes de joie et de pitié à la fois, en disant : « Mon fils, il me ressemble. » Il envoya Hôai-güen à la salle du conseil intime annoncer cette nouvelle. Tous les membres la reçurent avec grande joie. Hôai-güen leur fit aussi connaître l'intention de l'empereur qui voulait la publier au dehors. « L'empereur,

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1475.  
*Hien-tsong.*

dit Chang-lóu, doit en écrire à la Cour des rites pour le motif de donner un nom à l'enfant. Alors les mandarins de la cour étant venus en corps faire leurs félicitations, l'empereur fit venir le prince et le leur montra. Au bout de quelques jours, l'empereur ayant convoqué les membres du conseil leur demanda : « Puisque le prince est découvert, où le placerons-nous? — Votre Majesté, dit Chang-lóu, saluant à genoux, est montée sur le trône depuis dix ans, et l'héritier n'est pas encore déterminé. L'empire attendant le désir depuis longtemps; il faut de suite le déclarer prince impérial pour fixer les cœurs de la cour et des provinces. » L'empereur fit un signe de tête approbatif, lui conféra de suite le nom de Yeóu-thang, et donna à ce sujet un édit à tout l'empire.

A la 6<sup>e</sup> lune, mort violente de Ki, mère du fils de l'empereur. — A la 8<sup>e</sup> lune, canalisation de la rivière Thong-houi.

La rivière Thong-houi n'est autre que la rivière Tá-thong, creusée sous la dynastie Yuên par Kô-cheóu-kin, de Tá-thóng-kiáo. Elle descend à l'est jusqu'à Thong-tchéou, se joint à la rivière Pě, puis à la rivière Oui et se jette dans la mer; de lieue en lieue, elle a une vanne pour contenir l'eau et faciliter le transport; on la nomme encore rivière Lou; du temps de Hông-óu, cette voie fut abandonnée et rétablie après des réparations dans la période Yüin-ló. Il y a cinq ans que le président Yang-tin représenta que les vingt-quatre anciennes vannes contenaient l'eau et portaient bateau. Sous les Yüen, la rivière était hors les murs du palais impérial, les barques pouvaient entrer dans l'enceinte extérieure; au-

jourd'hui, en traversant le palais impérial, elle sort par le canal Kîn-chōui, l'ancienne voie ne peut être reprise ; je demande qu'on creuse les rigoles Yú-thsûen, Long-thsûen, Yuë-eûl, Lieōu-chā, dont on dirigera les eaux dans le Si-hou (lac occidental) ; en tenant fermées les vannes Feū-chōui et Thsin-long, toutes les eaux s'écouleront dans la branche Kāo-leāng ; on en fera passer la moitié par le canal Kîn-chōui, l'autre moitié s'écoulera par les fossés hors des murs de la capitale, jusqu'à la porte Tchén-yāng où les deux branches réunies se rendront à Tá-thōng-khiào. Les vannes ouvertes ou fermées selon la crue ou la diminution des eaux permettront aux barques qui portent les grains de s'approcher des greniers, ce qui sera une grande commodité. L'empereur avait approuvé la proposition, mais l'ouvrage n'avait pas encore été commencé. A l'époque actuelle, il charge Tchén-jouï, marquis de Pin-Kiang, de faire exécuter la canalisation par les gens du transport.

L'année suivante, l'ouvrage fut achevé à la sixième lune. Trois rigoles furent creusées ; on ajouta quatre vannes, les barques du cabotage purent aller et venir.

Mantlou et Kiaokiaslan envoient une ambassade offrir leur hommage. — Le 4<sup>or</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 11<sup>e</sup> lune, l'empereur déclare prince impérial son fils Yeou-thāng.

L'impératrice mère Hiào-siōu, habitait alors le palais Jen-chéou ; elle dit à l'empereur : « Confiez-moi votre fils. » Le prince dès lors résidait dans ce palais. Un jour qu'il était appelé par la favorite Ouan pour manger, l'impératrice lui dit :

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4475.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4475.  
*Hien-tsong.*

« mon enfant, allez, mais ne mangez pas. » Le prince étant venu, la favorite au milieu du repas dit : « assez du riz, apportez-lui du bouillon. — Je soupçonne, dit l'enfant, qu'il y a du poison. — Cet enfant, dit la favorite, âgé seulement de quelques années, est bien rusé ! Un jour je serai pour lui comme de la chair de poisson ! » Elle conçut tant de colère qu'elle en devint malade.

Tchou Yn est nommé gouverneur général des forces militaires des deux Kouàng (Tong et Si).

Depuis Han Yōng, tous les commandants ne cherchant qu'à se donner du mérite et, suivant leur intérêt, faisaient des prisonniers et butinaient sous prétexte d'anéantir l'ennemi. Yn, arrivé à son poste, usa des voies de paix et de conciliation pour ramener au devoir les Yào-thong. Ceux qui se laissèrent persuader, il les réunit par agrégations de dix familles, et les dispensa des charges publiques pour trois ans. Alors les sauvages des arrondissements de Mâ-pîn, Yang-so, Thsāng-ôû, au bruit de la renommée, reconnurent tous l'autorité chinoise, et le brigand de Lié-pō, Ly-kōng-tchōu lui-même, qui avait avec lui plusieurs dizaines de mille hommes et depuis longtemps était confiant dans ses forces, envoya son fils pour parlementer. On établit la préfecture de Yūin-gāntchēou pour l'y fixer, à la condition que ses descendants en seraient les préfets héréditaires. Dès lors le nombre de ceux qui reconnurent l'autorité fut de jour en jour plus grand. Il y eût en tout quarante-trois mille et plus de familles, plus de cent-cinquante mille individus qui se rallièrent. L'empereur fut très-content.

A la 12<sup>e</sup> lune, le surnom de *pervers* du prince de Tchen est changé en celui de : l'empereur Kin (brillant).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1475.  
Hien-tsong.

Kao Yáo, préfet des études de Kin-mên-tchëou avait déjà dit, dans une supplique : « lors du bouleversement de la quatorzième année de Tchén-tchong, feu l'empereur étant en tournée dans le Nord, la dynastie et la patrie en danger ne tenaient pour ainsi dire qu'à un cheveu, si le prince de Tchên n'eût continué la chaîne et fait que l'État ait eu un prince majeur, comment alors les troubles auraient-ils pu s'apaiser, comment le char impérial (l'empereur), serait-il revenu ? Pendant six à sept années que l'empire jouit de la tranquillité, ses services ne furent pas peu considérables ; ce ne fut qu'après que feu l'empereur eut repris la couronne que des gens, qui voulaient se faire un mérite extraordinaire, se mirent à le charger de graves calomnies, de sorte qu'il ne pût avoir une fin honorable, et après sa mort il ne reçut pas les honneurs convenables à son rang ; j'espère que vous l'honorerez d'une qualification pour le temple, afin de payer la dette due à la parenté et au sang. » Le placet fut renvoyé à la délibération du conseil qui, durant longtemps, ne décida rien. Ly Choûen, premier assistant du comité des moniteurs, dit : « Tchäng-y une fois déposé ne redevint plus, que je sache, tel empereur des Hán, et Kén-chë après sa déposition ne redevint pas, que je sache, tel prince des Hán. » Cette motion de Yáo est un crime digne de mort pour deux raisons : la première comme calomniant feu l'empereur comme infidèle ; la seconde comme exposant Votre Majesté à violer la piété filiale. Sans doute qu'il est poussé à cela par de mauvais conseillers ; autrement nn

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4475.  
*Hien-tsong.*

lettré de village et à une si grande distance oserait-il ainsi parler témérairement? Les événements passés de Kin-thái, dit l'empereur, ont toujours été pour moi de peu d'importance; Choûen voudrait-il flatter et se concilier la faveur? il le reprit mandant fortement, et la délibération en resta là. Depuis, le censeur Yang-chéou-souï dit dans un autre placet: « Le prince de Tchên a bien mérité de la patrie, je demande qu'on change son épitaphe. » L'empereur le renvoya à la délibération du conseil. Le grand docteur Chân-loù se prononça fortement pour la réhabilitation. Alors l'empereur rendit un décret où il disait: « Le prince de Tchên, mon oncle, a pris les rênes de l'État dans des temps de grand trouble; il a sauvé le royaume; sur la demande de sujets pervers qui le calomniaient, on le dépouilla du titre d'empereur; feu l'empereur, reconnaissant aussitôt la calomnie, en eut un grand regret, et peu à peu fit justice des méchants; par malheur les magistrats n'ont pas encore fait cette juste proposition. Pour moi, dans la seule pensée de montrer mon amour pour un parent et d'exécuter la volonté de feu mon père, je déclare que le prince de Tchên peut reprendre son ancien titre d'empereur. » Il lui donna donc aussitôt les titres d'empereur modeste, bon, pacifique, stable et brillant, et ordonna aux magistrats de réparer et d'embellir son tombeau et son caveau.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4476.  
*Hien-tsong.*

42<sup>e</sup> année, le 1<sup>er</sup> de la 2<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil.  
— A la 5<sup>e</sup> lune, Yûen Kie, vice-censeur général, est chargé de rappeler à la soumission les gens, aventuriers sans aveu, de Kin-tcheou et Siang-yâng.

Après que Pë-koui eut vaincu Lieû-thông, les individus

sans aveu de ces deux départements se rassemblèrent, et s'organisant comme auparavant, pillèrent Nân-tchāng, Lóu-hiāng, Ouf-nān. L'empereur avait ordonné à Hiāng-tchōng de les réprimer. Il chargea des gens de pénétrer dans les montagnes pour les exhorter à se soumettre; neuf cent mille à diverses époques s'étaient rendus à cet appel, et les partisans de Lieū-thōng avaient été saisis les uns après les autres. A l'époque actuelle, les individus vagabonds ayant fait de nouveaux rassemblements, l'empereur en avait inquiétude. Alors Tchēou-hong-mó dit dans un mémoire: « Du temps des Tsín orientaux, les habitants de Loū-sōng... poussèrent leurs courses jusqu'à Kin-tcheōu, et s'y fixant bâtirent la ville de Sōng-tsé au sud de Kin-tcheōu; les habitants de Yōng-tcheōu au Chên-si errèrent jusqu'à Siāng-yāng et s'y fixant construisirent Nân-yōng-tcheōu, à l'ouest de Siāng-yāng. Ensuite Sōng-tsé dépendit de Kin-tcheōu, et Nân-yōng de Siāng-yāng. Aujourd'hui il faut établir de nouveaux chefs-lieux d'arrondissement et permettre à ces aventuriers de s'y fixer en s'inscrivant sur les rôles; c'est le moyen de peupler le pays de Siāng-yāng et de Tén-tchēou. Ly-pīn, censeur général, à qui la proposition plut, en fit part à l'empereur qui, l'approuvant, chargea Yuēn-kiē d'aller l'exécuter. Parcourant les montagnes et les vallons, celui-ci publia l'intention de l'empereur. Tous les aventuriers contents consentirent à se laisser porter sur les rôles. Alors les visiteurs des provinces de Hoū-kouāng, Hō-nān et Chên-si, se réunirent pour les enregistrer; on trouva 133,000 et plus de familles et plus de 438,000 individus. Ceux qui, nouvellement arrivés, n'avaient pas de propriétés et se montraient indociles furent renvoyés à leur ancien pays. Pour ceux qui se laissèrent organiser, on

DE L'ÈRE  
 CONDÉRIENNE  
 1176.  
 Hien-tsong.

fixa les contributions de leurs terres d'après de légères taxes; le peuple fut très-content. Considérant les localités, comme la sous-préfecture de Yûin dépendante de Siang-yang était fort distante du chef-lieu départemental, au fond de montagnes de difficile accès, et que cette distance rendait difficile la répression des séditions inopinées, Kië la fit entourer de murailles, l'érigea en préfecture sous le nom de Yûin-yang, et y établit la lieutenance générale du Hôu-kouang. Ayant proposé le censeur Oû-táo-hông pour son successeur, un rescrit impérial nomma celui-ci vice-président de la Cour de cassation et commissaire protecteur des six départements de Yûin-yang, Siang-yang, Kin-tcheou, Nân-yang, Si-gân, Hân-tchong; c'est de cette époque que Yûin-yang commença à avoir un tel commissaire. Pour récompense de ses services, Kië fut promu second censeur général; il mourut au bout d'un an, et les peuples ses subordonnés lui élevèrent un temple.

A la 7<sup>e</sup> lune, apparition d'un monstre noir.

On vit un objet aux yeux étincelants, à la queue lisse, ressemblant à un loup cervier, entouré de vapeurs noires; la nuit il entra dans les maisons. A sa présence, on était saisi d'aveuglement, toute la ville était dans le trouble. L'empereur tenant ordinairement ses audiences au portique Fong-thien, les gens de sa suite l'aperçurent et se mirent à pousser des cris. Un moment après, il avait disparu. L'empereur au fond de son palais sacrifia au ciel et à la terre et s'avoua coupable sur quatre chefs.

A la 9<sup>e</sup> lune, l'eunuque Ouang-tcho est chargé de faire la police secrète.

Le magicien Ly-tse-lông, au moyen de ses enchantements, s'étant lié avec l'eunuque Oûi-hân-chê, avait pénétré secrètement jusqu'au plus reculé du palais ; mais découvert il avait été mis à mort. L'empereur mécontent voulait absolument savoir ce qui se passait au dehors. L'eunuque Ouâng Tchê, qui était un rejeton des anciens Yào de la gorge du Gros-rotin, était procureur de la favorite Ouán au palais Tchao-tê. Il fut fait intendant des écuries impériales pour qu'il eût un accès plus facile. Alors l'empereur le faisait changer de costume et sortir secrètement accompagné d'un ou de deux archers de sa garde pour examiner partout ; personne n'en savait rien ; il n'y avait que le censeur général Ouâng-yuê avec qui il était très-lié.

A la 40<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale.  
— A la 44<sup>e</sup>, à Nankin, grands tonnerres et grandes pluies.

45<sup>e</sup> année, à la 4<sup>re</sup> lune, établissement du Si-tchang (hangar de l'ouest). L'eunuque Ouang Tchê y est préposé.

L'empereur Tchên-sôu, instituant autrefois le hangar de l'Est, voulut que les officiers du palais allassent à la recherche des projets de révolte et des grandes trahisons, avec autorité égale à celle des gardes de Kin-y. A l'époque actuelle, Cháng-min en avait la direction ; le hangar de l'Ouest ayant été en outre institué pour faire la police secrète, Ouâng-tché en fut nommé le chef. Les cavaliers qui étaient sous ses ordres étaient la double de ceux du hangar de l'Est, ils sortaient au loin pour escorter l'empereur. Tsin-Li-min, gouverneur de la

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4576.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4577.  
*Hien-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1477.  
*Hien-tsong.*

division militaire de Nankin, revenant de la cour offrir ses présents, avait chargé cent barques de sel de contrebande. Un fonctionnaire inférieur de Oū-tchèn ayant voulu la saisir, Li-min le battit, lui fracassa des dents et lui tua un de ses gens à coups de flèches. Tchë en étant instruit fit son rapport. L'empereur le regardant comme un homme adroit à découvrir la fraude, lui accorda une plus grande faveur. Alors Tchë se liant d'une amitié intime avec Oūi-yn, lieutenant de Kîn-y, souleva plusieurs fois des procès importants. Il y eut un grand nombre de personnes qui moururent innocentes. Depuis l'hôtel des princes du sang, les divisions militaires des frontières, jusqu'aux intendances Nord et Sud du fleuve, ses archers étaient répandus partout ; le peuple pour rixes, disputes, pour poules et chiens, pour des minuties, se voyait condamné à de graves punitions ; tout le monde se récriait. A l'été de l'année actuelle, le grand docteur Chāng-loù, de concert avec ses collègues, présenta une pétition en ces termes : « Votre Majesté confie l'autorité judiciaire à Tehë, et celui-ci n'entend et ne voit que par les yeux de gens vils ; cherchant surtout à se faire imposer le respect, il persécute les bons citoyens. Si Votre Majesté prétend y voir l'avantage de découvrir la fourberie et d'empêcher les troubles, pourquoi donc dans les années précédentes tout était-il en paix sans affaire aucune ? En outre la révolte de Tsháo-ky-siāng père et fils fut excitée parce que Loū-káo se mêlait de police, c'est ce qui paraît évident. Depuis que Tchë est au pouvoir, les hauts dignitaires ne remplissent pas paisiblement leurs fonctions, les commerçants ne sont pas paisibles dans leurs voyages, les peuples ne sont pas paisibles dans leurs foyers. Si l'on ne s'empresse de rassurer l'empire, on ne peut prévoir ce qui

en arrivera. » L'empereur, à la lecture de ce placet, se fâcha et dit : « Comment l'emploi d'un eunuque de ma maison met-il si vite l'empire en péril ? quels sont les auteurs de ce placet ? Il ordonna aux eunuques Hoâi-güen et Tshîn-tchâng de se rendre à la salle du conseil pour s'informer et en réprimander les auteurs. Châng-loù, sans perdre contenance, leur répondit : « Les mandarins de la cour, sans distinction de grands ou petits, qui sont en faute, doivent tous, sur l'ordre de l'empereur, être mis en jugement et interrogés. Tchê destitue à sa fantaisie les fonctionnaires de la capitale du 3<sup>e</sup> degré et au-dessous ; les villes frontières de Thá-thông et de Suên-foü sont des points importants qui ne peuvent se passer un moment de leurs commandants de place, Tchê en un jour en met plusieurs aux fers ; Nankin est le pays berceau de la dynastie, Tchê en retire et prend à sa fantaisie les grands fonctionnaires qui en ont la garde ; ceux qui sont aux côtés et à la suite de l'empereur, Tchê les change et les remplace brusquement. S'il ne se retire, comment l'empire peut-il être sans danger ? nous tous d'un commun accord et avec une même pensée, voulons épargner des malheurs à l'empereur ; il n'y a ni premier ni dernier. Hiáng Tchông, président de la cour de la guerre, se mettant aussi à la tête des neuf Kîn ou premiers présidents, pour demander son renvoi, l'empereur ne put s'en défendre, et lui fit reprendre sa place aux écuries impériales ; il envoya Oûi-yn dans une garnison frontière, et fit rentrer à Kyn-y tous les gendarmes répandus au dehors, à la grande satisfaction de la cour et des provinces. Néanmoins l'empereur n'aimait pas moins Tchê, qu'il envoyait toujours au dehors faire secrètement des recherches. Le censeur Mái-tsin, d'un caractère turbulent et voulant à toute force avoir de l'avancement,

---

DE L'ÉRU  
CHRÉTIENNE.  
4477.  
*Hien-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHAKTIENNE.  
1471.  
Hiao-tsang.

ayant pressenti la disposition de l'empereur, fit un mémoire à l'occasion de fléaux et phénomènes où il vantait les services de Tchë. Aussitôt parut une ordonnance qui rouvrait le hangar de l'Ouest.

A la 6<sup>e</sup> lune, Hiang Tchong, président de la cour de la guerre, redevient simple citoyen ; Chang-Iou, grand docteur de la salle Kin-chen, prétexte une maladie pour prendre sa retraite.

Lorsque Tchong, se mettant à la tête des neuf grands présidents pour accuser Tchë, eut composé le mémoire, il le donna au secrétaire Yáo Pi pour le porter à signer à tous les présidents. Celui-ci se rendit d'abord à la cour des fonctionnaires. Ya Min le renvoyant, lui dit : « Le mémoire est l'ouvrage du président Hiang, la cour de la guerre doit donc se mettre en tête. Votre Excellence, réparti Pi, est le premier des présidents des six cours suprêmes, Min, en colère, reprit : « Aujourd'hui vous reconnaissez le premier des six présidents ! » Après avoir apposé sa signature, il fit de suite avertir Tchë du mémoire. Celui-ci, sans faire semblant de rien savoir, machina si bien qu'il fit jeter Tchong en prison, le fit dégrader jusqu'au rang de simple citoyen. Il calomnia aussi Lou comme ayant reçu de l'or du colonel Yang-pin. Lou ayant demandé sa démission, elle lui fut accordée. T'ai-t'sin demanda qu'on fit s'expliquer les grands fonctionnaires des deux capitales, dans l'intention de perdre ceux qui ne plaisaient pas à Tchë. A cette occasion, les hauts magistrats s'expliquèrent chacun à leur tour ; quelques dizaines d'entre eux reçurent leur congé ; les autres mandarins plus soumis que jamais obéissaient à Tchë.

A la 8<sup>e</sup> lune, le poste de la cohorte impériale (Kin-y) saisit et emprisonne Tchang-ouên-tche, président de la cour des travaux publics.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4477.  
*Hien-tsong.*

Les gendarmes du hangar de l'est ayant découvert un crime secret de Tsó-chên, sous-lieutenant au Yuin-nân, le procès chargeait Tchâng-ouên-tché, président de la cour des travaux et président du comité d'administration générale; le poste de Kin-y le jeta de suite en prison. Or l'empereur n'en savait rien; ce ne fut que lorsque Hë-tsông, vice-président du comité et autres en ayant pris la direction, s'adressèrent à l'empereur, qu'il en eut connaissance et le fit relâcher.

A la 9<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale.

14<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, le prince impérial sort du palais pour aller à l'école.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4478.  
*Hien-tsong.*

Le vieil eunuque Thsin Ki, du matin au soir, était aux côtés du prince, lui apprenant de bouche les phrases des Quatre livres et l'histoire ancienne et moderne. L'empereur lui donnant des fermes, il l'engagea à ne pas les accepter, en disant : « tout l'empire appartient au prince impérial; » le prince, à la persuasion d'un homme à son service, s'étant pris à étudier les prières de Fo, Ki, de retour, s'empressa de lui donner le Livre de la piété filiale; il s'attacha à diriger ses premiers ans et sa première éducation.

A la 6<sup>e</sup> lune, Vénus et Jupiter sont vus à la fois de jour. — Ouang Tche se rend à la frontière du Leáo-tong.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4478.  
*Hien-tsong.*

L'hiver avant-dernier Tchên-yuë, gouverneur du Leao-tông, cherchant à acquérir de l'influence en tuant à tort et à travers, avait excité une révolte. M<sup>a</sup> Ouên-chên eut ordre d'aller l'apaiser ; elle l'était à peu près lorsque Tchê, voulant lui ravir son mérite, demanda à l'empereur d'y être envoyé ; fit par jours plusieurs dizaines de lieues ; battit complètement les chefs de garnison ; les censeurs généraux de toute la frontière vinrent au-devant lui avec le carquois et le défrayèrent pendant plus de dix lieues. Arrivé au Leao-tông, Tchên-yuë le reçut hors de la ville en se prosternant ; la table fut encore plus abondante, les gens de l'escorte reçurent tous des présents. Tchê fut très-content. M<sup>a</sup> Ouên-chên ne lui déféra aucun honneur. Tchê à son tour donna des ordres pour ramener l'ordre. Alors Ouên-chên lui en attribua tout le mérite. Mais Tchê, intérieurement confus, ne pouvait être content dans le cœur ; aussi jour et nuit il songeait au moyen de le perdre.

A la 9<sup>e</sup> lune, le fleuve Jaune rompt sa digue à Khai-fong.

La ville de Yuïn-tsë fut transportée au nord du fleuve afin d'éviter le fléau de l'inondation.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4479  
*Hien-tsong.*

45<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, réparation des tombeaux des fonctionnaires fondateurs de la monarchie actuelle. — A la 4<sup>e</sup> lune, le sorcier Ly Tsè-sèn est nommé assesseur de la grande aumônerie.

Tsè-sèn, petit magistrat du Kiang-si, était venu à l'examen à la capitale ; mais, ses concussions ayant été découvertes, il se cacha et ne s'en retourna pas. L'empereur alors aimait la

sorcellerie. Tsè-sèn apprit le secret des cinq tonnerres ; se liant étroitement avec les officiers du palais Leàng-fàng et Thsén-y, au moyen de ses prestiges il gagna la faveur de l'empereur qui le nomma assesseur de la grande aumônerie. Le censeur Yàng-chèou-sôui ayant représenté que c'était un petit magistrat concussionnaire, indigne d'être employé, l'empereur le transféra à la direction du parc Cháng-lin. Cependant sa faveur augmentait chaque jour, il lui permit de lui adresser secrètement ses avis et ses propositions. Aussi Tsè-sèn au dehors et Leàng-fàng au dedans, unissant leurs efforts pervers, troublèrent le gouvernement.

A la 3<sup>e</sup> lune, emprisonnement de Mâ Ouén-chen, maître des requêtes de la cour de la guerre, et sa déportation.

Ouàng Tchê de retour de sa visite au Leáo-tông accusa Ouén-chên de mauvaise administration ; alors ce dernier fut amené, mis en prison, abaissé en grade et déporté au poste militaire de Tchông-khin. En même temps tous les magistrats de la parole furent réprimandés de cacher la vérité et de n'avoir point averti l'empereur. A cette occasion Ly-tsuin et cinquante-cinq autres furent battus.

16<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, Ouàng-yue surprend les Tata au lac Oui-nin et les défait.

L'ennemi, ayant traversé secrètement le fleuve Jaune, entra en Tsi'n-loū (au Kan-siou). L'empereur, par ordonnance, nomma Tchôu Yün, général en chef, Ouàng Tchê, commissaire de la guerre, et Ouàng Yuě, lieutenant général. Yuě dit à Tchê de faire marcher Yün avec le gros de l'armée par

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4471.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4472.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1480.  
*Hien-tsong.*

la voie du sud, tandis que lui, avec Tchë à la tête de la cavalerie légère, longeraient la grande muraille dans la direction de l'ouest. Arrivés à Ta-thông et apprenant que l'ennemi avait dressé ses tentes au lac Oûi-nîn, ils choisirent vingt mille soldats des divisions de Suën-fou et Tá-thông et s'avancèrent par diverses routes. Précisément le vent et la neige obscurcissaient l'horizon ; ils attaquèrent l'ennemi à l'improviste et le mirent en déroute ; ils lui tuèrent plus de quatre cents chefs, lui prirent six mille chevaux, chameaux, bœufs et moutons. Pour récompense de ses services Yuë fut créé marquis de Oûi-nîn.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1484.  
*Hien-tsong.*

17<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, ordre au maître des cérémonies de juger les criminels avec les Cours de justice.

L'eunuque Hôai-guën eut ordre d'examiner les condamnés conjointement avec les trois tribunaux. Désormais tous les cinq ans les eunuques jugèrent et revisèrent, et cela passa en habitude ; c'est ce qu'on nomma le grand jugement. A Nankin ce fut l'eunuque gouverneur qui le présida. Autrefois l'empereur Tchên-tsôu avait fixé les règlements du jugement par l'épreuve du feu. Jên-tsông avait ordonné aux membres du conseil intime de se réunir pour ce jugement. Yn-tsông avait réglé que les trois tribunaux conjointement avec les ducs, comtes et marquis tiendraient le jugement dit de la cour. Sous l'empereur actuel ce mode avait été aboli, et dans le grand jugement, le nombre de ceux que les eunuques par commisération relâchèrent, surpassa encore celui du jugement par l'épreuve du feu. A la Cour de cassation ils disposaient un tertre de trois pieds, s'asseyaient au milieu ; le rescrit

impérial ayant été ouvert, les trois tribunaux prenaient place à droite et à gauche ; les censeurs, les secrétaires et autres magistrats inférieurs, les dossiers à la main, se tenaient debout, attentifs à répondre à toute question et à exécuter tous les ordres. Dans l'acquiescement ou la condamnation, touchant la gravité ou la légèreté du cas, les trois tribunaux avaient en tout égard à la volonté des eunuques sans oser la contredire.

7<sup>e</sup> lune, la foudre frappe les tertres sacrés du ciel et de la terre, et le portique Tchen-thien. — A la 10<sup>e</sup> lune, le tao-sé (bonze) Tén-chang-guen est nommé président de la grande aumônerie.

18<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, abolition du hangar de l'ouest (préfecture de police).

Un petit domestique du palais O-tcheou-kōng faisait le bouffon devant l'empereur depuis trois jours, imitant un homme ivre qui profère de gros mots ; on lui dit : « l'empereur vient, » il parlait toujours sur le même ton ; on ajouta : « l'eunuque Ouāng vient, » alors il se retira à l'écart en disant : « aujourd'hui on ne connaît que l'eunuque Ouāng. » Ensuite, jouant le personnage de Tchë, maniant deux haches, il s'approcha de l'empereur en disant : « moi, dans le maniement des troupes, je compte sur ces deux haches ; » interrogé quelles haches ? « Ouāng-yüë et Tchên-yüë, » répondit-il (yüë signifie hache). L'empereur rit beaucoup, mais peu à peu il se prit à penser ; il arriva que Chan-mîn du hangar de l'Est (préfecture de police de l'Est) ayant pris des conspirateurs obtint une large récompense. Tchë se fâcha de ce qu'il ne l'en avait pas prévenu ; Mîn eut peur ; et ayant décou-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4481.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4482.  
*Hien-tsong.*

**DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4473.  
Hien-tsong.**

vert qu'il avait révélé les secrets du palais, il en fit part à l'empereur, manifestant aussi tous les actes répréhensibles de son commerce avec Ouâng-yuë; alors l'empereur commença à le détester intérieurement. L'avant-dernier hiver Tchë et Yuë étant à Suën-fou, vu la retraite de l'ennemi, demandèrent à ramener l'armée; ils éprouvèrent un refus. Tchên-yuë, qui était à la cour de la guerre, ayant réclamé pour eux, l'empereur le réprimanda fortement; tous deux commencèrent à avoir peur. Alors les officiers et soldats des camps de la capitale furent tous rappelés; Tchë et Yuë furent transférés à la division militaire de Ta-thông. Leur faveur allait en diminuant. Les censeurs ayant fait une pétition pour demander l'abolition de la préfecture de police de l'Ouest, l'empereur l'accorda. Aussitôt Tchen-yuë fut destitué, Ouang-yuë fut transféré au gouvernement militaire de Yen-soui, et Ouang-tchë fut abaissé à la charge de directeur des écuries impériales à Nankin.

A la 4<sup>e</sup> lune, Hân-tchên reprend la ville de Hami.

Hân-tchên s'était fixé provisoirement à Khoukou depuis dix ans; enfin à la tête des dix mille hommes de sa horde et conjointement avec Hân-tong et Tchë-tchë, tous trois de nuit surprirent Hami en forçant les murs. Yà-lân prit la fuite; profitant de la circonstance Hân-tchen rentra dans la ville et revint y fixer sa demeure comme auparavant. L'empereur joyeux promut Hân-tchên au grade de lieutenant-général.

A la 6<sup>e</sup> lune, les Tata étant venus piller en Yèn-soui, sont mis en déroute.

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 381

Ismaïn ayant fait incursion à Yèn-soui, le colonel Lieou-nin le battit au mont Thal ; le gouverneur civil Hô-khiáo-sin et le colonel co-préfet Tchē-yú le défirent à Tchong-tsoui de Thiên-oua-leang ; le lieutenant Pë-táo-chân le mit en déroute à Mou-koua-yüen ; le commandant-général Hû-nin le vainquit à Sän-ly-thä ; l'adjutant général Tong-chên, etc., le défit à Hé-chë-yái. Les pillards arrêtés alors à la muraille ne pouvaient sortir ; ils éprouvèrent donc de grandes pertes.

A la 8<sup>e</sup> lune, inondation.

Les rivières Oúi-tchäng et Hou-thô s'enflèrent à la fois, au Hô-nân, les pluies durèrent depuis la sixième lune jusqu'à la présente, plusieurs dizaines de mille d'hommes furent noyés.

19<sup>e</sup> année, à la 6<sup>e</sup> lune, les Tata ayant fait invasion en Ta-thông, l'armée impériale est défaite complètement.

Le petit prince conduisant avec lui trente mille soldats fit incursion en Tá-thông ; campant sur une longueur de cinq lieues, il tua et pilla plusieurs myriades tant d'hommes que de bestiaux. Le commandant en chef Hû-nin qui connaissait la force de l'ennemi voulant garder la défensive en attendant une occasion, ramassa ses troupes, et envoya d'autres officiers : Lieou Nin, Tong-chên et Tcheou Si le harceler ; l'ennemi fit un grand butin, incendia la ville de Pië-pào du prince de Tai ; le prince, voulant combattre, envoya la foule des habitants pleurer à la porte du camp ; Nin en colère alla avec le gouverneur Kô-thäng camper hors la ville ; l'ennemi au nombre seulement de dix et quelques hommes chercha à l'attirer ; l'eunuque Thsai-sin, avec un escadron de cavalerie, s'empessa de

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4482.  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4483.  
*Hien-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4483.  
*Hien-tsong.*

les attaquer; les officiers de Nin à l'envi coururent sur eux, mais tombant dans une embuscade ils furent défaits; plus de mille hommes périrent. Si et les autres étant venus au secours, l'ennemi recula et revint ensuite. Nin et les siens cachant leur défaite se donnèrent pour vainqueurs dans leur dépêche.

#### Destitution de Ouāng Yue.

Les censeurs ayant porté accusation contre Ouāng Tchē et Ouāng Yuē pour leur communauté de crimes, l'ordonnance impériale l'avait accueillie; toutes les lettres patentes conférant des titres à sa famille lui furent retirées; il fut mis en surveillance à Gān-loū-tcheōu; ses trois fils, qui avaient obtenu des places à cause de ses services, les perdirent; en même temps Tái-tsin, censeur général, fut réduit à la condition de simple citoyen; Oūi-yn fut aussi impliqué dans cette affaire; tout le monde s'en réjouit, mais Tchē restait en place.

A la 9<sup>e</sup> lune, Tchen Hién-tchang, nommé docteur Han-lin de 3<sup>e</sup> classe, demande de suite sa retraite.

Hién-tchāng, qui avait le grade de licencié, demeurait chez lui. Pèn-cháo et Tchōu-yün, l'un trésorier général et l'autre gouverneur militaire de la province de Kouang-tong, lui donnèrent leur recommandation dans leurs dépêches demandant qu'on l'invitât aux charges en l'honorant de présents. Yün-mín, président de la cour des fonctionnaires, dit: Hien-tchāng autrefois s'est mis sur les rangs pour la magistrature à la capitale; ce n'est pas un ermite, pourquoi l'inviter par des présents; appelé à la capitale, on voulait le faire passer à l'examen à la cour des fonctionnaires; Hién-tchāng se dit malade, n'alla point à l'examen et demanda à s'en retourner pour soi-

gner sa mère; alors nommé Han-lin de troisième classe, il s'en retourna; depuis, malgré de fréquentes recommandations, il n'accepta jamais d'emploi.

**Récompense civique accordée à la femme Tchou, mère du bonze Ky-hiào.**

Ky-hiào ayant, par l'intermédiaire de Kāng-fāng, offert des recettes secrètes à l'empereur, avait été créé précepteur du royaume; sans cesse il incitait l'empereur à des sorcelleries pour bâtir la pagode Yûin-tchāng au marché de l'ouest; il avait forcé plusieurs centaines de familles à transférer ailleurs leur domicile, et dépensé plusieurs centaines de mille taëls du trésor; sa mère Tchōu était de fait une femme publique. Ky-hiào lui-même ayant demandé pour elle une récompense civique, le rescrit impérial portait: il n'est pas besoin de faire d'enquêtes, que la récompense lui soit vite décernée.

**20<sup>e</sup> année, à la 6<sup>e</sup> lune, Se-pin est fait administrateur héréditaire de Mong-mi.**

Mong-mi est un gouvernement indigène du Yûin-nān, faisant d'abord partie du pays de Moü-pāng. Han-thié-fa, administrateur héréditaire de Moü-pāng, étant mort, son petit-fils Han-lo-fa lui avait succédé; mais sa fille, nommée Nang-han-long, se faisant fort de sa propre dignité sans vouloir d'investiture, s'emparant à l'improviste de l'hôtel du gouvernement, se déclara femme du ciel et princesse indépendante (comme l'empereur s'appelle fils du ciel), et son fils Se-pin se donna le titre de gouverneur héréditaire, commit des pillages dans les pays limitrophes, envoya une ambassade, portant de l'argent et des présents, pour demander l'érec-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1483.

*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1484.

*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1181.  
*Hien-tsong.*

tion de Mong-mi en nouveau gouvernement spécial. Le conseil dut délibérer sur la demande ; Ouán Gān opinait pour qu'on le permît. Lieôu-yú et Lieôu-ki disaient : « Mong-mi est une dépendance révoltée de Moü-pāng. Si on lui accorde sa demande, ce sera comme autrefois l'empereur des Tcheôu ordonnant que les trois Tsin devinssent grands vassaux. Alors, parmi les fonctionnaires indigènes, quel est celui qui ne perdra confiance en la Chine. — Si on repousse sa demande, reprit Gān, il faudra lui faire la guerre. Les défaites éprouvées autrefois à Loû-tchoān doivent nous servir d'avertissement. — Pourquoi faire la guerre ? reprit Yú. Il suffit d'ordonner aux commandants des frontières de se mettre sur une sévère défensive et de permettre aux chefs indigènes des pays voisins d'unir leurs forces contre lui. Que pourra-t-il contre eux ? » L'affaire s'assoupit. Les commandants des garnisons frontières ayant ensuite fait rapport que les généraux de Nanghanlong, se liant avec la Cochinchine, par leurs forces réunies influençaient les pays voisins, Ouán Gān et autres demandèrent qu'on envoyât un haut fonctionnaire pour les contenir dans le devoir ; Tchên-hong, vice-censeur général, fut chargé de cette mission. Gān lui fit entendre de conseiller à Nanghanlong d'envoyer une nouvelle députation, avec des présents, pour renouveler sa première demande. Alors fut établi le gouvernement de Mong-mi et Se-pin en fut nommé l'administrateur. Il avait enlevé, à différentes reprises, vingt-sept localités du territoire de Mon-pāng. Dès lors, toutes les hordes indigènes furent le théâtre de troubles, d'empiètements mutuels, et la Chine fut sur le pied de guerre plusieurs dizaines d'années.

Sécheresse.

Dans le territoire de la capitale, du Chān-tōng, du Hoû-kouang, au Chen-si, au Hô-nân, au Sé-tchouân, partout grande sécheresse; les habitants mouraient de faim dans les chemins.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1484.  
*Hien-tsong.*

Le 1<sup>er</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil.

21<sup>e</sup> année, le 4<sup>er</sup> jour de l'an, un aérolithe (étoile, dit le texte) tombe avec fracas. Un rescrit impérial ordonne à tous les magistrats de s'expliquer sur les défauts du gouvernement.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1485.  
*Hien-tsong.*

Vers les trois heures après midi on vit une lumière tombant du milieu du ciel se résoudre en vapeur blanche et remonter en l'air en le sillonnant; deux heures après, on vit de nouveau un astre rouge de la forme d'une écuelle, du milieu de l'air se diriger vers le couchant; il détonait comme la foudre. L'empereur eut quelque peur, donna, par rescrit, l'ordre à tous les magistrats de détailler les vices du gouvernement. Alors Yn-mîn, président de la cour des fonctionnaires et autres, reprocha le trop grand nombre de secrétaires des ordres et grâces; Ly-tsúin, secrétaire de la même cour des fonctionnaires, avec ses collègues, présenta un mémoire conçu en ces termes: « Les plus grands et les plus pressants abus du gouvernement aujourd'hui les voici: la licence des favoris et de l'entourage, le discrédit des hauts fonctionnaires, la profusion des titres et des récompenses, la multiplicité excessive des constructions, l'offrande sans fin de curiosités, le non rétablissement des citoyens sans feu ni lieu, tous les dérangements du ciel viennent de là; car l'éta-

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4485.  
*Hien-tsong.*

blissement des serviteurs du palais, dès l'origine de la dynastie, à ses règles fixes. Aujourd'hui pour une charge pululent jusqu'à dix et plus d'individus; pour une affaire sont députés six à sept personnes; ils se divisent les localités importantes et le gouvernement des pays de frontière; ils patronent la perversité habile et recommandent la fourberie; administrant l'argent et les grains, ils exigent des sommes en sus des taxes; pour offrir à la cour les productions d'une localité, ils rançonnent une infinité d'endroits, ils assassinent impunément, ils bouleversent les affaires sans être punis; tels sont Leang-fang, Oûi-hin, Tchen-hi, et autres qu'il est impossible de tous nommer. C'est à Votre Majesté de faire une épuration sévère et éclairée, ne permettant pas qu'ils violent les lois; alors il n'y aura plus de favoris et la colère du ciel s'apaisera. Aujourd'hui les hauts fonctionnaires, à moins de ramper devant les officiers du palais, ne peuvent avoir de l'avancement, ou bien ils ne peuvent en jouir avec sécurité; ayant acheté les places par argent, ils gagnent de l'argent par leur place; il ne faut pas s'étonner de leur vénalité; ils reçoivent de tous les côtés pour se ménager trois portes; tels sont les présidents Yn-khiên et Tchâng-pong, les maîtres des requêtes Gái-fou et Tóu-min, Ty-pèn, président de Nankin, et Lieû-tsuin, maître des requêtes; ils sont âgés et faibles de caractère. Le président Tchâng-yuin, le président de la Cour de cassation Thiên Kin-thsé, Tchâng-süen, président de Nankin, Yn-tchè, maître des requêtes, quoique avec des talents, sont ambitieux et cupides; c'est à Votre Majesté de faire une grande destitution sans aucun retard; alors les grands dignitaires seront tenus en respect et la colère du ciel pourra s'apaiser. Les charges sont pour

la vertu et les récompenses pour le mérite ; aujourd'hui tous les gradués et les candidats n'envisagent que le revenu de la charge ; les comédiens et les bonzes sont aussi salariés comme gens de la suite. En une année, les secrétaires des grâces vont jusqu'à mille, et en plusieurs années à plusieurs milliers ; la solde annuelle de plusieurs milliers de personnes fait la valeur de plusieurs dizaines de millions ; c'est employer les revenus de tout l'empire, la graisse du peuple, non à entretenir les gens de mérite, mais à gorger des teignes infâmes. Oh ! vraiment, quel dommage ! Tels sont Ly Tsè-sèn et Len Chàng-güen, charlatans renforcés. Voilà surtout ce qui appelle les dérangements du ciel ; je demande l'interdiction de ces secrétaires des commandements, pour ne pas permettre qu'ils déshonorent la hiérarchie de la cour ; alors les titres et les récompenses seront sans profusion, et la colère du ciel s'apaisera. Les bonzeries de la capitale se construisent sans relâche, et les officiers et soldats des camps de la capitale n'ont plus de force de reste ; un charlatan, comme le précepteur du royaume Ky-hiaò, ne cherchant que son propre intérêt, est l'abomination de la cour et des provinces ; je désire que Votre Majesté, pour épargner et l'argent du trésor et les forces des citoyens, daigne faire cesser les travaux non urgents ; alors les corvées ne fatigueront plus le peuple et la colère du ciel s'apaisera. De mauvais citoyens, par l'appât du gain, sous prétexte de présenter des cadeaux, ou éditent un livre de sorcellerie, ou achètent un objet curieux, se procurent des peintures, font des poinçons de tête et des pendants d'oreilles ; tout cela leur coûte peu et ils gagnent dix fois plus ; je souhaite que Votre Majesté réserve l'argent des trésors pour pourvoir aux besoins de l'armée et

DE L'ERU  
CHRÉTIENNE.

1485.

Hien-tsong.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1485.  
*Hien-tsong.*

du royaume. Alors les offrandes cesseront et la colère du ciel s'apaisera. Au Chèn-sī, au Hō-nân et au Chān-sī, cent lieues de pays sont dépourvues de tout ; les cadavres jonchent la terre, les mendiants-deviennent de plus en plus nombreux, et on ne peut être sans inquiétude. Je désire que Votre Majesté, animée de la charité du cœur du ciel et compatissante aux misères des peuples, révoque les titres de noblesse, abolisse l'impôt du sel, emploie, pour un moment, l'argent destiné à la fabrication des objets de luxe à secourir le peuple, mourant de faim, s'il est encore possible de lui sauver la vie ; alors les citoyens errants rentreront dans leurs foyers, et la colère du ciel s'apaisera. » Au reçu de la pétition, l'empereur, content, y répondit par une ordonnance qui destituait l'administrateur général Ly Tsè-sèn pour n'être plus que directeur du parc Chang-lin, et le président de la grande aumônerie, Ten Chāng-gūen, qui en devenait l'assesseur, ôtait à Ky-hiāo le titre de précepteur du royaume et le rendait simple citoyen ; révoquait cinq cents et plus de délégués immédiats impériaux, à la grande satisfaction de tout l'empire. Alors les fonctionnaires des deux capitales, obéissant à l'envi au rescrit impérial, présentaient des mémoires ; le secrétaire (ki-sé-tchōng) Hoū-yù, le censeur Ouāng-kōui, les secrétaires Tchāng-kī, Pen-kāng, assesseur honoraire de Nankin etc., parlèrent encore plus librement. Comme l'empereur était dans un moment de résipiscence, il ne les punit pas, mais dans le cœur il en était mécontent. Il ordonna secrètement à Yn-min de placer loin de la cour Hy-tsūin et Loū-yù ; en outre, il écrivit sur le paravent les noms de soixante magistrats, attendant qu'on fit des pétitions contre eux pour les faire descendre à des postes éloignés et diffi-

ciles. Tsúin, Yù, etc., ne tardèrent pas à être chacun à leur tour destitués, ou être ravalés pour d'autres causes aux derniers rangs de la magistrature. Tsè-sèn, Chang-güen, etc., furent, au contraire, réintégrés dans leurs places, et se virent plus que jamais en faveur.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4485.  
*Hien-tsong.*

A la 3<sup>e</sup> lune, le mont Thai-chan (au Chan-tong) éprouve un tremblement.

Les eunuques Leang-fang et Oüi-hin dissipèrent les trésors en bagatelles et objets de luxe, pour plaire à la favorite Ouan. L'or de sept souterrains, amassé sous plusieurs empereurs, était épuisé. L'empereur visitant un jour le trésor, interrogea Fang et Hin. Fang répondit : nous avons bâti le palais Hien-lin et le temple mortuaire, afin de demander le bonheur pour l'empereur après sa mort. Pour moi, dit l'empereur, je n'ai pas la force de vous punir ; mais mon successeur fera justice de vous. Fang, grandement inquiet, parla aussitôt à la favorite qui engagea l'empereur à déposer le prince impérial et à lui substituer le prince Hin. Le maître des cérémonies Hoai-güen l'en dissuada fortement. L'empereur mécontent le destitua et le plaça à Fóng-thy. Mais le mont Tháí-chân ayant éprouvé plusieurs secousses, et les devins prétendant que cela intéressait le palais de l'Est (l'héritier), l'empereur effrayé laissa l'affaire s'assoupir.

A la 4<sup>e</sup> lune, Khang Yuin-chao est nommé assesseur de droite de la cour des rites (maître des requêtes).

Yuin-cháo étant d'abord censeur parlait avec liberté ; il se vit dégradé et envoyé à une sous-préfecture. Rappelé par un rescrit de grâce, il fut promu vice-président du (Thái-

## 390 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1485.  
*Hien-tsong.*

chang) grande aumônerie, et préposé au bureau d'astronomie. Une grande famine désolait alors le Chên-si; Yuin-chao dit : « Au printemps dernier l'aberration d'une étoile annonçait un grand malheur; les habitants du Chên-si, moissonnés par la famine, la supportèrent noblement; aussi la dynastie sera sans borne. » L'empereur, joyeux, le promut à la place d'assesseur de droite de la cour des rites. L'année suivante il fut destitué et fait simple citoyen comme étant de la faction de Yn-min.

Le 1<sup>er</sup> de la 8<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 9<sup>e</sup> lune, destitution de Lieôu Yü.

Ouân-Gân avec ceux de la cour du sud (Nankin) formaient un parti. Yü avec Yn-min, Ouâng-Yué, ceux de la cour du nord (Pékin) constituaient le parti contraire, en se faisant une opposition mutuelle. Yü, qui était un ancien fonctionnaire de la maison de l'empereur avant son avènement au trône, se conduisait dans les affaires sans acception d'aucune personne. Lin-tsiün, qui était Yuen-ouai-lang de la cour de justice, pour avoir accusé Leang-fang et Ky-hiào, ayant été mis en prison, Yü intercèda pour lui. Ly Tsè-sèn et sa bande troublant le gouvernement par leur perversité et cherchant à faire changer l'héritier de la couronne, Yü avait fait des remontrances secrètes : tout cela ne plut pas à l'empereur. Yü reprochait sans cesse à Gân de trahir l'état, sans pudeur. Gân irrité songeait jour et nuit à se venger. La faveur de Ouâng Tchè ayant baissé, Gân prévoyant que la préfecture de police de l'ouest pouvait être abolie, proposa à Yü de présenter ensemble une pétition à ce sujet. Il refusa. Alors Gân seul la présenta, et fit secrètement insinuer par quelqu'un, que Yü avait des liai-

sons avec Tchê. L'empereur balançant n'avait point encore agi; Gan fit faire par quelqu'un la chanson de Liéou-kông-tsé; il l'émaila de paroles sales et de maximes perverses. Le bureau de la religion (Kiáo-fang-ouán), dans son rapport, dit que Liéou-kông-tsé, c'était Tsé le fils de Yù. L'empereur irrité envoya un officier de sa maison porteur d'un papier cacheté à la salle du conseil; introduit il montra le papier à Yù. Gan et les autres, feignant la surprise, essayèrent d'excuser Yù, ajoutant qu'il fallait lui permettre de demander sa retraite et lui conserver la faveur jusqu'à la fin. Le lendemain, Yù demanda sa retraite et se retira.

A la 11<sup>e</sup> lune, rappel de Mà-ouén-chen à la place de président de la cour de la guerre. — A la 12<sup>e</sup> lune, Pen Hôa est nommé assesseur de gauche à la cour des fonctionnaires et entre au Conseil intime.

Hôa était cousin à degré égal du grand docteur Pên-chê. Sa liaison avec Oúan Gan et Ly Tsè-sèn le fit entrer au conseil. L'année suivante, Yn-mín et Lô-kin ayant été renversés, ce fut lui qui attira l'attention et inspira la crainte; au bout d'un an, étant devenu paralytique, il se retira.

22<sup>e</sup> année, à la 9<sup>e</sup> lune, destitution de Ouàng Chou, président de la cour de la guerre. Mà-ouén-chen est éloigné de Peking pour lui être substitué.

Chou, à diverses époques, pour remplir les intentions des rescrits impériaux, avait présenté plus de cinquante mémoires, dans lesquels il se prononçait énergiquement contre le pouvoir des favoris. Tout l'empire, d'un cœur unanime, était pour lui; dans ce temps on chantait le refrain : « Dans les douze cours

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1185  
*Hien-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1186  
*Hien-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4486.  
*Hien-tsong.*

des deux capitales, il n'y a qu'un Ouàng Chóu. » Aussi les favoris le voyaient tous d'un mauvais œil, et l'empereur lui-même le souffrait avec peine. Cette année même de nouveaux secrétaires des ordres ayant été employés, Chóu fit des remontrances encore plus fortes; l'empereur, toujours plus mécontent, lui fit donner sa démission.

Arrestation de Tchèn Sùen, grand trésorier général du Kouàng-tong, qui meurt en chemin.

Sùen était originaire de Lín-hài (au Tchai-kiang); étant visiteur général du Kiang-si sous le second règne de Yn-tsóng, il avait destitué tous les fonctionnaires concussionnaires; dans les premières années du règne actuel, lorsqu'il était grand examinateur des lettres au Hò-nân, il se contenta de faire un profond salut sans s'agenouiller devant Ouàng Tchê qui passait en allant visiter là frontière. Longtemps après, lorsqu'il remplissait les fonctions de trésorier général du Kouàng-tong, l'officier du palais Oûi Kúen, d'une licence effrénée, avait demandé à l'empereur de mettre à sa disposition soixante personnes obligées aux corvées et services publics; Sùen ayant reçu l'édit impérial s'y refusa, et l'empereur n'en accorda que la moitié. Kào Yáo, sous-préfet de Pân-yu (Canton), avait saisi la valeur de dix mille taëls que Kúen avait reçus des étrangers: Sùen l'en loua publiquement et en fit rapport à la cour. Kuén pour se venger accusa calomnieusement Sùen et Yáo de s'entendre mutuellement pour exercer des concussions. Ly Hîn, secrétaire de la cour de la justice et le censeur Sù Thóng-gái, visiteur général, ayant été envoyés pour examiner l'affaire, Kuén offrit de l'argent à Tchäng-kèn, magistrat destitué par Sùen, pour l'engager à porter faux témoi-

gnage contre lui. Celui-ci refusa; on eut beau le battre, il ne changea pas sa déposition. Hin et Thong-gai gagnés par Kuen ayant néanmoins fait leur rapport dans le sens de la calomnie, Suen et Yao furent mis en arrestation. Des centaines de mille de citoyens se répandirent en cris et en pleurs, et s'opposèrent à leur départ; ce ne fut qu'en employant la force que les délégués purent partir. Arrivés à Nân-tchang (Kiang-si), Suen tomba malade; Hin lui refusa et médecin et médecines, et finalement il mourut.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4486.  
*Hien-tsong.*

Ho Khiào-sin, maître des requêtes de la cour de justice, est envoyé pour juger un procès à Pô-tcheou (Koui-tcheou).

Yang Hôui, gouverneur héréditaire de Po-tchéou (auj. Tsény-fou) voulait choisir pour successeur Youi, fils d'une de ses concubines; le commissaire chinois Tchang Yuen se prêtait à ses desirs, mais Song-thao visiteur général le dissuada. Hôui ayant abdiqué, Gai fils de sa légitime épouse lui succéda. Mais Hôui, de concert avec Yuen, voulait donner une partie de territoire à Yeou. Tchang-tsan gouverneur général, sur la prière de Hôui, demanda à l'empereur d'instituer le gouvernement héréditaire de Gan-nân en faveur de Yeou. Après la mort de leur père, Yeou porta contre son frère Gai l'accusation calomnieuse de méditer une révolte. La cour envoya Hô Khiào-sin pour faire une enquête; l'empereur lui donna en partant ces instructions: « La famille Yang gouverne Pô-tchéou depuis plus de cinq cents ans; les sauvages et les indigènes reconnaissent depuis longues années son autorité; toujours elle les a gouvernés par les moyens d'une bonne politique. Aujourd'hui il suffit que les deux frères confrontés démontrent

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1486.  
*Hien-tsong.*

la vérité ou la calomnie, sans qu'il soit besoin de leur inspirer de la terreur. » Khiào sin, arrivé sur les lieux, ayant connu parfaitement la série des faits, découvrit l'innocence de Gai, dépouilla Yèou de son gouvernement, le plaça dans une autre préfecture, mit à mort Tchang Yuen, et Pô-tchéou reentra dans le calme.

Yu Tehe est nommé assistant de gauche de la cour des finances et entre au Conseil intime.

Tché, depuis huit ans mandarin à Nankin, était triste de ne pouvoir satisfaire son ambition ; il dut à Ly Tse-sèh d'être appelé à la place de premier maître des requêtes de la cour des finances. Enfin, s'étant insinué dans les bonnes grâces de l'empereur, il entra au Conseil.

23<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, la favorite Ouàn meurt.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1487.  
*Hien-tsong.*

Ses vêtements, ses meubles, tout était innombrable et d'une magnificence extraordinaire ; tous les objets rares offerts de tous côtés lui revenaient. Son père, ses frères, et ses neveux étaient tous lieutenants généraux, colonels, lieutenants, etc. Les officiers du palais Tsiên-lên, Leang-fang, Ouàng-tché, Oûi-hin n'extorquaient l'argent du peuple, n'épuisèrent les trésors du palais en achats que d'après ses ordres. D'un caractère jaloux, si elle apprenait que quelque femme du sérail était enceinte, elle lui ménageait des breuvages : elle procura ainsi des avortements sans nombre. Enfin elle mourut ; l'empereur ne se posséda pas de tristesse, il cessa sept jours de donner audience, il donna à Ouàn les titres de paisible, modeste, réservée, glorieuse concubine impériale.

A la 2<sup>e</sup> lune, Ly Tsè-sèn est fait assistant de droite de la cour des rites.

Tsè-sèn, réintégré en charge après une destitution, n'en devint que plus arrogant. L'élévation aux places et la destitution dépendirent la plupart du temps de lui. L'avant-dernier hiver, il avait été nommé secrétaire général du gouvernement; à l'époque actuelle, il fut promu à la cour des rites, en conservant toujours le secrétariat général.

A la 8<sup>e</sup> lune, l'empereur meurt. — A la 9<sup>e</sup>, le prince impérial, Yéou-thang, monte sur le trône. — L'eunuque Leang Fang, le lieutenant général Ouang-hy et Ly Tsè-sèn, etc., qui méritaient la mort, sont destitués et déportés aux frontières.

Les censeurs énumérèrent toutes les illégalités commises par Tsè-sèn et ceux de sa faction, Tén Châng-guèn, Tcháo Yú-tché en alliance avec l'eunuque Fang, beau-frère de l'empereur, Ouán Hy, etc. : ils conclurent à la peine de mort; mais, comme l'empereur était en deuil, il abaisa Fang à la place d'eunuque de Nankin, Hy au grade de colonel; Tsè-sèn, Châng-guèn, Yú-tché, etc., furent déportés à la frontière du Chên-si.

A la 10<sup>e</sup> lune, destitution des secrétaires d'ordres et abolition des titres des bonzes des deux sectes.

L'empereur, sur la motion des censeurs, interdit les secrétaires d'ordres et grâces Jên-kiei, secrétaire général du gouvernement, Khoúai-kang, maître des requêtes, le colonel Ouâng-yüin et plus de deux mille autres; il dégrada deux cent quarante et plus de Táo-sé, honorés du titre de maîtres

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4487.  
*Hin-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1487.  
*Hien-tsong.*

contemplatifs et de saints, plus de sept cent quatre-vingts Fouï vivant, princes de la loi bouddhique, et précepteurs de l'empire; il leur retira aussi toutes leurs lettres patentes, leurs cachets et leur bâton, et les renvoya dans leur pays (au Thibet).

L'impératrice mère, Tcheou, reçoit le titre d'impératrice aïeule, l'impératrice Ouán, celui d'impératrice mère, et l'épouse, Tchang, est déclarée impératrice.

Lorsque la propre mère de l'empereur mourut, la rumeur du palais accusait la favorite Ouán. A l'avènement de l'empereur, Sû-hiö employé de Yû-gân, dans une pétition, demandait pour la défunte l'épithète d'honneur, sa translation dans un autre tombeau et des informations sur la cause de sa mort. Le conseil décida l'arrestation des membres de la famille Ouán, leur emprisonnement au poste de Kin-y, et leur interrogatoire. Ouán Gân effrayé, ne sachant comment s'en tirer : « Il y a longtemps, dit-il, que je n'ai plus de rapports avec la famille Ouán. Lieü-kï, qui était aussi impliqué, craignant pour lui-même, s'entendit avec Yn-tchë pour assoupir cette affaire auprès de l'empereur qui, plein de bonté et craignant d'aller contre les intentions de l'empereur défunt, ne fit pas de recherches. Gân et Kï ne furent pas inquiétés. L'empereur était né au palais de l'Ouest, l'impératrice Oü (déposée) l'avait souvent porté dans ses bras et avait protégé son enfance; l'empereur ordonna que sa table fût servie comme celle de l'impératrice mère.

**Destitution de Ouan Gan.**

L'empereur trouva dans son palais une petite cassette d'écrits qui ne contenait que des secrets de magie ; au bas la signature portait : « Offert par votre sujet Gân. » L'empereur la fit porter par l'eunuque Hoài-guën à la salle du conseil. « Est-ce là, lui dit-il, l'œuvre d'un haut fonctionnaire ? » Gân confus se prosterna sans pouvoir rien répondre. Le docteur Tseou-tché, les censeurs Kiàng-hông et Ouën-koui présentèrent des mémoires où ils énuméraient les crimes de Gân, à qui le même eunuque, renvoyé de nouveau, les donna à lire. Gân, faisant plusieurs prostrations, demanda miséricorde, et pria qu'on ne lui ôtât pas sa charge. L'eunuque alla droit à lui, lui arracha sa médaille d'ivoire en lui disant : « Il faut vous retirer. » Commençant à craindre, il s'empressa de retourner à son hôtel et demanda sa retraite. Il avait alors plus de soixante-dix ans ; cependant, en chemin, il regardait encore l'étoile des trois étages (des ministres) dans le désir d'être rappelé au pouvoir.

L'empereur décerne à feu sa mère, Ky, l'épithète de « impératrice pieuse et majestueuse (Hiao-mou). » — Sù-pou, assesseur à la cour des rites, entre au conseil intime.

Il fut incontinent promu à la place de président de la même cour et fait en même temps grand docteur de l'hôtel Ouën-yuën.

Rappel de Ouàng Chou comme président de la cour des fonctionnaires ; Mà-ouën-chen est nommé premier censeur général.

Chou, démissionnaire, demeurait chez lui. Les censeurs

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1487.  
Hien-tsong.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1487.  
*Hien-tsong.*

qui s'élevaient contre Gân, donnaient leurs suffrages à Chou. Le maître des cérémonies, Hôai-guên, qui l'estimait aussi de longue date, sollicitait énergiquement l'empereur. C'est pourquoi il l'appela de sa maison aux charges publiques.

**Destitution de Yu-tché :** Lieou-kien est nommé assesseur à la cour des rites et entre au conseil.

Arrestation de Leang Fâng, de Ly Tse-sên, etc., leur emprisonnement ; à la 12<sup>e</sup> lune, Ly Tse-sên meurt en prison. Fâng et autres, après leur abaissement en grade et leur déportation, devaient revenir à l'occasion d'une amnistie. L'eunuque gardé du sceau impérial, Tsiang-tsông, représenta que la culpabilité de Fâng et autres était si grande qu'elle ne méritait pas de pardon. Ils furent donc de nouveau arrêtés et mis en prison. Tse-sên, n'ayant pu soutenir les épreuves, mourut. Châng-guên et Yu-tché, malgré une nouvelle amnistie, n'en furent pas moins déportés ; Fâng destitué mourut.

Enterrement de l'empereur au tombeau florissant (Mong).

LIVRE DIXIÈME. — Depuis la 1<sup>re</sup> année de la période Hong-tché du règne de l'empereur Hiao-tsong (le pieux) jusqu'à la 18<sup>e</sup> inclusivement du même ; en tout dix-huit années (1488-1505).

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1488.  
*Hiao-tsong.*

1<sup>re</sup> année de l'empereur Kin (le circonspect) ou Hiao-tsong. A la 1<sup>re</sup> lune, Ho Khiào-sin est fait président de la cour de la justice.

La fermeté et la droiture de Khiào-sin déplaisent à Ouân Gân et à Lieou-ki. A l'avènement de l'empereur, d'assesseur

de la cour de la justice, il avait été promu à la présidence de la même cour à Nankin, car on voulait l'éloigner sous le prétexte de l'avancer en grade. L'eunuque Hôai-guên se rendit au conseil et dit avec fermeté : « Le nouvel empereur doit employer des gens probes, pourquoi éloigner son excellence Ho' Gan et autres gardèrent le silence. A la destitution de Tôu-min, tout le monde s'attendait à la nomination de Khiâo-sin. Mais Ki, qui remplaçait alors Gan comme premier ministre, l'ayant toujours en aversion, Khiâo-sin n'avait pu monter en dignité, et ce ne fut que sur la recommandation de Ouang Chou, que l'empereur l'appela à la présidence.

A la 2<sup>e</sup> lune, l'empereur laboure un champ!

La cérémonie achevée, un repas fut donné à tous les mandarins. Le conservatoire ayant présenté diverses inventions, Mâ Ouên-chên dit d'un ton sévère : « Le nouvel empereur doit connaître les difficultés et les peines de l'agriculture; convient-il de troubler sa royale intelligence? » De suite il fit disparaître les inventions. Dès lors, chaque année, à la deuxième lune, eut lieu la cérémonie.

Cessation du choix de filles vertueuses (pour le sérail impérial).

L'eunuque Kô-yông avait proposé de faire un choix de concubines et de servantes pour multiplier la lignée impériale. Sié-thsiên, dans sa représentation dit : « Les travaux du sépulcre n'étant pas encore terminés, la douleur du deuil étant encore toute fraîche, ce ne peut être là que l'astuce et la flatterie d'eunuques pour gagner les bonnes grâces de Sa Majesté, et non sa propre intention. Votre Majesté est riche

---

DE L'ENF.  
CHRÉTIENNE  
1487.  
Hiao-tsong.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1488.  
Hiao-tsung.

d'avenir, il ne sera pas trop tard d'attendre après la fin du deuil pour prendre un parti; je désire que vous révoquiez vos premiers ordres, qui pourront être renouvelés après peu de temps. L'empereur se rendit à sa motion.

Hàn-tchén, lieutenant général de Hami, est créé prince de Tchong-chouen. — A la 5<sup>e</sup> lune, l'empereur visite le collège impérial. — Il préside une séance littéraire et ordonne aux docteurs de faire chaque jour des conférences. — Rappel aux emplois des mandarins dégradés pour la liberté de leurs motions politiques.

Les fonctionnaires Tchâng-kî et Ouâng-choûen, l'intendant Tin-kî, les docteurs Ly-oûen-siàng et Gúo-ü-yuên avaient tous, pour la liberté de leurs opinions, été placés dans des postes éloignés et inférieurs. Tchôu-hôuan, mandarin de la cour des fonctionnaires de Nankin, représenta que ces cinq fonctionnaires ayant été victimes de la franchise de leurs remontrances pour l'utilité de l'État, ne changeraient pas de conduite à leur déshonneur; il demanda qu'on les mit dans des places où la morale, les lois et la pénitence sont intéressées. Alors les remontrances seraient remarquables et dignes de considération.

A la 4<sup>e</sup> lune, rectification du rituel.

On revint aux anciennes règles de Hông-ou; ce qui avait été ajouté depuis fut absolument aboli.

A la 10<sup>e</sup> lune, supplice du bonze magicien Ky Hiào.

Les tribunaux, considérant que les crimes de Hiào avaient

précédé l'amnistie, lui faisaient grâce de la vie, mais les censeurs Tchîn-kiong, etc., ayant représenté que ses crimes étaient trop grands et ne méritaient pas de pardon, il fut envoyé au supplice.

Thouloufan (le Tourfan) tue Han-tchen, prince de Tchong-chouen, et s'empare de nouveau de Hami.

2<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, emprisonnement du censeur procureur général Thang Lái, et sa déportation.

L'empereur ayant donné large carrière aux remontrances, les docteurs Tchëou-tché et Ly-ouën-siàng présentèrent des écrits où ils s'élevaient contre les ministres; Lái était encore plus véhément. Aussi la plupart des hauts fonctionnaires le craignaient et le haïssaient : il était surtout pour Lieû-kî comme une arête au gosier. Celui-ci envoya quelqu'un auprès du censeur Oûi Tchâng pour lui dire : « Si vous parvenez à faire partir Lái, vous serez mis à la tête de vos collègues. » Celui-ci, ravi, cherchait nuit et jour à trouver Lái en faute. Lái demeurait à Chéou-tchéou; le sous-préfet de cette ville Lieou-khai, en lui offrant de l'argent, lui avait écrit : « J'ai rêvé qu'un homme monté sur un bœuf allait tomber, lorsque vous l'avez saisi d'une main et ramené dans son chemin. Or voici l'explication : un homme monté sur un bœuf, c'est le nom de la famille impériale (Tcheou dont le caractère chinois se compose de deux parties, l'une signifiant un bœuf, l'autre un homme) c'est-à-dire que l'empire menaçait ruine, et vous l'avez soutenu en ramenant le prince dans le bon chemin. Lái fut content et montra la lettre à ses amis. Tchâng en eut connaissance. L'empereur voulant envoyer des fonctionnaires por-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4488.  
*Hiao-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4489.  
*Hiao-tsong.*

DE L'ÈRE  
CENTIÈME.  
449.  
*Hiao-tsong.*

ter des subsides au Sé-tchōan, Kî Jen, employé subalterne de l'administration, proposa Lái et Khái comme capables de cette commission. Alors Tchāng poussa son collègue Tchên-kin-tông à accuser Kî Jên de vouloir faire un parti et à dénoncer en même temps la lettre écrite par Khái. Lieōu Kî se chargeait d'appuyer l'accusation au conseil. Une ordonnance impériale condamna Lái et Khái à la déportation sur la frontière. Jên perdit son emploi, Tchê et Oūen-siāng furent destitués. Tchāng fut de suite nommé assesseur à la cour de cassation.

Ma Oūen-chen est fait président de la cour de la guerre et commandant des camps agglomérés.

Comme la paix régnait depuis longtemps, la discipline militaire s'était relâchée. Les hordes du nord-ouest pouvaient au premier moment venir tenter un coup de main à la grande muraille. Ouén-chên, dans un examen sévère des officiers, en destitua trente et quelques d'inhabiles. L'un d'eux, dans un grand mécontentement, prit un soir son arc et des flèches, alla de nuit attendre Ouén-chên à sa porte, et lança un écrit menaçant contre lui dans la porte Tchāng-gān du palais. L'empereur averti ordonna au poste de Kin-y de faire des arrestations, et lui accorda douze cavaliers pour l'escorter dans ses sorties. Ouén-chên demanda sa retraite, l'empereur le consola.

A la 5<sup>e</sup> lune, le fleuve Jaune rompt sa digue à Khai-fong et entre dans la rivière Thsin. — A la 7<sup>e</sup> lune, un rescrit demande des remontrances sincères. — Le 1<sup>er</sup> de la 12<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — L'ex-pro-

Le tecteur Yü-khiên est honoré de l'épithète : Fidélité malheureuse.

Il fut décoré du titre de grand mandarin du pnytanée (Kouāng-loü), colonne de l'empire ; son épithète fut : la fidélité malheureuse. On lui éleva un temple et un tombeau avec cette inscription : récompense du mérite.

5<sup>e</sup> année, à la 5<sup>e</sup> lune, ordre d'établir, dans tout l'empire, des greniers de prévoyance.

Chaque dizaine de hameaux devait amasser cent mille boisseaux de grains. Les fonctionnaires qui atteindraient ce nombre auraient rempli leur devoir ; ceux qui le dépasseraient seraient élevés en grade pour récompense ; ceux qui resteraient au-dessous seraient punis. C'était ce qu'on devait considérer pour l'avancement ou la destitution des préfets et sous-préfets.

À la 11<sup>e</sup> lune, une mauvaise étoile paraît à la voie lactée ; rescrit impérial qui demande aux magistrats de dénoncer les fautes du gouvernement.

Le grand docteur Lieou Ki et autres dirent : « un astre malin paraît à la voie lactée, passe par l'étoile de l'homme (Jei-sin) et Tchou-kieou, s'approche du Yn-ohé (constellation boréale). À consulter l'histoire, ce sont des pronostics de guerre, de famine, d'inondation, de sécheresse et de mortalité. Il ajoutait : « Tout l'empire est en grand trouble ; nous voyons chaque année les vents et les pluies venir hors saison, et de là les inondations et la sécheresse ; les pays de frontières ne sont pas encore en paix, les séditions inopinées et les trou-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE,  
1489.  
Hiao-tsong.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1490.  
Hiao-tsong.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1490.  
*Hiao-tsong.*

bles ne sont pas impossibles; il appartient à Votre Majesté de considérer profondément les misères de l'armée et du peuple; les travaux de Chā-hō-khiào de Nān-hāi-tsē occupent plusieurs milliers de soldats depuis un an sans être encore terminés; les vases en porcelaine du palais suffisent, sans qu'il soit nécessaire d'envoyer les officiers du palais en commander d'autres; il faut donc faire cesser ces deux choses. Nous désirons humblement que nos représentations soient prises en considération et peu à peu mises en pratique; alors les fléaux se changeront en bonheur et le bonheur fera place à la félicité. L'empereur suivit ces conseils.

#### Tremblement de terre à la capitale.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1494.  
*Hiao-tsong.*

4<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, les bonzes thibétains sont chassés. — A la 3<sup>e</sup> lune, arrestation de Thsin Hûen, gouverneur général des deux Kouang, qui, destitué, quitte sa place, et s'en retourne.

Hûen, après avoir pris possession de la division militaire, dénonça les concussions, la violence et les illégalités du commandant Liéou-kin, qui fut arrêté et mis en prison. Comme il était allié par mariage avec la famille de l'impératrice Tchêou, dans la procédure elle l'aida à rejeter l'accusation sur Huén. L'ordre fut donné d'arrêter celui-ci; il fut interrogé, destitué et se retira. Au moment de son arrestation, Huén était occupé à réprimer les rebelles dans les montagnes. Après avoir mis ordre aux affaires de l'armée, il se mit en route avec sa gaieté ordinaire, étant toujours suivi de son escorte. Mais, après avoir franchi le sommet de la montagne, il revêtit l'habit de prévenu, et se livra aux fers en disant aux

sergents de police : « Les barbares des deux Kouang sont répandus dans ces lieux. Il était à craindre que la brusque arrestation du premier magistrat de la province ne diminuât leur respect pour l'empire; ayant passé la montagne, je deviens un simple prévenu. » On admira la noblesse de sa conduite.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1491.  
*Hiao-tsong.*

A la 6<sup>e</sup> lune, nouveau tremblement de terre. — A la 8<sup>e</sup> lune, destitution de Ho Khiao-sin, président de la cour de la justice.

Khiao-sin était impartial dans l'application des lois, toujours plein d'estime pour Ouang-chou et de mépris pour Lieou Ki. Celui-ci lui en voulait; il engagea le censeur Tseou-lou à l'accuser de vénalité; la procédure n'amena aucune preuve, mais il demanda son congé et s'en alla.

A la 9<sup>e</sup> lune, Pen-chao est nommé président de la cour de la justice. — A la 10<sup>e</sup>, Khieou Sûin, président de la cour des rites, cumule la place de grand docteur du Ouên Yen-ko.

Sûin fut le premier président qui entra au conseil. Au banquet qui eut lieu à la cour la 2<sup>e</sup> lune de la 6<sup>e</sup> année, Sûin prit rang avant Ouang-chou, président de la cour des fonctionnaires. Depuis, ceux qui entrèrent au conseil n'étaient encore que maîtres des requêtes ou moniteurs impériaux eurent toujours le pas avant les six cours. A la 12<sup>e</sup> lune Thouloufan fit sa soumission en rendant Hami. Incendie des tombeaux à Fong-yang. L'incendie des tombeaux impériaux s'étendit sur un espace de plus de neuf lieues.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1491.  
*Hiao-tsong.*

Rappel de Thsin-hüen comme président de la cour des finances de Nankin.

Les censeurs ayant représenté qu'il était sans reproche, un rescrit impérial le rappela aux emplois.

La cour des finances déclare le nombre des familles et habitants de tout l'empire pour cette année.

Cinquante-trois millions deux-cent-quatre-vingt-un mille cent cinquante-huit âmes, et neuf millions cent treize mille quatre cent quarante-six familles.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1492.  
*Hiao-tsong.*

3<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, réduction de la moitié des velours et feutres fabriqués au Chen-si.

Tchâng-ouên, visiteur général et censeur, représenta qu'après une année de disette, les peuples du Chen-si n'étant pas encore remis de leur misère, l'intendant de la maison de l'empereur donnait des dessins, demandant la fabrication de plusieurs centaines d'articles, mais qu'il fallait les contremander et en consacrer le prix à venir au secours des pauvres. L'empereur ordonna de n'en fabriquer que la moitié.

A la 3<sup>e</sup> lune, l'empereur déclare son fils Heou-tchào, prince impérial. — A la 5<sup>e</sup> lune, recherche des livres antiques. — A la 6<sup>e</sup>, emprisonnement du censeur Pen Tchen et sa déportation.

Tchên, dans sa visite du Prytanée, vit qu'on fabriquait les instruments de sacrifice pour l'estrade impériale; cette estrade était le lieu où l'empereur précédent célébrait ses jeûnes et se livrait à la magie. L'argent du Prytanée, repré-

senta Tchên, n'est que la graisse et le sang du peuple ; en l'employant utilement, il est toujours à craindre de fouler le peuple. A plus forte raison ne doit-on pas le jeter dans des inutilités. Feu l'empereur ajoutait une foi aveugle aux empiriques Ly Tsê-sèn et Ky-hiào avec l'intention de trouver le bonheur. Or, ces deux hommes ont été suppliciés sans pouvoir se sauver eux-mêmes ; comment auraient-ils pu procurer le bonheur aux autres. Si cette disposition vient de Votre Majesté, elle doit en étouffer le premier germe. Si cela vient des employés subalternes, ils sont coupables de vouloir vous l'insinuer. L'empereur réprimanda le gouverneur du Prytanée, défendit la fabrication des instruments ; mais Tchên, pour avoir découvert les défauts de l'empereur précédent, fut mis en prison, puis déporté à la frontière.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1492.  
Hiao-tsong.

A la 8<sup>e</sup> lune, destitution de Lieû Ki.

Ki avec Oúan-gân et Lieû-yü n'avait rien fait pour sauvegarder la justice sous le règne précédent ; alors courait le dicton populaire des trois Kô-laô (ministres) de papier, et des six présidents en figures de terre. L'empereur actuel était bon et vertueux. Les confrères de Ki : Lieû-kien et Sû-pôü étaient des hommes intègres. Lorsqu'ils avaient des motions à faire, Ki y apposait aussi sa signature, ne manquant aucune occasion de se donner du relief pour faire oublier ses précédents ; l'empereur voulant conférer au frère de l'impératrice la dignité de marquis, lui ordonna d'en composer les lettres patentes. Ki voulait qu'on conférât aussi des titres aux frères et neveux des deux impératrices mères. L'empereur mécontent envoya un officier de sa maison lui donner son congé ; il se retira.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4692.  
*Hiao-tsong.*

A la 10<sup>e</sup> lune, changement du système d'exploitation du sel du milieu.

Dans les premiers temps de la dynastie (la 3<sup>e</sup> année de Hông-ou), sur tous les points de la frontière où on avait mis en vigueur l'exploitation du sel du milieu, les commerçants avaient réuni des citoyens pour défricher et cultiver les terres, bâtir des forts pour leur défense mutuelle, et amasser des provisions pour leur usage. Ce ne fut que sous le règne précédent qu'on avait commencé à donner de l'argent au lieu de riz; encore n'était-ce déterminé par aucune disposition légale.

A l'époque actuelle, Yě-hong, président de la cour des finances, manda aux commerçants de donner de l'argent, et aux autorités de le faire parvenir au trésor de la capitale, qui le distribuait ensuite aux frontières; pour chaque billet de sel ils devaient donner trois ou quatre dixièmes d'une once d'argent. C'était le double du taux des premiers temps de la dynastie. Alors en peu de temps l'argent du trésor monta jusqu'à plusieurs millions de taëls, mais le système de porter les grains à la frontière pour avoir le sel du milieu (de Hoài au Kiang-nân) ayant été aboli, les foires n'eurent plus lieu, les grains devinrent chers et les approvisionnements des frontières furent de jour en jour moins abondants.

A la 11<sup>e</sup> lune, on cesse d'accepter des grains.

Le président Ouàng Chóu représenta que sous les règnes de Tchên-tsôn, Suên-tsông et Yn-tsông, où l'empire avait aussi éprouvé des fléaux, et où les frontières avaient aussi des armées à soudoyer, quoique l'acceptation des grains n'eût pas encore été établie, on n'avait pas entendu dire

que les vivres eussent manqué, et que l'armée eût été dans la gêne. Dès que quelque fléau ou une mauvaise année arrive, de suite on met en usage la vente des dignités. Or, on voudrait que ces gens qui se sont avancés par argent fussent des magistrats intègres et maintinssent les lois. Comment pourrait-on l'obtenir ? L'empereur ordonna de rapporter cette disposition.

6<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, inscription des descendants de Chang Yu-tchouen, Ly Oûen-tchong, Tén-Yn, Thang-hô dans la dignité héréditaire de colonel.

Fôu, petit-fils à la 4<sup>e</sup> génération de Yû-tchoûên, Joui, petit-fils à la 4<sup>e</sup> génération de Ouên-tchong, Prin, petit-fils à la 5<sup>e</sup> génération de Yû, et Cháo-tsong, petit-fils à la 6<sup>e</sup> génération de Hô étaient confondus parmi les soldats sans grade. L'empereur ordonna qu'ils eussent le grade héréditaire de colonel, afin qu'ils s'acquittassent avec honneur des sacrifices à leurs ancêtres.

Le fleuve du canal rompt sa digue à Tchang-thsieou; Lieou Tá-hia est nommé vice-censeur général pour la réparer.

Un rescrit impérial ordonnait de choisir un habile fonctionnaire pour la réparer; Tá-hiá était alors trésorier général du Tchâi-kiang. Sur la présentation de Ouâng Chóu, il fut nommé vice-censeur général et envoyé avec les instructions de l'empereur. Tá-hiá obstrua le cours du fleuve au-dessous de Tchâng-thsieou, fit qu'il prit la direction du nord par Tóng-tchäng et Lin-thsin, la circulation du canal impérial

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4492.  
*Hiao-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
4493.  
*Hiao-tsong.*

## 410 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4493.  
*Hiao-tsong.*

étant ainsi établie ; de Hoâng-lîn-kâng il creusa la rivière Kōu-lōu en montant à Sên-kia-tou et Sé-fou-yûin, pour l'écoulement des grandes eaux. Il contruisit une longue digue à partir de Tsou-tchên, passant par Tōng-mîn et Tchâng-yuên et aboutissant à Sû-tcheōu, sur une étendue de trente-six lieues. Les eaux ayant été maîtrisées, il changea le nom du bourg de Tchâng-thsieōu en celui de Yân-pîn.

A la 4<sup>e</sup> lune, Thouloufan s'empare de nouveau de Hami.

Lorsque Thouloufan avait rendu Hami, un rescrit impérial avait créé Champa, descendant des Yuên, prince de Tchōng-chouen, pour qu'il tint en respect tous les étrangers. Peu après, ces peuplades, n'ayant pu obtenir de lui les sommes qu'elles exigeaient, Ohéma en colère alla avec ses troupes surprendre de nuit Hami, et fit Champa prisonnier. A la nouvelle de cet événement, ordre fut donné à Tchâng-hâi-thsiên, assesseur de la cour de la guerre, et Heōu-khiên, lieutenant général, d'aller visiter la frontière.

A la 5<sup>e</sup> lune intercalaire, remise des impositions des départements de Nankin, Sou-tcheou et Song-kiang. — Vu le fléau de l'inondation, remise est faite de dix-huit millions et plus de boisseaux. — Destitution de Ouâng Chou, président de la cour des fonctionnaires.

D'abord Chou et Khiēou Sûin étaient tous deux Grands protecteurs du prince impérial ; Chou, étant le premier des six présidents des cours, avait rang au-dessus de Sûin.

## DE LA CHINE. D'Y N. XXI. 411

Lorsque ce dernier entra au conseil, l'autre ne lui céda point le pas, et Sûin fut mécontent. Du temps où Chóu habitait sa campagne, il avait fait rédiger des mémoires, les avait imprimés et répandus. Sûin prétendit que, par sa liberté de langage, il avait diffamé son souverain. Lieû Oûen-thái, de la faculté de médecine, était en rapports d'amitié avec Sûin et n'aimait pas Chóu. Il accusa donc celui-ci de changer mal à-propos les règles de promotion aux emplois, et dit que ses mémoires attaquant les empereurs précédents, il manquait aux devoirs de sujet; qu'il cachait en cela de mauvaises intentions. Or c'était Sûin qui le poussait à accuser. Chóu ayant présenté sa défense, Oûen-thái fut mis en prison; dans son interrogatoire, il chargeait Sûin. Celui-ci se défendit aussi et demanda sa retraite; l'empereur le consola et le retint. Alors Chóu, sous prétexte de maladie, quitta sa charge. Oûen-thái perdit la sienne.

A la 6<sup>e</sup> lune, sauterelles. — A la 8<sup>e</sup>, grandes pluies et grêle à la capitale. — Retraite de Pen Chao, président de la cour de la justice.

Cháo parlait avec liberté et sans respect humain. Lui avec Oûang Chóu et Hô-khiáo-sin étaient nommés les trois vieillards; mais, harcelé à chaque occasion par la parenté des concubines, il quitta sa charge.

7<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, un rescrit ordonne à tous les mandarins de parler sur les défauts du gouvernement.

A la troisième, le censeur général Tén Thin-tsán, gouver-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4493.  
*Hiao-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4494.  
*Hiao-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1494.  
*Hiao-tsong.*

neur général du Koui-tchéou, réduisit les Miào noirs. Ce furent les Miào du département de Tòu-yûin qui excitèrent des troubles, ayant pour chefs Foukiä et Tchangkiö. Le gouverneur général et l'intendant de la contrée envoyèrent des Miào soumis à la Chine, avec ordre de passer à l'ennemi et de l'engager à faire une excursion. Foukiä fut pris dans une embuscade. Profitant de leur victoire, ils pénétrèrent très-avant chez les barbares, leur forcèrent plus de cent hauteurs fortifiées, prirent vivant Tchangkiö, et s'en revinrent. Thintsan proposa d'établir des préfets amovibles dans les districts militaires de Tòu-yûin et Tshin-pin, pour les administrer conjointement avec les chefs indigènes; alors on établit le département de Tòu-yûin, les trois sous-préfectures de Tòuchän-tchéou, Mähä-tchéou et Thsin-pin-hién. Les Miào dès lors donnèrent moins d'inquiétude.

Ordre de prendre les sauterelles dans le territoire des deux capitales.

Pour un boisseau de sauterelles prises on donnait au peuple le double de riz.

A la 7<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale. — Sù Kouan, assesseur de la cour des travaux, est chargé de la direction des cours d'eau des départements de Sou-tcheou et de Hang-tcheou.

Kouán disait, dans son rapport : « Le sud-est fournit de riches contributions; mais il est souvent victime d'inondations. La première année du règne de Tchen-tsoù, Hiä-yüen-ki fut chargé des travaux de canalisation. Les bancs

de sable mouvant, qui obstruaient alors le fleuve Oû-song, n'ont pu être maîtrisés; depuis ses travaux jusqu'à nous, il y a quatre-vingt-douze ans, et les embranchements sont encore plus ensablés. Après l'inspection des localités, j'ai curé tout le lit du fleuve Oû-song, fait écouler les eaux du grand lac Thâi-hôu dans les lacs Tiên-chân, Yang-tchen, Khoüentchen, etc.; puis on a creusé les branches Tá-chê, Tcháo-tún, etc., pour décharger les eaux du premier lac et les faire jeter dans la mer par le fleuve Oû-song; on a creusé les embranchements Pi-yû, Hông-niên, Yû-khêou, etc., pour faire écouler les eaux du troisième lac dans la mer, par la rigole Pi-mào; on a ouvert les canaux Sié-yén, Thsi-pou, Yén-thié, etc., pour l'écoulement des eaux du second lac par la rigole Thsi-tsè, où elles se jettent à la mer. Le cours inférieur ayant été ainsi établi, alors on a ouvert les canaux de Hôu-tchêou pour l'écoulement des eaux des monts Thiên-môu, Gân-ki, etc., dans le grand lac, par le sud-ouest. Les aqueducs nombreux de Châng-tcheou, pour la décharge des eaux des villes de Piào-yâng, de Tchén-kiang, et du lac Lién, dans le grand lac, par le nord-ouest; on a ouvert encore beaucoup d'écluses pour décharger les eaux du canal impérial par la ville de Kiang-yû, dans le grand fleuve (Bleu). Ainsi les cours d'eau supérieurs ont aussi été en pleine circulation. Les rivières, canaux, aqueducs, lacs, étangs, écluses, digues construits ou creusés, se montèrent à 135. On y employa plus de deux cent mille ouvriers, et le sud-est eut moins à souffrir des inondations.

A la 8<sup>e</sup> lune, Ly Tong-yang est fait assesseur à la cour des rites, et, en même temps, docteur han-lin

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4494.  
*Hiao-tsong.*

## 414 HISTOIRE GÉNÉRALE

(contrôleur) des lettres patentes et ordres de l'empereur.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1494.

*Hiao-tsong.*

Le grand docteur Sû-pou et autres, vu le grand nombre des lettres et mandements de l'empereur, proposèrent, suivant l'ancien usage des règnes précédents, d'en confier la charge à un fonctionnaire spécial. Alors Tong-yâng fut admis au conseil et en devint le contrôleur.

A la 9<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.

1495.

*Hiao-tsong.*

8<sup>e</sup> année, le 4<sup>er</sup> de la 2<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Khieou-sûin, grand docteur de la salle Oû-yn, meurt. — Ly Tong-yâng, assesseur de la cour des rites, et Sie-thsien, intendant en second de la maison du prince impérial, entrent au conseil intime de haute administration. — A la 7<sup>e</sup> lune, Yang-che, lettré du temps des Song, partage l'honneur des sacrifices à la pagode de Khong (Confucius). — A la 12<sup>e</sup> lune, reprise de Hami.

Thouloufan, après s'être emparé, à l'improviste, de Hami, s'était déclaré khokan, avait fait des empiètements sur le territoire de Châ-tchëou, et forcé le pays de Hân-tông à le reconnaître. Mâ Oûen-chên représenta que ce brigand forcené, à moins d'être fortement réprimé, ne saurait éprouver de crainte; qu'il fallait, comme autrefois pour Tchen-yâng, sous les Hân, le surprendre et le tuer. Comme le colonel Yang Tchôu connaissait bien les intentions de ces étrangers, il fut appelé pour proposer son plan. Tchôu expliqua comment Hami pouvait être repris. Oûen-chên en avertit l'empereur, qui ordonna la levée des troupes de Han-tang, de

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 415

Tche-tche et de Khòu-kòu, que devaient diriger Pen-thsin, général en second, et le gouverneur Hù-tsin, pour marcher contre l'ennemi par diverses routes ; ils se rejoignirent à la rivière Yutsimié, au milieu de la nuit, par une grande pluie et une neige abondante. Au point du jour, ils s'approchèrent de la ville et la forcèrent. Yalan prit la fuite. Deux ans après, Thouloufan se soumit, en rendant Champa, qui fut reconstitué prince de Tchong-choüen avec le gouvernement militaire de Hami.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4495.  
*Hiao-tsong.*

9<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, Tcheou-kin est fait président de la cour des finances.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4496.  
*Hiao-tsong.*

L'empereur était miséricordieux, mais la cour des finances était comme le ver rongeur qui dévore les plus riches moissons. Kin, sans s'en inquiéter, se conformant aux anciennes règles des fondateurs de la dynastie, accordait un délai aux débiteurs du fisc, faisait remise à ceux qui éprouvaient des pertes ; quand un cri de misère s'élevait quelque part, il ne manquait pas de demander la diminution, en partie ou en totalité, de l'impôt du sel et des octrois. Ceux de qui l'on avait trop exigé étaient l'objet d'une restitution. Dès lors les vexations et les surcharges d'impôts furent moins communes.

**Emprisonnement du secrétaire (ki sé-tchong) Pang Pan et des censeurs Liéou Chen, etc.**

Le prince de Min ayant porté à la connaissance de l'empereur la mauvaise conduite de Liéou Súin, préfet de Oû-kāng, les sergents de Kin-y eurent ordre de l'arrêter. Pan et le collège des censeurs prirent sa défense. L'empereur, mécontent que, lorsqu'un prince du sang accusait un préfet,

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE

4496.

*Hiao-tsong.*

ils se missent à la traverse, envoya Pan, Chên et soixante de ses collègues en prison. L'hôtel des remontrances (des censeurs) étant vide, le garde-meuble et les chefs de bureau du ministère furent chargés de gérer par intérim les affaires de leurs collègues. Les neuf grands présidents ayant fait des remontrances, l'empereur fit relâcher les censeurs. Sün lui-même fut acquitté.

A la 6<sup>e</sup> lune, édit impérial qui ordonne de présenter d'habiles officiers. — A la 12<sup>e</sup> lune, Sù Kouï, magistrat, employé inférieur de la cour de la justice, ayant demandé l'abolition de la préfecture de police, Tong-tchang, est destitué.

Tin-tché, secrétaire de la cour de la justice, et Ouâng Tsiö, assesseur honoraire, avaient jugé un procès contre le Tong-tchang. Les tribunaux, pour entrer dans les vues de l'eunuque Tang-pong avaient condamné Tchë et Tsiö à la déportation, pour trois ans, dans un lieu peu éloigné. Koui, indigné, présenta un placet, où il disait : « Depuis trois ans que je suis à la cour de la justice, j'ai vu la plupart des criminels pris par le Tong-tchang, et les gouverneurs et visiteurs prétendaient que les sergents de police assouvissaient sur eux leur haine ou servaient celle d'autrui ; ou que, par la plus criminelle vénalité, ils faisaient retomber le crime du coupable sur quelque innocent ; les magistrats de la cour de justice, n'osant porter un jugement contraire, ont envoyé beaucoup d'innocents à la mort. Je désire que Votre Majesté abolisse la préfecture du Tong-tchang, et livre au supplice Yang-pong. Pour moi, qui sais bien que ma faible personne ne peut évi-

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 417

ter de mourir par la gueule de ces tigres, craindrais-je de mourir par ordre de l'empereur? Je désire que Votre Majesté prenne ma tête, mais adopte mon conseil; je mourrai sans regret. » L'empereur, le prenant pour un radoteur, le fit reconduire chez lui, en lui ôtant tout grade. Tchê et autres furent aussi relâchés et destitués. Le docteur Sên Pân présenta des observations en disant : « En ces derniers temps, les censeurs, dans leurs dénonciations, n'ont fait attention qu'à la prospérité ou à la décadence des personnes; ce sont, au contraire, les fonctionnaires subalternes qui ont attaqué les méchants en faveur, et les juges en rougissent. Je propose de diviser la censure en quatre classes; la plus élevée, pour être exercée contre les puissants et les titrés; la seconde, pour suppléer à ce qu'il y aurait de défectueux; la troisième, pour proposer ce qui tourne à l'avantage et à la gloire de l'État. Ainsi l'ordre du pouvoir sera distinct. Ceux qui orneront leurs pétitions par une vaine éloquence et ceux qui garderont le silence sans rien proposer seront destitués. » L'empereur ne tint pas compte de cette proposition.

40<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, convocation des hauts fonctionnaires, à la salle Ouên-hôa, pour délibérer sur l'administration.

L'empereur, à la fin d'une séance littéraire, convoqua Sù Pou et ses collègues à la salle Ouên-hôa, produisit les dépêches de chaque province et délibéra avec les conseillers sur l'expédition des affaires. Pou et autres disaient leur sentiment, l'empereur y faisait droit; de sa propre main il changeait et décidait sans balancer. Chaque fois qu'il s'adressait à eux, il les qualifiait de Messieurs. Depuis que l'empereur

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1497.  
*Hiao-tsong.*

était monté sur le trône, c'était la première fois qu'il les convoquait et interrogeait ; depuis il n'y manqua pas.

A la 5<sup>e</sup> lune, le petit prince envahit Tchao-ho-tchouan ; le colonel, Lieou-tchen, meurt en combattant. — A la 6<sup>e</sup>, Lieou Ta-hia, assesseur à la cour des finances, est chargé de la direction générale des approvisionnements de l'armée de Suen-fou et Ta-thong.

Au moment de son départ, Tá-hiá reçut, du président Tcheou-kin, ces instructions : « A la grande muraille, les familles puissantes ont le monopole du commerce des grains ; n'allez pas, par votre inflexibilité, vous attirer des malheurs. » « Les affaires de l'Etat, répondit Tá-hiá, doivent s'administrer par la justice et non par la force. Lorsque je serai arrivé là, j'y mettrai ordre. » Jusque-là les achats, à la grande muraille, ne se faisaient que par dix mille boisseaux de grains, et dix mille bottes de foin ; aussi les officiers du palais et les chefs militaires avaient le monopole des bénéfices. Tá-hiá voulut que ceux qui auraient au moins cent bottes de foin ou cent boisseaux de grains pussent les vendre ; les familles puissantes n'ayant plus le monopole, avant deux mois les provisions furent en abondance.

A la 10<sup>e</sup> lune, Ouáng Yue est tiré de chez lui pour prendre le gouvernement militaire des trois frontières.

La première année du règne actuel, le petit prince écrivit une lettre demandant à faire hommage, s'intitulant tá-yüen (dynastie Yüen), tá-khokán (empereur tartare) ; l'empereur,

qui avait alors beaucoup d'affaires sur les bras, le lui permit. Dès lors, lui, Peyen-mongkho, Hochai, prince de la horde du Nord, Ipoulaïn, etc., allaient et venaient, dans le coude boréal du fleuve Jaune, pour piller ; les différentes tribus se soutenant mutuellement, devenaient de plus en plus formidables. Les contrées du Leáo-tong, de Suên-foü, de Tá-thông et de Yên-souï avaient toutes à souffrir de leurs excursions. Un rescrit impérial rappelait Yue à son ancien poste, pour gouverner les troupes de Kân-tcheou et Leang-tchéou ; il représenta que les soldats de ces deux départements étaient faibles ; qu'à moins d'employer ceux de Yên-gân et de Nin-hiá, il serait difficile de vaincre l'ennemi, et demanda à gouverner à la fois les deux divisions militaires. On le lui accorda.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4497.  
Hiao-tsong.

#### Choix de la garde du palais impérial.

Mà Ouên-chên faisait observer dans un placet : « De tout temps la règle a été que le pouvoir militaire ne revint pas à un seul homme. Sous les Hán, il y avait la légion du Nord et celle du Midi ; celle-ci avait la garde des hôtels des princes et la défense du palais impérial ; l'autre gardait la capitale et était pour les besoins de guerre. Chacune avait son commandant, et la légion du Midi surtout était confiée à une main sûre. Le fondateur de notre dynastie, à l'instar de l'antiquité, établit seize postes militaires. Les colonels des gardes du corps ne dépendirent pas des cinq lieutenances générales ; ils eurent la garde du palais ; ils répondaient à l'ancienne légion du Midi. Les autres postes furent sous la dépendance des cinq lieutenances ; c'était l'ancienne légion du Nord. Sous Tchen-tsoü, on ajouta douze autres postes, et on fit choix de plu-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1497.

*Hiao-tsong.*

sieurs milliers d'hommes robustes, qui dépendaient du premier écuyer et faisaient la garde à tour de rôle. Ces dernières années, la garde du palais a été dissoute; je propose que les grands fonctionnaires choisissent des soldats exercés pour faire tour à tour la garde à chaque porte, sous la surveillance de chefs responsables. • On obtempéra à sa motion.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1498.

*Hiao-tsong.*

11<sup>e</sup> année, à la 3<sup>e</sup> lune, le prince impérial sort de son palais pour aller en répétition.

Les gens de la maison du prince, ne voulant pas qu'il vît souvent les lettrés, interrompaient les répétitions sous divers prétextes. Oû-khoïan, intendant du palais du prince, présenta des réclamations. • Le prince, disait-il, peut s'abstenir de l'étude lors du froid ou des chaleurs, du vent et de la pluie, et aussi les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque lune, et à de certaines époques réglées. Dans une année il y consacre seulement quelques mois, dans un mois quelques jours, dans un jour quelques moments. Les jours d'étude sont rares, ceux des vacances sont nombreux : faut-il souffrir que d'autres occupations les interrompent? Les anciens, à l'âge de huit ans, allaient à l'école; dès lors ils demeuraient hors la maison paternelle; on voulait que l'enfant se séparât des siens et aimât la société des hommes probes. Il en était ainsi des enfants ordinaires; à plus forte raison, le prince impérial, d'où dépend tout l'empire, doit-il étudier assidûment. • L'empereur accueillit très-bien ces réflexions.

A la 7<sup>e</sup> lune, Ouàng Yue surprend le petit prince au mont Holán et le met en déroute.

Les brigands embusqués depuis longtemps derrière la mon-

tagne connaissaient fort bien les sentiers détournés; ils avaient souvent envoyé Yēm-iékli et autres pour ravager la frontière. Yuë divisa ses troupes en trois corps qui s'avancèrent par trois chemins différents; tous firent des prisonniers et des morts. Dans l'après-midi, il ramena ses troupes, laissant des détachements en embuscade le long du chemin. L'ennemi étant venu, il fut attaqué à l'improviste et poursuivi avec grand carnage jusqu'à la vallée des Saules; on lui prit plusieurs milliers de chameaux, chevaux, bœufs, moutons, des armes, etc. Yuë, pour ses services, reçut le titre de second protecteur. Aussitôt il proposa d'arranger les affaires de Hami. Mais Ly Kouáng ayant mérité la mort, les censeurs, à plusieurs reprises, demandèrent la punition de ceux de sa faction, et ils y comprirent Yuë. A cette nouvelle, celui-ci en eut tant de chagrin qu'il mourut.

A la 9<sup>e</sup> lune, retraite de Sù Pou, grand docteur de la salle Hôa-kái.

Pou était d'un caractère grave et plein de modération; pendant les douze ans qu'il fut dans l'hôtel du gouvernement, il y eut plusieurs grands procès, des arrestations, des emprisonnements; les censeurs montraient de la partialité et de l'injustice: il savait arranger tout. L'empereur l'écoutait avec plaisir. Il avait coutume de dire: « Les lois établies par les premiers empereurs de la dynastie, il est à craindre qu'on ne puisse les observer; mais, du reste, il n'y a rien à y changer. » A l'époque actuelle, étant malade, il demanda sa retraite, et mourut au bout d'un an. Après sa mort, il fut promu à la dignité de grand précepteur, et reçut l'épithète de « lettré paisible. »

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4498.  
*Hiao-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1498.  
*Hiao-tsong.*

A la 40<sup>e</sup> lune, incendie du palais Thsin-nin.

C'était celui de l'impératrice aïeule. D'abord un ours traversa la porte Si-tchě. La cour de la guerre proposa de prendre soigneusement des précautions militaires. Le secrétaire Hō-móng-tchōuen dit qu'il fallait se précautionner contre le feu. Ensuite l'hôtel intérieur de la cour des rites, l'arsenal, la bibliothèque Hiāng-kīn, l'intendance du palais impérial furent incendiés successivement, année par année.

L'eunuque Ly Kouāng, s'étant rendu coupable, se donne la mort.

Kouāng, par des enchantements et des pratiques magiques, s'était concilié la faveur de l'empereur, et de sa puissance écrasait tout, à la cour et en province ; il avait persuadé à l'empereur de bâtir le portique Yü-liéou sur la montagne Oúan-soui (de 10,000 ans, de l'empereur). Le portique terminé, une jeune fille de l'empereur mourut, puis le palais fut incendié. On prétendit que la construction du portique violait les observances de l'année. L'impératrice aïeule fut très-mécontente ; Kouāng effrayé avala du poison et mourut. L'empereur soupçonnant qu'il avait des papiers importants envoya quelqu'un pour en faire la recherche. On trouva un registre où étaient les noms de beaucoup de hauts fonctionnaires civils et militaires qui avaient fait présent les uns de dix mille, les autres de mille boisseaux de riz jaune ou blanc. Combien donc, dit l'empereur, Kouāng mangeait-il, pour recevoir tant de riz ? Ce sont là, répondirent les assistants, des expressions ambiguës : le jaune, c'est de l'or, le blanc c'est de l'argent ; l'empereur se mit en colère, et

envoya l'affaire aux tribunaux pour en être informé. Tous les mandarins compromis eurent peur, se rendirent de nuit à la maison de Tchāng-hō-lin, comte de Cheóu-nín, pour le prier de les tirer de ce mauvais pas. Vu l'incendie du palais, l'empereur avait demandé qu'on lui parlât franchement. Le docteur Han-lin, de 2<sup>e</sup> classe Lô-khì, s'exprima ainsi : « L'affaire du jour est comme un abcès de la gorge, l'incision le ferait facilement disparaître, mais au péril de la vie de tout le corps; la résolution, au contraire, en sera lente, mais le corps ne courra aucun danger. Nous voyons les fonctionnaires civils et militaires acheter de Kouàng leur avancement, sans aucun reste de pudeur, et parmi eux sont de hauts personnages des cours suprêmes, ou des officiers et des généraux distingués, que tout l'empire et les étrangers des quatre frontières regardent comme des Pín, des Oúi, des Yaò, des Song, des Fang, des Cháo, des Oúi, des Hó. Si on les démasque subitement, il est à craindre qu'il n'en résulte un mépris général. Quand bien même il se trouverait de vrais imitateurs des Pín, des Oúi, des Fang, des Cháo, on n'y croira plus; c'est ce dont il faut surtout se préoccuper. Si on laisse là l'affaire, l'honneur sera compromis plus encore. Je demande qu'il soit ordonné secrètement aux suborneurs de Kouàng de se retirer sous quelque prétexte, ou qu'on les destitue sous d'autres motifs; c'est ainsi qu'on pourra anéantir une faction déjà organisée, et étouffer les maux avant qu'ils ne surgissent. » Le mémoire fut renvoyé aux tribunaux compétents.

Le 1<sup>er</sup> de la 11<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4698.  
*Hiao-tsong.*

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1499  
*Hiao-tsong.*

12<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, correction du code des lois.

Le secrétaire (kǐ-sé-tchong) Yang-lièn présenta les observations suivantes : « L'empereur fondateur de la dynastie, dès le commencement de son règne, confiant spécialement à Lieû-kī, Thào-gān et autres la rédaction des lois, leur fit cette recommandation : Les lois doivent être concises ; si les articles de détail sont en trop grand nombre, le magistrat n'en distinguera pas le plus ou moins d'importance, et ne prendra que sa fantaisie pour guide. On voit que le saint ancêtre estimait le texte et faisait peu de cas des détails. Cent trente ans se sont écoulés, les lois sont en vigueur, et avec le temps les détails se sont multipliés. Dernièrement, les cours suprêmes ont eu ordre d'en retrancher avec discernement ce qui était minutieux et trop peu important. Pour moi, qui pense qu'à moins d'être profondément versé dans les livres canoniques, il est impossible de bien juger des lois, et qu'à moins de connaître profondément l'histoire, on ne peut en apprécier l'application, je désire qu'on fasse un choix spécial d'hommes qui connaissent à fond les livres canoniques et le sens des lois, pour les charger de ce travail, afin que, dirigés surtout par l'estime qu'avait Tháí-tsoù pour la concision dans la confection du code, ils éliminent absolument toutes les dispositions hétérogènes de ces derniers règnes, et que la législation soit mise en rapport avec la profondeur des lois, que la confusion de la législation ne défigure pas le code, et que les préposés à la justice aient des règles fixes de conduite. » L'empereur accueillit ce placet avec empressement.

Hochai envahit Ta-thông; Ouáng Kò, général des

voltigeurs, s'opposant à sa marche, est complètement défait.

L'ennemi avait plus de sept mille hommes de cavalerie. Kò, du poste de Oûi-yûen, et Tén Hông, major-colonel, s'opposèrent à lui; mais, dans plusieurs engagements, ils furent mis en déroute. Hong et plus de neuf cents hommes de l'armée chinoise périrent. Tchén-joui, marquis de Pîn-kiang, fut nommé général en chef, et l'assesseur Hù-tsín eut la direction des affaires de l'armée (commissaire des guerres).

Yang Sûin-ki, ex-fonctionnaire de la cour des rites, propose de réhabiliter Kiên-oûen; il n'est pas écouté.

« Le prince Kiên-oûen, disait Sûin-ki, fut le petit-fils légitime de l'empereur Kào-tsoû; il fut détrôné. Puis, Thâi-tsong ayant continué la série dynastique ôta à Kiên-oûen ses titres et son rang, il y a déjà plus de cent ans, et celui-ci n'a pas été encore réhabilité. Quoique l'entourage de Kiên-oûen n'ait pas été ce qu'il devait être et ait été infidèle à la patrie, ce prince n'en était pas moins le souverain des peuples; je propose de lui rendre ses titres, comme on a fait pour l'empereur Kin; de sorte que la gloire des saints défunts (empereurs) en soit augmentée, ainsi que la piété filiale. » La pétition envoyée à la délibération de la cour des rites, fut mise à l'ordre du jour.

15<sup>e</sup> année, le 1<sup>er</sup> de la 5<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A la 6<sup>e</sup>, Hochai envahit Ta-thong; envoi de Tchou Houi et de Chè-lin, à la tête d'une armée, pour s'opposer à sa marche.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1500.  
*Hiao-tsong.*

Les censeurs ayant fait observer que Tchên Joui et autres ne faisaient rien, ils furent rappelés. Tchoû Houï, duc de Paò-kouë, fut nommé commandant en chef, et l'assesseur Chè-lin prit la direction des affaires de la guerre, et ils allèrent avec leurs troupes s'opposer à lui.

A la 7<sup>e</sup> lune, tremblement de terre à la capitale.—  
A la 9<sup>e</sup>, emprisonnement de Ouang Hiong, préfet du commissariat impérial, et sa déposition.

Hiong fit ces représentations : « La victoire sur l'ennemi dépend de l'emploi d'un bon général ; le choix doit donc en être très-sage. A l'invasion des brigands du nord, les mandarins de la cour proposèrent en première ligne Tchên-joui ; ils mirent en avant la vie ou la mort de l'État, la conservation ou la perte de tous, pour faire essayer d'un homme dont ni l'habileté, ni la bravoure n'étaient connues. Les brigands n'en furent que plus audacieux. Aujourd'hui, on retire Tchên Joui pour Tchoû Houï ; or celui-ci, généralement, ne change rien aux affaires. Il ne vaudra donc pas beaucoup mieux que le premier. Je désire que Votre Majesté destitue Houï, punisse la faute de ceux qui, autrefois, proposèrent Joui ; puis choisisse parmi les ducs un homme éminent qui ait seul l'autorité, sans lui associer de commissaire-directeur qui l'entrave. Les commissaires d'aujourd'hui sont ce qu'on appelait, sous les Thang, les inspecteurs-militaires chargés d'inspecter la guerre. Or, malgré la bravoure et l'habileté des Kô-tsè-gni et des Ly-kouong-py, avec un Yû-tchào-guën pour inspecteur militaire, les neuf corps de troupes se débandèrent à Siàng-tchèou ; à plus forte raison est-ce à craindre de ceux qui ne les égalent

pas ? » L'empereur le regardant comme un homme qui parle à tort et à travers, le mit en prison, et le rabaissa à la place d'adjoint de sous-préfecture. Quand Houï arriva, les brigands avaient déjà rebroussé chemin; il s'en revint donc.

14<sup>e</sup> année, le 1<sup>er</sup> de la 1<sup>re</sup> lune, tremblements de terre au Chèn-si, au Ho-nân, au Chan-si.

A la ville de Tchâo-y le tremblement dura dix-sept jours; beaucoup de maisons renversées écrasèrent un nombre infini de personnes et de bestiaux.

A la 4<sup>e</sup> lune, Hochai et le petit prince, réunissant leurs forces, font incursion; Tchou Houï est de nouveau envoyé, avec une armée, pour s'opposer à eux.

Les brigands postèrent mille cavaliers du côté de l'est, sur la barrière du Leâo-tong, et pénétrant dans le bourg fortifié de Tchâng-chén, massacrèrent et pillèrent tout. Depuis Yén-tché-y-jusqu'à Hoâ-mà-tché et autres endroits, ils se répandirent partout; les chemins étaient interceptés. Ce ne fut qu'à l'automne de cette année que Houï, avec cinq corps d'armée, surprenant de nuit l'ennemi à Hô-thào (le coude boréal du fleuve Jaune), lui tua trois hommes. Il donna ce fait à la cour comme une victoire. Le petit prince et Hochai, divisant leur cent mille cavaliers sur plusieurs routes, pillèrent de tous côtés dans les pays de Kôu-yûen et de Nin-hiá. Les trois frontières furent dans une agitation extrême.

A la 7<sup>e</sup> lune, Milou, femme Miào, de Pou-gan (au Kouï-tcheou), excite des troubles; ordre à Ouâng-che, président de la cour des finances de Nankin, de

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1500.  
*Hiao-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1504.  
*Hiao-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4504.  
*Hiao-tsong.*

prendre le commandement d'une armée pour la réduire.

Long Tcháng, préfet héréditaire de Pou-gān, étant avancé en âge, son fils Li, écoutant les suggestions de Apao, chef de ses troupes, s'était constitué en inimitié vis-à-vis de son père. Le père avait une concubine nommée Milou, qui mérita de se faire chasser, et se liant avec le fils, habita chez lui. Le père, apprenant les liaisons criminelles de Milou avec son fils et avec Apao, pensa à punir son fils Li. Ce dernier ayant peur, aida Milou à soulever la population. Elle s'empara de plus de cent hauteurs fortifiées. Tcháng s'enfuit au Yun-nan. Le commandant de la division militaire fit venir Apao et fit promettre par serment à lui et à Tcháng de cesser les hostilités. Milou, en secret, fit tuer Tcháng, et, de concert avec Apao et autres, excita de plus en plus les troubles. Le commandant chinois envoya des troupes qui prirent Apao et le décapitèrent. Milou se sauva et passa à Tcháng-y-tcheou. A l'époque actuelle, elle retourna à son ancien camp et força toutes les forteresses. L'eunuque Yang Yeou, qui commandait une division militaire, marcha contre elle et fut mis en déroute. Les séditieux, profitant de leur victoire, se livrèrent au pillage. Pou-gan faillit tomber entre leurs mains. Chě fut nommé censeur général et directeur des affaires militaires. Mais il n'était pas encore arrivé, que Milou, avec dix mille cavaliers, avait déjà pris d'assaut le camp chinois et emmené Yeou prisonnier.

Le 4<sup>er</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — Rappel de Thsin-hong au gouvernement militaire des trois frontières.

Les censeurs accusant Chè-liû et autres d'avoir perdu l'armée et manqué à leur devoir, il fut rappelé. Thsin-hông fut tiré de chez lui et nommé président de la cour des finances, ainsi que censeur général, pour lui succéder. Arrivé sur les lieux, il fit le relevé de ceux qui étaient morts à leur poste, porta plainte contre quatre officiers vaincus, Yâng-lin, etc.; enrôla des soldats robustes, les constitua en colonies agricoles, établit une discipline sévère; la renommée de ses troupes fut éclatante.

A la 10<sup>e</sup> lune, Ma Ouèn-chen est nommé président de la cour des fonctionnaires, et Lieôu Ta-hia président de la cour de la guerre.

Tá-hiá refusait d'accepter : on ne le lui permit pas. Après son acceptation, interrogé par l'empereur pourquoi il avait souvent prétexté la maladie, Tá-hiá se prosternant, répondit : « Je suis vieux et infirme ; considérant que le peuple de tout l'empire est exténué et que ses ressources sont épuisées, et que, s'il arrive quelque revers, la responsabilité tombera sur la cour de la guerre, ne me trouvant pas de forces suffisantes, je ne voulais pas accepter. » L'empereur resta muet.

A la 12<sup>e</sup> lune, Hochai, etc., sortent du coude boréal du fleuve Jaune; rappel de Tchou Houi.

Trois mille des meilleurs soldats restèrent en expectative sous les ordres de l'adjudant-général Yang-yú. L'année suivante, à la 1<sup>re</sup> lune, Tchoû Hoûi ramena ses troupes. Khû-chên porta contre lui ces plaintes « Hoûi et autres, dans leur expédition à l'ouest, n'ont rien fait. A peine l'ordre de ramener l'armée était-il rendu, que déjà les soldats et officiers avaient

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1504.  
*Hiao-tsong.*

## 430 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1501.  
*Hiao tsong.*

franchi la porte du royaume ; il n'a pas su attendre l'ordre impérial. En outre, pour cette campagne, les dépenses du trésor de la capitale et celles des approvisionnements à la frontière se sont montées à cent millions six cent mille taëls, et son plus grand fait d'armes se réduit à la mort de trois ennemis. C'est payer cinq cent mille taëls pour une tête sans renom. Les officiers et soldats dont il vanta les services se montent à plus de dix mille. Que s'il avait tué un chef comme Hochai, ou fait périr quelques milliers d'individus, il eût épuisé les ressources de tout l'empire, qui n'aurait pu suffire à ses dépenses, et on ne peut prévoir les millions d'individus pour lesquels il eût demandé des récompenses. Houï et autres méritent d'être punis, pour faire un grand exemple. » Cet avis ne fut pas suivi.

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1502.  
*Hiao tsong.*

43<sup>e</sup> année, à la 7<sup>e</sup> lune, Ouang Che défait Milou et lui tranche la tête.

Che disposa que l'armée chinoise et les troupes indigènes, par divers chemins, devaient s'avancer et attaquer ; les séditeux, après plusieurs défaites, prirent la fuite. Le commandant Ouàng-miáo, avec le préfet indigène Fong-yn, les poursuivirent et les atteignirent à Mà-oui-long. L'armée impériale donna un assaut vigoureux de tous côtés. Milou, pour forcer le blocus, s'avança pour combattre ; Yn s'approcha de sa ligne et lui trancha la tête de sa propre main. Le reste des partisans de Milou se soumit.

Le 1<sup>er</sup> de la 9<sup>e</sup> lune, éclipse de soleil. — A 11<sup>e</sup> lune, révolte des noirs (ly) de Kiong-tcheou (Hài-nán), et leur réduction.

Le préfet précédent, Tchang-hôan, avide et concussionnaire, avait eu pour successeur Yû-sûin, encore plus inhumain ; les noirs eurent beaucoup à souffrir. Alors Fou-nan-ché et autres ameutèrent la multitude. Les troupes du gouverneur militaire ne purent apaiser la sédition ; Fong-song, fonctionnaire de la cour des finances, présenta un mémoire où il disait : « Khiông-tcheou est au milieu de la haute mer, il a 300 lieues de circuit ; sa surface est hérissée de montagnes et de forêts touffues et profondes, coupée de rivières et de lacs qui en défendent l'entrée aux soldats. Les noirs sont tantôt rassemblés, tantôt dispersés. Si on les attaque, il est difficile d'anéantir leurs repaires ; si on les laisse s'organiser comme indépendants, leurs empiètements et pillages ne cesseront pas. Je demande qu'on fasse appel à ceux qui connaissent bien les allures de ces étrangers ; qu'on permette à ces individus de rassembler des soldats indigènes, sous la direction des commandants de garnison ; et que ceux qui prendront ou tueront les principaux révoltés soient réintégrés dans la charge de leurs ancêtres. Ce sera combattre les étrangers par les étrangers. Après quelques mois, on verra nécessairement des prisonniers ou des morts. Autrement, la guerre une fois entreprise ne finira point. » L'empereur approuva ce conseil. A la 7<sup>e</sup> lune de l'année suivante, Fou-nan-ché fut tué : aussitôt la sédition s'apaisa.

16<sup>e</sup> année, à la 4<sup>e</sup> lune, envoi de Fan Yong, assesseur de la cour de la justice de Nankin, comme visiteur du Yûin-nân et du Kouï-tcheou.

D'abord la plus grande partie du district de Kin-tong, au Yûin-nân, avait été pendant sept jours dans de si grandes té-

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1502.  
*Hiao-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1503.  
*Hiao-tsong.*

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4503.  
*Hiao-tsong.*

nèbres qu'on ne distinguait point le jour de la nuit. Dans les districts indigènes de Long-tchouan, des neiges de la forme de la paume de la main avaient ruiné toutes les céréales ; la contrée de Y-leang avait éprouvé à plusieurs reprises des tonnerres et des tempêtes ; à Khiö-tsin, des incendies avaient détruit des maisons sans nombre. L'empereur, pensant que tant de fléaux extraordinaires ne pouvaient venir que de ce que les magistrats étaient mauvais, que les supérieurs et les inférieurs se foulaient mutuellement, jusqu'à exciter le mécontentement du peuple et à violer l'harmonie du ciel, ordonna à Yong, censeur général, de visiter la province. Arrivé à son poste, celui-ci destitua plusieurs dizaines de magistrats qui remplissaient mal leur charge ; les esprits du peuple s'apaisèrent.

A la 9<sup>e</sup> lune, les pêchers et les pruniers fleurissent.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4504.  
*Hiao-tsong.*

17<sup>e</sup> année, à la 2<sup>e</sup> lune, rescrit impérial ordonnant que le jugement annuel des grands criminels ne soit pas limité dans les bornes d'un jour.

De tout temps, chaque année, lors de la réunion des magistrats pour juger les criminels, on terminait tout en un jour. Pan-chê, secrétaire de la cour de la guerre, fit observer que souvent les jugements à réviser étaient nombreux, qu'en un jour on ne pouvait tout examiner, et qu'il y avait danger de condamner l'innocence ; qu'au temps de l'empereur Tháit-song (Tchen-tsoù), la cour de la justice ayant présenté la cause de plus de trois cents grands criminels, il avait recommandé aux magistrats de recommencer le jugement, qu'un retard de huit jours n'avait aucun inconvénient ; la bonté et l'amour des

empereurs précédents pour le peuple doit servir d'exemple.  
L'empereur adopta la motion.

A la 3<sup>e</sup> lune, l'impératrice aieule Tcheou meurt.  
Détermination de la règle pour les sacrifices aux parents défunts.

A la mort de l'impératrice Thsiên (épouse légitime de Yn-tsong), l'impératrice Tcheou (mère de Hien-tsong) ne voulait pas qu'elle fût enterrée dans le tombeau de Yn-tsong : les mandarins de la cour, pleurant prosternés au portique Ouên-hôa, avaient eu peine à l'obtenir, et, lors de la sépulture, elle avait été déposée dans un autre caveau, à une distance de plusieurs fois dix pieds de celui de Yn-tsong, et fermé. Le caveau de gauche, laissé vide dans l'attente de l'avenir, était seul ouvert. L'impératrice Tcheou étant morte alors, l'empereur donnant audience dans une salle de côté, produisit le plan du tombeau, et le montra aux grands docteurs en disant : « Le tombeau a deux souterrains, l'un muré, l'autre ouvert. Ce sont les officiers du palais du règne précédent qui ont disposé la chose ainsi, contre la décence. Hier, j'ai vu les mémoires présentés par Pên-ché et Chang-lou, et admiré la fidélité et le dévouement de ces hauts fonctionnaires envers l'État, et mon prédécesseur ne pouvait non plus faire autrement. » Ensuite, ayant interrogé sur la règle des sacrifices à faire au temple des ancêtres après la mort, Lieou-kiên dit : « Alors on décida que l'impératrice grand-mère Thsiên serait déposée à gauche. Si, aujourd'hui, l'impératrice aieule Tcheou est mise à droite, ce sera d'après l'exemple des dynasties Thang et Song, et non à l'instar de l'antiquité, avant les Han. — Il faut, dit l'empereur, imiter l'antiquité, les

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
1504.  
*Hiao-tsong.*

temps modernes ne peuvent nous régler. Depuis le commencement de la dynastie, jusqu'ici, il n'y a toujours eu qu'un empereur et une impératrice. Si, maintenant, les sacrifices au temple des ancêtres ont lieu à la fois pour les deux impératrices, je serais le premier qui violerais les rites. » Il alléqua l'exemple de sa mère Hiáo-mou, qui recevait à part les sacrifices dans la salle Fong-thsé. Les mandarins de la cour furent appelés à délibérer. Tchang-miáo, duc de Ynkouë, et autres, dirent : « Les annales de Confucius parlent du temple de Tchong-tsè (ministre d'un roi ancien); la chronique de Hôu-gân-kouë dit : Mong-tsè (Mencius) entra dans le temple du prince Hôui, Tchóng-tsè n'avait pas de place de sacrifice. D'après cela, on voit que le temple des ancêtres n'a pas deux associés; et le rituel des Tcheou mentionne le sacrifice à une aïeule défunte, c'est Kiâng-yüen. Sous les Thang et les Sóng, celles qui, après leur mort, reçurent le titre d'impératrices mères, sans être associées à la salle d'offrandes du temple, avaient à part leur temple pour en recevoir de spéciales. Il faut, suivant l'antiquité, en dehors de la salle consacrée au culte des ancêtres, élever un temple pour lui offrir des sacrifices. L'empereur approuva cet avis. On allait édifier le temple, quand les astronomes observèrent que ni l'année, ni le mois n'étaient propices. Le conseil, après délibération, proposa de sacrifier provisoirement à l'impératrice grand'mère au milieu de la salle Fong-thsé, transportant au côté gauche la tablette de Hiáo-mou (mère de l'empereur). Tout le reste du temps de la dynastie Min cette règle fut observée.

A la 4<sup>e</sup> lune, obsèques de l'impératrice Hiao-siou,

au tombeau magnifique. — A la 5<sup>e</sup>, les officiers du palais cessent de présider à la confection des tissus.

On en chargea les gouverneurs de provinces ; ce fut sur la proposition de Lieûu Tá-hía.

A la 6<sup>e</sup> lune, pluies et neiges. — L'ordre que les magistrats du cinquième degré et au-dessous, des deux capitales, soient examinés tous les six ans, que ceux du quatrième et au-dessus rendent compte d'eux-mêmes, déclaré obligatoire.

L'antique usage était que les vassaux revinssent tous les trois ans à l'audience de l'empereur et subissent un examen. Les fonctionnaires des deux capitales en étaient dispensés ; pour ceux du 5<sup>e</sup> degré et au-dessous, c'était une fois tous les dix ans. Ils demeuraient en charge neuf années. Après de longs services, ils éprouvaient des mutations, ou bien ils quittaient leur charge, à cause du deuil de leur père et mère, étaient abaissés ou élevés en grade. La plupart n'atteignaient pas le terme de neuf ans.

Hù-thiën-si proposa que les fonctionnaires des deux capitales fussent examinés tous les six ans, et que les grands magistrats rendissent eux-mêmes compte de leurs actes, pour être choisis ou rejetés en conséquence. L'empereur ordonna de se conformer à cette proposition.

Hochai pénètre en Ta-thong ; le colonel Tchen-yú meurt en combattant. — Le mont Lou retentit.

Le bruit ressemblait au tonnerre. Le lendemain, le vent et la pluie furent si violents, qu'en plaine les eaux s'élevèrent à

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4504.  
*Hiao-tsong.*

## 436 HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE  
1504.

*Huo-t'ong.*

plus de dix pieds. Des habitants innombrables des arrondissements de Sin-tsè et de Të-gan (au Kiang-si) périrent submergés.

A la 8<sup>e</sup> lune, établissement des camps de l'est et de l'ouest.

L'empereur voulait placer des troupes dans des localités rapprochées, pour servir d'auxiliaires de droite et de gauche. Lieû Tâ-hîa dit : « C'est aussi ce qu'avaient eu en vue les premiers empereurs de la dynastie, en constituant la lieutenance générale de Paò-t'in ; je propose d'y renvoyer dix mille soldats exercés, pour former le camp de l'ouest ; de réunir les troupes de l'est de la capitale, ceux de Mi-yûin et de Sou-tcheou, pour composer le camp de l'est. » L'empereur répondit affirmativement. Les officiers du palais qui avaient l'inspection du camp de la capitale, mécontents de voir leur échapper le commandement des soldats, affichèrent aux portes du palais de petits billets. L'empereur les ayant montrés à Tâ-hîa, il lui dit : « Les gens du dehors peuvent-ils pénétrer jusqu'aux portes du palais ? Ce ne peut être que cette engeance qui se trouve désappointée de perdre le commandement militaire. » Ceci empêcha que l'établissement n'eût lieu.

A la 9<sup>e</sup> lune, rétablissement des inspecteurs des faits et gestes de l'empereur.

Ces inspecteurs, établis du temps de Hong-ou, avaient été depuis abolis. A l'époque actuelle, Tchou-houën, vice-grand-écuyer, fit cette observation : « Les anciens avaient établi la charge d'historien pour conserver les paroles et les actions ; c'est une fonction des plus importantes. Je vois Votre Majesté

mander les fonctionnaires; le plus souvent ce sont des paroles de cabinet; les fonctionnaires les plus élevés n'en peuvent avoir connaissance. Les historiographes n'ont rien à enregistrer; si, dans le moment présent, il n'y a point d'écrits, je crains qu'après un laps de temps chacun ne raconte les choses à sa manière, sans qu'il reste aucun indice pour connaître la suite des faits. Je demande que Votre Majesté ordonne aux mandarins de la cour, qui auraient l'honneur d'être appelés, de faire l'historique des faits; de vous le présenter à lire, pour être remis au bureau des historiographes; de sorte qu'aucune des paroles, des actions de notre auguste souverain ne soit perdue, et aussi que les opinions et propositions des fonctionnaires publics soient mises au jour. » La réponse de l'empereur fut qu'il le permettait.

A la 11<sup>e</sup> lune, Oû Y-kouan, vice-président de la cour de cassation, est abaissé à la place de coprêfet de Song-min-tcheou.

La horde de Thâi-nin-ouï avait blessé, à coups de flèches, l'ambassade de Hâi-si, à Pékin. Le colonel Tchâng Thiên-siang, sortant par le passage Mâo-lă, tua, à l'improviste, trente-huit personnes d'un autre district, qu'il donna pour ceux qui avaient tiré sur l'ambassade. Le gouverneur de la province, Tchâng-tin, fit son rapport comme d'une victoire obtenue; mais le colonel Tchâng Mông, qui était l'ennemi de Thiên-siang, ayant dénoncé l'affaire, Oû Y-kouan fut chargé d'aller faire une enquête. Ayant connu la vérité, il conclut à la peine de mort contre Thiên-siang, qui mourut en prison. Hong, l'oncle de ce dernier, ayant plusieurs fois porté plainte en calomnie, l'empereur fit secrètement exa-

---

DE L'ERE  
CHRÉTIENNE.  
1504.  
*Hiao-tsong.*

## 438 HISTOIRE GÉNÉRALE

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4504.  
*Hiao-tsong.*

miner l'affaire par la police du Tong-tchang, qui déclara que la première enquête était toute calomnieuse. Y-kouan fut donc mis en arrestation. L'empereur, tenant séance à la porte Oû, fit lui-même l'interrogatoire, le jugea tout à fait contradictoirement au premier verdict. Y-kouan était condamné à mort. Min Kouï présenta un mémoire disant : « Y-kouan, pour n'avoir pas jugé selon la réalité, ne mérite que la déportation. » L'empereur n'y consentait pas ; Kouï persévérait dans son opinion. L'empereur, irrité, voulut qu'il changeât ses conclusions ; mais Kouï, ne cessa, jusqu'à la fin, de soutenir son sentiment. Y-kouan fut donc réduit au poste de co-préfet de Song-min-tcheou (au Yuinnan), Mong condamné à mort, Hong, au contraire, fut déclaré avoir bien mérité. Sur la fin de son règne, l'empereur donnait sa confiance aux hauts fonctionnaires ; le crédit des officiers du palais avait baissé. Il n'y eut que dans cette affaire de Thiensiang, que la police du Tong-tchang étant intervenue, la délibération du conseil fut entravée.

Cessation de l'exploitation des mines d'étain du Yuinnan.

---

DE L'ÈRE  
CHRÉTIENNE.  
4505.  
*Hiao-tsong.*

48<sup>e</sup> année, à la 1<sup>re</sup> lune, le petit prince (tartare) fait une incursion. — A la 2<sup>e</sup> lune, l'empereur préside une séance littéraire.

Le docteur Tchang Yuen-tchen ayant proposé d'expliquer l'image de Thâi-ki (le grand terme), le livre Si-min, etc., l'empereur demanda sur-le-champ à le voir, et dit avec joie : « Le ciel a fait naître cet homme pour m'éclairer. » Yuen-tchen était grand, maigre ; son talent ne dépassait pas la mesure

moyenne. Il était d'abord conférencier ordinaire ; l'empereur se faisait mettre un siège peu élevé exprès pour l'écouter.

A la 5<sup>e</sup> lune, l'empereur meurt.

L'empereur, sur le point de mourir, appela Lieou-kién, Ly-tong-yang, Sie-thsiên, au palais de Khien-thsin ; puis, prenant la main du premier : « Messieurs, dit-il, votre ministère auprès de moi vous a donné de la peine ; j'ai su l'apprécier. Le prince impérial est fort jeune et aime le plaisir ; c'est à vous, Messieurs, de le faire étudier, de le diriger et de l'aider à devenir vertueux. » Ils le promirent en sanglotant. Peu après, l'empereur appela son fils, lui recommanda d'imiter ses prédécesseurs, d'employer les sages. Il mourut à midi, âgé de trente-six ans.

Le prince impérial Héou-tchiao monte sur le trône. — A la 8<sup>e</sup> lune, il donne à l'impératrice mère le titre d'impératrice aïeule ; à l'impératrice celui d'impératrice mère. — A la 10<sup>e</sup> lune, enterrement au tombeau Thai.

---

DE L'ERR  
CHRÉTIENNE  
1505.  
*Hiao-tsong.*



# APPENDICE

## AUX DIX PREMIERS LIVRES

FORMANT

LA MOITIÉ DE L'HISTOIRE DE LA DYNASTIE DES MING.

### ORGANISATION ADMINISTRATIVE CHINOISE.

1. Le Comité des princes du sang (en chinois tsong-jên-fou); il se compose de :

4 président,	} Presque tous sont Tartares et de la famille impériale.
4 assesseurs,	
4 administrateur,	
6 commissaires,	
42 préposés à deux bureaux,	
40 caissiers,	
22 scribes.	

2. Le Ministère (loui-kô) :

4 grands docteurs ou ministres,	2 Tartares et 2 Chinois.
2 grands docteurs auxiliaires,	4 T. et 4 Ch.
40 docteurs,	6 T. et 4 Ch.
8 assistants-lecteurs (ché-tôu),	6 T. et 2 Ch.
46 assistants-orateurs (ché-kiāng),	44 T. et 2 Ch.
3 secrétaires (tièn-tsiě),	2 T. et 4 Ch.
92 buralistes (tchōng-chōu),	tous Tartares.
32 sous-buralistes (tchōng-chōu ché-jên), tous Chinois.	
36 sous-surnuméraires,	<i>idem.</i>

*Tome XIII. Supplément.*

F\*\*

## 442 HISTOIRE GÉNÉRALE

### 3. Académie impériale des Hân-lin :

2 présidents,	4 T. et 4 Ch.
5 docteurs assistants-lecteurs,	2 T. et 3 Ch.
5 docteurs orateurs-assistants,	2 T. et 3 Ch.
5 lecteurs-assistants,	2 T. et 3 Ch.
5 orateurs-assistants,	2 T. et 3 Ch.
2 secrétaires (tiên-pôu),	4 T. et 4 Ch.
2 yeux de Confucius (không-mỗu),	4 T. et 4 Ch.
4 expectateurs des rescrits (tái-tcháo),	2 T. et 2 Ch.
44 expectateurs surnuméraires,	tous Chinois.
42 scribes,	tous Tartares.

Le bureau du journal des faits et gestes de l'empereur a 4 chefs et 18 écrivains.

N. B. En outre, il y a 6 docteurs de 1<sup>re</sup> classe (sieôu-tchóan), 402 de 2<sup>e</sup> classe (piên-siêu), 45 de 3<sup>e</sup> classe (kiên-thiã), 50 de 4<sup>e</sup> classe (chou-kí-sé), — 26 savants des Cinq Livres (ce sont les descendants de philosophes illustres en Chine, qui ont la survivance de ces places).

### 4. Le Comité des moniteurs impériaux (tchân-sé-fou) :

2 présidents, dont	4 T.
2 vice-présidents,	4 T.
4 assesseurs,	2 T.
2 laveurs de cheval (si-mà),	4 T.
4 juste-milieu (tchong-yün),	2 T.
4 promoteurs du bien,	2 T.
2 secrétaires,	4 T.
6 secrétaires surnuméraires,	tous Chinois.
6 scribes,	tous Tartares.

### 5. Les six Cours ou Comités suprêmes, dont chacune a 2 présidents, 4 Tartare :

Cour des fonctionnaires (ly-pôu) 4 assesseurs, 2 T.

DE LA CHINE. DYN. XXI. 443 -

Cour des finances (hóu-póu), plusieurs chefs de bureaux (lang-tchong),	} La plupart Tartares.
Cour des rites (li-póu), plusieurs sous-chefs (yñen-ouai-lang),	
Cour de la guerre (pin-póu), plusieurs directeurs (tchòu-sé),	
Cour de la justice (hin-póu), plusieurs scribes,	
Cour des travaux (kong-póu).	

6. Le Comité directeur des vassaux (ly-fan-ouan) a :

4 président,	} Tous sont Tartares.
2 assesseurs,	
4 autre surnuméraire,	
Plusieurs chefs de bureaux, sous-chefs, agents et scribes.	

7. Le Comité des inspecteurs (ou censeurs) généraux (tòu-tchá-ouan) a :

2 inspecteurs-généraux, 4 T. et 4 Ch.  
 4 sous-inspecteurs-généraux, 2 T. et 2 Ch.  
 4 rapporteurs (kí-sé-tchōng), 2 T. et 2 Ch. pour chacune des six cours (póu),  
 4 plus ou moins d'inspecteurs commissaires impériaux (censeurs) pour chacune des provinces de l'empire et les habitations impériales et princières.

8. Le Commissariat d'administration générale (thōng-tchén-sē) a :

2 grands-commissaires, 4 T. et 4 Ch.  
 2 sous-commissaires, 4 T. et 4 Ch.  
 2 conseillers, 4 T. et 4 Ch.  
 2 directeurs (tchē-sé), 4 T. et 4 Ch. { Avec autant de surnuméraires.  
 2 suppléants (kin-lǎ), 4 T. et 4 Ch. }

9. La cour de cassation (ou de révision) (tá-ly-sé) a :

2 présidents, 4 T. et 4 Ch.  
 2 vice-présidents, 4 T. et 4 Ch.  
 6 assesseurs, avec 2 surnuméraires, }  
 3 juges rapporteurs (pǐù-sé), } Moitié Tartares et moitié  
 2 agents spéciaux (sē-ou). } Chinois.  
 6 scribes.

## 444 HISTOIRE GÉNÉRALE

10. La Grande Aumônerie (païenne) (thái-châng-sé) a :
- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| 2 présidents, T. et Chin.          | Et en outre <sup>4</sup> une foule de proposés aux huit Autels des montagnes, des lacs, des anciens agriculteurs, du soleil, de la lune, du ciel, de la terre, des moissons, du temple des ancêtres impériaux. |
| 2 vice-présidents, T. et Chin.     |  |
| 4 assesseurs,                      |  |
| 2 secrétaires,                     |  |
| 4 savants,                         |  |
| 1 trésorier,                       |  |
| 2 caissiers,                       |  |
| 10 lecteurs des pièces d'offrande, |  |
| 27 maîtres de cérémonie,           |  |
| 5 maîtres d'harmonie,              |  |
| 27 musiciens,                      |  |
| 40 scribes.                        |  |
11. Les Grandes Écuries (tâi-poû-sé) ont :
- |                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| 2 grands écuyers, 4 T. et 4 Ch.      | } Tous Tartares. |
| 2 sous-grands écuyers, 4 T. et 4 Ch. |                  |
| 4 écuyers (yuén-ouai),               |                  |
| 4 agents (tchoû-sé),                 |                  |
| 1 secrétaire,                        |                  |
| 45 scribes.                          |                  |
12. Le Prytanée (kouâng-löu-sé) a :
- |                              |                                    |
|------------------------------|------------------------------------|
| 2 présidents,                | } Moitié Tartares, moitié Chinois. |
| 2 vice-présidents,           |                                    |
| 2 secrétaires,               |                                    |
| 8 chefs de bureau,           |                                    |
| 8 sous-chefs,                |                                    |
| 2 trésoriers,                |                                    |
| 42 chefs de bureau surnum.   |                                    |
| 3 secrétaires surnuméraires, |                                    |
| 48 scribes.                  |                                    |
|                              |                                    |

<sup>4</sup> La seconde colonne est un complément de la première, mais ne représente pas une série hiérarchique (G. P.).

DE LA CHINE. DYN. XXI. 445

13. Huissiers impériaux (hông-loû-sé) ont :

2 présidents,	} Tartares et Chinois.
2 vice-présidents,	
2 secrétaires,	
46 hérauts,	
4 huissiers,	
46 huissiers surnuméraires,	
4 scribes.	

14. Le Collège impérial (kuô-tsê-kiên) a :

2 grands-maitres (tsy-tsiêou),	4 T. et 4 Ch.
3 recteurs (sê-niě),	2 T. et 4 Ch.
2 assesseurs (kiên-tchên),	4 T. et 4 Ch.
2 savants (pô-se),	4 T. et 4 Ch.
2 secrétaires,	4 T. et 4 Ch.
2 teneurs de rôles,	4 T. et 4 Ch.
Grand nombre de professeurs Tart. et Chin., appelés tsou-kiáo, hiô-tchên, hiô-loû et fên-kiáo,	
9 scribes, tous Tartares.	
9 maitres arithméticiens, divisés en trois classes, tous Chinois.	

15. Le Bureau d'Astronomie (khin-thiën-kiên) a :

2 premiers astronomes,	4 T. et 4 Ch.
2 astropomes en second,	4 T. et 4 Ch.
2 secrétaires,	4 T. et 4 Ch.

Au Bureau du calendrier :

5 préfets (ou-koüan),	4 T. et 4 Ch.
5 préfets des cinq saisons (printemps, été, milieu, automne et hiver), tous Chinois.	
4 bibliothécaire (sê chōu),	Chinois,
20 savants	3 T. et 17 Ch.

## 446 HISTOIRE GÉNÉRALE

A l'Observatoire :

8 observateurs,	} La plupart Chinois.
6 savants,	
Au Clepsydre :	
4 clepsydriens,	
4 réglementaire,	} Tous Tartares.
6 savants,	
48 scribes.	

16. Le Comité de médecine (thai-y-ouán) a :

4 premier médecin,	} Presque tous Chinois.
4 second médecin,	
1 troisième médecin,	
46 médecins ordinaires,	
45 officiers de santé de 1 <sup>re</sup> classe,	
45 <i>id.</i> <i>id.</i> de 2 <sup>e</sup> classe,	
39 <i>id.</i> <i>id.</i> de 3 <sup>e</sup> classe.	

17. La Suite impériale (louan-y-ouï) a :

- 4 haut commandant. (c'est un prince du sang),
- 4 sous-commandant,
- 4 commandant ordinaire,
- 4 sous-commandant ordinaire,
- 2 commandants généraux des sept postes,
- 2 sous-commandants généraux des sept postes,
- 2 grands-officiers,
- 4 directeur,
- 4 surveillant, avec 2 surnuméraires,
- 44 scribes.

Tous Tartares. Chaque poste a une dizaine d'officiers qui président chacun aux porte-insignes de représentation impériale, comme chars, chevaux, arcs, flèches, drapeaux, étendards, éventail, faisceaux impériaux, parasol, cravaches, glaives, lances,

## DE LA CHINE. DYN. XXI. 447

éléphants, le char à chevaux, la chaise à bras, le char de jade, celui d'or, celui à éléphants, de cuir, de bois; le tapis, le coussin, les fauteuils, etc.

### 16. Les Gardes du corps (yü-fhsien-ché-ouï) :

4 de 1 <sup>re</sup> classe,	} Presque tous Chinois.
10 de 2 <sup>e</sup> classe,	
44 de 3 <sup>e</sup> classe,	
46 de 4 <sup>e</sup> classe.	

Administration provinciale. — Chaque province a, 4<sup>e</sup> au civil :

1 gouverneur général (tsông-toü) ou sous-gouverneur (suin-fouï),

1 trésorier général (pou-tchén),

1 grand-juge criminel (gán-tchá),

Plusieurs intendants (táo-thái),

1 dizaine plus ou moins de préfets de 1<sup>re</sup> classe (tché-fou),

Certain nombre de préfets de 2<sup>e</sup> classe (tché-ly-tcheou),

Grand nombre de sous-préfets de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe (tché-tcheou, tché-hién),

Chaque préfet et sous-préfet a 2 ou 3 mandarins subalternes,

Chaque préfecture a son préfet ou recteur des études,

Et chaque arrondissement a son sous-recteur.

Et 2<sup>e</sup> au militaire :

1 lieutenant-général (thy-tou), commandant la province,

Plusieurs commandants de division (tché-thái) ayant chacun sous soi :

2 sous-commandants (hiäi-thái); puis viennent les

Maréchaux-de-camp (thson-tsiáng),

Colonels (yeou-ki),

Lieutenants-colonels (tou-sé),

Chefs de bataillon (tchéu-py),

Capitaines (thsien-tsong),

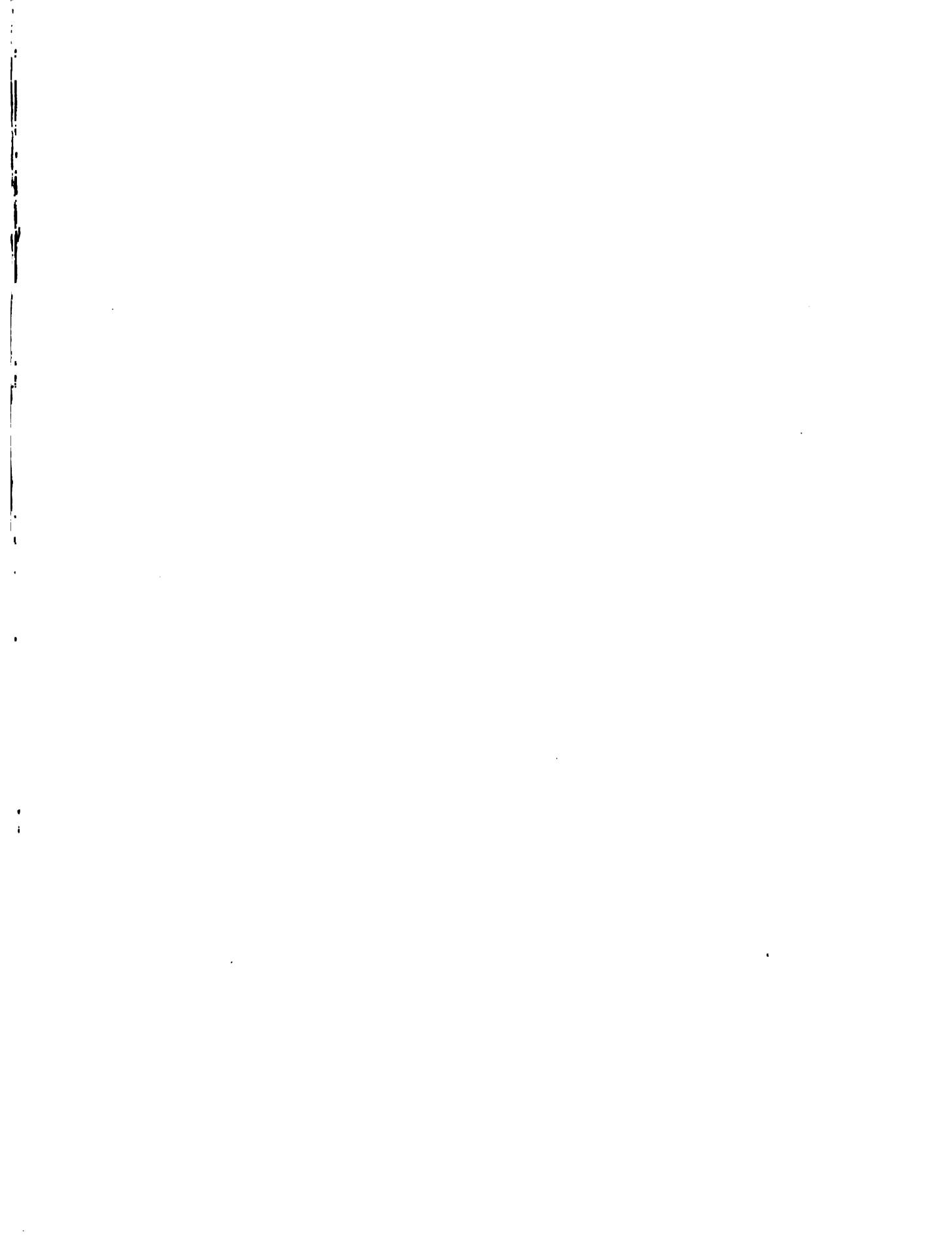
Lieutenants (pà-tsong),

## 448 HISTOIRE GÉNÉRALE

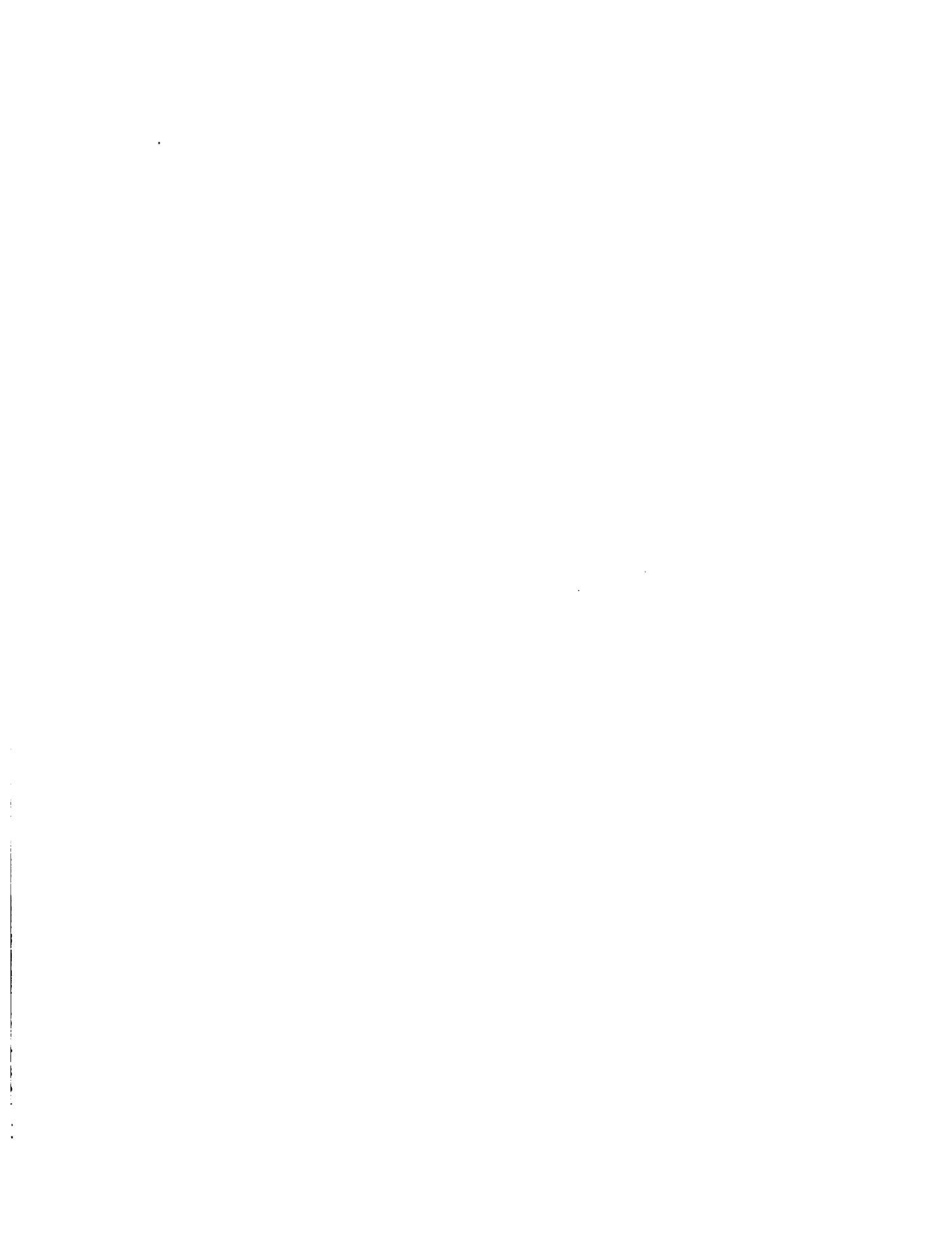
Sous-lieutenants (ouai-oui),  
Sergents (gué-ouai).

En outre, dans la plupart des provinces, il y a un général manchou (tsiang-kün) qui commande les soldats manchoux, gardés de la localité. Il a sous lui un grand nombre d'officiers; mais ni lui, ni les siens ne vont à la guerre. Ils gardent le pays contre les Chinois.

FIN DE L'APPENDICE.









MAR 19 1940



